3 1761 07063243 5

Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

The Estate of the late
G. Percival Best, Esq.

Dr ARMAINGAUD

Montaigne Pamphlétaire

L'ÉNIGME DU *CONTR'UN*

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE et Cie
79, boulevard Saint-Germain, 79
—
1910

Montaigne

Pamphlétaire

AUTRES PUBLICATIONS DE M. ARMAINGAUD RELATIVES A *MONTAIGNE*

Le prétendu stoïcisme de Montaigne, à propos du livre de M. Strowski sur *Montaigne*. — Brochure in-8°, de 20 pages, 1908.

Montaigne a toujours été épicurien. — Brochure in-8°, de 32 pages, 1908.

Montaigne était-il « hypocondriaque » ? Discours à l'Académie de médecine. — Brochure in-8°, de 12 pages, 1908.

Dr ARMAINGAUD

Montaigne Pamphlétaire

L'ÉNIGME DU *CONTR'UN*

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE et Cie
79, boulevard Saint-Germain, 79
—
1910

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

PQ
1645
A7
cop.2

606347
21.4.55

A MON AMI

HENRI MONOD

AVANT-PROPOS

COMMENT L'AUTEUR A ÉTÉ CONDUIT A SOUPÇONNER L'EXISTENCE D'INTERPOLATIONS ET DE REMANIEMENTS DANS LE TEXTE DU *DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE*, OU *LE CONTR'UN*, ET A LES ATTRIBUER A MONTAIGNE.

La Boétie meurt à l'âge de trente-trois ans, en 1563, laissant son « inthime frère et inviolable amy » Michel de Montaigne héritier de ses livres et papiers.

Huit ans après, en 1571, Montaigne publie les manuscrits de son ami. Il déclare que parmi ces manuscrits, il en est deux qu'il excepte de la publication. L'un a pour titre : *Discours de la Servitude volontaire;* l'autre est un mémoire « sur l'édict de janvier 1562 ».

Six ans plus tard, en 1577, c'est-à-dire quatorze ans après la mort de La Boétie, les protestants font paraître un recueil de pamphlets contre la Saint-Barthélemy : « *Les Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme,* » dans le troisième volume duquel figure un document intitulé : *Discours de la Servitude volontaire*, et ne portant aucun nom d'auteur.

Montaigne, dans les *Essais* (1580), le désigne comme étant l'œuvre de La Boétie [1].

Je suis aujourd'hui convaincu que ce *Discours*, tel qu'on l'admire depuis plus de trois siècles, n'est pas, dans son entier, l'œuvre du jeune homme de seize ans auquel Montaigne l'a attribué; que même, très vraisemblablement, les passages les plus saillants du *Discours*, ceux qui lui donnent sa véritable signification et sa portée, sont de Montaigne lui-même.

Il y a longtemps que j'avais conçu des doutes, lorsque du texte du *Contr'un* j'avais rapproché celui du chapitre *de l'Amitié*.

Dans cet admirable morceau, Montaigne, non seulement annonce qu'il va publier le discours de son ami, mais avertit que le chapitre n'a d'autre raison d'être que cette publication et n'est qu'un cadre grossier et imparfait pour le tableau de maître qu'est le *Contr'un*. Puis il termine en déclarant que, décidément, il ne le publiera pas. Le cadre reste, le tableau manque. Cela n'est-il pas bizarre? N'y avait-il pas là une sorte de mise en scène cachant quelque mystère?

Ces doutes s'accrurent par de nouvelles lectures du *Contr'un*. Serrant le texte de plus

1. C'est cent cinquante ans après la publication des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* que, dans l'édition des *Essais* de Coste (1727), le nom de La Boétie fut joint pour la première fois au *Discours de la Servitude volontaire* ou *Contr'un*, nom sous lequel, dit Montaigne, il fut « *rebaptisé* ».

près, je fus conduit à en proposer une interprétation nouvelle. Je crus découvrir qu'il ne faut pas voir dans ce Discours un simple exercice de rhétorique sans applications à la politique du jour. La haine de l'auteur contre la tyrannie n'est pas une haine théorique; il vise un tyran déterminé, et ce tyran n'est pas celui qui occupait le trône du vivant de La Boétie, c'est celui qui régnait au moment même de la publication du *Discours*, c'est Henri III. Or, si le *Contr'un* est un pamphlet contre Henri III, les morceaux, du moins, qui font allusion à celui-ci, ne peuvent avoir été écrits par La Boétie, mort en 1563.

Puis, j'arrivai presque forcément à me dire que celui qui les a écrits, ces morceaux, c'est Montaigne, parce qu'il est quasiment impossible que ce soit un autre, et aussi parce que bien des faits incomplètement étudiés jusqu'ici sont d'accord avec cette hypothèse. Si j'ai raison, le vrai La Boétie, le vrai Montaigne sont quelque peu différents du La Boétie et du Montaigne traditionnels, si différents même que bien des fois j'ai dû reprendre tous les points de ma thèse. Aucun commentateur, aucun critique, à ma connaissance, n'a reconnu que le *Contr'un* faisait allusion à des événements postérieurs à la mort de La Boétie; aucun n'a émis l'idée que Montaigne ait pu être pour quelque chose dans la com-

position de ce manifeste politique. Aucun historien ne l'avait non plus soupçonné d'avoir communiqué aux protestants le texte du Discours pour l'utiliser comme arme de combat dans la lutte des partis. Le fait que, depuis trois cents ans, ceux qui ont écrit sur le *Contr'un* n'y ont rien aperçu de ce que je crois y trouver, ne laissait pas que d'être gênant et quelque peu troublant; il m'a souvent découragé et presque déterminé à abandonner ma piste. Sans doute, cette intervention de l'auteur des *Essais* dans la mêlée sociale venait à l'appui de mes idées sur Montaigne politique, idées assez éloignées de celles qui sont généralement admises; elle s'accordait avec mon opinion déjà ancienne sur ce qu'étaient réellement, au milieu de tant de déclarations différentes et en apparence inconciliables, la pensée vraie, les intentions persistantes de Montaigne, recherchées dans sa vie et dans ses écrits, et comme filtrées à travers des obscurités voulues et des digressions calculées. Mais cette concordance entre mon interprétation des idées de Montaigne et l'acte hardiment conçu, prudemment exécuté, qui m'apparaissait comme devant lui être attribué, était aussi une raison nouvelle pour me mettre en garde contre l'entraînement de ma pensée. « *Ce n'est pas dans Montaigne*, dit Pascal, *mais dans moi, que je trouve ce que j'y vois.* » N'aurais-je pas cru

trouver dans Montaigne ce qui était seulement en moi?

Plus j'ai revisé et comparé les textes du *Discours* et des *Essais*, plus je les ai éclairés à la lumière des événements, et plus aussi mes inductions m'ont paru justifiées. Je me suis donc décidé à les soumettre à la critique[1].

Je n'ai pas eu à le regretter. Les nombreuses adhésions que je n'ai pas tardé à recevoir de tous côtés autorisent sans doute à penser que la généralité de mes lecteurs ont souscrit à mes conclusions.

La plupart des écrivains qui se sont acquis une juste renommée par des travaux sur la pensée et le caractère de Montaigne, ont favorablement accueilli ma thèse. J'ai reçu de plusieurs d'entre eux de précieuses adhésions, et n'ai rencontré qu'un très petit nombre d'opposants. M. Paul Stapfer, dont chacun connaît les deux beaux livres sur Montaigne et les *Essais;* M. Edme Champion[2], dont l'*Introduction à l'étude des Essais* a inauguré, suivant l'expression de M. Émile Faguet, pour l'étude de Montaigne, « une méthode nouvelle »; M. E. Courbet,

1. En deux articles publiés dans la *Revue politique et parlementaire*, numéros de mars et de mai 1906, et dont la *Première partie* du présent volume est la reproduction.

2. Sur le désir qu'a bien voulu m'exprimer M. Edme Champion, j'ai transcrit à la fin de ce volume son article de la *Revue Bleue* du 23 mars 1907 et la lettre publique qu'il m'a récemment adressée.

l'auteur de la dernière édition achevée des *Essais* et de fortes pages sur Montaigne, s'accordent à reconnaître que j'ai rendu très vraisemblable l'entente entre Montaigne et les réformés, et sa participation à la publication du *Contr'un*. L'assentiment donné à mes propositions par plusieurs historiens et critiques versés dans la connaissance du XVI^e^ siècle ne m'a pas été moins précieux. Je citerai parmi eux M. Henri Monod, qui a si bien étudié et éclairé l'histoire de la Saint-Barthélemy; M. Léon Séché, le savant directeur de la *Revue de la Renaissance;* M. Edmond Huguet, professeur à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la Société des éditions modernes; M. N. Weiss, conservateur de la Bibliothèque protestante de Paris.

Parmi les jeunes fervents de Montaigne, j'ai rencontré, comme je devais m'y attendre, des contradicteurs ardents. Quelques-uns, peut-être, sont trop fraîchement sortis de l'École pour s'être pleinement affranchis de l'influence d'un maître fidèle à la tradition classique. Leur indiscutable talent littéraire n'aurait sans doute rien perdu à être agrémenté d'un peu plus de bonne grâce. Ils n'en ont pas moins servi ma cause, ainsi que les deux érudits bordelais venus à la rescousse, en alimentant la controverse et en m'amenant, par les nécessités du débat, à fortifier et à préciser mon argumentation.

Leurs objections et mes réponses remplissent la seconde partie de ce volume. La polémique n'a pas duré moins de trois années. Tandis qu'elle se poursuivait, je relisais les *Essais*, et plus je les relisais, plus je me persuadais que ce livre, où tant d'auteurs voient une sorte de manuel du parfait conservateur, qui apparaît à d'autres comme la distraction d'un spectateur de la vie, d'infiniment d'esprit et de malice, mais foncièrement et irrémédiablement découragé, auquel ils reprochent de n'avoir pas voulu travailler au succès de ses idées, est au contraire, et beaucoup plus encore que je ne l'avais cru jusqu'ici, une œuvre de propagande émancipatrice et tendanciellement révolutionnaire. J'entrevois de plus en plus que la conception même, sous le titre modeste d'*Essais*, d'un livre de combat, non seulement contre l'intolérance, mais contre les causes de l'intolérance, date de cette époque de sa vie où Montaigne est intervenu dans la lutte politique sous le nom de son ami, et lui a été suggérée par le succès du pamphlet. L'effet produit par la publication du *Contr'un*, la part qu'il a eue dans la révolte des protestants contre le tyran du jour, lui ont révélé la puissance de sa plume. La réussite du stratagème grâce auquel il put échapper, non sans périls, aux conséquences de son acte, lui montra la voie à suivre. Il vit

qu'à l'aide de certaines précautions, et en usant d'habileté, il n'était pas impossible de lancer — sans trop risquer sa vie — des hardiesses qui seraient comprises à demi-mot par les «gens d'entendement» et les «esprits esveillés».

Convaincu que, suivant sa propre expression, «les verges s'impriment mieux en papier qu'en la chair vive», il comprit «qu'estant marry de quelque action que la civilité et la raison (lisez : la prudence) lui prohibaient de reprendre à découvert», il pourrait, dans son livre, «s'en desgorger, non sans dessein de publicque instruction»[1]. Donnant la parole tour à tour à l'ironiste, au dilettante qui s'amuse et au moraliste qui veut corriger, quelquefois même fustiger, sans jamais cesser d'être bienveillant et secourable pour «cette fourmilière émue» qui s'agite autour de lui, Montaigne va «essayer son jugement». Il enseignera une morale indépendante de tout dogme religieux et de toute conception métaphysique, «une prud'hommie» non «contrainte sous l'espérance et la crainte», mais «née en nous de ses propres racines, par la semence de la raison universelle, empreinte en tout homme non dénaturé»[2]. Il travaillera jusqu'à la fin de sa vie, sans hâte, sans conten-

1. Les *Essais*, livre II, chap. XVIII. Tome III, page 65 : Du Desmentir.
2. Les *Essais*, livre III, chap. XII. Tome IV, pages 200-201 : De la Physionomie.

tion, avec enjouement, et sous le couvert d'une soumission de pure « cérimonie » aux croyances et aux institutions établies, à ébranler par le doute l'esprit d'obéissance aveugle aux suggestions du fanatisme, et à ruiner le prestige de cette royauté florentine qui, depuis trop longtemps, tyrannisait la France.

Henri IV, pour sauver la France, va bientôt dire et prouver, aux applaudissements de l'histoire, et peut-être sous l'inspiration de Montaigne, que « Paris vaut bien une messe ». Son ami, son conseiller Montaigne, ramenant du ciel, comme avait fait Socrate, « la sagesse humaine qui y perdait son temps » et « la rendant à l'homme, où est sa plus forte et plus laborieuse besogne » [1], crut devoir y employer quelque diplomatie. Quand on pensait, en 1576, comme pensait Montaigne, il fallait se taire ou mourir. Il ne s'est résigné ni à l'un ni à l'autre. S'il y a honte, ce n'est pas à lui qu'elle revient, mais à ceux qui, le couteau à la main, criaient : « Crois ou je te tue. » Mais quel historien sachant se reporter au XVI^e^ siècle, et dans le milieu où vivait notre auteur, croira vraiment qu'il y a honte? Ce ne devrait pas être, du moins, mon plus ardent contradicteur, M. Paul Bonnefon, qui a fait remarquer, sans lui retirer ni son estime

1. Les *Essais*, livre III, chap. XII. Tome IV, page 170.

ni son admiration, que l'auteur des *Essais* « servait souvent, *sous le couvert des autres*, des opinions qui, sans cela, eussent fait scandale et peut-être mérité le fagot »[1]. L'excuse que M. Bonnefon considère à si juste titre comme hautement valable pour les *Essais*, ne l'est pas moins pour le procédé que nous supposons employé par Montaigne dans la publication du *Contr'un*.

Bordeaux, 1er mars 1910.

N. B. Pour que le lecteur puisse se reporter facilement aux pages du *Discours de la Servitude volontaire* souvent cité dans ce livre, sans avoir recours à un texte séparé, j'ai transcrit à la fin du volume, à partir de la page 287, le texte entier de ce document. J'ai eu soin de faire imprimer en caractères italiques les principaux passages que j'ai successivement cités.

Toutes les citations des *Essais* données dans ce volume sont prises dans la belle et savante édition de M. E. Courbet, 5 volumes, 1872-1899, chez *Lemerre*.

1. P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, t. II, p. 299.

MONTAIGNE

PAMPHLÉTAIRE

PREMIÈRE PARTIE

Le « Discours de la Servitude volontaire » est un pamphlet contre Henri III. La Boétie ne peut être l'auteur des parties principales; cet auteur est vraisemblablement Montaigne.

I

LE PORTRAIT DU TYRAN, DANS LE *Contr'un*, EST CELUI D'HENRI III. ON Y RECONNAIT AUSSI DES ALLUSIONS A SA POLITIQUE ET AUX ÉVÉNEMENTS DE SON RÈGNE.

Dans les premières pages du *Discours*, l'auteur se demande comment il se peut faire que « tant d'hommes, tant de bourgs, tant de nations, endurent quelquefois un tyran seul, qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne », « qui n'a pouvoir de leur nuire sinon tant qu'ils ont de vouloir de l'endurer; qui ne saurait leur faire mal aucun, sinon lorsqu'ils aiment mieux

le souffrir que lui contredire ». A la vue de ces masses d'hommes qui supportent les humiliations, les confiscations, les exécutions sans jugement, il cherche à découvrir quel lien secret, quelle chaîne fatale les assujettit; il s'écrie : « Mais, ô bon Dieu ! que peut estre cela? comment dirons-nous que cela s'appelle? quel malheur est celui-là? quel vice, ou plustost quel malheureux vice? voir un nombre infini de personnes non pas obéir, mais servir; non pas estre gouvernés, mais tirannisés; n'aians ni biens, ni parens, femmes ny enfans, ni leur vie mesme qui soit à eux ! souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés, non pas d'une armée, non pas d'un camp barbare contre lequel il faudroit despendre son sang et sa vie devant, mais *d'un seul; non pas d'un Hercule ny d'un Samson, mais d'un seul hommeau, et le plus souvent le plus lasche et femelin de la nation; non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais ancore à grand peine au sable des tournois; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette!* [1] »

Cette page contient-elle une allusion? Ce portrait est-il celui du tyran en général, ou vise-t-il

1. Pages 289-290 du présent volume.
Nous avons reproduit dans son entier, aux pièces documentaires, pages 287-323, le *Discours de la Servitude volontaire.*

un tyran particulier? Dès la première lecture, on est amené à penser qu'il ne s'agit pas du tyran en général. Presque aucun de ces traits ne caractérise les hommes qui, dans l'histoire, ont mérité ce nom. Le tyran non seulement n'est pas nécessairement, mais n'est pas habituellement, un homme chétif, un homme sans énergie, sans résistance, ou un homme très jeune. Il est quelquefois, mais n'est pas « le plus souvent », « le plus lasche et le plus féminin de la nation », et encore moins un « homme tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette », dans quelque sens que l'on prenne l'expression « tout empesché de... ». La plupart des tyrans se sont plutôt signalés par des attributs et des aptitudes tout à fait contraires.

Si donc un examen attentif nous fait reconnaître dans ce portrait une ressemblance frappante, physique et morale, soit avec le prince régnant au moment où il a été publié, soit avec un prince de sa famille intimement associé à son pouvoir tyrannique, n'est-on pas justifié à conclure que c'est ce roi ou ce prince que l'écrivain a voulu peindre? J'ai cherché parmi les Valois, et n'ai pas eu beaucoup de peine à trouver le personnage ici représenté. Tous les traits s'appliquent à lui, aussi exactement que s'applique sur un visage le moule où son masque est creusé. Et pourtant, les critiques qui ont,

comme moi, cherché l'original, en ont désigné un autre. J'imagine qu'ils ont sur ce point suivi de Thou. Montaigne avait dit que La Boétie (né en 1530) avait dix-huit ans[1] lorsqu'il composa le *Contr'un*. Or, en 1548, avaient eu lieu en Guyenne, sous les yeux du jeune Sarladais, et commis par les troupes royales, des actes de répression sauvage. Sans y regarder de très près, de Thou avait rapproché les deux dates et conclu que le *Contr'un* était un cri de révolte arraché à la pitié indignée du jeune homme par les événements dont il avait été le témoin. Les autres ont répété ce qu'il avait dit, et peut-être eussé-je fait comme eux si le hasard n'eût pas voulu que mes études sur le *Contr'un* eussent précédé la lecture de ce passage du grand historien. Il ne semble pas douteux que de Thou s'est trompé. N'eussions-nous pas la correction de Montaigne reportant à *16 ans* l'âge où La Boétie composa son discours, que la lecture attentive du texte de ce discours suffirait à démontrer l'erreur. Il n'y a aucune ressemblance entre Henri II et l'« hommeau » du *Contr'un*. Henri II n'était un « hommeau » dans aucune des acceptions du mot; il n'était ni très jeune, ni petit. C'était un prince de très belle prestance, âgé de vingt-neuf ans, doué des plus brillantes qualités du corps, adroit, dispos, le plus habile

1. Plus tard, il a dit *seize ans*.

écuyer, le plus rapide coureur de son entourage. On ne pouvait dire de lui, ni qu'il fût lâche, ni qu'il fût efféminé, ni qu'il ne fût pas accoutumé à la poudre des batailles, encore moins qu'il fût « à grand'peine accoutumé au sable des tournois », qui étaient sa distraction favorite. Enfin, est-il besoin d'ajouter que l'amant de Diane de Poitiers et de tant d'autres belles dames, le mari infidèle de Catherine de Médicis, père de dix enfants légitimes, et d'un plus grand nombre, peut-être, d'illégitimes, était tout le contraire d'un homme « empesché de servir à la moindre femmelette », en quelque sens, d'ailleurs, que l'on prenne cette expression ? L'opinion de de Thou et des auteurs qui l'ont suivi ne peut être soutenue.

Il est, par contre, un Valois à la physionomie duquel s'adapte en tous points le portrait ; auquel s'en appliquent très exactement toutes les flétrissures : c'est Henri III, d'abord duc d'Anjou, roi de Pologne au moment où paraît le premier fragment du *Contr'un*, roi de France depuis plus de deux ans au moment où l'on en publie le texte intégral. Je suis donc arrivé à la conclusion que ce portrait du tyran, s'il est, comme je le crois, un portrait individuel, est celui, non du Valois qui régnait quand La Boétie a composé — que ce soit en 1546 ou en 1548 — son discours, mais du Valois qui

allait régner ou qui régnait en France, au moment où le *Contr'un* a été publié, c'est-à-dire en 1574 et en 1577.

*
* *

Reprenons chacune des qualifications par lesquelles l'auteur caractérise son tyran, et comparons-les aux traits si connus du duc d'Anjou.

1° *Souffrir les pilleries, les cruautés*, etc..., *non pas d'un Hercule, ni d'un Samson, mais d'un seul « hommeau »*.

Cette qualification d'« hommeau » sous la plume d'un pamphlétaire était toute naturelle, en tant qu'appliquée à un prince qui, avant d'être, à vingt-deux ans et à vingt-trois ans, le tyran de Pologne, puis le tyran de France, n'avait que dix-sept ans lorsqu'il fut élevé par sa mère au titre de lieutenant général du royaume, sous la tutelle de Tavannes.

Il était encore un « hommeau » à un autre point de vue. Quoique moins débile que ses frères, il était de faible complexion, avait les membres grêles, fut atteint, dès sa première jeunesse, d'infirmités variées, ophtalmies strumeuses, fistules à l'œil et au nez. Sujet à des alternances d'énergie factice et d'indolence, il était énervé et déprimé par des vices précoces. Atteint de scrofulo-tuberculose comme ses frères,

des abcès de l'oreille, à deux reprises[1], furent encore une des manifestations de cette tare héréditaire dont il faillit mourir comme François II.

2° « *Du plus lasche et femelin de la nation.* »

Il sera question, plus loin, de l'absence de vaillance à la guerre. Ici, l'épithète de lâche est prise dans le sens étymologique[2] : amolli, paresseux, sans énergie. Il méritait l'épithète dans tous les sens. *Féminin*, efféminé, personne ne l'a été plus que lui, personne n'en a été plus souvent raillé. L'ambassadeur vénitien le dépeint ainsi : « Sa façon de s'habiller et ses ajustements prétentieux le font paraître délicat et efféminé. Couvert de broderies d'or, de pierreries et de perles d'un grand prix, il met encore une extrême recherche dans son linge et dans l'arrangement de sa chevelure. » Le cou est entouré d'un collier d'ambre serti d'or, qui flotte sur sa poitrine et répand une suave odeur ; à ses oreilles, percées comme celles des femmes, il ne se contente pas d'une seule boucle de chaque côté, il en porte deux avec pendants de pierreries et de perles[3].

1. P. Matthieu, *Hist. de France*, 1631, t. I, p. 417, pour la maladie de 1575. — *Journal de l'Estoile*, septembre 1579, pour celle de 1579.

2. Du latin *laxus*.

3. *Relazione di Morosini*, collection Alberi, série I, t. VI, p. 262. — *Relation de Jérôme Lipomano*. Relations des Ambassadeurs Vénitiens. Paris, Imprimerie royale, 1838, t. II, p. 615. — Voir aussi *Henri de Valois et la Pologne*, par le marquis de Noailles, 1867, t. I, p. 42-43.

3° « *A grand peine accoustumé au sable des tournois.* »

Sur ce point encore nous avons le témoignage de l'ambassadeur vénitien. Jean Correro apprend à son gouvernement ce que nous savons, d'ailleurs, par d'autres informations, « que le peuple reproche au duc d'Anjou de n'avoir aucun goût pour les joutes, tournois et autres choses semblables »[1].

4° « *Non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette.* »

La faiblesse et l'infériorité d'Henri III, à ce point de vue, non pas seulement après qu'il fut devenu roi de France, mais quand il n'était encore que duc d'Anjou ou roi de Pologne, sont assez connues pour qu'il soit utile d'insister. Le nonce du pape, si exactement au courant de tous les secrets d'alcôve, fait allusion à cet état de faiblesse (je ne dis pas d'impuissance totale), que toute la Cour connaissait, dans une lettre au Saint-Siège, en 1574[2]: « Lorsque ce roi faible et luxurieux passe une nuit ou deux avec une femme, il reste huit jours au lit. »

Un peu plus tard, tous les saints du paradis et aussi les magiciens et nécromanciens furent

1. Thommaseo, *Relation des Ambass. Vénit. sur les affaires de France.* Paris, Imprimerie royale, 1838, t. II, p. 237.
2. *Archives du Vatican,* carton III, 388. Citées par Michelet.

invoqués par Catherine et par la jeune femme d'Henri III, pour que la virilité lui fût obtenue, et pour qu'il fût mis en état de satisfaire à l'exigence principale d'une monarchie héréditaire.

Mézeray et l'évêque historien Péréfixe nous disent à leur manière pourquoi sont restés sans résultats les ex-voto, les pèlerinages et les processions, pour avoir des enfants qu'on savait ne pouvoir tenir que d'un secours du ciel ; Henri III avait contracté à Venise, à son retour de Pologne (1574), un mal incurable auprès d'une dame qui lui fut trop prodigue d'une faveur qu'il se repentit toute sa vie d'avoir acceptée. Cette « avarie » peut expliquer la stérilité d'Henri III, mais non la quasi-impuissance qui était, je le répète, antérieure, et à laquelle a voulu faire allusion l'auteur du *Contr'un*.

Non seulement ce trait s'applique très exactement à Henri III, mais il ne peut s'appliquer à aucun autre roi de France. L'expression « tout empesché de servir... » était employée, au XVI^e^ siècle, en deux sens différents. Tantôt elle voulait dire : « *incapable de...* », tantôt « *tout occupé à...* », « *tout absorbé par le soin de...* ». Nous avons choisi la première acception parce qu'elle était peut-être la plus fréquemment employée. Mais si on adoptait la seconde, comme le font MM. Faugère et Bonnefon, le trait s'appli-

querait avec autant et plus de précision encore à Henri III. Il se plaisait à habiller les femmes, à les coiffer. Il passait une grande partie de son temps à dessiner les modes et les costumes qu'il imposait aux dames de la Cour, et que son caprice changeait à chaque instant. Vivant dans l'intimité des dames d'honneur de Catherine, il aimait à leur servir de femme de chambre. Le jour de son mariage avec Louise de Vaudémont, à Reims (février 1575), la cérémonie nuptiale devait avoir lieu dans la matinée ; mais il passa toute la journée à habiller, à attifer et coiffer sa femme, et la messe ne put être dite qu'à six heures du soir ; la cérémonie dut être écourtée, l'heure tardive ayant obligé à supprimer le « Te Deum »[1].

5° « *Non pas accoustumé à la poudre des batailles.* »

J'ai réservé pour la fin ce membre de phrase, qui mérite une attention spéciale. Quand, en juin 1574, après six mois de règne, le roi de Pologne eut abandonné son royaume pour venir occuper le trône de France, il scandalisa et

1. Il y a, d'ailleurs, à cette date, un écrivain, un seul, qui excelle à exprimer dans une même phrase, quelquefois par un même mot, deux idées très différentes; et c'est justement celui auquel nous allons être amené à attribuer la composition de ce portrait d'Henri III : c'est Montaigne. Et il ne serait pas surprenant qu'il ait voulu, dans la phrase que nous analysons, faire allusion à la fois à l'infériorité génésique d'Henri III et à ses frivoles occupations auprès des femmes.

dégoûta sa Cour et son peuple par sa mollesse, sa fainéantise, la corruption la plus avilissante, la honteuse dépravation qu'il affichait, plus encore par son incapacité, sa morgue, ses déprédations, et surtout sa lâcheté. A Lyon, tout le jour couché chez lui, il ne se levait que pour s'étendre encore dans une barque peinte aux couleurs les plus brillantes, bien enveloppé de rideaux et mollement porté sur la Saône[1]. De tous côtés on le sollicite de monter à cheval pour commander son armée contre les rebelles qui se lèvent en Languedoc et dans le Dauphiné. Il n'écoute rien, ne veut quitter ni ses favoris, ni ses confréries de pénitents et de flagellants, et pendant que ses lieutenants se battent pour sauver son trône et assiègent les forteresses des révoltés, il se renferme à Avignon, faisant alterner les orgies avec les exercices d'une dévotion grotesque et indécente.

Cette aversion bien établie pour la poudre des batailles complète la ressemblance frappante du tyran flétri par le *Contr'un* avec le personnage d'Henri III. Toutefois, la ressemblance se maintient-elle aussi bien avec Henri encore duc d'Anjou ou roi de Pologne? La question ne se présenterait même pas à l'esprit, si, comme

1. Voir DE THOU, *Histoire*, t. VII, p. 134, et les autres historiens.

on le croyait jusqu'à ces derniers temps, le *Réveille-Matin des Français*, lequel a publié pour la première fois, compris dans un fragment du *Contr'un*, le portrait que j'analyse, n'avait paru qu'à la fin de l'année 1574. Dans ce cas, en effet, personne ne pourrait objecter que le passage « non pas accoutumé à la poudre des batailles » n'est pas applicable à Henri III, qui, dès le mois de septembre, à son arrivée en France, témoigne pour la vie militaire et pour toute occupation virile l'éloignement invincible souligné par le pamphlétaire. Mais un document mis au jour il y a quelques années par M. Henry Fazy[1] paraît établir que le *Réveille-Matin* fut imprimé avant le 22 mars 1574. La satire viserait donc Henri, non roi de France, mais roi de Pologne. Or, à ce moment, cet Henri-là, loin qu'on pût le reconnaître à cette qualification : « non accoutumé à la poudre des batailles », était encore dans l'opinion (que j'avais cru, comme la plupart des historiens, autorisée) couvert des lauriers de Jarnac et de Moncontour. J'ai dû m'arrêter devant cette difficulté. J'avais pensé d'abord pouvoir la résoudre en supposant que le pamphlétaire, écrivant dans les premiers mois de 1574, avait visé à la fois le duc d'Anjou et son frère

1. Henry Fazy, *La Saint-Barthélemy à Genève*, chez Fischbacher, 1879.

Charles IX; celui-ci, le tyran qui règne encore et qui est officiellement responsable des massacres de 1572, celui-là, le tyran qui régnera demain et que les protestants considèrent, à ce moment surtout, comme le plus coupable des auteurs de la Saint-Barthélemy. Cette conception d'un portrait combiné n'aurait rien eu que de très admissible; et cette double attribution ne changerait rien à la donnée fondamentale de ma thèse.

Mais un examen approfondi de la personnalité d'Henri III et un retour sur la première partie de sa vie politique m'ont permis de me passer de cette interprétation et de reconnaître que tous les traits de la peinture, même le trait final, lui sont exclusivement attribuables [1].

Beaucoup de protestants n'ont jamais consenti à croire qu'ils avaient été vaincus à Jarnac par ce généralissime de dix-sept ans. Ils n'ignoraient pas que Tavannes seul dirigeait l'armée, et le bruit courait que d'Anjou avait été lancé sur le champ de bataille de Moncontour par sa cavalerie plutôt qu'il ne l'y avait conduite. Même parmi les catholiques, les gens renseignés étaient fixés sur sa prétendue bravoure. De Thou

1. Je parle ici du portrait du tyran spécialement visé, mais si, comme nous allons le voir, la plupart des autres censures du *Contr'un* se rapportent au règne d'Henri III, il est naturel qu'on puisse y trouver aussi quelques allusions au règne de Charles IX.

nous raconte que Simon du Bois, lieutenant général de Limoges, lui dit un jour, à Lyon, au moment de l'entrée d'Henri III en France, « que bien des gens ne pensaient pas du roi comme le commun, et que les espérances qu'on avait conçues d'un règne glorieux étaient fondées sur une réputation usurpée »[1].

Il n'en fallait pas davantage pour que, dans le pamphlet que nous analysons, le duc d'Anjou fût déjà qualifié, au point de vue militaire, comme il le fut unanimement par tous les partis, lorsque, quelques mois plus tard, il fut devenu roi de France. Ce jugement sur d'Anjou doit être également celui de l'impartiale histoire, si deux informations qui paraissent avoir échappé à nos historiens modernes sont, comme je le pense, dignes de crédit. La première nous est fournie par l'*Histoire de France* de P. Matthieu[2], la seconde par les *Mémoires de Tavannes*. P. Matthieu nous dévoile comment fut créée, par la collaboration de Catherine de Médicis et du pape Pie V, la légende de la vaillance militaire du jeune prince, quelle ingénieuse comédie fut imaginée pour imposer au monde et au duc d'Anjou lui-même la conviction qu'un grand homme de guerre s'était révélé à Jarnac

1. De Thou, *Histoire*, t. VI, p. 134.
2. Pierre Matthieu, *Histoire de France de François Ier à Henri IV*, Paris, 1631, t. I, liv. V, p. 325.

et à Moncontour, et persuader à celui-ci qu'il était le héros désigné par Dieu pour exterminer les hérétiques. Tavannes, l'homme de guerre le plus qualifié pour apprécier le caractère et la valeur du jeune lieutenant général du royaume, Tavannes, le vrai chef de l'armée, le mentor préposé par Catherine auprès de son fils pour lui gagner des batailles et lui forger un prestige, savait mieux encore que les Réformés et que les Politiques catholiques à quoi s'en tenir sur ce point, et il nous le dit très nettement : « Souvent, dans les guerres passées, Tavannes rompait le rideau au duc d'Anjou, le faisant lever forcément, lui reprochait s'il n'avait pas honte que six mille hommes à cheval l'attendissent devant son logis, et le forçait d'être soldat malgré lui [1]. »

Voilà ce qu'était le duc d'Anjou à Jarnac et à Moncontour, et ce qu'il fut à toutes les périodes de sa vie. L'auteur d'un pamphlet a donc pu dire justement que ce prince n'avait jamais pu « s'accoustumer à la poudre des batailles » ; rien ne manque plus à son portrait : c'est bien lui que désigne l'auteur du *Contr'un*.

Ainsi se trouve expliqué l'empressement des protestants à utiliser le *Discours de la Servitude*,

1. *Mémoires de Tavannes*, dans la collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, publiés par MICHAUD et POUJOULAT, t. VIII, p. 419.

et à le mêler à leurs libelles. C'était un écrit dirigé contre la politique du jour; il venait enrichir le recueil où étaient réunis les arguments de combat, l'arsenal où les militants venaient chercher les armes pour leurs attaques contre Charles IX, le duc d'Anjou et leur mère, contre les auxiliaires et complices de leur politique. Il ne manquait pas en France, surtout depuis la Saint-Barthélemy, et pas seulement parmi les protestants, de gens fort échauffés contre les Valois. Les pamphlets et les traités de politique révolutionnaire inondaient la France. Les historiens, s'inspirant des paroles de de Thou, remarquent que le *Discours* éclata comme une bombe parmi ces matières inflammables. L'on était déjà « très aigri », suivant de Thou, contre la politique de Catherine; ce qui surexcita contre elle, « ce furent certains écrits qui coururent en ce temps-là, entre autres le *Discours* de La Boétie, qu'on affecta de répandre pour disposer les esprits à la révolte » [1]. Comprendrait-on qu'un écrit dirigé contre la politique d'Henri II, mort depuis seize ans, et visant, à vingt-huit ans de date, des événements du commencement de son règne, ait pu remuer à ce point l'opinion et soulever violemment les passions politiques? Les allusions ne sont bien comprises, les invec-

1. De Thou, *Histoire*, t. VII, p. 18.

tives n'ont d'effet sur les hommes pour les porter à l'action, à l'action armée surtout, que si elles sont clairement applicables à des faits proches, présents à la mémoire de chacun.

L'influence qu'il reconnaît au *Contr'un*, de Thou l'explique en ces termes : « Ceux qui le publièrent le détournèrent de sa véritable signification », lui donnèrent un sens bien différent « du véritable sens », et même « tout à fait contraire à l'intention que ce sage et savant auteur avait eue en le composant » [1].

Les éloges extraordinairement exagérés dont de Thou gratifie La Boétie témoignent qu'il n'a fait que répéter ce que lui a dit Montaigne. Il lui attribue, en effet, « un sublime génie » (t. IV, p. 599). Ce génie de La Boétie n'est qu'une idée délirante de Montaigne qu'explique,

1. De Thou, *Histoire*, t. IV, p. 599 ; t. VII, p. 18 et t. I, p. 346. De Thou place par erreur la publication du *Contr'un* à l'année 1573 (*Ibidem*, t. VII, p. 18) sous Charles IX et même immédiatement après le départ du duc d'Anjou pour la Pologne. Il ignore donc qu'il fut publié dans le *Réveille-Matin*, partiellement, et en 1574 seulement. On aperçoit très bien la cause de cette documentation imprécise. De Thou, pendant vingt-deux ans, recueillit les matériaux de son Histoire avec grand soin et beaucoup de scrupules, se renseignant auprès des témoins les plus directs. Ici, le témoin était Montaigne, avec lequel il s'est souvent entretenu des faits de son temps, et dont il nous dit lui-même que pendant son séjour à Bordeaux, en 1582, et plus tard à Blois, en 1588, « il tira bien des lumières » *. Or, si ma thèse est juste, Montaigne avait, nous le verrons, un intérêt considérable à dissimuler la vérité sur les conditions et circonstances réelles de la publication du *Contr'un*.

* Mémoires de de Thou, en tête du tome I de son Histoire, p. 59.

excuse et rend touchante l'amitié-passion qu'il avait pour lui.

Paru au commencement de 1574, le portrait du tyran flétri par le pamphlet devait être celui, non de Charles IX, mais de Henri, son frère. A ce moment, Charles IX, miné par la phtisie, est un valétudinaire que chacun s'attend à voir mourir d'un jour à l'autre. Il a failli succomber au mois de septembre précédent, dans le voyage où il accompagnait son frère d'Anjou gagnant la Pologne. Il crache le sang, se détruit chaque jour un peu plus par ses excès, semble s'étudier à combler les vœux de ses ennemis politiques et de ce frère, le plus ennemi de tous, qui attend impatiemment son dernier soupir. Aussi, n'est-ce pas sur Charles que dans leurs libelles les protestants vont désormais faire porter les malédictions et les invectives, mais sur son frère d'Anjou, roi et tyran de Pologne aujourd'hui, roi et tyran de France demain. Dans la première édition du *Réveille-Matin*, parue en 1573 [1], Charles IX n'étant pas encore reconnu aussi dangereusement malade qu'il l'était réellement, on ne parle guère que de lui, et le portrait qui nous occupe n'y est pas. Dans la deuxième édition, au contraire, parue en 1574, quelques semaines avant la mort de Charles IX, et qui contient le

1. Sous le titre de : *Dialogues où sont traitées plusieurs choses adressées aux protestants et huguenots de la France.*

second dialogue avec le portrait, on s'occupe beaucoup plus du duc d'Anjou. C'est contre lui que les auteurs provoquent le poignard des Brutus, n'ignorant pas qu'Henri n'a quitté la France qu'à regret et qu'il aspire à y revenir pour leur faire une guerre d'extermination. Il n'est donc pas surprenant que, dans le *Discours*, qui leur a été communiqué par une main amie pour le publier avec leurs propres écrits, le tyran dont on flétrit les vices, les bassesses et les cruautés, soit, dès ce moment, le duc d'Anjou et non plus Charles IX.

* * *

Il n'est pas sans intérêt de constater que, dans la première édition des *Essais*, parue quatre ans après les *Mémoires de l'État de France*, Montaigne parlait d'un roi efféminé dans les termes suivants, qui rappellent d'assez près ceux du *Contr'un :* « L'empereur Vespasien estant malade de la maladie dont il mourut ne laissoit pas de vouloir entendre l'estat de l'Empire, et dans son lict mesme, despeschoit sans cesse plusieurs affaires de conséquence, et son médecin l'en tançant comme de chose nuisible à sa santé : « Il » faut, disoit-il, qu'un Empereur meure debout; » voilà un beau mot à mon gré, et digne d'un grand Prince, et le devroit-on souvent ramentevoir aux Princes et aux Roys pour leur faire sentir

que cette grande charge qu'on leur donne du commandement de tant d'hommes n'est pas une charge oisive; et qu'il n'est rien qui puisse si justement desgouter un subject de se mettre en peine et en hazard pour le service de son prince, que de le voir appoltronny cependant luy-mesme, à des occupations lasches et vaines, et d'avoir soin de sa conservation, le voyant si nonchalant de la nostre [1]. »

Que ce passage vise Henri III, cela serait déjà presque évident, alors même que Montaigne n'eût rien ajouté à cette page; mais il y a joint, plusieurs années après [2], quelques lignes qui en complètent et en précisent la signification. Le parallèle qu'il y établit entre la vaillance du roi de Navarre et la fainéantise de celui dont il vient de parler, ne laisse, en effet, de place à aucun doute. « Nul prince vertueux et coura-» geux ne saurait souffrir qu'on l'entretienne de » si honteuses instructions (consistant à lui dire » qu'il vaut mieux qu'il conduise ses guerres par » d'autres que par soi). Sous couleur de conserver » sa tête comme la statue d'un saint à la bonne » fortune de son état, ils le dégradent justement de

1. Les *Essais*, chap. XXI du livre II, intitulé : « *Contre la Fainéantise.* » C'est le début du chapitre.

2. Ces lignes ont été ajoutées par Montaigne, de sa main, sur un exemplaire de l'édition de 1588, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, en vue de l'édition suivante, laquelle n'a paru qu'après la mort de l'auteur (édition de 1595, *in-folio*, chez Langelier).

» son office, qui est tout en action militaire, et l'en » déclarent incapable. *J'en sais un* qui aimerait » bien mieux être battu que de dormir pendant » qu'on se battrait pour lui, et ne vit jamais » sans jalousie ses gens faire quelque chose de » grand en son absence. » A ces derniers mots, tous les commentateurs ont reconnu Henri de Navarre. Il est, d'ailleurs, impossible de s'y tromper. Il n'y a aucun autre prince, au moment où ces lignes sont écrites (de 1588 à 1592), auquel elles puissent s'appliquer; et nous savons que Montaigne fut en relation d'amitié pendant cette période avec Henri IV, qu'il avait reçu au moins deux fois sa visite dans son château du Périgord, et qu'il ne cessa d'être en correspondance avec lui.

Ainsi, Montaigne, dans un livre dont la préparation est contemporaine de la publication du *Contr'un*, parle d'Henri III en des termes analogues à ceux du *Discours* et à ceux de tous les libelles protestants. Et l'on voit que de plusieurs côtés, soit lorsqu'il n'est encore que duc d'Anjou, ou roi de Pologne, soit après qu'il est devenu roi de France, les regards, les colères et les ironies sont dirigées contre Henri III [1].

1. Il n'est pas sans intérêt de noter que dans les deux années qui ont suivi la Saint-Barthélemy, les réformés, si indignés et si acharnés contre Henri de Valois, n'avaient ou feignaient de n'avoir pas de rancune contre le duc de Guise, meurtrier de Coligny. Le duc, disent-ils, a tué l'amiral parce qu'il voyait

*
* *

Le texte intégral du *Discours* nous fournit d'autres allusions. Le portrait du jeune prince n'a pu être jeté comme négligemment dès l'exorde d'une dissertation contre « le tyran » sans que l'auteur y ajoutât des traits rappelant les actes et les vices de celui contre lequel s'exerce sa verve. Les allusions se trouveront forcément limitées par la date même de la publication aux dernières années du règne de Charles IX et aux deux premières années du règne de Henri III. Il sera d'autant plus facile de reconnaître derrière leur voile les hommes et les événements, et de ne pas les confondre avec ceux d'une autre époque et d'un autre règne [1]. Les faits que nous devons surtout nous attendre à voir mettre en lumière et stigmatiser ici sont évidemment ceux qu'après la Saint-Barthélemy les protestanls

en lui l'instigateur du meurtre de son père, et non par haine contre la religion nouvelle; ce n'est qu'une querelle de famille. Aussi, après avoir remercié Guise d'avoir sauvé du massacre plusieurs de leurs frères, ils lui proposent une alliance : ils l'aideront à renverser les Valois, et Henri de Guise, reprenant ainsi le trône usurpé à ses ancêtres par Hugues Capet, rétablira, avec la liberté de conscience, la paix civile, et deviendra le père de tous ses sujets sans distinction de religion (*Réveille-Matin des Français*). A cette date, les huguenots ne comptaient pas encore sur le fils d'Antoine de Navarre.

1. Rien, dans le texte du *Contr'un*, ne contredit l'idée à laquelle nous sommes ici conduits : les remaniements du *Discours*, de 1574 à 1577, ont été composés en deux fois au moins; une première partie a été transmise aux publicistes protestants

et tous les ennemis de l'odieuse politique des deux Valois et de leur mère signalent dans leurs écrits satiriques ou dans leurs narrations souvent véridiques, et dont ils veulent que le souvenir soit toujours présent à l'esprit de leurs coreligionnaires et des catholiques honnêtes.

La religion servant beaucoup plus que sous les règnes précédents d'instrument et de couverture à la tyrannie et s'associant à des crimes révoltants; les princes et leurs favoris donnant les plus honteux exemples, promenant leurs bacchanales et leurs pillages à travers la ville; l'éloignement systématique des hommes que leur expérience et leur situation rendaient capables de servir l'État, et leur remplacement par de jeunes aventuriers, compagnons et fournisseurs des débauches royales; comme le constate l'Estoile « la charge des finances donnée aux plus déloyaux, la conduite des armées aux plus couards, et le gouvernement aux plus fols »; plusieurs des *mignons* sacrifiés par celui-là même qui les avait élevés; tels sont les tableaux que les ennemis du pouvoir retracent dans leurs écrits.

Ces tableaux, ces faits caractéristiques de la

au commencement de l'année 1574, utilisée par eux dans le *Réveille-Matin des Français* et incorporée au dialogue. Une seconde composition dans laquelle ont été ajoutés, de 1574 à 1576, les passages qui font allusion au règne d'Henri III, leur a été transmise au moment même de la publication du texte complet, en 1577.

fin du règne de Charles IX et du commencement de celui de Henri III, nous allons les retrouver successivement dans les pages du *Contr'un.*

*
* *

Religion comme instrument de tyrannie. — Qu'on veuille bien relire le long morceau qui commence ainsi : « Par ce moyen ils s'assurent que ce peuple se fierait plus d'eux... » Je le résume : les tyrans anciens, entre autres moyens pour fonder leur domination, se servaient de l'imposture religieuse, de « bourdes » que les peuples, dans leur ignorance, prenaient pour argent comptant. Ils se disaient envoyés, inspirés et soutenus par la divinité, exécuteurs de ses volontés, et se mettaient « la religion devant pour garde-corps », empruntant « quelque eschantillon de la divinité pour le soutien de leur meschante vie ». Nos tyrans, « nos rois, » ceux que nous et nos ancêtres avons et avons eus pour nous gouverner, ont inventé les mêmes impostures (fleur de lys, sainte ampoule, etc...), tant il est vrai que tous les tyrans emploient les mêmes moyens pour tâcher « d'accoustumer le peuple envers eux, non seulement à obéissance et servitude, mais encore à dévotion »[1].

1. *Discours*, pages 311-314 de ce volume.

Ce morceau ne saurait en aucune façon avoir été écrit par La Boétie, lequel ne pouvait, à seize ans, avoir la raison assez mûre et la plume assez expérimentée pour employer les incroyables habiletés de langage qu'on remarquera dans ce fragment du *Contr'un*, si on veut bien le lire intégralement. L'artifice y est si savant, le procédé poussé si loin, que, parmi les écrivains de ce temps, l'on n'en voit qu'un qui en fût capable, et cet écrivain-là c'est Michel Montaigne.

Que si l'on supposait un La Boétie plus âgé et plus expérimenté, retouchant son *Discours*, je répondrais que ce passage révolutionnaire, où le prince régnant est nettement taxé de tyrannie, est en contradiction formelle avec son esprit éminemment conservateur, avec ses actes politiques, surtout avec ses idées religieuses d'une sincérité incontestable. M. Bonnefon, qui a si bien étudié la vie de La Boétie, remarque qu'il n'a pu être l'auteur d'une violente critique contre le pouvoir royal; « ce serait, dit-il, établir entre ses actes et ses paroles une divergence qui n'existe pas [1]. » Cette juste remarque est plus applicable au fragment dont il est ici question qu'à tout autre passage du *Contr'un*. Tout dans la vie et la mort de La Boétie s'oppose à ce

1. P. Bonnefon, *Revue politique et parlementaire*, janvier 1907.

qu'il l'ait écrit. Enfin, ce même passage mentionne la *Franciade*, de Ronsard, qui n'a paru qu'en 1572, ce qui empêche, on en conviendra, qu'il ait été écrit par un homme mort en 1563 [1].

* * *

Le règne des favoris et des mignons [2]. — On le retrouve dans le fragment qui commence par ces mots : « Mais, maintenant, je viens à un point lequel est, à mon avis...[3].» C'est, dans le *Discours*, un morceau capital où l'auteur expose le secret ressort de la domination et un des principaux fondements de la tyrannie. « Ce ne

1. Cette allusion à la *Franciade* ne saurait, d'ailleurs, être détachée de l'ensemble du fragment ; elle forme avec lui un tout dont les parties sont inséparablement liées.

2. Le mot *mignons* n'a été pris dans un sens tout à fait défavorable qu'à partir de 1576, c'est-à-dire à partir du moment où les mœurs attribuées à Henri III y attachèrent une signification infamante. Il était antérieurement synonyme de *favori, compagnon* d'un rang inférieur. Mais, dès 1574-1575, on reprochait à Henri III de ne vivre qu'avec des « mignons godronnés » (empesés), et de Thou (tome VII, p. 134-135), sans les appeler *mignons*, constate, dès l'arrivée d'Henri III en France, en septembre 1574, qu'on ne le voit qu'entouré de ses jeunes favoris. Dans son *Histoire d'Henri de Valois*, M. de Noailles nous le montre vivant et gouvernant en Pologne (1573-1574) de la même manière. C'est en janvier 1575, d'après le récit de l'Estoile, au siège de Livron, qu'on lui a reproché publiquement ses *mignons*. Les assiégés lui criaient du haut de leurs murs : « Amenez-nous un peu vos mignons passiflores, godronnés et parfumés, qu'ils viennent voir nos femmes, et nous verrons si c'est chose aisée à emporter. » (L'Estoile, *Registre-Journal du règne d'Henri III*, édition Michaud-Poujoulat, p. 50).

3. Voir, dans ce volume, pages 314-315.

sont pas les bandes des gens à cheval, ce ne sont pas les compaignies des gens de pied, ce ne sont pas les armes qui défendent le tiran. On ne le croira pas du premier coup, mais certes il est vray : ce sont tousjours quatre ou cinq qui maintiennent le tiran, *quatre* ou *cinq* qui lui tiennent tout le païs en servage. Tousjours il a esté que *cinq* ou *six* ont eu l'oreille du tyran et s'y sont approché d'eus-mesmes, ou bien ont esté appelés par lui pour estre les complices de ses cruautés, les compaignons de ses plaisirs, les maquereaus de ses voluptés, et communs aus biens de ses pilleries. Ces *six* addressent [1] si bien leur chef, qu'il faut, pour la société, qu'il soit meschant, non pas seulement de ses meschancetés, mais ancore des leurs. Ces *six* ont *six cent*, qui proufitent sous eus et font de leurs six cent ce que les six font au tiran. Ces six cent en tiennent sous eux six mille, qu'ils ont eslevé en estat, ausquels ils font donner ou le gouvernement des provinces, ou le maniement des deniers, afin qu'ils tiennent la main à leur avarice et cruauté et qu'ils l'exécutent quand il sera temps, et facent tant de maus d'allieurs, qu'ils ne puissent durer que soubs leur ombre, ny s'exempter que par leur moien des

1. Le mot « adresser », dans le sens de *dresser*, ne se trouve, si je ne me trompe, au XVI^e^ siècle que dans Amyot, et non dans les *Vies des hommes illustres*, mais seulement dans les *Œuvres morales*, qui n'ont paru en français qu'en 1572.

loix et de la peine. Grande est la suitte qui vient après cela... et qui voudra s'amuser à devider ce filet, il verra que, non pas les six mille, mais les cent mille, mais les millions, par ceste corde, se tiennent au tiran, s'aidant d'icelle comme, en Homère, Juppiter, qui se vante, s'il tire la chesne, d'emmener vers soi tous les dieus. »

Il semble impossible de ne pas reconnaître ici le règne des Villequier, des du Guast et des autres favoris.

*
* *

M. François Combes, qui a également reconnu dans cette page une allusion politique, a cru y voir un tableau des faits que l'auteur avait devant les yeux sous François II et sous Charles IX, lors de la domination du cardinal de Lorraine et des Guises [1], et, pensant toujours aux seuls rois contemporains de La Boétie, il ajoute : « Ce n'est pas le règne d'Henri III qui pouvait lui fournir le sujet d'une peinture si sombre, mais bien celui de François II. »

Pour rapporter cette allusion à l'un des trois règnes qui ont précédé celui d'Henri III, il faut vraiment oublier leurs traits les plus saillants. L'auteur du *Contr'un* aurait assurément pu, dans ces trois règnes, trouver assez d'abus de

1. *Les idées politiques de La Boétie et de Montaigne*, par F. Combes, Bordeaux, 1882.

pouvoir et de persécutions pour justifier une violente satire contre la tyrannie. La politique de Diane de Poitiers, de Montmorency et des Guises depuis la mort de François Ier, aussi bien que celle de Catherine pendant la plus grande partie du règne de Charles IX, était une politique de tyrans. Mais, ce qui, dans cette page du *Contr'un*, ne se réfère à aucun de ces trois règnes, ce qui ne permet pas de n'en pas faire l'application directe au règne d'Henri III, ce sont les moyens employés par le tyran, « les ressorts », le mécanisme, le mode d'organisation de la tyrannie, ses procédés spéciaux. Ce sont les « quatre », les « cinq », les « six » favoris qui ont l'oreille du maître, appelés pour être « les complices de ses cruautés, les compagnons de ses plaisirs, les fournisseurs de ses voluptés, et communs aux biens de ses pilleries, qui maintiennent le tyran et lui tiennent tout le pays en servage. »

On ne trouve rien de pareil avant Henri III. Quelle différence entre la politique personnelle de ce roi au début de son règne et celle de ses prédécesseurs ! Sous Henri II, sous François II, sous Charles IX, quels sont ceux qui se disputent ou se partagent la puissance et la direction des affaires? La situation politique des princes du sang ayant été systématiquement abaissée, ce sont les chefs des grandes familles qui les rempla-

cent comme lieutenants du roi, qui occupent les grandes charges de l'Etat, et qui, subis par Catherine, protégés par Diane, mettant leur épée « au service d'une jupe très sale », suivant l'expression de Michelet, travaillent pour leur maison, pour leurs factions, nullement dans l'intérêt de la couronne et de la royauté. Ce sont les Montmorency et les Guises, très grands seigneurs, presque des vice-rois, qui n'ont rien de commun avec les favoris d'Henri III. La politique de celui-ci, inspirée à la fois par ses animosités personnelles et par la raison d'État telle qu'il la comprenait, consistera précisément, dès sa prise de possession du trône, à abattre la puissance des grands chefs politiques des règnes précédents, à ruiner leur crédit et celui de leurs partisans, à les humilier, à les éloigner de la Cour. Par quels moyens? En leur substituant ostensiblement des hommes nouveaux pour la plupart; en réalisant, avec le concours de ces derniers, une sorte de programme de gouvernement que nous fait connaître mieux que les autres l'annaliste italien Davila, de tous les historiens le plus favorable à Catherine et à Henri III, et le mieux renseigné. Ces hommes nouveaux d'Henri III seront des jeunes gens comme lui; ils seront, pour la plupart, sans passé, non recommandés par des services rendus à l'État; n'étant que les créatures du roi, ils lui devront tout ce qu'ils sont, et seront

sous sa dépendance absolue. Renfermés la plus grande partie du jour avec lui, ils s'ingénieront à disposer sans contrôle des grandes charges de l'État, des commandements militaires, de la nomination aux emplois dans la magistrature et dans les finances. Le roi leur abandonnera les situations politiques et administratives les plus élevées et les honneurs les plus enviés, afin qu'ils puissent faire des fonctions publiques un honteux trafic, fructueux pour le roi et pour eux. Du haut de l'échelle jusqu'en bas, tous ceux qui ont une part quelconque de l'autorité sont placés dans leur main. Hènri espère ainsi gouverner longtemps et, « comme, en Homère, Jupiter amenant vers soi tous les dieux [1], » il croit qu'en tirant la chaîne ainsi forgée, il tiendra ses sujets sous sa domination. Ce beau plan de gouvernement, qui ne pouvait avoir une longue durée, ne fut que trop exactement suivi pendant les premières années du règne. C'est à lui que le *Contr'un* fait allusion. Il y est exposé jusque dans ses détails.

Ces favoris « qui maintiennent le tyran » ont, en effet, presque toujours été, comme dans le *Contr'un*, au nombre de *cinq* ou *six* pendant les quatre années qui nous intéressent, de 1573 à 1577.

1. *Discours*, page 315 du présent volume.

Dès son départ pour la Pologne, Henri de Valois amène avec lui ses six compagnons : Villequier, Souvray, Pibrac, Bellegarde, Bellièvre, le marquis d'O, gendre de Villequier, très jeune, mais le plus vicieux et « le plus gasté »[1].

A Varsovie, au lieu de gouverner comme un roi, il continue, avec eux, par eux, et contre ses nouveaux sujets, cette politique de coteries et d'intrigues, ce gouvernement occulte, auquel sa mère l'avait initié et habitué en France depuis Moncontour. Cinq mois à peine après le début de ce singulier règne, et au milieu des fêtes qu'il prodigue depuis quelques semaines pour donner le change sur ses vrais sentiments et ses vrais desseins, les envoyés de sa mère lui apprennent la mort de son frère Charles IX. Consultés par le roi, ses favoris, aussi désireux que lui de retourner en France au plus vite, ne s'arrêtent pas à l'idée qu'il doit demeurer encore quelque temps en Pologne pour y régler les affaires de l'État; ils conseillent le départ immédiat. Il suit ces conseils. Il abandonne son royaume la nuit, accompagné par eux dans cette fuite honteuse, emportant le trésor de la Couronne, et se lance dans les péripéties d'un voyage des plus accidentés, où le burlesque faillit tourner au tragique. Un d'eux pensa y périr. Rentrés en France,

1. De Thou, *Histoire*, t. VII, p. 727.

les favoris entourent étroitement le roi, formant autour de lui un cercle difficile à franchir. Les grands seigneurs, la haute noblesse sont écartés; sans retard, Bellegarde est fait maréchal de France; Villequier est nommé à l'un des plus hauts postes de l'État; son gendre d'O demeure avec lui auprès du roi : sa charge spéciale est d'achever de le pervertir. Bientôt, Bellegarde reçoit des missions de confiance à l'étranger; Souvray, plus digne, plus indépendant, se détache du groupe; Pibrac, devenu suspect de tolérance pour les protestants, rentre bientôt en grâce et est envoyé en Pologne pour traiter avec les anciens sujets d'Henri [1].

Pour combler les vides faits par l'absence des trois derniers, le roi attire à lui trois ou quatre compagnons. Béranger du Guast, pendant quelques mois, est le préféré et le plus écouté; mais son règne est de courte durée. Villequier et d'O, dont la puissance n'a jamais été ébranlée, parce qu'ils sont les plus actifs ministres des voluptés du roi, se chargent de remplacer les disgraciés et introduisent les nouveaux mignons qui se succèdent et se supplantent rapidement. A la fin de l'année 1575 et au commencement de l'année 1576, nous retrouvons comme favoris régnants : Villequier, du Guast, d'O, Bellièvre,

1. De Thou, *Histoire*, t. VII, p. 728.

Bellegarde; ces deux derniers vont être bientôt remplacés par Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mégrin.

Qu'on se reporte à l'histoire des deux dernières années du règne de Charles IX, alors que son frère est duc d'Anjou, puis roi de Pologne, aux trois premières années du règne d'Henri III, dans de Thou, La Popelinière, P. Matthieu, Davila, Mézeray, et dans les *Mémoires* de l'Estoile; il apparaîtra comme évident que l'auteur du *Contr'un* est très souvent inspiré par des événements postérieurs, de beaucoup, à la mort de La Boétie. En 1572, au moment de la Saint-Barthélemy, Lignerolles, favori du duc d'Anjou, est lâchement assassiné par les gens de Charles IX auxquels il a déplu, sans que d'Anjou, averti, s'y oppose. En 1573, La Môle, l'âme damnée du duc d'Alençon, autre frère du roi, est encore sacrifié à la haine de Charles IX et de Catherine, sans que son maître tente rien pour le sauver. En novembre 1575, du Guast, le premier favori d'Henri III, est menacé, sous ses yeux, par ordre de Catherine et de sa fille Marguerite; le roi, l'abandonnant au dépit amoureux et au ressentiment de sa sœur, le laisse assassiner sans faire le moindre geste en sa faveur. Quelques mois après, le *Contr'un* était publié, et on y lisait : « Qu'on discoure toutes les anciennes histoires, qu'on regarde celles de

nostre souvenance, et on verra tout à plein combien est grand le nombre de ceus qui, aians gaigné par mauvais moiens l'oreille des princes, aians ou emploié leur mauvaistié ou abusé de leur simplesse, à la fin par ceus-là mesmes ont esté anéantis, et autant qu'ils y avoient trouvé de facilité pour les élever, autant puis après y ont-ils congneu d'inconstance pour les abattre. Certainement, en si grand nombre de gens qui se sont trouvé jamais près de tant de mauvais rois, il en a esté peu ou comme point qui n'aient essaié quelquefois en eus-mesmes la cruauté du tiran qu'ils avoient devant attisée contre les autres... Mais ancore mettons que ces mignons[1] eschappent les mains de celui qu'ils servent; ils ne se sauvent jamais du roi qui vient après [2].» Suivent trois autres pages sur le même thème. L'application de ces passages aux meurtres des trois favoris désignés plus haut semble parfaitement claire, et l'est d'autant plus qu'à ce même moment, les protestants citent les mêmes faits pour soulever l'indignation publique contre les Valois [3].

1. En 1546, date où écrivait La Boétie, le mot de « mignon » n'était pas encore employé pour désigner les favoris du roi et ne l'a été que beaucoup plus tard et longtemps après la mort de La Boétie.

2. *Discours de la Servitude*, pages 318 et 321 du présent volume.

3. Dans le *Réveille-Matin des Français*, t. II, pp. 168, 170 et suiv.

*
* *

Poursuivons. A la fin de l'année 1573, après le siège de La Rochelle, on colporte à la cour et à la ville, entre autres récits des scandaleuses équipées des princes, trois faits-divers que dénoncent les libelles protestants avec indignation : « Nos trois jeunes rois se trouvent maintenant réunis: Charles IX, roi de France, Henri de Valois, qui vient d'être élu roi de Pologne, et le petit roi de Navarre, prisonnier à la Cour, et que ses deux beaux-frères obligent à les suivre dans leurs débordements. » Or, dans ces derniers temps, Henri de Valois, ayant enjoint à Nantouillet du Prat, prévost de Paris, d'épouser la femme Chasteauneuf, sa fille de joie, dont il voulait se défaire au moment de partir pour son royaume de Pologne, et Nantouillet s'y étant refusé, Henri de Valois vient de se venger de ce refus, avec l'aide de ses deux compagnons. Nos trois rois firent irruption, au milieu de la nuit, dans la maison de Nantouillet, à qui ils avaient mandé de leur apprêter la collation, et quelque excuse que le prévost de Paris ait alléguée pour sa défense. Puis, après cette collation forcée, la vaisselle d'argent de Nantouillet et ses coffres sont fouillés et pillés par nos trois beaux sires et leurs satellites; et disait-on dedans Paris qu'on lui a

ainsi pris et volé plus de cinquante mille francs. Le lendemain, le premier président fut trouver le roi et lui dire que tout Paris était ému par le vol de la nuit passée chez Nantouillet, et que quelques-uns voulaient dire qu'il l'avait fait pour rire et qu'il s'y était trouvé lui-même pour s'amuser. A quoi le roi répondit que, par le sang de Dieu, il n'en était rien, et que ceux qui le disaient avaient menti : dont le président très content : « J'en informerai donc, Sire, répliqua-t-il, et en ferai justice.— Non, non, dit le roi, ne vous en mettez pas en peine et faites entendre à Nantouillet qu'il aura à faire à trop forte partie s'il en veut demander raison [1]. »

« Je sais aussi, ajoute la chronique, qu'une autre nuit nos trois beaux sires s'étaient fait servir à table, en un banquet luxueux, par des femmes toutes nues auxquelles, après le banquet, éclairé par des torches allumées, des outrages qu'on ne peut raconter furent infligés; et un autre jour, ils firent, avec douze de leurs courtisans et douze filles des plus honnêtes de Paris, des orgies infâmes. »

Cela se passait, nous le rappelons, en 1573. Quelques mois après, l'auteur du *Discours de la Servitude* voulant faire honte aux peuples assez lâches pour supporter le joug d'un tyran,

1. *Le Réveille-Matin des Français*, t. II, pp. 166-168, et *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme.*

s'écrie, dans un élan d'éloquence justement admiré [1] : « Pauvres et misérables peuples insensés, nations opiniastres en vostre mal et aveugles en vostre bien ! Vous laissez emporter devant vous le plus beau et le plus clair de vostre revenu, piller vos champs, *voller vos maisons*, et les *despouiller des meubles anciens et paternels !* Vous vivés de sorte que vous ne vous pouvés vanter que rien soit à vous, et sembleroit que meshui ce vous seroit grand heur de tenir à ferme vos biens, vos familles et vos vies ; et tout ce dégast, ce malheur, ceste ruyne, vous vient, non pas des ennemis, mais certes oui bien de l'ennemy et de celui que vous faites si grand qu'il est, pour lequel vous allés si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refusés point de présenter à la mort vos personnes. Celui qui vous maistrise tant, n'a que deus yeulx, n'a que deus mains, n'a qu'un corps, et n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand et infini nombre de vos villes, sinon que l'avantage que vous luy faites pour vous destruire... Vous meublés et remplissés vos maisons afin de fournir à ses pilleries ; *vous nourrissés vos filles afin qu'il ait de quoy saouler sa luxure ;* vous nourrissés vos enfants afin que, pour le mieulx qu'il leur sçauroit

1. *Discours*, pages 293-294 du présent volume. Ce passage se trouve déjà dans les fragments du *Contr'un* publiés par le *Réveille-Matin* en 1574.

faire, il les mène en ses guerres, qu'il les conduise à la boucherie, qu'il les face les ministres de ses convoitises et les exécuteurs de ses vengeances; vous rompés à la peine vos personnes, afin qu'il se puisse mignarder en ses délices et se veautrer dans les sales et vilains plaisirs... »

Peut-on se refuser à reconnaître ici une véhémente allusion aux scandaleuses orgies des trois rois que les protestants venaient de raconter dans leurs écrits satiriques, et dont le récit reproduit ci-dessus passait de bouche en bouche? Et ne faut-il pas quelque parti pris pour voir dans ce morceau d'amère et brûlante éloquence, où chaque mot a sa portée et son application particulière, une déclamation écrite vingt-six ans auparavant, et due à l'imagination d'un rhétoricien?

Je pourrais continuer cette analyse du texte du *Conlr'un*. Je pourrais signaler d'autres allusions à des événements contemporains. Mais je dois me borner. Si je réunissais aux passages que je viens de citer ou de résumer, ceux qui les précèdent et les suivent immédiatement, avec lesquels ils forment un tout, sans lesquels ils ne seraient pas intelligibles, je me trouverais avoir reproduit environ le tiers du texte total et ce qui en est la véritable substance.

*
* *

Cette première partie de notre étude aboutit aux conclusions suivantes :

I. Le *Discours de la Servitude volontaire* n'est pas un traité théorique contre la tyrannie en général : c'est un pamphlet politique.

II. Nombre des faits qu'il flétrit sont de beaucoup postérieurs à la mort de La Boétie, étant survenus dans les cinq années qui ont précédé la publication intégrale du *Discours* (1577). La Boétie ne saurait donc être l'auteur des passages où se trouvent des allusions à ces faits.

III. Le personnage principalement visé dans ce *Discours*, probablement même le seul visé, est Henri, duc d'Anjou, puis roi de Pologne pendant les deux premières années de cette période, roi de France pendant les trois dernières.

IV. Non seulement les passages du *Discours* qui ne peuvent avoir La Boétie pour auteur sont importants par leur étendue, mais ils en constituent la partie essentielle. C'est à eux que l'œuvre doit sa signification propre. Ce sont ces seuls passages qui expliquent qu'au moment de sa publication, le *Contr'un* ait été provocateur de révoltes, et ait encore joué ce rôle dans les révolutions des siècles suivants.

* * *

Ces propositions établies, sinon avec une certitude scientifique — sans doute impossible à fournir en pareille matière — du moins avec une extrême vraisemblance, il reste à confronter cette interprétation nouvelle du *Contr'un* avec celle tout opposée qu'en a donnée Montaigne, et que son autorité, en apparence décisive, a jusqu'ici imposée aux historiens et aux critiques. Il reste aussi à rechercher par quelle voie le texte du *Discours* est parvenu à ceux qui l'ont publié pour la première fois, et quel est l'auteur des portions du *Contr'un* qui n'ont pu être écrites par La Boétie.

II

PAR QUELLE VOIE LE TEXTE DU *Discours de la Servitude volontaire* EST-IL PARVENU A CEUX QUI L'ONT PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS? QUEL EST L'AUTEUR DES PASSAGES QUI NE PEUVENT AVOIR ÉTÉ ÉCRITS PAR LA BOÉTIE ET QUI EN SONT LA PARTIE LA PLUS IMPORTANTE?

Si, comme je crois l'avoir établi, les passages les plus significatifs du « *Contr'un* » visent Henri III et sa cour, l'auteur les a écrits après la Saint-Barthélemy, et son œuvre, prise dans son ensemble, est une œuvre d'actualité politi-

que. La composition de La Boétie, simple exercice de rhétorique d'un jeune homme de seize ans, n'a pu en être que l'occasion, lui fournir son titre, le cadre général, et un certain nombre de traits plus ou moins applicables à tous les tyrans et à toutes les tyrannies.

Cette œuvre nouvelle, la seule qu'ait connue le seizième siècle, la seule qui nous ait été transmise, quel en est l'auteur?

C'est vers Montaigne, « héritier des livres et des papiers » de La Boétie, que va la pensée tout naturellement. Dépositaire du manuscrit, il est responsable du dépôt. Il ne l'ignore pas; aussi allons-nous le voir n'épargner aucun effort, aucune habileté de langage, pour échapper à cette désignation. Nettement, il nie être pour rien dans la rédaction ou dans la publication du pamphlet. Vraiment, sa dénégation ne saurait nous surprendre. La philippique étant dirigée contre Henri III, un aveu l'eût mis simplement en péril de mort et nous savons qu'il désirait ne souffrir pour ses convictions que « jusqu'au feu exclusivement ». Toutes les précautions furent donc prises par lui pour que les éditeurs du *Discours* consentissent à en porter seuls la responsabilité. Aussi est-ce en dehors des allégations de Montaigne que nous dirigerons nos recherches pour trouver l'auteur du texte et celui qui l'a divulgué. C'est l'examen des faits,

des circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi cette divulgation, qui fournira les principaux motifs de notre jugement. Les déductions à tirer du texte des *Essais* viendront ensuite.

* * *

C'est le 14 août 1563, à l'âge de trente-trois ans, que La Boétie meurt dans les bras de Montaigne. Il n'a jamais rien publié, mais il a composé plusieurs ouvrages qu'il confie à son ami : « Ledit testateur prie Monsieur Maistre Michel de Montaigne, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Bordeaux, son inthime frère et inviolable amy, de recueillir pour ung gage d'amitié ses livres qu'il a à Bordeaux; desquels lui fait présent, excepté de quelques ungs de droict qui sont à son cousin, fils légitime et héritier du feu seigneur président Calvymont. » Dans ce texte, extrait de la minute du testament notarié copié par nous aux Archives de la Gironde [1], ni le mot de manuscrit, ni celui de papier ne sont prononcés, et c'est par erreur que les copies qu'on en donne ordinairement portent : « les livres et les papiers ». Mais nous savons que le mot « livres » désigne ici tous les écrits imprimés

1. Testament d'Estienne de La Boëtie, minute conservée aux Archives départementales de la Gironde. Notaires : J. Raymond, 1563, n° 447-I, f° 39.

ou manuscrits de la bibliothèque de La Boétie; Montaigne nous le déclare expressément dans son chapitre *de l'Amitié :* « Il me laissa, la mort entre les dents, par son testament, l'héritier de sa bibliothèque et de ses papiers. »

* * *

En possession de ces précieux opuscules, Montaigne ne jugea pas à propos de les faire immédiatement connaître au public. Parmi eux se trouvait un *Mémoire sur l'édit de tolérance de 1562.* Montaigne (nous le savons, non par lui, mais par un document découvert il y a cinquante ans à peine), s'était, au mois de juin 1562, avant d'être entré en relations avec Michel de l'Hospital, associé aux manifestations du Parlement de Paris contre la politique libérale du Grand Chancelier, et contre sa généreuse et infructueuse tentative de pacification religieuse. La guerre civile avait éclaté, et la paix d'Amboise, qui la termina, n'avait été qu'une courte trêve. Nous ne connaissons ni l'esprit, ni les tendances du mémoire de La Boétie. Mais si, comme on l'a toujours pensé, son auteur, plein d'estime et d'admiration pour Michel de l'Hospital [1],

1. Voir la lettre de Montaigne à Michel de l'Hospital (30 avril 1570) sur La Boétie et ses vers latins; édition des *Essais* par COURBET, t. IV, p. 296.

était favorable à l'édit de tolérance, Montaigne n'éprouvait sans doute aucune hâte à mettre au jour un document qui contrariait ses propres idées. Il se décida donc à ajourner la publication des œuvres de son ami. Il les garde ainsi pendant sept ans, jusqu'en 1570. A cette date, il résigne ses fonctions de magistrat, et, rendu à la liberté, il songe à remplir envers la mémoire de son ami le pieux devoir de mettre en lumière quelques-uns de ses écrits, en dédiant chacun d'eux à un haut personnage. Il les emporte à Paris au mois d'août 1570, les y fait imprimer chez Frédéric Morel, et y séjourne jusqu'au mois de mars 1571.

Dans l'*Avertissement* qui ouvre le volume, et qui est daté du 10 août 1570 (le lendemain de la paix de Saint-Germain), s'adressant à son lecteur, il s'exprime comme suit : « Depuis sept ans que nous l'avons perdu, je n'ai pu recouvrer que ce que tu en vois, sauf un *Discours de la Servitude volontaire*, et *Quelques Mémoires de nos troubles* sur l'édit de janvier 1562; mais quant à ces deux dernières pièces, je leur trouve la façon trop mignarde et délicate pour les abandonner au grossier et pesant air d'une si malplaisante saison. » Il résulte des termes employés par Montaigne que, dans sa pensée, le *Discours*, s'il ne le publie pas, restera inconnu; il parle comme en possédant seul le texte. C'est par

Montaigne, et par lui seul, qu'on a appris au XVI^e siècle, et c'est par Montaigne seul que nous savons aujourd'hui[1] que La Boétie avait composé un discours *de la Servitude volontaire*. Cette remarque est importante pour notre enquête. Toutes les recherches faites en vue de découvrir quelque indice de la possession ou de la connaissance du texte par tout autre que Montaigne ont été sans résultat. Si un autre l'avait eu, avant que Montaigne en eût fait mention, ou avant la publication de 1573-77, on en eût parlé, soit à Bordeaux, parmi les anciens collègues de La Boétie qui l'avaient en haute estime, soit à Paris, où il avait fait plusieurs séjours et où ses mérites étaient appréciés ; quelque trace dût sans doute subsister de ces entretiens. Mais c'est en vain qu'on cherche, en vain que l'on consulte les écrits de ce temps et sur ce temps, que l'on parcourt les documents sur l'histoire du Parlement de Bordeaux, sur l'histoire de Bordeaux, que l'on consulte les mémoires particuliers, les recueils, discours, correspondances, en vain qu'on lit les documents et relations publiés par les protestants qui, plus tard, donneront asile au *Contr'un*.

M. Paul Bonnefon, dont la grande érudition est connue, confirme les résultats négatifs de

1. De Thou le dit bien, mais c'est par Montaigne que de Thou le savait.

cette enquête. S'il avait trouvé un texte où, en dehors des écrits de Montaigne, et avant la publication de 1574-77, il eût été fait mention du *Discours*, il nous l'aurait fait connaître. Surtout, le savant historien de La Boétie aurait utilisé ce texte, et n'aurait pas eu besoin, pour expliquer la communication du document aux publicistes protestants, d'imaginer une hypothèse ingénieuse, mais qui ne s'appuie sur aucune présomption, et qui est en contradiction avec un fait établi. M. Bonnefon suppose que le *Discours* a pu être composé quand le jeune Sarladais, non de 16 ou de 18 ans, comme le dit Montaigne, mais de 22 ou 23 ans, était élève à l'Université d'Orléans. Le milieu expliquerait les ardentes aspirations du jeune auteur et le caractère combattif de l'œuvre; la prose de La Boétie serait l'écho, prolongé jusqu'à nous, de l'enseignement du professeur le plus entraînant, le recteur de cette Université, Anne Dubourg.

Cette hypothèse admise, M. Bonnefon explique facilement, par une seconde hypothèse, comment cette prose fut transmise aux réformés. Lambert Daneau, camarade d'école de La Boétie, aurait reçu la confidence de ses premiers essais et aurait eu, avec le maître commun, Anne Dubourg, la primeur du *Discours*. Ayant plus tard embrassé le calvinisme, il aurait remis aux fervents huguenots la com-

position de son ami, et c'est ainsi que nous la retrouvons, vingt-deux années après, dans les pamphlets des protestants qui en font l'usage que l'on sait.

* * *

Cette explication ne peut être soutenue. Le *Discours*, même à l'état rudimentaire auquel le réduit, à la date de 1553 [1], la connaissance que nous avons maintenant de la refonte qu'il a subie, était un appel contre les tyrans, un manifeste de révolte. Or, jusqu'à la Saint-Barthélemy, les protestants ont toujours enseigné la soumission aux puissances régulières; et auprès d'Anne Dubourg, moins qu'auprès d'aucun autre, un écrit aussi subversif n'eût trouvé de l'encouragement. Anne Dubourg professait pour le pouvoir établi, quel qu'il fût, le plus profond respect. Comme Calvin, qui prescrit le respect des tyrans comme « élus de Dieu pour punir l'iniquité du peuple » [2], Anne Dubourg proclame que « le Roi est une ordonnance de Dieu, auquel il faut rendre tribut et révérence; et, cela, entends-je, non seulement de magistrat fidèle, mais aussi de l'infidèle, inique et tyran, auquel il faut obéir, supposé qu'il ne commande rien

1. Date à laquelle La Boétie avait vingt-trois ans.
2. Calvin, *Institution Chrétienne*, livre IV, ch. XX, XXIV, XXV, et Table-Sommaire : « Des Magistrats. »

contre la parole de Dieu »[1]. Nous voilà, avouons-le, bien loin du ton du *Contr'un*.

La double hypothèse de M. Bonnefon ne nous paraît donc pas devoir être acceptée. Anne Dubourg n'aurait pu ni approuver, ni même ne pas blâmer un écrit républicain et révolutionnaire, et il est tout à fait invraisemblable que cet écrit ait été inspiré et composé dans le milieu où dominaient son enseignement et son influence.

* * *

Revenons à Montaigne. Essayons de nous faire une idée de sa conduite politique et de la manière dont il se comporte à la Cour des Valois.

Au mois d'août 1570, venu à Paris, comme nous l'avons dit, il s'y trouvait encore aux premiers mois de 1571. Sa présence prolongée dans la capitale a d'autres objets que la publication des œuvres de La Boétie. La paix de Saint-Germain vient d'être conclue. Ses conséquences politiques pour l'avenir sont très obscures. Certains catholiques s'indignent auprès de Catherine de ce que les succès de Jarnac et de Moncontour contre les réformés n'ont abouti qu'à des concessions en leur faveur. La reine ne peut encore leur répondre qu'elle a cédé pour

1. Interrogatoire d'Anne Dubourg au Parlement de Paris, 1559.

avoir le temps de se reconnaître, d'attirer les huguenots à Paris et d'accomplir, quand l'occasion sera favorable, sa résolution de détruire les chefs du parti. Pour le moment, les politiques, les modérés, les conciliateurs, semblent l'emporter auprès d'elle et auprès de Charles IX. Les catholiques violents sont tenus à l'écart. Le roi accorde de grandes libertés aux protestants; il semble leur donner raison quand ils réclament contre la non-exécution du traité de Saint-Germain; les Guises sont disgraciés; il a même déjà été question du mariage de Marguerite, sœur du roi, avec Henri de Navarre. Pendant ce séjour de Montaigne à Paris, à la fin de 1570, et dans les premiers mois de 1571, tout est à la conciliation. Montaigne a fait, en 1565, à Bordeaux, la connaissance de Michel de l'Hospital; il l'admire. De profonds changements se sont opérés dans ses opinions. Les événements, le développement naturel de son esprit et de son caractère, expliquent ces changements; mais l'influence du Grand Chancelier n'y a sans doute pas été étrangère. Le 30 avril 1570, Montaigne, dans une très belle lettre, dédiait à l'Hospital les vers latins de La Boétie. La même année, il allait le voir dans sa retraite, ou plutôt dans son exil du Vignay. Que de choses graves durent être dites au cours de cette visite ! En tout cas, Montaigne est, dès lors, entré à pleines voiles

dans les vues de l'Hospital, des politiques, des hommes les plus fermement résolus à combattre le fanatisme. Il a des pensées de légitime ambition, et les circonstances y semblent favorables. Devenu libre de son temps et de ses actes par la résignation de sa charge au Parlement de Bordeaux, il fréquente la Cour de Charles IX; il a de nombreuses relations parmi les grands seigneurs qui entourent le roi et sa mère; quelques-uns sont ses voisins dans le Périgord; certains d'entre eux ont été ses condisciples au Collège de Guyenne et sont restés ses amis. Grâce à son caractère aimable, au charme de son commerce, aux qualités de son esprit, il se fait très vite apprécier, et nous le voyons, dès cette année 1571, chevalier de l'Ordre royal de Saint-Michel, et probablement gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. La politique libérale et patriotique de Charles IX, qu'elle fût sincère ou non, explique que Montaigne ait accepté alors, peut-être même recherché, les honneurs qu'on lui conférait. Ils lui ouvraient l'accès aux grands emplois. Mais voici un coup de théâtre. Au moment même où ces honneurs, témoignage certain de son attitude loyaliste, sont ou vont être accordés à Montaigne, celui-ci semble renoncer à la situation enviable qu'il s'est acquise, à ces brillantes et si légitimes espérances. Sans éclat, sans le moindre

bruit, il quitte la Cour et se retire dans son château du Périgord, dans « le coin » où il avait « de quoy planter son pied »[1].

Or, pour qui étudie avec attention la vie et le caractère de Montaigne, il est difficile de croire que ce fût là une retraite définitive, sans arrière-pensée de retour à la vie active. C'est une de ces fausses sorties que Sénèque[2], déjà l'auteur préféré de Montaigne, conseille au sage dans des circonstances qui ressemblent beaucoup à celles où se trouve l'ami de La Boétie.

Ce n'est pas à trente-huit ans qu'un homme du caractère de Montaigne, qui aime tant « la société », la « communication » et la « conférence », qui n'a aucun goût pour la vie de château, pour les plaisirs de la campagne, pour les occupations agricoles, ni même pour la vie domestique, qui n'a abandonné sa charge de

1. Une déclaration inscrite sur les parois de son cabinet de travail rappelle cette résolution de s'éloigner de la Cour. Elle en fixe la date, mais n'indique pas celle où elle fut inscrite sur les murs de cette pièce, et que l'on suppose, avec vraisemblance, avoir été postérieure. Voici la traduction de cette inscription latine : « L'an du Christ [1571], à l'âge de 38 ans, la veille des Calendes de mars, anniversaire de sa naissance, Michel de Montaigne, ennuyé déjà depuis longtemps de l'esclavage de la cour et des charges publiques, alors qu'il se sentait encore dispos, vint à part se reposer sur les seins des doctes vierges, dans le calme et la sécurité; il y franchira les jours qui lui restent à vivre; espérant que le destin lui permettra de parfaire cette habitation, ces douces retraites paternelles, il les a consacrées à sa liberté, à sa tranquillité et à ses loisirs. »

2. Sénèque, lettres 68 et 14.

magistrat que pour agrandir sa vie et ne pas laisser inoccupées les grandes qualités et aptitudes qu'il sent en lui [1]; ce n'est pas au moment où il est appelé à Paris par tant d'attractions, qu'il se décide réellement à vivre à l'écart et à rester pour toujours spectateur éloigné et mal renseigné des événements. Montaigne avait d'autres raisons que celles qu'il veut laisser entendre dans sa déclaration de 1571. Il y a des retraites diplomatiques, comme il y a des maladies diplomatiques. Ici encore, il suit un précepte de Sénèque : « Quand la République est trop corrompue, si elle est la proie des méchants, le sage ne se consumera pas en efforts superflus, il n'ira pas se sacrifier quand il n'aura nul espoir d'être utile [2]. » Et surtout, cher Lucilius, que personne ne puisse soupçonner le vrai motif de votre retraite. Qu'on ne puisse y voir une protestation. « Déguisez-la sous quelque prétexte de maladie, de faiblesse, d'indolence..., » et « que les plus clairvoyants ne vous soupçonnent tout au plus que d'avoir embrassé la retraite pour y cultiver l'art de vivre » [3].

1. Montaigne pensait sans doute à lui-même autant qu'à La Boétie quand il écrivait à l'Hospital : « A la vérité, ses forces furent mal ménagées, et trop espargnées. De façon que, au-delà de sa charge, il lui restait beaucoup de grandes parties oisives et inutiles, desquelles la chose publique eust pu tirer du service et lui de la gloire. »

2. SÉNÈQUE, *Le loisir ou de la retraite du Sage.*

3. SÉNÈQUE, lettres 68 et 14.

* * *

La vraisemblable raison de cet éloignement de la Cour est que Montaigne n'a pas pu, avec sa finesse et sa profondeur d'observation, vivre plusieurs mois à la Cour sans pénétrer les véritables intentions de Catherine, sans comprendre le peu de chances de succès de la politique honnête et raisonnable à laquelle Charles IX avait semblé se rallier.

La reine et le duc d'Anjou laissaient déjà voir leurs vrais desseins. Ils venaient de l'emporter sur un point capital : les protestants et les Politiques ayant réclamé, comme signe et gage de la sincérité du roi, le rappel de Michel de l'Hospital au pouvoir, Catherine réussit à l'empêcher; elle fit davantage; elle obtint les sceaux pour son plus intime confident, René Birague, c'est-à-dire pour l'homme qui représentait la politique la plus opposée à celle de la conciliation.

Dans les entretiens qu'il eut avec Montaigne, l'Hospital, découragé, vaincu dans sa politique généreuse et clairvoyante, désespérant de la paix et de l'ordre public, lui avait sans doute fait part de ses tristes pronostics. Renseigné et orienté par le grand politique, par ses observations personnelles, moins confiant que Coligny qui se laissa prendre aux avances de la Cour,

Montaigne n'avait pas tardé à voir que la paix du 8 août 1570, bien nommée « Paix boiteuse et mal assise », cachait un piège où les protestants avaient été perfidement attirés; il avait pressenti qu'une pareille politique préparait de sanglantes tragédies.

Voilà ce qui détermina l'honnête homme qu'il était, ennemi de toute cruauté et de toute perfidie, ayant en horreur la déloyauté, pour le résoudre à s'éloigner de la Cour [1]. De cet éloignement, veut-on faire honneur à sa prudence? Soit, et il est vrai que Montaigne est prudent autant que généreux. Mais sa prudence souligne en quelque sorte la générosité de son âme, car elle consiste ici à comprendre que les malheurs qu'il prévoit se produisant, il ne pourra pas ne pas se conduire de manière à se compromettre.

*
* *

Pendant que le philosophe organise sa vie provisoire de gentilhomme campagnard, et au

1. Montaigne a toujours donné à ceux qui l'ont connu la plus haute opinion de sa finesse, de sa pénétration et de sa connaissance des hommes. De Thou nous dit dans ses *Mémoires* quelles précieuses indications il a tirées de lui, à Bordeaux, en 1582, et, plus tard, aux seconds États de Blois. Ce sont ses entretiens avec Montaigne qui lui firent prévoir l'assassinat du duc de Guise par Henri III, et le décidèrent à quitter l'Assemblée pour rentrer à Paris et ne pas être témoin du drame qu'il pressentait. (De Thou, *Mémoires*, p. 196 de l'édition Petitot.)

moment où il commence à écrire ce qu'il appelle ses « Fantaisies », ses sombres pressentiments se réalisent ; ils sont dépassés ; la Saint-Barthélemy éclate ; des milliers de Français sont massacrés à Paris et dans les grandes villes ; plusieurs de ses amis sont certainement parmi les victimes. Une populace dirigée par Montferrand, excitée par les prédications forcenées du jésuite Augé, ensanglante Bordeaux et se livre à des excès sans nom. Il entend les récits de ces carnages. Si tout lui a été conté, il a médité sur ce contraste inoubliable : le bourreau de Lyon se refusant à aider les massacreurs dans leur affreuse besogne, déclarant qu'étant l'exécuteur de la loi, et non un assassin, il ne portera la main sur aucun de ses compatriotes sans une sentence régulière de la justice [1] ; et presque au même moment, le chef de l'Eglise, représentant d'un Dieu juste et bon, ordonnant et présidant à Rome de solennelles réjouissances pour célébrer les tueries. Il put recevoir et lire en famille, entre sa mère, sa sœur et son frère, *huguenots tous les trois*, ce livre délicieux : l'*Apologie du Stratagème du roi Charles IX*, que Camille Capilupi, secrétaire de Grégoire XIII, écrivit quelques jours après le massacre, et où la préméditation du crime et la dissimulation de ses auteurs sont glorifiées avec un saint enthousiasme.

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, pp. 362, 363.

Plus tard, dans les *Essais*, Montaigne ne fera qu'une allusion à la Saint-Barthélemy. Cette allusion est restée jusqu'ici inaperçue : elle est cependant d'une singulière importance. La voici : « Je condamne en nos troubles la cause de l'un des partis, mais plus quand elle fleurit et quand elle prospère ; *elle m'a parfois concilié à soy, pour la voir misérable et accablée.* Combien volontiers je considère la belle humeur de Chélonis, fille et femme de Roys de Sparte : pendant que Cléobrotus son mary, aux désordres de sa ville, eut avantage sur Léonidas son père, elle fit la bonne fille, se rallia avec son père en exil, en sa misère, s'opposant au victorieux : la chance vint-elle à tourner, la voilà changée de vouloir avec la fortune, se rangeant courageusement à son mary, lequel elle suivit partout où sa ruine le porta ; n'ayant, ce semble, autre choix que de se jeter au party où elle faisait le plus de besoin et où elle se montrait plus pitoyable [1]. »

1. Les *Essais*, édition de 1588, f° 489 (verso), et page 207 du tome IV de l'édition Jouaust, qui en est la reproduction moderne (Paris, 1875). C'est dans ce texte qu'il faut lire ce passage, car Montaigne l'ayant modifié entre 1588 et 1592, les éditions modernes, qui presque toutes reproduisent celle de 1595, publient le nouveau texte et non le texte primitif. Cette variante ne contredit nullement le premier texte et ne résulte point d'un changement d'opinion qui se serait produit dans l'esprit de Montaigne ; mais, de 1588 à 1592, la Saint-Barthélemy étant déjà éloignée, il transforma cette phrase de telle sorte qu'elle exprimât, non plus la sympathie active qu'il a témoignée au parti accablé, mais celle qu'il veut témoigner, à l'avance, à celui qui, dans les luttes qui s'agitent au moment

*
* *

Ces paroles font suffisamment connaître les sentiments de Montaigne dans les années qui ont suivi les massacres du 24 août à l'égard des réformés et des défenseurs d'une cause « misérable et accablée ». Quant à ceux qu'il éprouve pour la personne même du fils préféré de Catherine, du plus allègre collaborateur de l'infâme trahison, j'ai cité, dans une précédente page, un passage caractéristique des *Essais*, qui témoigne du mépris que lui inspirent la lâcheté et la vie dissolue du jeune roi. Je vais reproduire d'autres passages où, un peu plus tard, il flétrit ses actes de honteuse politique : ils montrent que l'opinion de Montaigne au sujet d'Henri d'Anjou n'a jamais varié.

Au moment même où Henri III gaspille les finances, épuise les ressources de la France à

où il écrit, se serait trouvé digne de pitié. Les éditions courantes nous laissent donc ignorer le sentiment de Montaigne sur un des plus grands événements auxquels il ait assisté dans ce siècle le plus tragique de notre histoire. Aucun exemple, peut-être, ne montre mieux combien il est indispensable à qui veut bien connaître Montaigne de consulter et comparer les diverses éditions des *Essais*, de 1580 à 1595. Non seulement Montaigne, d'une édition à l'autre, a complété, éclairci, quelquefois obscurci sa pensée, mais encore il lui est arrivé plus d'une fois de supprimer une remarque ou une allusion qui n'avaient plus le même intérêt ou la même opportunité. Il lui est arrivé même de supprimer des jugements sur lui-même, qu'il ne trouvait plus aussi exacts.

son profit, et se livre à des somptuosités scandaleuses, à de folles largesses envers ses flatteurs, cependant que le peuple croupit dans la misère, on lit dans les *Essais*, enveloppées de digressions sur les *Coches*, ces ironiques sévérités : « *Il est trop aisé d'imprimer la libéralité à celuy qui a de quoy y fournir autant qu'il veut aux dépens d'autruy..... Une pareille largesse se comporte bien avec la tyrannie même..... Les rois de ce temps sont réduits à faire leurs emprunts après, sur leurs subjects inconnus, et plutôt sur ceux à qui ils ont fait du mal qu'à ceux à qui ils ont fait du bien..... Outre ceci, il semble aux sujets, spectateurs de ces triomphes, qu'on leur fait montre de leur propre richesse, et qu'on les festoie à leurs dépens* [1]. »

* * *

Poursuivant méthodiquement notre enquête, recherchons, maintenant, quelles furent les relations habituelles, les fréquentations de Montaigne, pendant cette période de sa vie. Ses amis sont connus; il les a presque tous désignés à notre sympathie ou à notre admiration, soit dans les *Essais*, soit dans ses *Voyages;* les autres ont témoigné dans leurs écrits de leur estime et de leur amitié pour lui.

1. Les *Essais*, livre III, chap. VI, t. III, pp. 398, 401.

Voici les noms des plus illustres, accompagnés d'un extrait de leur dossier politique...

Paul de Foix. — Un des plus grands hommes du XVI^e siècle, magistrat, puis archevêque et ambassadeur de France. Fut, toute sa vie, suspect de ne pas croire à l'Eucharistie et de pencher vers la Réforme. Presque seul, parmi les princes et conseillers du Roi dans le Grand Con eil réuni à Lyon en 1575, osa déclarer que la paix religieuse était indispensable, stigmatiser la Saint-Barthélemy et réclamer la liberté de conscience.

De Brach. — Avocat et conseiller au Parlement de Bordeaux, le véritable éditeur des *Essais* en 1595, si on adopte l'opinion de notre grand érudit bordelais, M. Reinhold Dezeimeris; rendit un public hommage à la vertu de Michel de l'Hospital et flétrit dans ses vers la Saint-Barthélemy.

D'Ossat. — Disciple de Ramus, défenseur de la liberté de conscience; ami et collaborateur d'Henri IV.

Henri de Mesmes. — Admirateur de l'Hospital et négociateur du traité de Saint-Germain, par lequel il croyait sincèrement, semble-t-il, avoir assuré la paix et la liberté de conscience. Fit tout ce qu'il put pour éviter les massacres.

Guy du Faur de Pibrac. — Défenseur, au Concile de Trente, des libertés Gallicanes contre le Pape. Racheta ses premières faiblesses politiques par plusieurs actes de courage et par une attitude indépendante; fut disgracié pour avoir témoigné ses sympathies aux victimes du 24 août et réclamé la liberté religieuse.

Philibert de Grammont. — Ami intime d'Henri de Navarre avec lequel il s'évada de la Cour de France en 1576.

De Lansac. — Agent de Catherine de Médicis et d'Henri III, le seul ami de Montaigne qui n'ait jamais été disgracié pour son indépendance. A dû lui fournir des renseignements précieux, après la paix de Saint-Germain, sur les dessous de la politique de Catherine.

Henri de Navarre. — Les relations d'amitié entre Montaigne et le roi de Navarre sont connues. Elles commencèrent à la Cour de France dès la jeunesse du prince, et durèrent sans interruption jusqu'à la mort de l'auteur des *Essais*. Montaigne reçut Henri deux fois au moins dans son château du Périgord, et fut nommé par lui gentilhomme de sa chambre.

Étienne Pasquier. — L'un des plus fermes défenseurs de la tolérance religieuse.

Jacques-Auguste de Thou. — Le grand historien. ministre d'Henri IV, inspirateur et rédacteur de l'*Edit de Nantes*.

François Hotman. — Protestant; le célèbre auteur du pamphlet *de Furoribus Gallicis* et du traité de politique démocratique *Franco-Gallia* proclamant, contre les Valois, la souveraineté populaire. Montaigne entretenait avec lui des relations amicales. En passant à Bâle, en 1580, il l'invite à dîner; et, quelques semaines plus tard, il lui écrit pour lui faire part de ses impressions de voyage. Ces rapports avec le plus considérable des publicistes protestants, le plus puissant organisateur de la campagne de presse poursuivie contre la Saint-Barthélemy et contre le pouvoir despotique des rois, avec cet ami de Simon Goulart, éditeur du Recueil où fut publié pour la première fois le texte du *Contr'un*, doivent être retenues [1].

1. Mon ami, M. Louis Delcurrou, conseiller à la Cour de cassation, sans avoir fait de recherches sur le *Contr'un* ni sur la question des relations de Montaigne avec les réformés, a émis, dans une annotation manuscrite sur une page du livre

Citons encore, parmi les amis de Montaigne : Antoine Loisel, le grand jurisconsulte, dont il fit l'éloge en 1582, à Bordeaux. Élève et héritier de Ramus, qui avait péri pendant la Saint-Barthélemy, Loisel fut mis à l'écart par la Cour des Valois, comme indépendant et défenseur de la tolérance;

Gaston de Foix, marquis de Trans, dont les trois fils suivirent le parti de Navarre, et qui fut un des introducteurs de Montaigne à la Cour de Charles IX, et son parrain dans l'ordre royal de Saint-Michel;

Du Ferrier, le plus intime ami de Michel l'Hospital. Fut, toute sa vie, défenseur de la liberté religieuse, se fit plus tard protestant, devint chancelier d'Henri IV;

Du Plessis-Mornay, surnommé le Pape des Huguenots, principal conseiller d'Henri IV, et auteur des *Vindiciæ contra tyrannos.*

Enfin, nous avons la preuve des relations de Montaigne avec d'Aubigné, avec le vicomte de Turenne, catholique que les horreurs de la Saint-Barthélemy convertirent à la Réforme.

* * *

Ainsi renseignés sur les antécédents de Montaigne, sur les causes vraisemblables de sa retraite, sur les dispositions dans lesquelles durent le trouver les massacres du 24 août, sur ses amitiés et ses affinités sociales, rappelons en quelques mots, avant de l'interroger lui-

de M. Bonnefon *(Œuvres de La Boétie)*, une idée qui montre chez son auteur, si j'ai raison, une singulière perspicacité : « Il serait intéressant de rechercher l'intervention de Montaigne dans la publication du *Discours*, à l'aide de documents qui établiraient ses relations avec les auteurs protestants de ce temps-là. »

même, les événements au milieu desquels parut pour la première fois le *Contr'un*.

Les protestants, d'abord atterrés par les horreurs de la Saint-Barthélemy, se ressaisissent au bout de quelques semaines. Ceux du Midi refusent de recevoir les soldats du roi. La Rochelle qui semblait devoir être le pivot de la résistance, et devant laquelle le siège avait été mis, eut beau accepter le traité de juillet 1573; nombre de gentilshommes eurent beau se soumettre; la résistance à l'autorité royale est désormais dirigée par la bourgeoisie huguenote. Les villes rejettent comme insuffisantes et acceptées sans mandat, les conditions du traité de La Rochelle. Les réformés se sentent encouragés par une grande partie de l'Europe et en France par les catholiques modérés (les Politiques). Ils se constituent en fédération. Leurs écrivains lancent, les uns des pamphlets contre les auteurs de la Saint-Barthélemy, les autres des traités politiques où sont revendiqués les droits des sujets vis-à-vis des rois. C'est d'abord le *Dialogue* de Nicolas Barnaud (1573), dont nous avons déjà parlé. Ce premier appel contre la tyrannie est bientôt suivi du *de Furoribus Gallicis*, récit émouvant des massacres, adressé à toutes les puissances, et qui commença la série des recours directs à la pitié de l'Europe, en ouvrant le procès devant

l'opinion. Parmi les traités de science politique, le plus important fut le *Franco-Gallia*. François Hotman y exposait avec force la théorie du gouvernement représentatif républicain, « c'est-à-dire d'un gouvernement fondé sur la souveraineté inaliénable de la nation, que la forme de l'État soit, ou purement élective, ou mélangée d'une délégation héréditaire ». Ce livre fut bientôt suivi du *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis* (attribué à Henri Étienne), où étaient résumés avec véhémence les griefs du parti protestant et des Politiques contre la reine-mère. Au milieu de ces publications apparaît en 1574 dans le *Réveille-Matin des Français*[1], où il n'est représenté que par un fragment, et en 1577 dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme*[2], où il est publié dans son texte entier, le *Discours de la Servitude volon-*

1. *Le Réveille-Matin des Français*, 1 volume, 1574, fut publié non pas à Edimbourg, comme le porte le titre, ni à Genève, comme on l'a cru jusqu'à ces dernières années, mais, nous l'avons vu, à Lausanne, suivant M. Henri Fazy (*La Saint-Barthélemy à Genève*, Paris, 1879, chez Fichbacher).

2. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme*, première édition, 1576-1577 ; deuxième édition, 1578, 3 volumes. Le Discours est dans le tome III. On a découvert à la Bibliothèque Nationale, et M. Payen a publié en 1863, une copie, dite *copie de Mesmes*, qui ne diffère que par quelques changements de mots du texte des *Mémoires de l'Estat de France*. Rien n'établit que cette copie soit antérieure à la publication imprimée de 1576 (M. de Mesmes est mort en 1596). M. Bonnefon nous apprend qu'on a retrouvé un autre manuscrit ancien qui n'est que la transcription du texte imprimé dans les *Mémoires de l'Estat de France*.

taire. Ni le fragment, ni le texte intégral ne portent le nom de l'auteur. Si celui de La Boétie y fut ajouté plus tard, c'est que Montaigne nous a fait savoir dans les *Essais*, en 1580, que le document publié par les protestants est bien celui qu'il faut attribuer à son ami. Ce n'est, en effet, que 150 ans après cette publication, 164 ans après la mort de La Boétie, et 135 ans après la mort de Montaigne, que le nom de La Boétie fut ajouté au titre, lorsque parut dans l'édition des *Essais*, de Coste (1727), la seconde édition du *Contr'un.*

*
* *

De l'exposé qui précède, que se dégage-t-il? Un pamphlet, un éloquent cri de colère et d'indignation contre le plus redouté des auteurs de la Saint-Barthélemy et ses complices, un appel à l'insurrection contre le tyran, éclate au milieu de tant d'autres écrits révolutionnaires, sous le titre de *Discours de la Servitude volontaire.* Il y a un homme qui détient, depuis plusieurs années, le texte de ce *Discours;* aucun fait n'autorise à dire qu'à cette date de 1574-1577, personne autre que lui ait eu en sa possession une copie de ce texte. Cet unique possesseur du document a pris, à l'âge de trente-huit ans, et en pleine santé, une retraite brusque et prématurée,

dont l'explication la plus vraisemblable est son désir de s'éloigner d'une Cour cruelle et corrompue, et de ne pas se trouver mêlé aux vilaines choses qu'il prévoit. Ses prévisions se réalisent; des milliers d'hommes sont massacrés parce qu'ils ont embrassé la religion nouvelle; la mère de cet homme, sa sœur, l'un de ses frères sont protestants; la plupart de ceux qu'il aime ou avec lesquels il est en sympathie, sont soit des protestants, soit des catholiques aussi indignés contre les massacres que le sont les réformés eux-mêmes, aussi décidés à lutter contre l'affreuse politique qui les a produits, à revendiquer, à conquérir au besoin la liberté de conscience. Cet homme est d'une bonté, d'une loyauté attestées par tous ceux qui l'ont connu; il est le seul qui, parmi ses contemporains, ait osé s'élever contre la torture, même appliquée aux criminels. Cet homme, qui cache si souvent sa vraie pensée, ou du moins en enveloppe prudemment l'expression, nous dévoile ses sentiments intimes sur les victimes des luttes religieuses; il n'a pas embrassé la religion nouvelle et regrette que pour défendre des « conjectures » contre d'autres conjectures, ses sectateurs aient jeté le trouble dans la vie publique; mais leur cause, quand elle a été persécutée, « l'a concilié à soi », car il est « comme Flaminius et comme Chélonis : il aime à se rallier à celui qui est vaincu,

à se prêter à ceux qui ont besoin de lui, plus qu'à ceux qui lui peuvent faire du bien ». Cet homme a dans la main un écrit qui, bien que purement théorique et de réminiscence antique, sans application intentionnelle au temps présent, suscite cependant des impressions analogues à celles que font naître au même moment dans toute âme honnête d'atroces cruautés. Cet écrit, profondément remanié pour en faire un manifeste politique d'une application directe, est enfin lancé au moment opportun et devient une arme puissante contre les persécuteurs. Et ce n'est pas cet homme qu'on retiendrait comme ayant fait passer cette arme aux persécutés ! Ceux-ci ont toute sa sympathie et toute sa pitié; ceux contre lesquels elle est dirigée ont tout son mépris et lui inspirent la plus profonde horreur. N'est-on pas autorisé et comme forcément amené à dire : c'est cet homme qui a donné cette arme; c'est lui-même qui l'a forgée; c'est sa main secourable qui, prenant dans le dépôt à lui confié par son ami ce précieux papier, en a remanié le texte pour le donner aux opprimés, en l'adaptant à leurs desseins?

* * *

Certes, alors même que son intervention se fût bornée à transmettre aux réformés l'inoffensive

déclamation de son ami, Montaigne, politiquement, n'en deviendrait pas moins, et par le fait seul de cette entente avec les révoltés, un personnage tout différent de celui que l'on pensait connaître, et c'est là, peut-être, le principal intérêt de cette étude. Mais on ne saurait supposer, sans méconnaître ou oublier quel homme avisé était Montaigne, qu'il ait pu abandonner à ceux qui allaient s'en servir pour leur cause le soin d'un travail qui, pour que son but fût atteint, devait être une transformation, une refonte complète de la rédaction primitive. S'en rapporter à eux, c'eût été, puisque le pamphlet devait être forcément attribué à La Boétie, mettre la réputation de son ami à la merci des passions politiques et religieuses les plus vives et des rancunes les plus violentes. C'était mettre à leur discrétion la tranquillité et la sécurité de sa propre vie, car la refonte de ce document, maladroitement exécutée, pouvait découvrir Montaigne. Le mieux était évidemment de rédiger lui-même le manifeste, pour lui faire dire ce qu'il voulait dire, et de ne livrer aux éditeurs qu'un texte *ne varietur*. Grâce à ses relations d'amitié avec un grand nombre de réformés de marque, il n'eut sans doute aucune peine à trouver un intermédiaire sûr et discret. Toutes les raisons qui militent en faveur de la remise du document par Montaigne s'opposent, avec

la même force, à ce que le texte de ce document ait été remanié par une main autre que la sienne.

* * *

Cette collaboration au mouvement de révolte contre la tyrannie est, il est vrai, en contradiction avec l'attitude habituelle de Montaigne vis-à-vis des « Nouvelletés » en général, et de la Réforme en particulier, avec ce que nous appellerions aujourd'hui son tempérament politique; elle s'explique de 1572 à 1577, comme nous venons de le voir, à la lumière des événements. Elle paraîtra plus naturelle encore à qui se rappellera qu'il y a en Montaigne deux hommes différents : celui qui « se range *au dehors*, aux opinions communes, et se soumet aux façons et aux formes reçues »[1] et celui qui, « *au-dedans* », et « dans son arrière-boutique », « retire son âme de la presse et la tient en liberté et puissance de juger librement les choses ». Il ne faut pas oublier, en effet, que si Montaigne se montre habituellement conservateur des lois et des institutions existantes, ce n'est point qu'il en soit satisfait; c'est seulement par prudence sociale, et parce qu'à certains moments, il craint, « dans le grossier et pesant air d'une si malplaisante

1. Les *Essais*, livre I, chap. XXII, t. I, p. 137.

saison », que les changements, au lieu d'améliorer, empirent l'état du pays. Mais les dogmes religieux au nom desquels on s'égorge, ne sont, pour lui, que des opinions hasardées qui « ne sont pas à un *si hault prix que d'en faire cuire un homme tout vif* »[1]. D'autant qu'elles sont imposées à nos volontés par le hasard de la naissance, et non à nos esprits par leur vérité même. « Nous sommes chrétiens à même titre que nous sommes ou Périgourdins ou Allemands[2]. » « Nous n'avons d'autre mire de la vérité que l'exemple et usance du pays où nous sommes : là est toujours la parfaite religion, la parfaite police[3]. » Dans cette lutte des Catholiques et des Protestants, d'ailleurs, « la justice est bien alléguée, » mais « elle n'y est ni reçue, ni logée, ni espousée ». Elle y est « comme ornement et couverture », comme « dans la bouche de l'avocat, non comme dans le cœur et affection de la partie... Notre religion est faite pour extirper les vices ; elle les couvre, les nourrit et les incite[4]. »

Il n'a pas plus d'attachement, pas plus d'estime pour les princes qui règnent alors, ni pour les rois en général (le Béarnais excepté), qu'il n'a de tendance à excuser les crimes que fait commettre le fanatisme religieux. « Vus derrière

1. Les *Essais*, édit. Courbet, livre III, chap. XI, t. II, p. 164.
2. Livre II, chap. XII, p, 157.
3. Livre I, chap. XXX, p. 257.
4. Livre II, chap. XII, t. II, p. 153-155.

le rideau, les rois ne sont que des hommes du commun et à l'adventure plus vils que les moindres de leurs sujets, dont ils ne diffèrent, par manière de dire, que par leurs chausses [1]. » Personne, parmi les écrivains de son temps, n'a porté de plus rudes coups au principe d'autorité et à la majesté du pouvoir royal. « Ce n'est pas sa raison qui se plie, ce sont ses genoux [2]. »

* * *

Un homme qui pense ainsi, qui ne craint pas de le dire dans ses *Essais*, en face de bandits couronnés tels qu'Henri III et sa mère, qui ne craint pas de faire hommage au roi, en 1580, d'un livre où il flétrit sa lâcheté (en termes presque identiques à ceux employés par l'auteur du *Contr'un* pour caractériser son tyran), n'a pu se croire lié sans retour à la cause de Catherine et de son fils, ces princes au service desquels « c'est peu d'être secret si on n'est menteur encore » [3].

En recomposant le *Contr'un* pour en faire un manifeste contre le roi et sa cour, Montaigne atteignait une double fin. Il donnait un libre cours à son horreur de la cruauté et de la lâcheté, à son indignation contre les auteurs des « Noces

1. Livre I, chap. XLII, t. I, p. 358.
2. Livre III, chap. VIII, t. IV, p. 29.
3. Livre III, chap. V, p. 320.

vermeilles », et en même temps, s'unissant aux protestants, avec une partie des Politiques, non pas en tant que réformés, mais comme vengeurs de la Saint-Barthélemy, il espérait contribuer, pour sa part, à en provoquer, sinon le repentir, du moins le désaveu [1].

En 1570, il avait annoncé l'existence du *Discours*, mais il semble avoir été seul à en connaître le texte. Ces deux circonstances lui permettaient, sans oublier son ordinaire prudence, sans manquer à son précepte « de suivre la bonne cause, mais jusqu'au feu exclusivement, si je puis » [2], de se mettre à l'abri du nom de La Boétie. Il s'enveloppait dans la robe juvénile de son ami, comme il a su, presque à chaque page des *Essais*, s'envelopper de déclarations orthodoxes, en politique comme en religion, pour couvrir ses hardiesses et pour lancer, avec une prestigieuse habileté, les idées émancipatrices et révolutionnaires. Ces idées, le dix-huitième siècle, dont il est le véritable précurseur et introducteur, se chargera de les mûrir, de les développer, de les faire passer dans la pratique.

1. Ce désaveu eut lieu en effet (*Paix de Monsieur, Traité de Beaulieu*, avril 1576), mais il fut lui-même bientôt rétracté.

2. Dans une étude spéciale sur la *Politique de Montaigne*, je montrerai que sa vraie pensée dans les *Essais* a été mieux comprise par mon ami, M. Edme Champion, dans son très remarquable livre : *Introduction aux Essais de Montaigne*, qu'elle ne l'avait été jusqu'ici.

*
* *

D'autres considérations encore devaient décider Montaigne à se départir de sa règle habituelle d'abstention, et, sa tranquillité personnelle une fois assurée, — autant qu'elle pouvait l'être, — à apporter son concours aux hommes d'action.

Dès les premiers mois du règne d'Henri III (1574), l'accession d'Henri de Navarre au trône de France était une éventualité à prévoir. C'était une opinion assez répandue, partagée par Catherine de Médicis, qu'Henri III et son frère d'Alençon, tous les deux ruinés de santé, ne vivraient pas longtemps et mourraient sans enfants. La haine des deux frères l'un contre l'autre paraissait encore rapprocher du trône Henri de Navarre, car ils étaient toujours sur le point de s'entretuer [1]. Montaigne était fort au courant de ce qui se faisait et se disait au Louvre. Il avait déjà de l'affection et de l'estime pour le jeune roi de Navarre qu'il avait vu de très près; il avait pressenti ce qu'on pouvait attendre de lui pour la grandeur de la France, et il savait, en outre, qu'à la Cour où il était prisonnier, la vie de ce prince était constamment menacée.

1. P. Matthieu, *Histoire de France*, 1631, t. I, p. 417.

Montaigne ne devait donc pas toujours envisager avec appréhension la chute possible des Valois. Et même on peut penser que dans une situation, chaque jour plus troublée, où rien ne pouvait sembler pire que ce qui existait, il se serait d'autant plus facilement pardonné d'avoir contribué à un tyrannicide, qu'il apercevait la possibilité d'en rendre les conséquences profitables à l'intérêt même de l'ordre. Certains passages des *Essais* permettent de lui attribuer cette pensée; ceux par exemple où Montaigne se demande quelle devait être sa conduite si, par malheur, les lois venaient « à se contredire et empêcher »[1] et où, après avoir proclamé que la morale est au-dessus de la politique, et rejeté la raison d'Etat et la loi de salut public, il admet pourtant que « la trahison peut être en quelques cas excusable » lorsqu'elle « s'emploie à châtier et à trahir la trahison »[2].

A peine échappé de la Cour des Valois (1576), Henri de Navarre ne tarda pas à retrouver en Guyenne, tout disposé à lui être utile et à lui préparer les voies, Michel de Montaigne, auquel il remit, en 1577, le brevet de gentilhomme de sa chambre, pour des services dont l'objet précis est resté inconnu. Parmi ces services, je placerais volontiers la part qu'il venait de prendre

1. Livre III, chap. IX, t. IV, pp. 110, 111.
2. Livre III, chap. I, t. IV, p. 252.

à la réaction contre la Saint-Barthélemy en publiant le *Contr'un* [1].

* * *

Venons enfin au texte même des *Essais*.

Recherchons d'abord la valeur des allégations de Montaigne, quand il a intérêt à voiler la vérité. Alors même qu'il se serait toujours montré scrupuleusement exact et véridique, les raisons de lui imputer ce qu'il nie avoir fait sont ici tellement fortes, qu'il faudrait bien se

1. Montaigne, dans une lettre à Henri de Navarre, devenu roi de France, lui rappelle, en 1590, en termes charmants, qu'il faisait des vœux pour son succès, alors même « qu'il lui fallait s'en confesser à son curé », c'est-à-dire alors même qu'il combattait contre lui dans l'armée royale. A une date non exactement déterminée jusqu'ici, mais qui est à peu près certainement 1574 ou 1575, il avait servi de médiateur entre le duc de Guise et Henri de Navarre, et il n'a jamais cessé de donner au jeune roi des conseils qui paraissent d'ailleurs avoir été suivis. Il avait nourri l'espoir de remplir auprès d'un prince l'office permanent de conseiller intime, et il semble évident que ce prince, c'est Henri de Navarre. Dans un passage du chapitre XIII du livre III (tome IV, p. 226), — aucun des auteurs qui se sont occupés des vues ou des ambitions politiques de Montaigne ne paraît l'avoir remarqué — il répond à ceux qui lui demandent « à quoi il eût pensé être bon si on se fût avisé de se servir de lui quand il en avait l'âge » : Il « eût dit ses vérités à son maistre »..., « contrerolant ses mœurs..., les observant pas à pas, en toute opportunité... et n'en jugeant qu'à l'œil, pièce à pièce, simplement et naturellement », « s'opposant à ses flatteurs, cette canaille de gens qui corrompent les rois ». C'eût été « un office sans nom; autrement il perdrait son effet et sa grâce », et « un office qui ne peut être rempli que par un seul », car « répandre le privilège de cette privauté à plusieurs engendrerait une nuisible irrévérence ». Et de celui-là, « je requérerais surtout la fidélité du silence ».

résigner à discuter ses déclarations. Mais je me trouve déchargé de tout scrupule, n'étant pas le premier, il s'en faut, parmi ses admirateurs, à mettre parfois en doute sa véracité. Montaigne n'est pas seulement un des plus grands esprits, peut-être le plus grand esprit de son siècle, il en est aussi l'un des plus francs (tout est relatif), des plus honnêtes; il en a été le plus humain; mais il avait quelques faiblesses que, d'ailleurs, tout le monde lui pardonne, même la vertueuse et stoïque Mme Roland.

Les satisfactions de vanité sociale avaient prise sur lui; du moins agissait-il de manière à se les assurer. Il veut faire croire que ses ancêtres étaient les seigneurs de Montaigne, alors qu'ils s'appelaient simplement Eyquem, qu'il a été lui-même inscrit sous ce dernier nom à sa naissance, et que celui qu'il a illustré n'est entré dans sa famille que grâce à l'acquisition d'un domaine faite par son bisaïeul. Il prétend que le titre de citoyen romain lui fut « octroyé en toute gracieuse libéralité », alors que son journal intime de voyage, non écrit pour le public, et découvert deux cents ans après sa mort, nous révèle les efforts qu'il fit pour obtenir ce titre et les difficultés qu'il y rencontra. Dans la matière même de notre étude, nous surprenons notre auteur en flagrant délit d'inexactitude. Il rapporte dans sa première édition des *Essais*,

que La Boétie a composé le *Contr'un* à l'âge de dix-huit ans, mais il a écrit plus tard, sur l'exemplaire que possède la bibliothèque de Bordeaux, qu'il l'a composé à l'âge de seize ans [1]. M. Bonnefon ne croit pas à cette dernière indication, et, remarquant que Montaigne s'est parfois donné le plaisir d'altérer la vérité à son avantage, il se demande quelle utilité il pouvait trouver dans ce cas « à l'arranger à sa façon ». M. Feugère n'accepte pas non plus cette affirmation, et il en est de même de plusieurs autres biographes de La Boétie.

On paraît donc d'accord pour ne pas considérer une négation ou une affirmation de Montaigne comme une barrière infranchissable, et alors même que nous ne saurions pas déjà quel intérêt il pouvait avoir à brouiller ici la vérité, nous nous sentirions libre de rechercher si ses déclarations sont entièrement véridiques.

Voici le texte de ces déclarations [2] :

« Considérant la conduite de la besogne d'un peintre que j'ai, il m'a pris envie de l'ensuyvre. Il choisit le plus bel endroict et milieu de chasque paroy pour y loger un tableau eslaboré de toute sa suffisance, et le vuide tout autour, il le remplit de crotesques et corps monstrueux,

1. Le mot *sèze* (sic) a été écrit de la main même de Montaigne sur son propre exemplaire (Bibliothèque de Bordeaux) à la place du mot *dix-huit* imprimé et effacé.

2. Les *Essais*, livre I, chap. XXVII : *De l'Amitié*, t. I, p. 227.

rappiecez de divers membres, sans certaine figure, n'ayant ordre, suitte ny proportion que fortuite :

Desinit in piscem mulier formosa superne.

» Ie vay bien iusques à ce second poinct avecques mon peintre; mais je demeure court en l'autre et meilleure partie, car ma suffisance ne va pas si avant que d'oser entreprendre un tableau riche, poly et formé selon l'art. Ie me suis advisé d'en emprunter un d'Estienne de La Boétie, qui honorera tout le reste de cette besoigne : c'est un Discours auquel il donna nom : *La Servitude volontaire*. Mais ceux qui l'ont ignoré l'ont bien proprement, depuis, rebaptisé le *Contr'un*. Il l'escrivit par manière d'essay, en sa première jeunesse, à l'honneur de la liberté contre les tyrans. Il court pieça ès mains des gens d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation, car il est gentil et plein, ce qu'il est possible. Si y a-t-il bien à dire, que ce ne soit le mieux qu'il pût faire, et, si en l'aage que ie l'ay cognu plus auancé, il eust pris un tel desseing que le mien de mettre par escrit ses fantasies, nous verrions plusieurs choses rares, et qui nous approcheroient bien près de l'honneur de l'antiquité, car, notamment, en cette partie des dons de nature, je n'en cognais point qui luy soit com-

parable. Mais il n'est demeuré de luy que ce Discours, encore par rencontre, et croy qu'il ne le veit oncques, depuis qu'il luy eschappa, et quelques Mémoires sur cet Edict de Ianvier, fameux par nos guerres civiles, qui trouvront encore ailleurs peut estre leur place. C'est tout ce que j'ay peu recouvrer de ses reliques, moy qu'il laissa d'une si amoureuse recommandation, la mort entre les dents, par son testament, héritier de sa bibliothèque et de *ses papiers*, oultre le livret de ses œuvres que j'ai faict mettre en lumière. Et si suis obligé particulièrement à cette pièce, d'autant qu'elle a servy de moyen à nostre première accointance, car elle me feut montrée longue espace [1] avant que je l'eusse veu, et me donna la première cognoissance de son nom, acheminant ainsi cette amitié que nous avons nourrie. »

Et le chapitre se termine par ces mots : « Mais oyons parler ce garçon de sèze ans », lesquels précèdent la déclaration suivante dont ils sont séparés par une ligne horizontale de trois étoiles :

1. Les mots « longue espace » n'existaient pas dans le texte des *Essais* de 1580, ni dans celui de 1588. Il est, je crois, facile de deviner la raison de cette addition; c'est celle qui, à la même date, à la fin du même chapitre, a amené l'auteur à éloigner la date de la composition du *Discours* par La Boétie, en effaçant *dix-huit ans* pour mettre *seize ans*, ce qui reportait cette composition non plus à 1548, après la répression par Montmorency de la révolte des Bordelais, mais à 1546, et éloignait toute idée d'allusions à la politique du moment.

« Parce que j'ay trouvé que cet ouvrage a été depuis mis en lumière, et à mauvaise fin, par ceulx qui cherchent à troubler et à changer l'estat de notre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, qu'ils ont meslé à d'aultres escripts de leur farine, ie me suis dédict de le loger icy. Et, afin que la mémoire de l'auteur n'en soit intéressée en l'endroict de ceux qui n'ont peu cognaistre de prez ses opinions et ses actions, je les advise que *ce subject feut traicté par luy en son enfance par manière d'exercitation seulement, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroits des livres.* Ie ne foys nul doute qu'il ne creust ce qu'il escrivait, car il estait assez consciencieux pour ne mentir pas mesme en se jouant, et sçay davantage que s'il eust eu à choisir, il eust mieulx aymé estre nay à Venise qu'à Sarlac, et, avecques raison. Mais il avait une aultre maxime souverainement empreinte en son âme, d'obeyr et de se soubmettre très religieusement aux lois sous lesquelles il estait nay. Il ne feut jamais un meilleur citoyen, ni plus affectionné au repos de son païs, ny plus ennemy des remuements et nouvelletez de son temps; il eut bien plustot employé sa suffisance à les esteindre qu'à leur fournir de quoi les esmouvoir davantage; il avait son esprit moulé au patron d'autres siècles que ceulx-cy. Or, en eschange de cet ouvrage sérieux, j'en substitueray un aultre, produict en cette

mesme saison de son age, plus gaillard et plus enioué. »

* * *

Le seul rapprochement de la première et de la dernière page du chapitre met en pleine lumière l'absence de sincérité. A la première page, Montaigne annonce qu'il va publier le *Discours;* à la dernière il déclare qu'il y renonce. Il savait pourtant bien, quand il a livré le manuscrit à l'imprimeur, il savait bien quand il en a corrigé les épreuves, qu'il ne publiait pas l'ouvrage de son ami. Il y a là une contradiction voulue. Il faut qu'il y ait une intention cachée. Il y a certes des négligences dans ses écrits, et il ne craint pas de se contredire d'un chapitre à l'autre, quelquefois dans le même chapitre. Mais ces contradictions ne sont pas de la même nature que celle-ci. En écrivant la fin du chapitre, puis en revoyant l'impression, il ne peut pas avoir oublié ce qu'il avait dit en le commençant. Il lui suffisait, pour supprimer l'anomalie, de changer quelques mots aux premières phrases. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Il nous en conte, lorsqu'il dit et répète qu'il « ajoute, mais ne corrige pas ». Il se donne, au contraire, très souvent la peine de refondre son texte, quand il y a le moindre intérêt, littéraire ou autre; lorsqu'il laisse subsister une contradiction ou une obscurité, ce n'est pas par

distraction ou par indifférence; il les prépare, au contraire; il les soigne. « Joinct qu'à l'aventure j'ai quelque obligation de ne dire qu'à demy, de dire confusément, de dire discordamment [1]. » Et ce n'est pas dans un chapitre comme celui-ci, le plus important des *Essais* pour lui Montaigne, dans le chapitre *de l'Amitié*, tout entier consacré à La Boétie, qu'il se serait abandonné. Ce morceau est composé avec le maximum d'attention et de soin. C'est là surtout que Montaigne a voulu que le lecteur attentif, habitué « à rencontrer son air » [2], et celui-là seulement, comprît, au sujet de cette publication du *Contr'un*, qu'il s'était passé quelque chose qu'il ne voulait pas et ne pouvait pas dire. Voilà pourquoi il a parlé « confusément et discordamment ». L'analyse plus serrée de cette dernière page du chapitre « de l'Amitié » va nous faire voir de plus en plus cette absence de véracité, nous faire pénétrer plus avant dans le secret de son manège.

* * *

Si sa protestation contre la publication du *Discours* par les réformés eût été sincère, s'il avait réellement voulu dégager la mémoire de son ami des conséquences d'une divulgation

1. Livre III, chap. IX, t. IV, p. 113.
2. Livre II, chap. XXXIX, sur *Cicéron*.

de son œuvre, faite à mauvaise intention, et « mêlée » aux écrits de ces malintentionnés, il ne se fût pas contenté de s'en plaindre si tardivement [1], et si tranquillement. Il avait mieux à faire après que l'effet eut été produit.

* * *

Quel est, en effet, cet écrit que les réformés ont « mêlé à d'autres écrits de leur farine » pour « le mettre en lumière à mauvaise fin »? Il sait bien que ce n'est pas la banale déclamation d'un jeune homme de seize ans. Il sait bien que si cet innocent pastiche de l'antiquité est devenu un manifeste politique et une violente philippique, c'est qu'il a été profondément transformé et altéré. Dans ces conditions, son devoir et son intérêt étaient de publier avec empressement le texte tel qu'il le tenait de l'auteur lui-même, le seul qui pût faire autorité. Opposer ainsi la vraie copie au document falsifié était l'unique moyen de décharger son ami du tort qu'on faisait à sa mémoire, en usant pour troubler l'ordre public, pour favoriser les auteurs des « remuements », de l'ouvrage « du citoyen le plus affectionné au repos de son pays » et « le plus ennemi des nouvelletés ».

1. Quatre ans après cette publication.

En insérant le document dans les *Essais*, comme il l'avait d'abord annoncé, non seulement il rétablissait la vérité, mais il châtiait comme ils méritaient de l'être ceux qui avaient commis un acte aussi blâmable à l'égard de son ami; qui, en même temps, trompaient l'Histoire, ce qui ne pouvait être indifférent à un homme comme Montaigne. Par contre, en ne publiant pas le texte annoncé, il se rendait responsable de la fausse opinion que la postérité conserverait de La Boétie. Et, en effet, au lieu d'un La Boétie « conservateur », ayant souverainement empreinte en son âme la maxime « d'obéyr » et de « se soubmettre très religieusement aux lois sous lesquelles il était nay », la postérité n'a connu et ne connaît encore aujourd'hui qu'un La Boétie provocateur de révolte dont l'œuvre est reproduite et répandue à chaque révolution nouvelle pour exciter le peuple à renverser le tyran et à organiser la liberté républicaine. Et c'est Montaigne qui est cause que le nom de La Boétie reste attaché à une œuvre qui n'est pas sienne. Montaigne, s'il avait été sincère dans sa protestation contre les éditeurs du *Contr'un*, se serait donc singulièrement mépris; son jugement, sa prévoyance, la notion exacte de ce qu'exigeait le fraternel souci de la mémoire d'un ami si cher, eussent été lourdement en défaut. L'homme capable de telles

méprises ne serait plus Montaigne. Cet homme, justement réputé le plus fin, le plus pénétrant, le plus avisé de son siècle, eût poussé la naïveté jusqu'à ne pas s'apercevoir qu'il prenait la meilleure voie pour procurer des lecteurs au *Discours*, et conséquemment au livre qui le contenait et qu'il se donnait l'air de condamner? Il proclame, au début du chapitre, que l'œuvre de son ami, « le plus grand homme du siècle »[1], est « en bien grande et méritée recommandation auprès des gens d'entendement »[2], qu'il est « plein et gentil au possible ». Il ajoute qu'en somme l'œuvre est si belle et si digne d'être lue, que se reconnaissant, lui Montaigne, incapable d'entreprendre un travail « riche et poly », il s'est avisé d'en prendre un d'Estienne de La Boétie, et que ce tableau auquel il est à peine capable de faire un cadre digne de lui, c'est le *Discours de la Servitude volontaire*. Puis, quand il a tracé en vingt pages d'une admirable éloquence le plus bel éloge de l'auteur, quand le lecteur va enfin pouvoir satisfaire son désir de le lire, il déclare qu'il renonce à le lui donner, parce que c'est un livre dangereux, dont on s'est fait une arme contre le pouvoir établi et la paix sociale, et il ajoute que d'autres l'ont publié ! Sans doute, il serait désolé, pour la mémoire de son ami, si,

1. *Lettre à M. de Mesmes*, à la fin du tome IV des *Essais*.
2. Livre I, chap. XXVII : *De l'Amitié*.

poussé par une curiosité malsaine, on allait chercher à le lire où il est !

Non, personne ne croira que Montaigne fût naïf à ce point. Il savait mieux que nous, comme il le dit si finement au chapitre XV du livre II des *Essais* « que le désir s'accroît par la malaysance », que « la difficulté donne du prix aux choses », et que « nous défendre quelque chose, c'est nous en donner envie » [1]. L'entente avec les éditeurs du *Discours* se trahit ici. C'est comme si Montaigne disait : Maintenant que je vous ai avertis, maintenant que mes précautions sont prises, je vous avise que si vous ne pouvez lire ici ce beau discours de mon ami, si je vous donne à sa place vingt-neuf sonnets de lui, qui feront grand plaisir à la gentille M^me^ de Grammont [2], vous pourrez en goûter toute « la suffisance » dans le livre de ces révoltés qui s'entendent si bien à troubler l'état de notre police; je n'ai pas besoin de nommer ce Recueil, car on ne peut s'y tromper, il n'y en a qu'un seul, et il vous est facile de vous le procurer.

1. « N'en va-t-il pas, dit-il encore ailleurs, comme en matière de livres, qui se rendent d'autant plus vénaux (qui se vendent d'autant plus) et pratiques de ce qu'ils sont supprimés? » (Les *Essais*, livre III, chap. V, dans les dix premières pages.)

2. La *comtesse de Grammont*, connue sous le nom de *la Belle Corisande*, femme de son ami *Philibert de Grammont*, et qui devint, peu de temps après la mort de son mari, l'amie d'Henri de Navarre. (C'est à elle que Montaigne dédie les vingt-neuf sonnets de La Boétie qu'il publie à la place du *Discours de la Servitude*.)

La publicité qu'il donnait ainsi à l'œuvre et en même temps au recueil de pamphlets et de traités de politique révolutionnaire qui la contenaient, compensait largement l'absence du *Discours* dans le texte des *Essais*, et lui faisait ce que nous appellerions aujourd'hui une bonne réclame.

Je conclus :

I

Une entente restée secrète s'est établie, après la Saint-Barthélemy, entre Montaigne et les défenseurs des réformés, dont il n'adoptait pas les nouveautés religieuses, mais dont la cause l'avait « concilié à soy », quand il l'avait vue « malheureuse et accablée ».

Cette entente, nullement infirmée, confirmée au contraire par l'examen des allégations successives et contradictoires de l'auteur des *Essais*, a eu pour effet la publication, après les massacres du 24 août, dans les recueils protestants, et sous le titre de *Discours de la Servitude volontaire*, d'un pamphlet contre Henri III et sa cour, un fragment de ce pamphlet ayant été d'abord incorporé en 1574 au *Réveille-Matin des Français*, et le texte intégral en ayant été publié en 1577 dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme*.

II

L'abstention de Montaigne dans les luttes des partis pendant les premières années du règne d'Henri III n'a donc été qu'apparente. En réalité, il a pris une part importante à l'action politique, et a collaboré à sa manière au mouvement de révolte contre la Saint-Barthélemy et contre ses auteurs. Pour ce faire, il s'est mis personnellement à l'abri sous le nom de La Boétie, supposant sans doute, et se donnant pour excuse, que son ami, s'il eût assisté à ces grands événements, se fût associé à ses sentiments de noble pitié, et que cet homme de bien eût pensé comme lui-même : « *Si la trahison peult estre en quelques cas excusable, lors seulement elle l'est, qu'elle s'employe à chastier et trahir la trahison.* »

Montaigne ne mérite donc pas le reproche, qu'on lui a adressé jusqu'à ce jour, avec une apparence de raison, de s'être borné à « sourire ironiquement en regardant la mêlée », et de n'avoir pas travaillé au triomphe de ses idées.

III

Soucieux de la mémoire de son ami, Montaigne n'a pu abandonner à des publicistes aussi passionnés que l'étaient les réformés après les

massacres, le soin de transformer par d'importants remaniements l'inoffensive déclamation dont La Boétie lui avait laissé le dépôt, en un manifeste politique. D'autre part, les publicistes protestants n'auraient pas osé, en donnant un texte modifié par eux et non consenti par Montaigne, s'exposer à un démenti qui aurait singulièrement diminué leur autorité morale, et par conséquent celle du *Discours* tel que nous l'avons.

Ces conclusions me paraissent suffisamment justifiées par mon étude, et je ne pense pas que l'on cherche à m'opposer des objections puisées dans l'examen littéraire du document. Cet examen, à mon avis, ne fournirait pas à ma thèse des arguments défavorables, mais leur apporterait, au contraire, plus de force. Montaigne avait plusieurs styles : celui des *Essais*, où il est déjà facile, suivant la juste remarque de M. Paul Stapfer, de reconnaître deux genres très dissemblables; celui des *Lettres* qui en est tellement différent qu'on les eût certainement déclarées apocryphes, si les unes n'avaient pas été imprimées par les soins mêmes de Montaigne, et si l'on n'avait pas eu, pour celles qui étaient restées manuscrites, des preuves certaines d'authenticité. Dans le *Discours*, il a dû ne rien négliger pour dissimuler sa personnalité. Mais, quelques

soins qu'il y ait mis, il a laissé échapper dans les parties qui sont de sa main des procédés de style, des artifices de langage, même des locutions qui lui sont propres, et qu'on ne rencontre pas ailleurs que dans ses écrits. Je mettrai quelque jour en lumière ces aveux involontaires. Le lecteur habituel et attentif des *Essais* les découvrira sans grande difficulté.

DEUXIÈME PARTIE

Controverse. — Réponse aux objections [1].

CHAPITRE PREMIER

Ou il est itérativement établi, en réponse aux objections de M. Paul Bonnefon, que des interpolations, très probablement imputables a Montaigne, ont été apportées au *Contr'un*, et, en outre, que Montaigne ne saurait être blamé d'avoir fait de l'ouvrage de son ami un pamphlet contre Henri III.

Il était naturel que mon hypothèse sur la part prise par Montaigne dans la rédaction du *Contr'un* soulevât une certaine émotion. Ceux notamment qui avaient en librairie des ouvrages dont des parties importantes étaient en désaccord avec cette hypothèse ne pouvaient guère la laisser éclore sans

1. Le lecteur voudra bien excuser quelques répétitions qui n'ont pu être évitées dans le cours de cette controverse. Répondant à des contradicteurs successifs dont certaines objections ressemblaient quelquefois à celles de leurs prédécesseurs, sans pourtant se confondre avec elles, j'ai été amené plus d'une fois, pour la clarté du débat, à reprendre certaines citations et certains arguments déjà présentés, mais en les adaptant et les complétant.

essayer de la détruire. Ce fut, en effet, une levée de boucliers. Dès l'abord, je me suis vu environné d'adversaires : M. Paul Bonnefon, auteur d'un livre sur Montaigne, et d'un autre sur La Boétie, me répondait dans la *Revue politique et parlementaire* [1]; M. Pierre Villey, élève de M. Brunetière, préparant dès lors son beau travail sur les sources de Montaigne, dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* [2]; M. F. Strowski, chargé de préparer l'édition municipale des *Essais*, dans la *Revue philomathique de Bordeaux* [3]; M. Reinhold Dezeimeris, également un éditeur de Montaigne, à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux [4]; son ami et collaborateur M. Henri Barckhausen, dans la *Revue historique de Bordeaux* [5]; enfin l'élève de M. Dezeimeris, M. Joseph Barrère, dans un travail sur La Boétie et Machiavel [6]. J'ai fait de mon mieux, et, le plus rapidement que j'ai pu, répliqué à tous. Bien qu'il m'ait fallu ainsi croiser le fer de six côtés à la fois, que mes adversaires soient bien convaincus que je considère leur sextuple attaque comme une sextuple bonne fortune, et que, de ces passes d'armes, je garderai un agréable souvenir.

Je répondrai à M. Bonnefon, dont l'attaque non

1. *Revue politique et parlementaire*, n° de janvier 1907.
2. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, n° d'octobre-décembre 1906 (paru en février 1907).
3. Fascicule de février 1907.
4. Fascicule de février 1907, et brochure spéciale : *Sur l'objectif réel du Discours de la Servitude volontaire*, par Reinhold Dezeimeris, correspondant de l'Institut. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1907.
5. Fascicule de mars-avril 1909.
6. *Etienne de La Boétie contre Nicolas Machiavel*, par Joseph Barrère. Bordeaux, 1908, chez Mollat.

seulement fut la première en date, mais me semble embrasser le mieux la généralité de ma thèse; je répondrai ensuite à M. Strowski, auteur d'un livre récent sur Montaigne, sa philosophie et sa politique, et qui, dans l'étude critique qu'il m'a consacrée, accorde que les auteurs du *Réveille-Matin des Français* ont réellement voulu appliquer à un tyran déterminé le portrait emprunté au *Contr'un*, mais qui soutient que ce tyran est Charles IX; à M. Dezeimeris, qui pense que ce portrait est celui de Charles VI; à M. Villey, qui reconnaît que si le Discours de La Boétie a subi des remaniements importants, c'est Montaigne qui doit être désigné comme l'auteur ou tout au moins le complice, mais qui nie ces remaniements; je répondrai aussi à M. H. Barckhausen, qui prétend établir que les contemporains de la publication du *Contr'un* n'y ont jamais reconnu les allusions à Henri III et à sa politique; à M. Joseph Barrère, enfin, qui, tout en persistant à professer courageusement avec M. Dezeimeris, son maître et son inspirateur, que Charles VI est le tyran visé, pense démontrer que l'auteur du *Discours* a voulu écrire la contre-partie du *Prince* de Machiavel.

M. Bonnefon veut que le *Contr'un* soit tout entier de La Boétie. Il ne peut donc admettre que le portrait du tyran soit celui d'Henri de Valois. « Aucun fait, écrit-il, n'autorise d'assurer que le tyran visé par le *Contr'un* est Henri III plutôt qu'un autre prince de son temps. » Des trois premiers traits de la ressemblance (« l'hommeau », « le plus femelin de la nation », « non accoustumé au sable des tournois »), il ne dit rien. Pour le quatrième (« non pas

accoustumé à la poudre des batailles »), il se borne à rappeler incidemment qu'Henri d'Anjou, dont la mollesse et la lâcheté dès sa rentrée en France en 1574 n'ont jamais été contestées, avait acquis, cinq ans avant, « une réputation de bravoure à Jarnac, à Moncontour et aussi au siège de La Rochelle »[1]. Or, j'avais consacré plusieurs pages à établir que cette vaillance n'était appuyée que sur une légende et que, même, la vérité était connue de beaucoup de catholiques; que Simon du Bois, lieutenant général à Limoges, dit un jour à de Thou, au moment de l'entrée d'Henri III en France, « que bien des gens ne pensaient pas du roi comme le commun », et que les espérances qu'on avait conçues d'un règne glorieux étaient fondées sur une réputation usurpée. Les protestants n'étaient pas moins bien édifiés. Dans un pamphlet où ils raillent les Polonais d'être venus chercher en France un roi « qui n'a ni l'encolure, ni la démarche, ni la façon pour répondre en pas une sorte au rang qu'ils l'ont élevé »[2], ce roi et le tyran qui n'a jamais pu « s'accoutumer à la poudre des batailles » semblent bien être le même

1. Au siège de La Rochelle, le duc d'Anjou se distingua précisément par son incapacité militaire; Tavannes et Monluc lui reprochaient de négliger les opérations du siège pour se livrer à une vie molle et dissolue. C'est ce qu'a complètement oublié M. Bonnefon lorsqu'il dit (*loco citato*, p. 113) qu'« Henri III avait acquis une certaine réputation de bravoure établie non seulement par Jarnac et Moncontour, mais « aussi par le siège de La Rochelle, qu'il a dirigé avant son élection au trône de Pologne ». N'aurait-on pas les appréciations générales de de Thou et celles de Simon du Bois, que la conduite militaire du duc d'Anjou à La Rochelle suffirait pour justifier dans un pamphlet le trait : « à grand'peine accoustumé à la poudre des batailles ».

2. *Épître aux Polonais*, etc., en préface au *Réveille-Matin des Français*, 1574.

homme. M. Bonnefon n'essaie même pas de réfuter cette argumentation. Il n'y oppose qu'une dénégation, qu'il me permettra de trouver arbitraire.

Sur le cinquième trait (« tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette »), il s'en rapporte à M. Villey [1], qui allègue que la traduction latine du *Réveille-Matin*, donnée concurremment avec le texte français, montre le vrai sens de cette phrase. Elle ne veut pas dire, pense-t-il, que le tyran est incapable d'amour, mais au contraire qu'il est asservi aux femmes. Je répondrai d'abord que la traduction n'a pas été faite par l'auteur, qu'elle est souvent, et spécialement dans le passage qui nous occupe, sensiblement différente de l'original, et qu'en interprétant « tout empesché à servir vilement à la moindre femmelette par : *impudicæ mulierculæ servitio totus addictus*, le traducteur a bien pu, non seulement amplifier le texte (comme il l'a fait par l'introduction du mot *impudicæ*), mais encore le fausser. J'ai d'ailleurs montré [2] que, quelle que soit l'interprétation que l'on adopte, le trait s'adapte à Henri de Valois. Si vous traduisez « tout empesché de servir » par *incapable de* servir, l'allusion s'adresse à la faiblesse génitale du jeune prince, connue de son entourage et signalée dans leurs correspondances par les ambassadeurs étrangers. Si vous traduisez par *tout occupé à...*, tout absorbé par le soin de..., la qualification s'applique encore à Henri de Valois,

1. L'article que M. Villey a consacré à l'examen de mon travail n'avait pas encore paru à la date où M. Bonnefon écrit, mais M. Villey lui en avait communiqué les épreuves.
2. Pages 8 et suiv. du présent volume.

pendant qu'il était duc d'Anjou et lieutenant général du royaume; je l'ai, je crois, suffisamment établi. Partout on nous le montre vivant d'une vie efféminée au milieu des jeunes femmes qui entouraient sa mère. Celle-ci les traînait partout avec elle dans ses déplacements, pour corrompre les jeunes princes, ses fils et ses neveux, les amollir et n'avoir pas à compter avec eux. Henri, nous l'avons vu, était bien plus leur serviteur que leur amant. Dans une relation adressée à Philippe II en 1570, l'ambassadeur d'Espagne, Francès de Alava, le représentait déjà dans ces jeux puérils avec les filles d'honneur : « L'une lui regarde la main, l'autre lui tire les oreilles, et, de la sorte, il passe chaque jour une partie de ses heures » [1], effleurant ses jeunes compagnes de caresses décevantes. Ses actes ridicules, le jour de son mariage, ne furent que la suite d'habitudes prises dès son adolescence, connues de toute la Cour.

Le portrait ressemble donc, par ce trait comme par les autres, et il reste très vraisemblable que c'est Henri de Valois que l'on a voulu représenter.

Je dis vraisemblable et non certain, car en histoire il n'y a guère que des demi-certitudes. Je n'oublie pas cet enseignement de notre maître : « On me fait haïr les choses vraisemblables quand on me les plante pour infaillibles [2]. » Reconnaissons d'ailleurs qu'ici la vraisemblance se fortifie de l'invraisemblance des autres interprétations. A qui fera-t-on admettre cette conjecture : un jeune homme de

1. *Histoire de France* de Lavisse, t. VI (*Henri III*, par M. Mariéjol, pp. 213-214).
2. Les *Essais*, livre III, chap. XI.

seize ans (ou de vingt-trois ans, peu importe) s'avise de représenter le tyran idéal, et les traits qu'il lui donne, très différents de ceux du modèle classique, sont ceux d'un tyran effectif qui régnera vingt-huit ans plus tard, au moment même où le portrait sera publié? N'est-il pas plus plausible de supposer une interpolation?

* * *

Notez que l'écrivain aurait deviné non seulement le caractère de son tyran, mais les circonstances typiques de sa vie et de sa politique. Il aurait deviné le règne des favoris, précédant celui des grands mignons de 1577-78. Il aurait deviné les moyens de gouvernement spéciaux à Henri d'Anjou, soit en Pologne, soit en France. Il aurait deviné les anecdotes et les faits divers scandaleux de la Cour, que les protestants devaient, dix ans après sa mort, et antérieurement à la publication de son livre, signaler avec indignation dans leurs libelles! Vingt ans avant la Saint-Barthélemy, vingt-huit ans avant la publication du *Contr'un*, notre écolier pamphlétaire aurait imaginé (car on ne retrouve rien de semblable dans l'antiquité) le régime des « quatre », des « cinq », des « six », qui « tiennent le pays tout entier en servage au tyran », qui « dressent si bien leur chef, qu'il faut... qu'il soit méchant, non pas seulement de ses méchancetés, mais encore des leurs »[1]. Ce jeune rhétoricien de Sarlat aurait analysé et posé avec la maturité d'un penseur

1. *Discours de la Servitude*, page 315 du présent volume.

et l'expérience d'un observateur le secret ressort de la domination, les principaux fondements de la tyrannie ! L'invraisemblance confine ici à l'impossibilité.

* * *

M. Bonnefon, ayant peut-être conscience de n'avoir pas ébranlé les arguments tirés de la ressemblance du portrait et de l'allusion au règne des favoris, m'oppose sur chacun de ces deux points une date qui lui semble un obstacle insurmontable à légitimer mon hypothèse.

Pourquoi, objecte-t-il, un pamphlet en 1574 contre Henri de Valois, roi de Pologne, alors que le tyran régnant en France était Charles IX, l'auteur officiel et directement responsable de la Saint-Barthélemy?

J'avais répondu d'avance que le portrait du tyran flétri dans les dernières pages d'un pamphlet contre les Valois, auteurs de la Saint-Barthélemy, devait, en 1574, être, non celui de Charles IX qu'on savait mourant et dont on attendait la mort d'un jour à l'autre, mais celui de son frère d'Anjou, roi de Pologne, auteur principal avec sa mère, aux yeux des protestants, de la Saint-Barthélemy, et dont on redoutait le retour en France.

M. Bonnefon affirme que les auteurs du *Réveille-Matin* ne savaient pas Charles IX malade, du moins aussi malade qu'il l'était réellement, car dans un document dont il cite quelques phrases, ils supplient les Polonais de débarrasser la France du tyran comme ils l'ont déjà débarrassée de son frère Henri. S'ils l'avaient cru si près de sa fin, dit M. Bonnefon, ils

n'auraient pas songé à souhaiter sa déportation. Nous reproduirons plus loin le texte, et l'on verra que M. Bonnefon a pris au sérieux ce qui n'était qu'une plaisanterie ironique. Les protestants, j'entends les hommes d'initiative qui inspiraient leurs écrits satiriques, étaient fort bien informés. Ils connaissaient nécessairement, dès la fin de l'année 1573 et *a fortiori* en mars 1574, l'état de santé de Charles. Tous les historiens de l'époque rapportent que le roi était alors alité[1]; chacun savait qu'il crachait le sang; Brantôme, un familier de la Cour, nous apprend que Charles IX, dans les trois derniers mois de son règne, reprochait ouvertement et amèrement à son frère d'Alençon et à Henri de Navarre d'avoir abrégé « sa misérable vie », de hâter sa fin par leur hostilité, et de n'avoir pas attendu sa mort pour reprendre les armes[2]; l'Estoile, à la date du 30 mai, relate la mort du roi « à la suite d'une *longue* et violente maladie, en raison de laquelle on avait prévu sa mort plus de trois mois auparavant ». On lit, dans les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*[3], que « Catherine et le roi de Pologne attendent avec impatience la mort de Charles, *qui avait traîné tout l'hiver* ». (On était convaincu d'ailleurs que la reine-mère cherchait, depuis le mois de septembre, à hâter la mort par le poison[4].)

En février 1573 avait paru la première édition du

1. Marguerite de Navarre rapporte dans ses *Mémoires* (édition Petitot, p. 57) que « la maladie du roi commença presque en même temps que la sortie de France de son frère Henri » (2 décembre 1575).
2. Brantome (édit. Lalanne), t. V, p. 26.
3. T. III, fol. 148 v°.
4. Brantôme croyait à l'empoisonnement (*Ibid.*, t. V, p. 271).

Réveille-Matin. Charles IX n'était pas encore dangereusement malade; aussi n'y parle-t-on guère que de lui; le fameux *portrait du tyran n'y est pas.* La deuxième édition paraît en 1574. Catherine et son fils Henri, cédant aux menaces de Charles, qui ne voulait plus supporter la présence de son frère, se sont résignés au départ pour la Pologne (septembre 1573); mais Henri n'avait quitté la France qu'après avoir obtenu de Charles une déclaration portant qu'il conserve, lui et ses hoirs, ses droits éventuels à la couronne de France [1]; il s'est promis un prompt retour, « à cause de l'indisposition du roi et du reliquat de sa maladie qui le rattraperait en l'esté ensuyvant » [2]. Catherine lui a dit : « Partez, mon fils, vous ne demeurerez guère. » Cette parole, que rapporte d'Aubigné, les protestants l'ont connue, et ils en gardent l'épouvante, car ils savent que d'Anjou n'a jamais cessé d'être proclamé par le pape, qui le subventionne, le vrai chef des ultra-catholiques. Ils savent que, suivant l'expression de Davila, l'historien le mieux informé peut-être des véritables intentions d'Henri, celui-ci, « nourri et élevé dès sa première jeunesse à faire la guerre aux réformés, brûlait du désir de les déchirer et de les exterminer avec tous leurs partisans » [3]. Leurs écrits débordent de haine à l'endroit du frère de Charles IX, et ils ne craignent rien tant que sa rentrée dans son pays. Comment M. Bonnefon, devant de tels témoignages [4], peut-il se

1. Henri Martin, *Histoire de France,* t. IX, p. 336.
2. *Mémoires de l'Estat de France,* 1578, t. III, fol. 16.
3. Davila, *Histoire des guerres civiles,* 1757, t. II, p. 14.
4. Que dis-je? devant son propre témoignage; car M. Bonnefon a écrit (pages 274-275 de son livre sur *Montaigne et ses*

refuser à reconnaître qu'à ce moment ce n'est plus Charles IX que les protestants redoutent? Comment peut-il soutenir qu'à la date où se publiait le *Réveille-Matin*, les protestants n'avaient aucun motif d'appréhender la tyrannie prochaine du roi de Pologne; « qu'ils ne nourrissaient aucune animosité particulière contre lui, ne le regardant pas alors d'un mauvais œil; que d'ailleurs, il était roi de Pologne, et que rien ne faisait craindre qu'il dût quitter son royaume pour venir régner en France? »

* * *

Pour défendre cette opinion étrange, il est surprenant de voir M. Bonnefon faire état d'un document où se trouve précisément l'expression la plus vive de la haine des huguenots pour Henri de Valois et de la crainte de son retour. C'est l'*Epistre aux princes, gentilshommes et peuple polonais*, qui se trouve en tête du *Réveille-Matin des Français*. M. Bonnefon en cite deux fragments. Dans ce document qui, imprimé en gros caractères, est la pièce liminaire principale du volume, Henri n'est pas traité moins violemment que les autres Valois. C'est même surtout lui qui est visé. Si on y parle beaucoup de son frère Charles IX, le tyran qui va mourir, c'est pour

amis) : « ... La maladie de Charles IX permet de supposer que la vacance du trône ne va pas tarder à s'ouvrir. Telle était la situation *au commencement de 1574*... la révolte faisait chaque jour des progrès, et la santé de Charles IX, au contraire, donnait de moins en moins d'espérance. »

maudire ses crimes passés; mais c'est avec terreur que presque à chaque page on parle d'Henri et des « suppôts et appuis de sa tyrannie ». L'auteur menace les Polonais de tous les châtiments s'ils avaient le malheur de s'en dessaisir et de le laisser libre d'aller en tyranniser d'autres.

Comment M. Bonnefon a-t-il pu méconnaître, comme il l'a fait, le sens de cette lettre? Sans doute, il n'en a pas lu le texte tout entier, et il a plusieurs fois interrompu sa lecture au moment même où, à mon avis, se formulait avec le plus de netteté la pensée dominante de l'auteur. M. Bonnefon cite d'abord ce passage de l'*Epistre:* « Surtout ils vous sont tenus (les Français aux Polonais) de ce que vous, ayant eu compassion du rude et barbare traitement que les Français souffrent sous la tyrannie des Valois, vous avez ôté du milieu d'eux ce roi frère du tyran, avec un bon nombre de suppôts et appuis de sa tyrannie, que vous avez fait conduire en triomphe captifs sous les lois de votre patrie, au très grand bien et contentement des vrais naturels Français, lesquels en cet endroit s'assurent que vous ferez de façon et manière, que jamais plus ces bêtes farouches ne retourneront pour les mordre. »

« Voilà qui est catégorique, s'écrie M. Bonnefon [1]: Polonais, vous avez voulu choisir le duc d'Anjou pour votre roi, grand bien vous fasse; vous l'avez, gardez-le, et même prenez par-dessus le marché, tant que vous y êtes, toute la famille des Valois. » « C'est un sentiment de joie, ajoute M. Bonnefon, qui

1. *Revue politique et parlementaire*, numéro de janvier 1907, p. 107.

éclate en tout ceci. Le duc d'Anjou est parti, on en a fait un roi en Pologne; puissions-nous ne jamais le revoir... Il ne pourra nuire à la France, puisqu'il règne ailleurs, là où on l'a voulu. Cela suffit pour que l'auteur du *Réveille-Matin* éprouve de l'allégresse. »

Oui, sans doute, c'est à cela que se réduirait la pensée des auteurs de l'*Epistre*, si celle-ci se terminait là. Il semble jusqu'ici qu'ils se croient débarrassés d'Henri de Valois et qu'ils n'ont qu'un regret, c'est que son frère le tyran Charles IX ne soit pas aussi loin et même plus loin que lui. Mais si l'on continue la lecture, il apparaît clairement qu'à cette satisfaction, à cette « allégresse » d'avoir vu partir Henri, se joint la crainte la plus vive de le voir revenir.

« A tout le moins, illustres princes, magnanimes seigneurs, vertueux gentilshommes, *faites en sorte que ces tigres tant inhumains que Dieu a par sa providence traîné et mis entre vos mains ne vous eschappent nullement; et tenez-les serrés, de sorte qu'ils ne nuisent à vos voisins : vous gardans en toute façon de leurs aguets et leurs embusches. Autrement si quelcun de vos bons voisins venoit quelque jour à périr pour avoir lasché ces léopards, son âme vous seroit sans doute redemandée du Souverain.* Que s'il vous en advenoit quelque mal en particulier, vous seriez en risée aux peuples qui habitent autour de vous, estans allez querir si loin des sangliers pour vous dissiper[1]. »

M. Bonnefon a bien cité les parties de ce morceau reproduites ici en caractères romains, mais il a omis

1. Vous perdre, vous détruire.

les passages que j'ai imprimés en italiques et qui, seuls, traduisent la vraie préoccupation de l'auteur. Quels sont, en effet, ces « léopards », ces « tigres tant inhumains » qu'il supplie les Polonais de ne pas laisser « eschapper » et qu'il leur recommande de tenir serrés, afin qu'ils ne nuisent à d'autres? C'est Henri et son entourage, les favoris qui l'ont suivi en grand nombre à Varsovie. C'est d'eux qu'il parlait déjà quand il disait, quelques lignes plus haut : « Faites en sorte que jamais plus ces bêtes farouches ne retourneront pour mordre les Français. » Ce sont ceux-là encore qu'en ces quatre vers, que n'a pas cités M. Bonnefon, il adjure les Polonais de tuer, pour venger de leurs mains le forfait d'Henri et de sa famille (la Saint-Barthélemy) :

Ma plume ne sçaurait respondre
Au forfaict tant est inhumain;
Mais elle vous peut bien semondre
A le venger de voire main.

Et voilà comment les protestants, dans l'*Epistre* aux Polonais, n'ont pas peur de la venue d'Henri III en France [1]!

Cette *Epistre*, qui est la vraie préface du livre, offre encore un autre intérêt : elle éclaire vivement

1. M. Bonnefon fait remarquer que, dans le *Réveille-Matin*, les Réformés font des avances au duc de Guise, et il voit dans ces avances une preuve qu'ils ne craignent pas le retour d'Henri. C'est exactement l'inverse. Pour avoir recours au propre meurtrier de Coligny, pour manifester le désir de le voir s'élever au trône de France, il faut que l'appréhension du Valois de Pologne soit bien forte; il faut qu'ils redoutent sa venue comme le plus grand des malheurs et que ce malheur leur paraisse prochain.

les dernières pages du *Réveille-Matin* et confirme indirectement mon interprétation des fragments du *Contr'un* qui y sont incorporés. Une fois admis, en effet, que le texte de ces fragments vise Henri III et que le portrait du tyran est le sien, il y a concordance entre les pages liminaires et les pages finales du livre, qui, ayant les unes et les autres, suivant toute vraisemblance, été composées les dernières, traduisent la préoccupation dominante des auteurs au moment qui précède immédiatement la publication : appeler toutes les malédictions sur celui des ennemis qu'on redoute le plus. Dans l'*Epistre*, il est nominativement désigné parce que ce sont les publicistes protestants eux-mêmes qui parlent; dans les morceaux empruntés au *Contr'un*, il n'est visé que par allusion, pour des raisons faciles à comprendre.

* * *

M. Bonnefon, après avoir remarqué que dans les fragments du *Contr'un* publiés par le *Réveille-Matin* dès le mois de mars 1574, l'auteur du dialogue ne s'astreint pas à transcrire textuellement ces fragments : « Il ne s'est pas fait faute d'introduire des traits particuliers dans la prose du *Contr'un* quand il le juge utile à sa thèse. » D'où il conclut : « Si l'auteur avait dû s'attaquer à un personnage contemporain, il n'aurait pas hésité à le marquer de reproches précis, au lieu de l'accabler sous de vagues allusions auxquelles personne ne devait comprendre goutte. »

La réponse semble facile. Les publicistes du *Réveille-Matin*, qui nomment à chaque page les tyrans du jour, et Henri en particulier, ne se seraient fait assurément aucun scrupule de le nommer encore ici. Mais si l'auteur des remaniements du *Contr'un* et par conséquent du portrait est Montaigne, celui-ci a nécessairement imposé un texte dans lequel le nom d'Henri III ne pouvait être prononcé[1]. Pour le gros des lecteurs, c'était une satire contre les tyrans en général; pour ceux qui, plus attentifs ou plus pénétrants, savaient comprendre les allusions, c'était aussi une invective contre le prince régnant. Les précisions devaient donc être nécessairement écartées. Dire, comme M. Bonnefon, que « personne n'y comprenait goutte », c'est résoudre la question par la question. c'est répéter que le portrait du tyran n'est pas celui d'Henri III, ce que M. Bonnefon affirme bien, mais ce qu'il n'a pas, à un degré quelconque, réussi à démontrer[2].

1. On savait par Montaigne, nous l'avons vu, que son ami La Boétie avait écrit un *Discours de la Servitude volontaire*, et on savait par sa déclaration dans la Préface des œuvres de La Boétie en 1571, pour quelles raisons Montaigne n'imprimait pas cet ouvrage. Il est bien évident que cinq ans plus tard (1577), quand les protestants publièrent sans nom d'auteur un *Discours de la Servitude volontaire*, ceux qui connaissaient la déclaration de Montaigne ne doutèrent pas qu'il s'agissait de la composition de La Boétie; que, par eux, ceux qui lisaient alors furent avertis. Et personne, parmi les gens avisés, ne dut être bien surpris de reconnaître que l'éditeur de cette dissertation contre la tyrannie en général et contre tous les tyrans, y avait introduit des traits visant, par voie d'allusion, le tyran du jour.

2. Je montrerai plus loin (pp. 235-237) qu'Henri III a été reconnu par les contemporains dans le portrait du *Contr'un*.

* * *

A-t-il été plus heureux en discutant les allusions au règne des favoris?

C'est sur ce point, semble-t-il, que porte son plus grand effort. Il ne cherche pas, mettant en regard, d'une part, l'organisation du pouvoir tyrannique tel que le décrit le *Contr'un*, de l'autre, la politique d'Henri comme duc d'Anjou, comme roi de Pologne, comme roi de France, à combattre le parallélisme que j'ai signalé. Ici encore c'est une date qu'il m'oppose. Il l'emprunte au *Journal de l'Estoile*, à un texte qui m'avait échappé comme il avait échappé à M. Bonnefon lui-même. Cet argument, il y tient beaucoup; c'est comme un *leit-motiv;* il y revient jusqu'à cinq fois. Il est pourtant, on va le voir, de nul effet.

On a toujours pensé que la première édition des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme*, dans le troisième volume desquels a paru pour la première fois le texte intégral du *Contr'un*, est de 1576. Il pouvait donc être fait allusion aux événements des deux premières années du règne d'Henri III (de septembre 1574 à la fin de 1576), et j'avais soutenu que de telles allusions s'y reconnaissent. «Toute l'argumentation s'écroule, dit en substance M. Bonnefon, si j'apporte un document établissant que la publication des *Mémoires* a eu lieu deux ans plus tôt. Or, ce document existe : l'Estoile note soigneusement dans son Registre-

Journal du règne d'Henri III que les *Mémoires de l'Estat et Religion de France sous Charles IX* ont paru en 1574 au mois d'octobre. Il en « possédait » même un exemplaire à cette date. Je ne connais pas cette édition de 1574, qui est fort rare et que j'ai vainement cherchée, ajoute M. Bonnefon, mais elle a existé et doit exister encore dans quelque bibliothèque... Elle se compose de trois volumes in-8° de près de mille pages chacun... »

Voilà qui est précis, et d'une bien sûre information. Eh bien, cette édition de 1574, dont l'imagination de M. Bonnefon lui a seule permis de connaître le nombre des pages, n'a jamais existé. Il pourra la chercher longtemps encore sans succès; et jusqu'à ce qu'il en ait rencontré un exemplaire, il ne saurait pas s'en faire un argument, non plus que de la note de l'Estoile.

M. Bonnefon laisse échapper une première erreur, en disant que l'Estoile « possédait » un exemplaire d'une édition des *Mémoires* en 1574. L'Estoile dit seulement que c'est en ce temps (octobre 1574) qu'ils furent divulgués, et nous savons qu'il n'a pas vu tous les ouvrages dont il enregistre la publication. Bien plus, il a si peu vu l'ouvrage, qu'il lui donne un titre inexact : « *Mémoires de l'Estat et Religion sous Charles IX* », alors que le véritable titre est : « *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme.* »

Il est surprenant qu'un bibliographe et un critique aussi documenté que l'est M. Bonnefon m'oppose comme étant sans réplique une information de l'Estoile, lequel ramassait où il pouvait, et sans toujours

en vérifier la source et l'exactitude, des renseignements et des on-dit de toutes sortes. Il les enregistrait souvent plusieurs années après que les faits s'étaient passés, sur des notes dont nous n'avons pas l'ébauche primitive, mais seulement la mise au net plusieurs fois retouchée. J'ai pu me rendre compte, en collationnant le texte même du Journal de l'Estoile, écrit de sa main, des nombreuses chances d'inexactitude qu'offrait sa manière de le composer. Je ne me suis pas borné, dans mes visites au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à l'examen de la pièce 6678 qui contient la note de l'Estoile dont M. Bonnefon fait si grand état; j'ai aussi consulté avec fruit un autre manuscrit de l'Estoile, fonds nouveau, n° 6888. Ce document, que M. Bonnefon aurait cité s'il l'eût connu, a été acquis par la Bibliothèque nationale il y a sept ans; il contient de la main même de l'Es oile une nouvelle mention en 1574 de la publication des *Mémoires de l'Estat de France*. Or, il est facile de reconnaître que, dans l'une et l'autre de ces pièces, le renseignement a été consigné après coup, et intercalé entre des notes antérieurement transcrites. Dans l'une d'elles, il a même été écrit sur un papier qui n'appartenait pas au registre et qui a été collé sur une de ces feuilles. Je remarque aussi que dans le premier manuscrit, c'est en octobre 1574 que la publication des *Mémoires* aurait eu lieu; d'après le second, c'est en décembre; ce qui met en lumière le peu de sûreté des renseignements consignés par l'auteur, et prouve une fois de plus qu'il n'avait pas vu le livre.

D'une manière générale, les indications bibliographiques de l'Estoile ont peu de valeur. A la page 127 du manuscrit, fonds nouveau, nº 6888, il nous apprend que sur la fin de l'année 1577 furent divulgués et semés à Paris et par toute la France plusieurs écrits parmi lesquels il cite « *Le Brutus de la puissance des Princes, tourné du latin Vindiciæ contra tyrannos* ». Or, l'édition latine des *Vindiciæ* n'a été publiée, pour la première fois, qu'en 1579, et l'édition française en 1581, sous ce titre : « *La puissance légitime du prince sur les peuples et du peuple sur le prince... Par Brutus.* » Autre erreur grave : l'Estoile, à la page 32 du même manuscrit : « Sur la fin de cette année, dit-il, furent publiés et divulgués deux livrets satiriques et diffamatoires, l'un intitulé *Alithie*, et l'autre le *Réveille-Matin des Français.* » Les mots *la fin de celle année* désignent, dans cette énumération chronologique, non plus le mois d'octobre, mais celui de décembre 1574, car cet article suit immédiatement celui où sont consignés les événements de novembre. Or, le *Réveille-Matin* a été publié, non pas en décembre, mais en mars 1574. Quant à *Alithie*, ce n'est pas le titre d'un ouvrage, c'est le nom d'un des interlocuteurs du *Réveille-Matin*.

A-t-on d'ailleurs un exemple de la disparition totale d'un ouvrage de cette époque, je ne dis pas d'une plaquette, ou d'une brochure, ou même d'un seul volume, mais d'un ouvrage en trois gros volumes, de près de mille pages chacun?

J'ai sous les yeux les deux éditions des *Mémoires de l'Estat de France*, celle de 1576 et celle de 1578,

toutes deux en trois volumes; or celle de 1578 porte : *Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée* (elle est en effet augmentée de plusieurs pièces importantes). Si celle de 1578 est la seconde, c'est donc que celle de 1576 est la première; autrement, celle de 1578 serait la troisième[1].

J'espère que mon contradicteur cessera de parler d'une édition, en 1574, des *Mémoires de l'Estat de France* et qu'il se résignera à passer cette affaire à l'article des profits et pertes. La perte lui sera légère, s'il veut bien réfléchir que le profit eût été mince. Dès 1574, on eût pu introduire dans le *Contr'un*, en visant Henri, des censures contre le régime des favoris, car le gouvernement par les « cinq », les « six », etc., avait été inauguré par lui bien avant cette date. Il était encore duc d'Anjou que déjà sa mère l'avait investi d'une quasi-vice-royauté, et que la jalousie, d'ailleurs justifiée, de son frère Charles l'avait amené à organiser ce gouvernement occulte que nous font connaître les historiens du temps, et que caractérise si bien M. Mariéjol[2]. Le marquis de Noailles, dans son *Histoire d'Henri de Valois*, nous décrit le règne des favoris à Varsovie. Henri l'a donc, non pas

1. Il y a plus : depuis que ceci a été écrit, j'ai pu m'assurer que personne, jusqu'à ce jour, n'a jamais vu, portant le millésime de 1576, que le premier volume des *Mémoires;* les deux autres volumes de cette première édition portent tous le millésime de 1577. Or, le *Discours de la Servitude volontaire* n'a paru que dans le troisième volume. Il est donc presque certain que le texte intégral du *Discours* a été publié non en 1576, mais en 1577 seulement.

2. *Histoire de France* de LAVISSE, t. VI (*Henri III*, par M. MARIÉJOL, p. 160).

institué, mais seulement adapté à sa nouvelle situation quand il revint en France. D'ailleurs, de Thou (tome VII, page 134) signale déjà, en septembre 1574, cette organisation si spéciale du pouvoir tyrannique et du gouvernement des favoris.

* * *

M. Bonnefon croit voir encore un argument contre la participation de Montaigne au remaniement et à la publication du *Contr'un* dans ce fait qu'il n'a pas publié, ni par conséquent remanié l'autre manuscrit de son ami, le *Mémoire sur l'Edit de tolérance de 1562*, dont il était le détenteur au même titre que celui du *Contr'un*. Il pense que si Montaigne eût été assez peu scrupuleux pour altérer le texte du *Contr'un*, il ne se serait pas privé de publier et de déformer aussi le texte du mémoire.

Qu'est-ce à dire? De ce que Montaigne, en remaniant et publiant le discours de son ami contre les tyrans, a pensé venir en aide à la cause «qui l'avait concilié à soy quand il l'a vue misérable et accablée», s'ensuit-il nécessairement qu'il devait aussi remanier et publier pour le même usage toute autre composition de son ami, et en particulier ce Mémoire sur les édits de Janvier, dont nous ne connaissons ni le sens ni le but, puisqu'il n'a jamais vu le jour? L'argument n'a aucune portée : *Telum imbelle sine ictu.*

* * *

Il me semble n'avoir laissé sans réponse aucune des objections présentées par M. Bonnefon, sur un ton de satisfaction intime et d'ironie victorieuse. Peut-être ne se croira-t-il plus autorisé à dire que « l'appareil critique destiné par M. Armaingaud à soutenir la première partie de sa thèse est beaucoup moins solide qu'il l'a supposé ». Loin d'affaiblir les raisons qui militent en faveur de mon opinion, son attaque un peu passionnée m'a fourni l'occasion de les fortifier, et je me crois plus que jamais fondé à conclure que, selon toute vraisemblance, le *Contr'un est un pamphlet contre Henri III.*

C'est pour ne l'avoir pas vu que M. Bonnefon, cherchant à projeter un peu de lumière dans les « insondables profondeurs » où se cache la vérité sur la composition du *Contr'un*, n'aboutit qu'à des propositions peu cohérentes et à d'évidentes contradictions :

A la page XXXVIII de son étude sur La Boétie [1], il déclare que « La Boétie prend bien soin d'écarter de son raisonnement ce qui pourrait faire l'objet d'une application particulière... et qu'il excepte le gouvernement des rois de France avec une attention jalouse ». Cependant, à la page précédente, M. Bonnefon avait reconnu qu'il y a dans le Discours « des allusions » applicables « à des hommes

1. P. BONNEFON, *Œuvres complètes de La Boétie*, chez Gounouilhou, Bordeaux, 1893, pp. XXXVII et XXXVIII.— Voir aussi *Montaigne et ses amis*, t. I, pp. 143-147.

disparus depuis longtemps » lorsque Montaigne corrigeait l'édition de 1588. (Il est d'ailleurs d'accord avec moi que ces allusions ne sauraient s'appliquer, comme l'avait cru de Thou, aux excès de la répression des troubles de 1548 à Bordeaux, et que le portrait du *Contr'un* ne saurait être celui d'Henri II.)

M. Bonnefon ajoute que « La Boétie ne pouvait écrire de la sorte » (c'est-à-dire écrire une protestation indignée contre le pouvoir), son caractère et les actes de toute sa vie s'y opposant. Il est surprenant que, reconnaissant à la fois qu'il y a dans le *Contr'un* des allusions et des intentions de satire politique, que La Boétie ne pouvait en avoir de telles, et que, d'ailleurs, ce n'étaient ni des contemporains de La Boétie qui pouvaient être visés, ni des hommes antérieurs à son temps, M. Bonnefon n'ait pas été amené à conclure que ces allusions sont dues à une main autre que celle de La Boétie.

Je vais maintenant tâcher de réfuter les objections opposées à ma seconde proposition, celle relative aux changements qu'a subis le texte de La Boétie et à leur auteur.

II

Deux questions sont ici à examiner :

1° Le texte du *Contr'un* est-il parvenu à ceux qui l'ont publié par l'intermédiaire de Montaigne, et y a-t-il des raisons de croire qu'après la Saint-Barthélemy une entente s'est liée entre Montaigne et les réformés?

2° Si oui, par qui ont été rédigés les remaniements qu'a subis le texte?

Lors même que Montaigne n'aurait communiqué aux protestants que le texte de La Boétie, sans changement aucun, l'entente n'en existerait pas moins; et par cette communauté d'action avec les révoltés, Montaigne, politiquement, ai-je dit, n'en deviendrait pas moins un personnage assez différent de celui que l'on pensait connaître. Ce sont les raisons que j'ai apportées en faveur de cette entente que M. Bonnefon vise à peu près exclusivement et qu'il s'efforce de réfuter.

Il m'accuse de paralogisme : de ce que Montaigne était reconnu l'héritier légal des papiers de La Boétie, j'aurais conclu que seul il pouvait les posséder et en disposer. Je n'ai point raisonné ainsi. L'initiateur de la publication du *Contr'un*, ai-je-dit, peut être Montaigne détenteur du manuscrit: ce peut être aussi un publiciste protestant. Et si le texte primitif a, comme nous le dit Montaigne, couru « es mains des gens d'entendement », à l'époque où lui, Montaigne, s'est lié d'amitié avec le jeune Sarladais, nous n'avons cependant aucune preuve, aucun commencement de preuve que ce texte ait été conservé depuis 1557 jusqu'à la Saint-Barthélemy par d'autres mains que celles de l'auteur des *Essais*. Qu'ai-je conclu de là? Que Montaigne était certainement celui qui avait communiqué le texte aux réformés? Nullement. Je me suis borné à constater que le fait de la possession du manuscrit par Montaigne dirigeait inévitablement les soupçons sur lui, qu'il en résultait une présomption, une simple indication, si l'on veut, mais

que l'examen des circonstances qui ont précédé la publication pouvait seul fournir les motifs de décision. Si Montaigne a été l'objectif principal de mon enquête, et non les protestants, c'est que ceux-ci n'offraient aucune prise à la recherche. Ils n'ont jamais rien dit du *Contr'un;* pour cet écrit, comme pour quelques-unes des autres pièces éditées par eux, il n'existe aucun document pouvant nous éclairer sur leurs sources directes et sur leurs fournisseurs immédiats. Montaigne, au contraire, a beaucoup parlé du *Discours;* lui seul pouvait nous mettre sur une piste, et c'est de lui seul que nous pouvons confronter les paroles aux paroles, les paroles aux actes, les uns et les autres avec les événements. C'est donc vers lui qu'était conduit presque invinciblement l'enquêteur.

Montaigne proteste contre la publication du *Discours* et contre l'usage qu'on en a fait. Montaigne, il ne faut pas l'oublier, non seulement nous dit plus d'une fois qu'il a été soupçonné d'être secrètement favorable à la Réforme [1], mais encore nous avertit que l'on « *disait communément* » que sa franchise, sa prudence et sa naïveté « n'étaient que de l'art, finesse, industrie, calcul...» [2]. Si l'héritier du manuscrit de La Boëtie eût été convaincu d'en avoir transmis la copie aux révoltés, il était perdu. Sa protestation m'a paru sans autorité, étant inévitable; elle ne pouvait m'arrêter dans ma recherche. Telle ayant été ma méthode, et ma conclusion finale n'ayant été que l'aboutissant d'une longue enquête où j'ai procédé pas à pas,

1. Les *Essais*, livre I, chap. LVI, et livre III, chap. XII, pp. 178-179.
2. Les *Essais*, livre III, chap. Ier.

M. Bonnefon peut discuter mon argumentation, mais il est mal fondé à me reprocher d'avoir établi ma thèse sur un paralogisme initial qui n'existe que dans son imagination.

La contradiction entre le début et la fin du chapitre *de l'Amitié*, relativement à la publication du *Contr'un*, m'a paru déceler une intention cachée. M. Bonnefon commence par nier cette contradiction, puis, se contredisant lui-même, il reconnaît qu'elle existe.

Il ne peut nier que Montaigne, après avoir annoncé qu'il va imprimer le *Discours de la Servitude volontaire*, déclare qu'il n'en fera rien. Mon explication est, qu'outré des abominations de la Saint-Barthélemy, il a lui-même communiqué ce discours aux huguenots pour qu'ils s'en servissent dans leurs vengeances, qu'il veut rappeler l'attention sur ce document, ne pouvant pourtant ni le reproduire, ni l'avouer, puisqu'il l'avait modifié de manière à rendre impossible la paternité de La Boétie. Pour échapper à cette interprétation, M. Bonnefon essaie d'établir que le chapitre *de l'Amitié* a été écrit avant la Saint-Barthélemy. C'est un argument analogue à celui qu'il a tiré de la prétendue existence d'une édition des *Mémoires de Charles IX* en 1574. Il n'en est pas plus solide.

M. Bonnefon est, en effet, amené à présenter comme un fait certain une hypothèse toute gratuite. En mars 1571, Montaigne fit tracer, nous l'avons vu, sur les parois de son cabinet une inscription indiquant les raisons de sa retraite. D'autre part, il nous dit qu'il a eu chez lui un artiste, peignant les fresques sur les

murs de ce même cabinet, au moment où il écrivait le début du chapitre *de l'Amitié*. C'est donc en mars 1571, pense M. Bonnefon, ou à une époque assez rapprochée de cette date, que Montaigne a composé le début de ce chapitre, car le peintre de l'inscription est indubitablement celui des fresques. Pourquoi? N'est-ce pas à moi à crier au paralogisme? Qu'est-ce qui prouve que Montaigne n'a pas eu deux peintres, l'un en mars 1571 pour tracer l'inscription, et qui pouvait n'être qu'un peintre en bâtiments, l'autre pour les fresques, à une date quelconque, qui peut être tout aussi bien 1572 ou toute autre année plus éloignée, puisque Montaigne n'établit aucun rapprochement entre la peinture de l'inscription et celle des fresques [1] ?

* * *

Il y a mieux; Montaigne n'a pas pu écrire les premières pages du chapitre *de l'Amitié* en mars 1571. Le 10 août 1570, dans l'*Avertissement au lecteur* placé en tête des *Œuvres de La Boétie*, il déclare qu'il ne publie pas le *Discours de la Servitude volontaire*, ne voulant pas l'exposer au « grossier et pesant air d'une si malplaisante saison »; le livre contenant cet avertissement paraît en 1571 : comment Montaigne aurait-il pu, en mars 1571, au moment même où il

1. Un autre de mes contradicteurs, M. Pierre Villey, se joint ici à moi; ayant eu depuis que j'ai publié ces lignes (dans la *Revue politique et parlementaire* d'avril 1906) à s'occuper de la chronologie du chapitre *de l'Amitié*, il conclut comme moi, et par des raisons semblables aux miennes, que ce chapitre n'a pas été composé en 1571, mais à une date postérieure. (P. Villey, *Sources et Chronologie des « Essais »*, 1908, t. I, p. 346.)

expliquait pourquoi il ne publiait pas le *Discours* dans les œuvres de son ami, écrire qu'il allait le publier dans ses propres *Essais?* A la troisième page du chapitre *de l'Amitié*, il rappelle qu'il « a fait mettre en lumière le livret » des œuvres de La Boétie; il parle de cela comme d'une chose passée, non concomitante. Ne voyez-vous pas comme tout cela se tient? Entre la publication de 1571 et la rédaction de ce chapitre, il y a eu la Saint-Barthélemy. Ce n'est qu'après la Saint-Barthélemy que Montaigne rédige celui-ci; il le rédige de manière à fixer l'attention sur un écrit qu'il loue grandement d'abord, dont ensuite il réprouve l'usage que d'autres en ont fait, ce qui est encore une manière de le recommander. Il est bien contraint à cette prudence : entre l'apparition du recueil incomplet des œuvres de La Boétie et celle des *Essais*, c'est-à-dire depuis le mois de mars 1571 jusqu'au milieu de l'année 1580, cherchez un moment où publier un ouvrage quel qu'il fût contre les tyrans n'eût pas été faire acte d'hostilité contre les Valois régnants, vous ne le trouverez pas. Montaigne ne peut donc échapper à ce dilemme : S'il a eu réellement l'intention, comme il nous le dit, de publier entre 1571 et 1580, pendant la composition des *Essais*, le *Discours* de son ami, que, pour les raisons qu'il invoque, il n'avait pas voulu publier dans le Recueil de ses œuvres en mars 1571, c'est qu'il a eu, de 1571 à 1580, le dessein de faire acte d'opposition, de très vive opposition contre les Valois, et alors il ne dit pas la vérité quand, à cette même date, il se dit et il se montre, dans ses actes apparents, le royaliste soumis qu'il veut que l'on reconnaisse en

lui. Si, au contraire, il n'a jamais eu l'intention de faire d'une manière ouverte et avouée cette publication, cette absence de sincérité décèle une manœuvre : il y a eu entente entre les publicistes protestants et lui. La première supposition est la moins vraisemblable, car la publication du *Discours* faite par lui, avouée par lui, mettait sa tête en danger et l'obligeait tout au moins à passer ouvertement dans le camp des réformés, ce qui n'a jamais été sa pensée.

Non seulement l'hypothèse de M. Bonnefon plaçant la composition du chapitre *de l'Amitié* en 1571 n'est fondée que sur un paralogisme et se heurte, comme je l'ai fait voir, à des objections insurmontables, mais, cette hypothèse admise, les conséquences qu'il en tire ne sauraient se soutenir. Montaigne, dit-il, quand il a commencé le chapitre, avait sincèrement l'intention de reproduire le *Discours;* mais les huguenots l'ayant imprimé dans leurs libelles avant qu'il eût imprimé les *Essais*, il s'est ravisé et a refusé de lui donner asile. Si aux hommes de science cette contradiction non corrigée, entre les premières et les dernières lignes du chapitre, « peut paraître étrange, elle semblera toute naturelle aux hommes de lettres. Le mouvement du morceau lui agréait; il n'a pas voulu le sacrifier, et il a eu grandement raison de le conserver, puisque c'est un de ceux que la postérité a le plus admirés ».

Cette explication, qui nous montrerait Montaigne, dans le chapitre même consacré à l'*Amitié*, plus préoccupé de son propre succès littéraire que de la réputation de son ami, n'explique rien. Il lui eût suffi de modifier les deux ou trois premières lignes de ce

chapitre sans rien retrancher de la beauté de son hymne à l'amitié. S'il ne l'a pas fait, c'est, je le répète, qu'il a voulu que le lecteur attentif, « habitué à son air », à ses paroles à double entente, — et celui-là seulement, — comprît qu'il y avait quelque chose qu'il ne voulait et ne pouvait pas dire.

Avec quelle facilité mon contradicteur semble se faire illusion et arrive à fermer les yeux (inconsciemment, j'en suis convaincu) sur les faits les plus certains, quand ces faits contrarient son argumentation, on va le voir :

J'avais dit que Montaigne n'est pas véridique lorsqu'il écrit qu'il « ajoute » à son œuvre, mais qu'il « ne corrige pas ». Cette remarque gêne beaucoup M. Bonnefon. Pour étayer l'explication qu'il a hasardée assez témérairement, il faut que Montaigne pendant qu'il écrivait ses premiers *Essais* (de 1572, date où il a commencé à les écrire, à 1580, date où il les a publiés), ait eu pour habitude de ne toucher à son texte manuscrit que pour y ajouter, jamais pour le corriger ou en modifier le sens. Or, sur quoi repose cette allégation d'un fait, d'ailleurs tout à fait invraisemblable en lui-même, quand on sait (comme le reconnaît M. Bonnefon) que le texte de ces premiers *Essais* est sensiblement mieux soigné, d'une langue plus sobre et plus précise, d'une pensée plus nette que celui des *Essais* suivants (1588, 1595)? Elle repose sur une déclaration de Montaigne, relative aux *Essais*, non de 1580, mais de 1588. Ce n'est pas en parlant de son texte de 1580, que Montaigne dit : « J'ajoute, mais je ne corrige pas; » c'est de celui de 1580, et plus tard, de celui qu'il

prépare de 1588 à 1592[1]. Et l'eût-il dit du texte de 1580, qu'il n'en serait pas cru : c'est, en effet, au moment même où il modifie et retouche avec le plus grand soin, où il rature, où il couvre de suppressions comme de surcharges le texte des anciens chapitres de 1580 pour en faire ceux de 1588, puis ceux de 1588 pour en faire ceux de 1595, que Montaigne oserait dire qu'il ne touche à son texte que pour l'amplifier ! N'avais-je pas raison de dire que Montaigne nous en conte sur ce point? Et n'avais-je pas le droit de répondre à M. Bonnefon que son objection, fondée sur ce que Montaigne *ajoutait*, mais *ne corrigeait pas*, est nulle et sans effet?

Il est superflu, mais il est piquant d'ajouter que Montaigne s'est chargé lui-même de détruire son affirmation inexacte, et avoue dans un autre passage de cette même édition de 1588 qu'il « s'échauffe souvent à *corriger* sa première imagination » et « à y mettre un nouveau sens »[2].

1. Les *Essais*, livre III, chap. IX, t. IV, p. 67 : « Laisse, lecteur, courir encore ce coup d'essay, et ce troisième *allongeail* du reste des pièces de ma peincture. *J'ajoute*, mais *je ne corrige pas :* premièrement parce que celui qui a hypothéqué au monde son ouvrage, je trouve apparence qu'il n'y aye plus de droit (de corriger son texte) : qu'il dise, s'il peult, mieux ailleurs, et ne corrompe la besogne qu'il a vendue. De telles gens, il ne faudrait rien acheter qu'après leur mort. Qu'ils y pensent bien avant de se produire. Qui les haste? Mon livre est toujours un, sauf qu'à mesure qu'on se met à le renouveler, afin que l'acheteur ne s'en aille les mains dutout vides, je me donne loy (je prends la liberté) de n'y attacher — comme ce n'est qu'une marquetterie mal jointe — quelque emblême (quelque ornement) supernuméraire... Secondement, que pour mon regard, je crainds de perdre au change, car nous nous corrigeons souvent aussi sottement comme nous corrigeons les autres. » (Ce passage est de 1588.)

2. Livre II, chap. XII, t. II, pp. 328-329.

Voici une autre remarque très suggestive. Montaigne nous dit, dès les premières lignes du chapitre, que son but principal est de mettre dans tout son jour un « tableau riche et poli, et formé selon l'art », un « discours gentil, plein tout ce qu'il est possible, et qui honorera tout le reste de cette besogne ». Ce qu'il écrira, lui Montaigne, ne sera qu'un cadre grossier... Et voici qu'à la fin du chapitre, ce « tableau riche et poli », ce discours « plein tout ce qu'il est possible », n'est plus qu'un « subject traité par La Boëtie en son enfance, en manière d'exercitation seulement, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroits des livres ». L'absence de sincérité, l'artifice ne sont-ils pas manifestes? L'existence d'une intention cachée n'apparaît-elle pas avec évidence?

M. Bonnefon, non dans son article, mais dans son livre [1], confirme les relations établies entre Montaigne et les protestants, au sujet de la publication du *Contr'un*. Il ne croit pas à des remaniements qui aient pu toucher au fond même des idées, mais il admet des interpolations. Il reste indécis sur l'auteur de ces retouches; est-ce La Boétie lui-même? Peut être, mais peut-être aussi « faut-il voir la main de Montaigne, qui se serait permis quelques corrections délicates aux vers et à la prose de son ami ». Il semble que la première hypothèse ait été prévue par Montaigne lui-même, et qu'il ait pris des précautions pour que l'on ne s'y arrêtât pas : « et croy, dit-il, qu'il ne le revit oncques depuis qu'il lui eschappa. » M. Bonnefon est donc obligé, ou de mettre en doute la parole

1. *Montaigne et ses amis*, I, p. 157.

de Montaigne, ou d'admettre que c'est Montaigne qui a fait les retouches, ce qui le ramène à la deuxième hypothèse, qui est la mienne. J'ai montré plus haut que c'est par un défaut évident de logique que M. Bonnefon, embarrassé dans sa dialectique, n'a pas su conclure, comme l'exigeaient ses propres prémisses, que ces retouches sont en réalité de profonds remaniements, et que le portrait du tyran est un exemple de ces remaniements. J'ajoute que des « retouches » faites par Montaigne en 1574 ou 1577 expliquent beaucoup mieux, dans le texte du Discours, la mention de la *Franciade* en 1572 et la manière dont la monarchie française y est glorifiée, que des retouches faites par La Boétie, surtout si on veut bien ne pas oublier les paroles de Montaigne déclarant que La Boétie n'avait pas revu son œuvre depuis qu'il la composa (1546).

* * *

Pour me justifier de ne m'être pas incliné devant la protestation de Montaigne, je me suis trouvé dans l'obligation de signaler chez lui d'autres défaillances. Il avait une certaine facilité à altérer la vérité quand il avait des raisons pour cela. J'ai déjà fait allusion à un passage du livre de M. Bonnefon où celui-ci en convient. Voici ses paroles : « Montaigne s'est donné parfois le plaisir d'arranger la vérité à son avantage. Quelle utilité pouvait-il y avoir dans ce cas (dans ses variations sur la date attribuée par lui à la compo-

sition du *Contr'un*)? » Gêné par cette déclaration si nette, M. Bonnefon la retire tout bonnement. Il fait « amende honorable », ce qui est tout à fait à sa louange. Il se repent d'avoir imprimé à ce sujet « des choses tout au moins inutiles, qu'une lecture plus attentive aurait pu lui épargner ». Mais il est piquant de constater que pour disculper Montaigne d'une contradiction volontaire il lui en attribue une plus forte encore. Montaigne a varié sur l'âge qu'avait La Boétie quand il composa sa déclamation, le présentant ici comme ayant dix-huit ans, là comme n'ayant pas encore atteint sa dix-huitième année, puis effaçant dix-huit ans pour mettre seize. Or, par une logique étonnante, c'est dans cette substitution même de l'âge de seize ans à celui de dix-huit ans que M. Bonnefon, qui, lui, croit que La Boétie a composé le *Contr'un* à vingt-deux ou vingt-trois ans, voit la preuve de la véracité de Montaigne [1] !

* * *

J'avais montré l'auteur des *Essais* un peu fanatique en 1562, devenu tolérant et libéral huit ans plus tard. En 1570, il va visiter Michel de l'Hospital dans sa retraite et lui dédie les vers latins de La Boétie, alors qu'en 1562 il s'était associé aux manifestations du Parlement de Paris contre la politique libérale du grand chancelier. M. Bonnefon mène grand bruit de cette simple constatation et y voit de ma part une déformation des faits.

1. P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, I, pp. 68-71.

Ici, encore, mon contradicteur perd le souvenir de ce qu'il a écrit. Il raconte que certains parlements, pour faire échec à l'édit de pacification, avaient décidé que tous leurs membres feraient profession de catholicisme, et que Montaigne, se trouvant à Paris en juin 1562, alors que le parlement de Bordeaux n'avait pas encore pris cette décision, demanda et obtint du parlement de Paris de prêter à son audience le serment en question. M. Bonnefon ajoute qu'il craint bien qu'il ne faille voir dans « cet acte tout spontané, qu'il ne faut pas confondre avec une démarche de courtoisie », un excès de zèle, une sorte d'approbation d'une mesure qui restreignait les édits de tolérance. « Montaigne, ajoute-t-il, ne serait pas le seul dont la jeunesse se serait montrée moins tolérante que l'âge mûr [1]. » Ai-je dit autre chose?

* * *

Pour expliquer la possession du texte du *Discours* par les protestants en dehors de Montaigne, M. Bonnefon avait, dans son livre, admis une hypothèse ingénieuse : le document aurait été inspiré par l'enseignement d'Anne Dubourg, dont La Boétie, à l'âge de vingt-trois ans, avait été l'élève à l'Université d'Orléans et communiqué par La Boétie à l'un de ses camarades; le texte du discours, conservé pendant de longues années, serait ainsi, en 1574, après la Saint-Barthélemy, parvenu aux publicistes protestants. Je crois avoir détruit cette hypothèse par

1. P. Bonnefon, *Œuvres de La Boétie*, pp. 30-32.

un argument auquel M. Bonnefon répond faiblement. J'ai dit que le *Contr'un*, étant un écrit républicain et un manifeste révolutionnaire, n'a pu être ni inspiré ni approuvé par Anne Dubourg, recteur de l'Université d'Orléans; celui-ci, comme alors les protestants et comme leur chef Calvin, étant profondément respectueux du pouvoir royal, intangible pour eux, même quand il était tyrannique. Alléguer, comme le fait pour me réfuter M. Bonnefon, que Dubourg dans son interrogatoire et malgré sa fermeté, avait bien pu, au moment où sa vie était menacée, atténuer l'expression de ses vrais sentiments, c'est oublier qu'il a, au contraire, désavoué les atténuations que son avocat avait pris sur lui de présenter en son nom; c'est vouloir ignorer qu'il s'est énergiquement refusé aux quelques concessions que ses juges, pour le sauver, le pressaient de consentir. En vain M. Bonnefon pense-t-il détruire l'effet de cette remarque, en disant qu'il n'a « jamais pensé ni écrit que le *Contr'un* fût l'écho fidèle de l'enseignement des idées propres d'Anne Dubourg »; car s'il n'a pas prononcé textuellement ces paroles (et je ne les lui ai pas attribuées), il a dit (ce qui est la même chose) que le *Contr'un* a pu être inspiré par Dubourg, et qu'il faut peut-être y voir « l'écho prolongé jusqu'à nous de son enseignement » [1].

* * *

Bien que M. Bonnefon se défende, dans tout le cours de son article, d'envisager l'hypothèse des rema-

1. P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, I, pp. 69-71.

niements, il y revient cependant lorsqu'il pense être en possession d'une objection très convaincante. A celui qui avait exposé d'une façon si entraînante les horreurs de la tyrannie, il fallait, pense-t-il, « beaucoup d'illusion et de naïveté » pour ne pas conclure au tyrannicide, et c'est la preuve que nous avons affaire, non pas à un homme d'expérience comme Montaigne, mais à La Boétie, en sa première jeunesse.

M. Bonnefon se serait épargné le désagrément d'une singulière méprise, s'il avait lu plus attentivement le texte même sur lequel nous discutons.

La provocation au tyrannicide, loin d'être absente du *Conlr'un*, s'y trouve, non pas une fois, mais deux fois. L'auteur proclame le meurtre du tyran légitime et glorieux; il loue éloquemment le jeune Caton demandant un poignard pour tuer Sylla; et voulant faire comprendre ce que doivent faire, « au milieu d'un peuple qui a perdu ou même qui n'a jamais connu la liberté, ceux qui, mieux nays que les autres, ne s'apprivoisent jamais à la subjection », il cite, en les glorifiant, les exemples d'Harmodius et Aristogiton, de Thrasybule, de Brutus et de Dion, qui ont tous « vertueusement pensé à délivrer leur patrie et qui l'exécutèrent heureusement »; en un tel cas, « quasi jamais bon vouloir ne défaut à la fortune »[1]. La conclusion, réclamée par M. Bonnefon, est donc dans le *Conlr'un;* mais, au lieu d'arriver comme couronnement du *Discours*, elle est introduite dans le cours du développement, et pour ceux qui ont beaucoup pratiqué Montaigne, ce sera une nouvelle pré-

1. *Discours de la Servitude,* page 306 du présent volume.

somption en faveur de ma thèse, car telle est son habituelle manière de procéder. Quand, dans les *Essais*, il veut amener le lecteur à partager une de ses idées maîtresses, il ne la cristallise pas en conclusion, à la fin du chapitre; il la jette au milieu d'incidences, d'anecdotes et d'exemples; il l'insinue plus qu'il ne la formule; il l'impose insidieusement à la conviction du lecteur, en lui laissant le soin de conclure, et donne ainsi à un profond calcul l'apparence de la naïveté.

* * *

« Tenter de faire admettre que Montaigne a pu fournir le *Contr'un* aux protestants comme arme de guerre, dit M. Bonnefon, c'est faire de lui un révolté, ce qui n'est pas facile. » J'ai déjà répondu en analysant l'état d'esprit probable de Montaigne après la Saint-Barthélemy. Mon contradicteur ne fait aucune allusion aux pages que j'ai consacrées aux idées et aux sentiments de celui qui nous a confié que la cause des réformés « l'avait conciliée à lui, quand il l'a vue misérable et accablée »; il élude la difficulté par le silence. J'avais essayé de montrer que Montaigne, en dépit de ses nombreuses déclarations conservatrices et orthodoxes, et de son abstention apparente dans les luttes politiques et religieuses de son temps, a été en politique, aussi bien qu'en religion, l'esprit le plus efficacement émancipateur du XVI^e^ siècle, et que ce n'est pas sans raison que depuis trois siècles il est considéré par la plupart des grands esprits comme le principal initiateur de la libre pensée. J'avais fait voir qu'aucun écrivain de son temps

n'a porté de plus rudes coups au principe d'autorité et au prestige du pouvoir royal Je m'étais surtout attaché à montrer que la collaboration de Montaigne à la révolte contre la tyrannie, après la Saint-Barthélemy, s'explique à la fois par les événements extraordinaires qui s'accomplissaient sous ses yeux, et par ce qu'il y avait de généreux et de profondément humain dans son caractère, la sympathie que lui inspiraient les faibles, son amour de la justice, son horreur de la cruauté et de la perfidie, et aussi par ses relations, ses amitiés, sa famille. A cette partie de mon argumentation, qui a déterminé plus d'une adhésion à ma thèse, M. Bonnefon n'oppose, je le répète, que le silence.

* * *

Enfin, M. Bonnefon apprécie tout autrement que moi la valeur morale de l'acte que j'attribue à Montaigne. Il me reproche d'un accent évidemment convaincu, et non sans un grand luxe d'épithètes, d'avoir fait de l'auteur des *Essais* un sournois, un dissimulé, un machiavel, un menteur, un comédien, un simulateur, un perfide, un profanateur de l'amitié, etc., etc.

Il est plaisant d'avoir à constater que si j'ai calomnié Montaigne en disant qu'il a vraisemblablement lancé, sous le couvert d'un autre, de dures vérités trop dangereuses pour qu'il ait pu, sous le règne même de celui qu'il visait, les publier sous son nom, M. Bonnefon l'a calomnié bien avant moi. Mon contradicteur oublie-t-il qu'il a écrit ces lignes :

« Montaigne servit, *sous le couvert des autres*, des opinions qui, sans cela, eussent fait scandale et peut-être mérité le fagot »[1]? Ces prudentes précautions n'avaient pas jusqu'ici scandalisé M. Bonnefon ; il avait conservé à Montaigne toute son estime. Il ne croyait pas, en signalant ces artifices, avoir desservi sa mémoire : il sait se reporter au milieu où vivait notre auteur, à ces temps troublés dont Montaigne disait : « Qui n'est que parricide et sacrilège, en ce temps, il est un homme de bien et d'honneur. » Aussi M. Bonnefon trouvait-il toutes naturelles les précautions prises par l'auteur des *Essais :* « On ne saurait, dit-il, les reprocher à celui qui voulait défendre sa pensée « jusqu'au feu exclusivement [2]. » Je ne vois pas comment, sans se rétracter, mon savant contradicteur pourrait éviter de voir se retourner contre lui-même les reproches si véhéments dont il m'accable. Il changera donc d'opinion, comme il l'a déjà fait de si bonne grâce pour les contradictions de Montaigne à propos de la date de composition du *Contr'un*, et il effacera de son livre la phrase qui s'accorde trop bien avec l'acte que j'attribue à Montaigne.

Nous verrons d'ailleurs plus loin MM. Dezeimeris et Barckhausen me faire à l'envi le même reproche que M. Bonnefon. Ce sont là, à mon sens, des déclamations aussi vaines qu'elles sont faciles. Les vrais sentiments de Montaigne, qu'il faut savoir discerner dans le chapitre *de l'Amitié*, le justifient amplement des accusations de ces soi-disant défenseurs, et montrent un acte de beauté dans le fait que ceux-ci

1. P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, I, p. 299.
2. *Ibid.*, même page.

dénoncent comme une vilenie. Je ne me sens pas coupable envers Montaigne, et je porte d'un cœur léger le poids de ces objurgations. Écartant tout effet de rhétorique, je n'hésiterais pas à assumer la responsabilité d'un jugement formulé en ces termes :

« Considérant qu'étant admis que des interpolations importantes ont été introduites dans le *Discours de la Servitude volontaire* d'Étienne de La Boétie, M. Bonnefon soutient que Montaigne ne saurait être l'auteur de ces interpolations, parce que, s'il en était l'auteur :

» 1° Il serait rangé parmi les fauteurs de désordres;

» 2° Il aurait fait preuve de lâcheté en attaquant le pouvoir sous un nom d'emprunt;

» 3° Il aurait trahi la mémoire et compromis la réputation de son ami;

» Considérant que la Saint-Barthélemy n'est pas, comme le pense M. de Vogüé du coup d'État de décembre et comme semble le croire M. Bonnefon, une « simple opération de police un peu rude »; que c'est un des plus grands crimes, peut-être le plus grand crime de l'histoire, quoiqu'il ait été béni par le pape;

» Considérant que Catherine, Charles IX et Henri III, auteurs de la Saint-Barthélemy, et après comme avant la Saint-Barthélemy, de bien d'autres assassinats, s'étaient placés hors la loi, hors l'humanité;

» Considérant que chercher à ruiner la puissance de ces Florentins, et même à débarrasser la France et le monde de ces anarchistes couronnés ne pouvait nuire à l'intérêt de l'ordre;

» Considérant que toujours, ainsi que l'a rappelé M. Bonnefon lui-même, l'absolutisme fut tempéré par l'assassinat, et que le tyrannicide était, au XVI^e siècle, proclamé légitime par tous les partis;

» Considérant qu'il est excessif de prétendre que celui qui veut tuer un tigre est un lâche s'il se cache et ne court pas droit à lui pour une lutte corps à corps;

» Considérant qu'au XVI^e siècle, ceux qui préconisaient le tyrannicide n'ont jamais pensé qu'ils fussent blâmables d'exposer les exécuteurs de leur pensée aux conséquences de leur acte, alors qu'ils se sauvegardaient eux-mêmes;

» Considérant que Montaigne, pour échapper au bourreau, s'est mis à couvert sous le nom d'un autre qui ne pouvait nullement en souffrir, puisqu'il était mort depuis longtemps; que, d'ailleurs, loin de nuire à la mémoire de La Boétie, Montaigne, en lui attribuant une page de haute éloquence et de grande portée politique, a rendu son nom glorieux depuis trois cents ans;

» Considérant que La Boétie est « l'inthime frère et inviolable ami » de Montaigne; que celui-ci, comme Blossius à l'égard de Gracchus, « tenait la » volonté de son ami dans sa manche, et par puis- » sance et par connaissance »; que, « s'étant parfaite- » ment remis l'un à l'autre, ils tenaient parfaitement » les rênes de l'inclination l'un de l'autre »; que Montaigne « n'était pas plus en doute de la volonté d'un » tel ami que de la sienne »; que « les plaisirs mêmes qui » s'offraient à lui, au lieu de le consoler, redoublaient » le regret de sa perte; qu'ils étaient à moitié de

» tout », et qu'il lui semblait qu'en tout ce qu'il sent, tout ce qu'il fait, tout ce qu'il reçoit, « il lui dérobe » sa part »[1];

» Par ces motifs,

» Il est jugé que l'intervention de Montaigne dans la rédaction des interpolations ne saurait être écartée pour les raisons invoquées; que, bien au contraire, s'il est l'auteur des interpolations :

» 1° Montaigne est loué, non pas d'avoir été un fauteur de discordes, mais, au milieu des discordes sanglantes qu'il n'avait pas suscitées et qu'il déplorait profondément, d'avoir voulu aider les frères des victimes à punir les bourreaux, le châtiment des coupables étant acte d'ordre public;

» 2° Montaigne n'est pas blâmé de l'avoir fait en se mettant à l'abri des représailles;

» 3° Montaigne est excusé de s'être couvert du nom de son ami; car, jugeant sa propre action louable, il devait croire que si La Boétie eût assisté à ces grands événements, il se fût associé à son indignation contre les assassins, non moins qu'à sa noble pitié pour les victimes, et qu'il eût, comme lui, pensé que « si la trahison peut être en quelques cas excusable, alors seulement elle l'est quand elle s'emploie à châtier et trahir la trahison[2]. »

A ce jugement qui, j'espère, sera ratifié par l'opinion, joignons celui porté sur lui-même par ce grand

1. Toutes ces citations, sauf la première, qui est extraite du testament de La Boëtie, sont prises dans le chapitre *de l'Amitié*.

2. Les *Essais*, livre III, ch. I, tome III, page 252.

homme, qui, vivant en « un temps malade » où nul ne pouvait se vanter d'employer « au service du monde une vertu naisve et sincère »[1], ayant sous les yeux « le notable spectacle de la mort publique », en écrivait en ces termes : « Ce crouslement m'anime plus qu'il ne m'atterre, à l'ayde de ma conscience qui se porte, non paisiblement seulement, mais fièrement, et ne trouve en quoy se plaindre de moy[2]. »

POST-SCRIPTUM

Dans une brochure de 48 pages intitulée : *Autour de Montaigne et de La Boétie*, M. l'abbé de La Valette Monbrun a repris en 1908[3] les objections auxquelles je viens de répondre. Il emprunte à M. Bonnefon presque tous ses arguments, même les plus volatils, sans oublier la trouvaille de la fantastique édition de 1574 des *Mémoires de l'Estat de France*, et il ajoute quelques méprises personnelles : Il m'oppose triomphalement, comme preuve d'un sincère attachement de Michel Montaigne pour Catherine de Médicis et pour ses fils, des *Avis* adressés par la reine mère à Charles IX, peu de temps avant sa majorité, « *Avis* », dit M. de La Valette, « qui furent rédigés et qui nous ont été conservés par l'auteur des *Essais* ».

1. Les *Essais*, livre III, chap. IX.
2. *Ibid.*, livre III, chap. XII.
3. Chez Picard, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris.

Or, il y a cinquante-cinq ans qu'il est établi par M. Grun[1] et par le Dr Payen[2] que l'auteur des *Essais* n'a ni « conservé » ni « rédigé » ces *Avis :* il y est totalement étranger. Ce n'est pas à notre Michel de Montaigne, mais à un François de Montaigne, qui, lui, fut réellement son secrétaire, que Catherine dicta les conseils au jeune roi. La documentation de M. l'abbé de La Valette, présentée sur un ton d'autorité, est en retard de plus d'un demi-siècle.

Il n'apporte d'ailleurs contre mon hypothèse aucun argument nouveau. Son opposition est plutôt affaire de sentiment. Il lui déplaît que Montaigne soit autre qu'il se l'est toujours figuré. Or, il lui est toujours apparu comme un conservateur déterminé et un catholique convaincu. Je ne puis rien contre une conviction qui semble quitter le domaine de la discussion pour passer sur celui de la foi. C'est certes un catholicisme singulièrement élargi, celui qui reconnaît comme un de ses fidèles un philosophe qui ne croyait ni au péché originel, ni à la chute, ni à la grâce, ni au repentir et à la pénitence, ni à l'immortalité de l'âme, et qui justifie le suicide. M. de La Valette parle des derniers moments et de la mort édifiante et chrétienne de Montaigne comme s'il en existait un récit authentique, comme s'ils avaient été racontés par un témoin oculaire. Étienne Pasquier, dans sa lettre à Pelgé[3], est le seul contem-

1. *La vie publique de Montaigne*, par Alphonse Grun, 1 vol. in-8°, 1855, chez Amyot, Paris, pp. 183-198.

2. Dr J.-F. Payen, *Recherches sur Montaigne. Documents inédits*, n° 4, pp. 7-10. Paris, chez Techener, 1856.

3. Étienne Pasquier, *Lettres*, livre XVIII, lettre I.

porain qui, avec Pierre de Brach [1], autre ami plus intime, ait fait allusion à ces derniers moments. Or, ni Pasquier qui nous le montre mourant très chrétiennement, entouré de sa famille, ni de Brach, qui, dans sa lettre à Juste Lipse, ne dit pas un mot de sa fin chrétienne et rapporte qu'en ses dernières paroles « il disait avoir regret de n'avoir personne auprès de lui à qui il pût déployer les dernières conceptions de son âme », n'y assistaient; l'un et l'autre parlaient par ouï-dire. D'autre part, il existe une lettre autographe de de Brach annonçant en 1592 à Bacon [2] que leur ami Montaigne vient de mourir « en philosophe ». Quelle conséquence peut-on d'ailleurs tirer, au point de vue de ses croyances vraies, de l'attitude religieuse d'un homme qui professe que « le sage doit, *au dedans*, retirer son âme de la presse et la tenir en liberté et puissance de juger librement des choses », mais qu'« au dehors il doit suivre entièrement les façons et formes reçues » [3]?

La seule idée neuve qu'ait émise M. de La Valette Monbrun, c'est que le manuscrit du *Contr'un* a été remis aux réformés non par Montaigne lui-même, mais par son frère de Beauregard. Qu'est-ce à dire? Aurait-ce été de l'aveu de Montaigne? Alors c'est ma thèse. Sans l'aveu de Montaigne? Son frère M. de Beauregard lui aurait donc dérobé le manuscrit? Quelque opinion que l'on ait sur le fanatisme hugue-

1. Pierre de Brach, *Lettre à Juste Lipse*, 4 février 1593.
2. Cette lettre n'est pas adressée à François Bacon, l'auteur du *Novum Organum*, mais à un Bacon qui avait vécu à Bordeaux pendant la Ligue, à l'époque où Montaigne était maire.
3. Les *Essais*, livre I, chap. XXII: De la Coustume.

not de M. de Beauregard, c'est pousser un peu loin les choses. Voit-on un refroidissement entre Montaigne et son frère à la suite de cette action, si action il y a? Et comment Montaigne n'en laisse-t-il rien transparaître? Il ne m'a pas semblé que cette explication fût extrêmement sérieuse, et c'est pourquoi je ne l'avais pas discutée, ce dont je m'excuse auprès de M. de La Valette Monbrun.

Une remarque qui me paraît décisive, faite plus loin à propos d'une objection analogue de M. Strowski [1] trouve encore ici son application : Montaigne, au chapitre sur les « Armes des Parthes », signale le larcin, commis par un de ses valets, de certains « brouillarts » des *Essais*. Si on lui avait aussi dérobé le précieux livret du *Discours* de son ami, à plus forte raison aurait-il signalé ce larcin, puisqu'il eût ainsi expliqué comment les protestants l'avaient en leur possession, et se fût déchargé, lui, le détenteur reconnu du texte de son ami, du dangereux soupçon de leur avoir transmis le document.

J'ajoute que M. de La Valette s'étant borné à paraphraser les articles de ceux de mes contradicteurs qui l'avaient précédé, n'ayant fait aucune recherche personnelle et, ayant suivi aveuglément leurs indications, n'est remonté à aucun des documents. Il n'a pas même eu sous les yeux les *Mémoires de l'Estat de France*, où a été publié le *Discours*, puisqu'il croit que les éditeurs lui ont donné le titre de *Contr'un :* « Au titre primitif : *Discours* sur (*sic*) la *Servitude volontaire*, ils (les

1. Voir à la fin du chapitre deuxième, pp. 164-165.

éditeurs) lui substituèrent celui de *Contr'un*[1]. » Or, c'est sous le titre de *Discours de la Servitude volontaire* qu'il figure dans les *Mémoires*, et on ignore absolument jusqu'à ce jour par qui, pour la première fois, lui fut donné le titre de *Contr'un*.

Pour ces raisons, il ne m'avait pas paru qu'il fût nécessaire de répondre à M. de La Valette. Il m'a fait l'honneur de m'en exprimer le regret, ce qui m'a conduit à écrire ce post-scriptum.

1. Brochure de M. de La Valette, p. 38.

CHAPITRE DEUXIÈME

Ou il est répondu aux objections de M. Fortunat Strowski. Charles IX n'est pas le modèle du portrait du tyran qu'on lit dans le *Contr'un*. Entente de Montaigne avec les Réformés.

Quand parut pour la première fois l'exposé de ma thèse, plusieurs des écrivains qui connaissent le mieux Montaigne et beaucoup de ses lecteurs les plus fervents me dirent ou m'écrivirent qu'après avoir été surpris et presque scandalisés, ils ont finalement trouvé mes conclusions établies sur de très fortes présomptions. L'un d'eux, M. Edme Champion [1], auteur du livre le plus judicieux, à mon sens, et le plus original qui ait été écrit sur Montaigne [2], s'étonnait de « l'explosion de mauvaise humeur » qui, dans certains milieux, avait accueilli mes articles. De cette mauvaise humeur, on ne trouve nulle trace dans la réfutation qu'a essayée M. Fortunat Strowski [3].

Le savant professeur de la Faculté des Lettres de Bordeaux m'attribue même des qualités d'écrivain, de l'éloquence et « des prestiges », éloges que je ne puis devoir qu'à une bienveillance excessive. Par contre, il oppose à mon argumentation — et c'est

1. *Revue Bleue* du 23 mars 1907.
2. Edme Champion, *Introduction aux Essais de Montaigne* 1 vol. in-12, chez Armand Colin, 1900.
3. *Revue philomathique de Bordeaux*, février 1907.

encore plus de cela que de sa courtoisie que je le remercie — une critique sévère, commandée, remarque-t-il avec raison, par la hardiesse d'une thèse qui « bouleverse tout ce que nous avions cru sur La Boétie et le *Contr'un* ».

Voyons si les objections de M. Strowski sont aussi solides qu'elles veulent être nettes et précises.

Pour renverser mes conclusions, il faut qu'il démontre que le portrait du tyran dans le *Contr'un* n'est pas celui d'Henri III, et que le tableau du gouvernement tyrannique, tel qu'il est tracé dans ce *Discours*, ne s'applique pas à son règne. Il faut qu'il prouve que les raisons que je donne pour établir la complicité de Montaigne avec les protestants dans la publication du *Contr'un* sont sans fondement.

Les *Mémoires de l'Etat de France*, qui, les premiers, contiennent le texte entier du *Discours*, n'ont été publiés qu'en 1576-1577, et le portrait du tyran, qui fait partie de ce texte, a été publié avec des fragments du *Contr'un* dès 1574 dans le texte latin et dans le texte français du *Réveille-Matin*. Les auteurs de ce dernier livre ont donc eu entre les mains, trois ans avant la publication des *Mémoires de l'Etat de France*, soit le *Discours* entier, soit seulement, comme je le pense, le portrait du tyran et quelques autres fragments. Ce portrait et ces fragments n'ont pas été reproduits textuellement dans le *Réveille-Matin;* les auteurs de ce pamphlet les ont un peu modifiés pour les adapter à leurs fins. Je reviendrai là-dessus et montrerai plus loin quelles conséquences nous devons tirer des altérations

introduites dans les fragments utilisés par les auteurs du *Réveille-Matin*.

J'avais montré que chacun des cinq traits de la peinture du tyran [1] est attribuable à la personnalité du duc d'Anjou. M. Strowski n'a pas même tenté de prouver le contraire. Sur cette frappante ressemblance, il garde un silence prudent. Il se contente d'affirmer, comme l'a fait M. Bonnefon, et sans d'ailleurs donner aucun argument à l'appui, que s'il est vrai que les protestants ont utilisé ce portrait, en le détournant de son véritable sens pour l'adapter à leur sujet, il ne visait, dans l'intention de celui qui l'a tracé, aucun tyran particulier.

J'ai déjà répondu sur ce point en discutant les objections de M. Bonnefon [2]. Sur les multiples allusions qui visent la politique d'Henri devenu roi de France et la forme particulière de sa tyrannie, si facilement reconnaissable en certains passages du *Discours de la Servitude*, mon contradicteur garde le même silence. Il se contente d'alléguer, dans une note de trois lignes, qu'aux « traits du portrait, M. Armaingaud en ajoute d'autres dont la précision est beaucoup moins incontestable, et qui ne paraissent s'appliquer ni au règne de Charles IX ni à celui de Henri III » [3]. S'en tenir, quelques lignes plus loin, à affirmer que « le *Discours de la Servitude* ne peut être qu'une déclamation très générale sans application particulière », ce n'est pas là, on en conviendra,

1. Je ne reproduis pas ce portrait; le lecteur le trouvera aux pages 93 et suiv.
2. Voir page 93 et suiv. du présent volume.
3. *Revue philomathique* de février 1907, p. 65.

l'examen « sévère », rigoureux et précis annoncé par M. Strowski.

Ce n'est pas seulement, ai-je dit, dans le *Discours* attribué à La Boétie et paru en 1577 qu'il est fait allusion à Henri de Valois. Il est visé dès 1574, quoiqu'il soit roi de Pologne, dans les dernières pages du *Réveille-Matin*. On y trouve déjà, en effet, le portrait du *Contr'un* et plusieurs autres fragments du *Discours*, qui ont été communiqués par une main amie. Les circonstances politiques et l'état de santé de Charles expliquent pourquoi, en mars 1574, l'attention n'est pas exclusivement fixée sur le tyran qui règne encore, mais se concentre sur son frère d'Anjou, dont le retour en France était considéré comme certain. M. Strowski soutient, au contraire, que c'est bien Charles IX, et Charles IX seul, qui est visé dans la péroraison de quinze pages qui termine le livre.

M. Strowski l'eût-il établi, eût-il démontré qu'en détournant de leur vrai sens ces passages du *Contr'un*, les auteurs du *Réveille-Matin* ont voulu faire le portrait allusif de Charles IX, dont ils ont déjà tant parlé en le désignant par son nom tout le long du livre, que cela n'affaiblirait nullement ma thèse. En quoi cela prouverait-il, en effet, que l'auteur même du *Discours*, ou celui qui en a publié le texte dans les *Mémoires de l'État de France* n'a pas visé le duc d'Anjou? La valeur de mes conclusions ne pouvait donc dépendre du succès ou de l'insuccès des efforts que va faire mon contradicteur pour démontrer que dans les dernières pages du *Réveille-Matin*, c'est de Charles IX qu'il s'agit. Mais,

loin d'en donner la preuve, M. Strowski fait ici fausse route, et tout ce qu'on peut lui accorder, c'est que les auteurs du pamphlet, qui, à chaque page, ont couvert de malédictions toute la famille des Valois régnants, ont encore laissé échapper, comme involontairement, dans un morceau presque exclusivement dirigé contre Henri, roi de Pologne, quelques allusions à l'adresse de son frère. Il est de toute impossibilité, en effet, que les auteurs du libelle aient pu vouloir appliquer à Charles IX le portrait du tyran pris dans le *Contr'un*. Personne n'aurait pu l'y reconnaître. Quels sont, dans ce portrait du *Réveille-Matin* et dans celui des *Mémoires de l'Etat de France*, les traits qui, même en les forçant, s'adapteraient à lui?

Charles IX n'est pas « accoustumé à la poudre des batailles », mais on sait bien que s'il n'a jamais commandé d'armée, ce n'est pas l'envie qui lui en a manqué. On peut supposer, il est vrai, que le pamphlétaire a feint d'ignorer que c'est contre sa volonté et malgré ses persistantes protestations qu'il a dû abandonner le commandement militaire au fils préféré de sa mère. Le blâme pourrait donc, à la rigueur, être à double entente, et s'adresser à la fois aux deux frères. Mais aucune des autres qualifications ne peut s'appliquer à Charles. Le reproche de ne pas être « accoutumé au sable des tournois » n'aurait pu se soutenir; chacun connaissait sa passion pour l'équitation, les armes et les tournois. L'épithète de « femenin » ne lui convenait pas davantage, ni celle de « lâche » dans le sens où il est entendu ici (« lâche et femenin »). Enfin il n'est « empesché

de servir *vilement*[1] à la moindre femmelette », dans aucun des deux sens de l'expression. Par contre, ces qualifications s'appliquent avec une exactitude qui me paraît frappante à Henri d'Anjou.

Mais M. Strowski insiste : les rédacteurs du *Réveille-Matin*, dans un passage du *Discours*, reprochent à leur tyran de faire de « ces pauvres Français » les ministres de ses vengeances, « les bourreaux de la conscience » de leurs concitoyens, « ce qui est bien le cas, ajoute-t-il, de Charles IX, mais non celui de son frère Henri » qui avait promis aux Polonais la liberté de conscience.

Pardon, c'était le cas d'Henri autant et même plus que celui de Charles. M. Strowski oublie donc que les protestants ont toujours tenu le futur Henri III pour le plus résolu de leurs ennemis et le fauteur le plus actif des massacres du 24 août? Ne savait-on pas qu'il était resté le vrai chef des ultra-catholiques et l'exécuteur des volontés du pape? Les réformés ne l'accusaient-ils pas de recevoir de Rome et du clergé français, pour rémunérer son concours, une pension de deux cent mille francs? A la fin de 1573, quand le *Réveille-Matin* fut composé, et au commencement de 1574, quand il fut publié, y avait-il un seul réformé qui pût prendre au sérieux l'engagement arraché à Henri par les ambassadeurs polonais de confirmer les *Pacta Conventa* et les *Articuli Henriciani*[2], que la

1. M. Strowski a oublié de reproduire ce mot en donnant le portrait du tyran tracé par le *Réveille-Matin*.

2. Dans les *Pacta Conventa* étaient réunis les engagements pris par le duc d'Anjou et son frère Charles IX comme condi-

diète d'élection avait imposés, mais que le pape, par son nonce Laura, lui avait fait défendre d'accepter[1] ? Y en eut-il un seul qui pût être surpris d'apprendre qu'à peine arrivé en Pologne, Henri, soutenu par Karnkowski, évêque de Cujavic, s'était empressé de trahir son serment et de remettre en question « la paix des dissidents », c'est-à-dire la liberté religieuse?

Quant à cette affirmation déjà si légèrement lancée par M. Bonnefon que les protestants ne pensaient pas au retour d' Henri en France, je l'ai suffisamment réfutée plus haut[2], et j'ai d'autant moins à y revenir que M. Strowski la formule exactement dans les mêmes termes. Tous les documents protestants, nous l'avons vu, sont remplis de la crainte de ce retour et débordent de haine contre Henri. Les dénégations de M. Strowski n'y peuvent rien.

En ce qui concerne l'*Epistre aux princes, gentilshommes et peuple polonais*, M. Strowski ne fait encore que répéter ce qu'avait déjà dit M. Bonnefon. Pas plus que lui, il n'a lu attentivement ce document, qui, je l'ai montré[3], prouve exactement le contraire de ce que l'un et l'autre de mes contradicteurs ont cru y voir.

Les raisons invoquées par M. Strowski pour établir que les auteurs du *Réveille-Matin* ont exclusivement

tions de l'élection d'Henri au trône de Pologne. Les *Articuli Henriciani* fixaient la forme du gouvernement et les limites où devait se renfermer le pouvoir royal.

1. *Henri de Valois et la Pologne en 1572*, par le marquis DE NOAILLES. Paris, 1867, t. II, p. 363.
2. Page 98 et suiv.
3. Pages 101-105.

visé Charles IX, et non Henri III, dans les dernières pages de ce document sont sans force, et, pas plus que M. Bonnefon, il n'a réussi à infirmer ma conclusion que le portrait anonyme, dans le *Contr'un* et dans le *Réveille-Matin*, est celui d'Henri de Valois.

* * *

Voyons s'il a mieux réussi à démontrer qu'il n'y a pas eu entente entre Montaigne et les réformés, et que ce n'est pas celui-là qui a communiqué à ceux-ci le texte du *Discours*.

M. Strowski veut bien reconnaître que j'ai le premier signalé, « dégagé et mis en place marchande, » un certain passage des *Essais* dont nul ne semble jusqu'à ce jour avoir compris le sens et l'intention, et où j'ai montré Montaigne exprimant sa profonde sympathie pour les victimes de la Saint-Barthélemy. Ce n'est pas, comme il le croit, ce passage qui m'a suggéré l'opinion soutenue dans mon travail, mais il est venu à l'appui de cette opinion. M. Strowski reconnaît que j'ai établi que Montaigne, indigné par tant de cruautés, s'est penché, par pitié, vers la Réforme, « qu'il a brisé, à ce moment, avec toutes ses habitudes, toutes ses tendances, toutes ses idées de catholique et de conservateur. » Mais quand j'ajoute que Montaigne, qui avait en mains le manuscrit du *Discours*, et qui, suivant toute apparence, l'avait seul en sa possession, a dit aux écrivains huguenots : « Voici ce Discours, il sera utile à votre cause, je l'ai remanié pour servir à vos desseins, »

M. Strowski m'arrête. « L'acte que vous prêtez à Montaigne n'eût pas été invraisemblable, me dit-il, si le *Discours de la Servitude* eût paru dans l'année qui a suivi la Saint-Barthélemy. Une intervention discrète de sa part, à ce moment-là, n'aurait rien eu d'étonnant, et je me demande même s'il ne faut pas placer à cette époque les négociations que Montaigne avait engagées entre les Guises et le roi de Navarre. » Mais, en 1574, date de la publication partielle du *Discours*, et en 1576, date de sa publication intégrale, Montaigne, pense M. Strowski, n'a pu apporter son concours aux réformés. « La paix, ajoute-t-il en substance, avait été accordée par l'Édit de La Rochelle (juillet 1573), et il ne dépendait que des réformés qu'elle fût définitive. Mais, au moment où l'apaisement commence à se faire, la discorde se rallume par leur faute ; et c'est à ce même moment que Montaigne leur aurait apporté son appui, sa collaboration ! Ils ne sont plus les opprimés dont il a eu pitié ; ils sont des révoltés dont un conservateur comme Montaigne n'a pu vouloir être le complice. »

* * *

Cette objection n'est spécieuse que pour qui oublie ou méconnaît, comme le fait M. Strowski, les causes réelles de la cinquième guerre civile. Si l'on étudie sans idée préconçue les circonstances qui ont amené cette guerre, l'on se persuade qu'il n'y avait aucune raison, bien au contraire, pour que Montaigne refusât aux huguenots en 1574, en 1575 et en 1576, l'appui

que M. Strowski lui-même nous dit qu'il eût trouvé très vraisemblable en 1572 et 1573. Soit que l'on considère les conditions purement politiques et sociales de cette nouvelle guerre civile, plus longue que celles qui l'ont précédée, soit que l'on fixe son attention sur les odieuses combinaisons de Catherine de Médicis et ses criminels agissements à l'égard de son plus jeune fils et d'Henri de Navarre, on trouve de nouvelles raisons pour qu'un homme du caractère de Montaigne se soit plus que jamais, alors, rapproché des protestants et leur ait apporté son appui discret. La paix de La Rochelle n'accordait pas aux réformés de France ce qu'ils avaient toujours demandé, ce qu'ils avaient le droit d'exiger : la liberté de conscience et du culte. Le traité de juillet 1573, consenti par les Rochelais, qui s'étaient engagés sans pouvoirs pour le parti tout entier, ne reconnaissait ces droits qu'aux protestants habitant La Rochelle, Montauban et Nîmes. Aux autres, on concédait théoriquement la liberté de conscience, mais on refusait l'exercice du culte. Est-il surprenant que les réformés de Montpellier, du Rouergue, de la Provence, du Dauphiné, réclamassent le droit de pratiquer leur religion? On ne peut pas s'étonner non plus de les entendre demander la réparation du passé, le châtiment des bourreaux, et, pour l'avenir, des garanties dont l'expérience d'hier démontrait la nécessité : des places de sûreté dans chaque province, des parlements composés de juges réformés. Les historiens protestants ne sont pas les seuls à justifier l'attitude alors adoptée par « ceux de la religion ». L'historien catholique de Thou et l'archevêque Paul de Foix, ambas-

sadeur et membre du grand Conseil du roi, en parlent avec une indulgence telle, qu'on sent bien que tout au moins ils la comprennent et l'excusent. Comment, dès lors, Montaigne ne l'eût-il pas comprise et excusée?

D'ailleurs, quel que soit le jugement que l'on porte sur cette cinquième guerre civile, quel que soit le parti auquel on en fasse remonter la responsabilité, il est certain — et c'est ce qui nous importe ici — que la conduite des réformés a été plus que justifiée par les *Politiques*, c'est-à-dire par les amis de Montaigne, puisque les réformés n'ont fait cette guerre qu'avec le concours des *Politiques*. La Saint-Barthélemy avait divisé les catholiques. Une partie d'entre eux, faisant alliance avec les protestants et s'unissant aux « malcontents », formèrent cette Confédération dont les victoires successives, avec les chefs protestants La Noue, Condé, Turenne et Henri de Navarre, et les chefs catholiques Montmorency, Damville et le duc d'Alençon, aboutirent, en avril 1576, au traité de Beaulieu ou « paix de Monsieur ». Alors les revendications des huguenots triomphèrent. Ils obtinrent tout ce qu'ils avaient réclamé : liberté de conscience; liberté du culte; désaveu de la Saint-Barthélemy, réhabilitation de ses victimes; places de sûreté accordées aux réformés; dédommagements pécuniaires aux victimes et rétablissement dans leurs charges et dignités.

En 1574-1576, l'entente est donc complète entre les amis de Montaigne et les réformés : et c'est à ce moment même que Montaigne seul, à en croire M. Strowski, les aurait abandonnés! N'est-ce pas tout à fait invraisemblable? Et n'est-il pas au

contraire très présumable qu'en 1574, 1575, 1576, Montaigne, déjà très attaché à Henri de Navarre, fût de plus en plus disposé à favoriser les revendications des réformés et la politique des confédérés?

Quelques faits bons à rappeler viennent fortifier ces raisons déjà suffisantes. Nous avons été conduit à placer dans les premiers mois de l'année 1574, au moment même où la mort de Charles IX était prévue comme prochaine, la communication faite par Montaigne aux protestants, des passages du *Discours de la Servitude volontaire* utilisés dans le *Réveille-Matin*. Or, à cette date, les protestants et une partie des Politiques visaient à changer l'ordre de succession au trône au profit du duc d'Alençon et au détriment d'Henri de Valois. On accusait Catherine d'avoir projeté, pour conjurer cette éventualité, de se défaire de son fils d'Alençon et de son neveu Henri de Navarre. D'autre part, quelques mois plus tard, Henri III, encore dans sa première année de règne, atteint d'un violent mal d'oreille et d'horribles souffrances dans la tête, se supposera empoisonné par d'Alençon et proposera à Henri de Navarre — qui refusera — de tuer d'Alençon afin de se faire roi de France après lui [1]. Mon-

1. Le fait, nous l'avons vu plus haut, est rapporté par Pierre Matthieu, historien grave et bien informé qui, on le sait, a recueilli bien des faits ignorés des autres historiens, de la bouche même d'Henri IV, dont il était l'historiographe. Il déclare en particulier tenir ce dernier fait d'Henri IV lui-même : « Je tiens ce dernier point de la bouche d'Henry le Grand, qui prenant plaisir de me dire plusieurs choses qu'il jugeait dignes de son Histoire, me dit sur l'occasion de cette maladie du roi Henri III, ces paroles que je rapporte fidèlement. » Suit le long récit où est racontée la proposition d'Henri III et le refus d'Henri de Navarre. (P. MATTHIEU, *Histoire de France de François Ier à Henri IV*, Paris, 1631, t. I, p. 417.)

taigne, venu à la Cour en 1574, devait être bien informé de ce qui s'y passait, par ses amis, et en particulier par Philibert de Grammont, attaché à la personne du roi béarnais; il n'est pas téméraire de penser qu'il n'ignorait pas ces circonstances.

N'est-il pas aussi très vraisemblable que Montaigne n'ignorait pas qu'au cas d'une vacance du trône, envisagée par bien des gens à la Cour, comme pouvant être prochaine par suite de la maladie d'Henri III et de l'état précaire de la santé du duc d'Alençon, l'accession d'Henri de Navarre ne rencontrerait aucune difficulté de la part de Catherine? « Je veux, écrit l'ambassadeur vénitien Jean Michel [1], montrer toute l'étendue de la finesse de la reine Catherine à Votre Sérénité. Comme les pronostics des astrologues (qui lui avaient déjà prédit la brièveté de la vie du roi Henri III et sa stérilité) annoncent à Monsieur lui-même (le duc d'Alençon) une vie courte et sans postérité, et comme en ce cas la couronne reviendrait à son gendre le roi de Navarre, Catherine se sert de sa fille, qui est la femme de ce roi, pour le gagner, et elle pense y avoir réussi. Son but est de rester toujours maîtresse et de conserver son autorité dans le cas même où la succession royale parviendrait à son gendre, comme si elle croyait ne jamais mourir, quoique âgée de cinquante-neuf ans, assurée, ainsi qu'elle le dit, qu'en ayant le roy de son côté, elle ne perdrait rien de son pouvoir et de sa réputation quand même le royaume tout entier serait contre elle. »

1. *Relations des Ambassadeurs vénitiens en France.* Bibliothèque royale, 1838, t. II, p. 247-249.

Non, Montaigne ne pouvait, à cette date, envisager comme un malheur la chute des Valois, qui aurait eu comme conséquence probable la transmission du trône à Henri de Navarre. Le geste que je lui attribue, de faire parvenir aux protestants un document qui pouvait servir leur cause, paraît de plus en plus naturel. N'est-il pas tout indiqué que, devant le danger que courait la vie du prince de son cœur, Montaigne, déjà indigné contre les auteurs des tueries du 24 août, ait pensé à recomposer le *Contr'un* pour en faire une arme de combat contre Henri III, aider le mouvement contre lui et sa mère, et agir ainsi, à sa manière, en plein accord avec ses amis les Politiques et dans l'intérêt probable d'Henri de Navarre? Et, de fait, ne voyons-nous pas, peu de temps après et à peine échappé de la Cour, Henri de Navarre donner à Montaigne le titre de gentilhomme ordinaire de sa cour?

* * *

M. Strowski m'oppose, comme une objection péremptoire, un fait que j'avais moi-même signalé en lui donnant sa véritable signification[1]. On savait, par une courte note de Montaigne, qu'au mois de mai 1574 il avait été chargé d'une mission auprès du duc de Montpensier, chef de l'armée royale du Sud-Ouest. On ignorait quel était l'objet de cette mission, et chacun se livrait à des suppositions. On a dit notamment ceci : « Montaigne a fait du zèle royaliste en 1574; il

1. *Revue politique et parlementaire*, numéro de mai 1906, p. 346.

est allé offrir ses services au duc de Montpensier.» Or, un document authentique et officiel, dont je dois la communication à mon ami M. Céleste, l'érudit conservateur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, et que j'ai fait connaître en 1906, nous apprend quelle était cette mission [1]. Montferrand, sénéchal de Guyenne, avait chargé Montaigne de se rendre auprès du duc de Montpensier pour l'informer que « des divisions et partialités étaient survenues entre les sieurs de Limeuil et Bourdeille », dans l'armée du Périgord, et lui demander de désigner « lequel des deux devait commander pendant la maladie ou absence du sieur de Losse ». Montaigne fit ce qu'on lui demandait et vint rendre compte au Parlement de Bordeaux le 11 mai 1574? C'est tout. M. Strowski pense que l'acceptation par Montaigne de cette mission, si peu importante, qui n'est, à vrai dire, qu'une simple commission pour le service du roi, ne permet pas de croire que, quelques mois auparavant et quelques mois après, il ait pu favoriser les intérêts des protestants. Mais l'argumentation peut être retournée, et on peut dire : si Montaigne est l'auteur de la communication que je lui attribue, il lui était impossible de refuser la mission qu'on avait peut-être le droit de lui commander. Possesseur du manuscrit du *Discours contre les tyrans*, — tout le monde le

1. Ce document est le *Registre secret du Parlement de Bordeaux* pour l'année 1574, découvert par M. Céleste dans la bibliothèque de Montesquieu à La Brède. C'est un volume petit in-folio relié en vélin, contenant la copie complète du résumé des séances du Parlement (les autres registres, ceux que possède la Bibliothèque municipale de Bordeaux, ne donnent que des copies écourtées ne reproduisant qu'une partie des séances et les reproduisant souvent très sommairement).

savait, puisqu'il l'avait annoncé dans sa Préface aux *Œuvres de La Boétie*, — le soupçon de l'avoir communiqué aux pamphlétaires, qui en faisaient, au même moment, un usage si injurieux pour le roi, pouvait d'un moment à l'autre se porter sur lui, ce qui eût mis sa vie en danger. Il lui était donc difficile de refuser son concours sans appeler ou sans confirmer le soupçon d'infidélité. Chez Montaigne, une conduite pleine de prudence a souvent coïncidé avec des paroles ou des actes très hardis. Quoi de plus hardi, de plus téméraire même, que de flétrir la conduite et le caractère d'Henri III par des allusions outrageantes, dans la première édition des *Essais* dont il lui fit hommage, et d'oser se présenter à la Cour afin de se faire complimenter par le roi sur son livre? Montaigne aimait les contrastes et comptait, non sans raison, sur son extraordinaire habileté, sur son pouvoir de fascination, dont nous avons plusieurs preuves, pour détourner les soupçons les plus naturels et quelquefois les mieux justifiés.

* * *

Enfin M. Strowski admet avec M. Bonnefon que le chapitre *de l'Amitié* fut écrit en 1571, que les événements l'amenèrent à supprimer la publication du *Contr'un* dans son livre, mais non pas le chapitre qui annonçait cette publication et pour lequel il avait des entrailles de père. C'est là, à son avis, une explication « plus simple » que les « ingénieuses et subtiles conclusions » du Dr Armaingaud.

La contradiction, parfaitement consciente et intentionnelle, que s'est permise Montaigne, m'a fourni, non pas « d'ingénieuses et subtiles conclusions », mais un argument décisif. Si décisif, que l'un de mes contradicteurs, M. Pierre Villey, accorde, nous le verrons plus loin, que « si vraiment des additions importantes ont été faites au texte de La Boétie de manière à en faire un pamphlet d'actualité, Montaigne en est l'auteur, ou tout au moins cela ne s'est pas fait sans la complicité de Montaigne. » M. Bonnefon, pressentant sans doute qu'il ne me serait peut-être pas impossible de faire accepter par mes autres contradicteurs l'existence des remaniements, a voulu prévenir les conséquences de cette déclaration de M. Villey. Et croyant, d'ailleurs sans raisons valables, que si Montaigne a composé le début du chapitre *de l'Amitié* dès 1571, la contradiction entre le début et la fin de cet essai s'explique tout naturellement et échappe ainsi aux conséquences que j'en ai tirées, il s'est efforcé de prouver que Montaigne a, en effet, écrit ce chapitre plus d'un an avant la Saint-Barthélemy.

La réfutation [1] que j'ai donnée de cette allégation montre que M. Strowski n'a pas été bien inspiré en adoptant et en prenant à son compte la thèse de M. Bonnefon.

Il a voulu « faire sonner » mes arguments, et le son rendu par eux « ne lui a pas paru très pur ». J'espère avoir démontré que cela tient peut-être plus à son oreille qu'aux arguments eux-mêmes. Il pense

1. Cette réfutation a d'ailleurs été confirmée plus tard (voir page 118) par M. P. Villey.

que ma « dévotion » à Montaigne, si elle ne manque pas de « clairvoyance », manque parfois d'esprit critique, « ou va plus loin que l'esprit critique ». Si j'ai réussi, comme je le crois, à mettre en lumière la faiblesse de ses objections, d'ailleurs présentées avec un talent et une habileté qui n'ont d'égale que sa bonne humeur, les reproches de M. Strowski tombent d'eux-mêmes et c'est sa propre critique, non la mienne, qui est en défaut.

* * *

Dans la réfutation d'une thèse historique, surtout quand elle paraît hardie et contrarie les idées reçues, si l'on ne se sent pas assuré de l'avoir renversée par l'argumentation directe, l'on est disposé, en vue d'affaiblir l'autorité de l'auteur, à le montrer mal documenté sur des points de détail, oubliant la chronologie, confondant les dates et les époques. C'est ce qu'a voulu faire à mon égard M. Strowski. Le procédé est légitime ; il est correct ; il a été employé sans nuire à la courtoisie ; et j'ai d'autant moins à m'en plaindre qu'il se retourne contre celui qui l'emploie contre moi.

J'ai dit et répété que le texte intégral du *Discours de la Servitude volontaire* a été publié pour la première fois en 1577 dans les *Mémoires de l'État de France*, et que les fragments de ce discours utilisés par le *Réveille-Matin* avaient été publiés en 1574. J'avais montré l'historien de Thou mal informé, puisqu'il place cette publication en 1573, et je proposais une explication de cette indication inexacte.

M. Strowski affirme, au contraire, que les premiers fragments du Discours ont bien paru en 1573. Puisque le second et dernier dialogue du *Réveille-Matin*, dit-il, fait mention, à la page 165, du départ du duc d'Anjou pour la Pologne, ce départ ayant eu lieu dans les derniers mois de 1573, ce second dialogue et par conséquent les fragments du Discours qui remplissent ses dernières pages, ont donc été publiés en 1573, non en 1574, comme le croit M. Armaingaud, et de Thou, qu'il croyait mal informé, est au contraire justifié. M. Strowski, s'accordant à lui-même une approbation sans réserve, ajoute : « Parfaitement. » Cet adverbe est de trop : le document que j'ai cité page 12 établit que le *Réveille-Matin des Français*, et par conséquent les fragments du *Contr'un* qui terminent le livre, ont été publiés en 1574. M. Henry Fazy, dans un livre qui date d'une trentaine d'années [1], transcrit une délibération du *Conseil de Genève* extraite du registre de ce Conseil et datée du 22 mars 1574, de laquelle il résulte que le *Réveille-Matin des Français* a été publié dans les premiers mois de l'année 1574, après avoir été imprimé, non à Genève, mais à Lausanne.

D'ailleurs, une des pièces liminaires de l'édition *latine* du *Réveille-Matin* [2], la *Lettre missive au duc de Guise par un gentilhomme dont on n'a pu savoir le nom*, est datée de *janvier* 1574, ce qui prouve non pas que cette édition a paru dès le mois de janvier, mais seulement qu'elle n'a pas pu paraître avant.

1. *La Saint-Barthélemy à Genève*, p. 80-83, chez Fisbacher, rue de Seine, Paris, 1879.
2. *Dialogi ab Eusebio Philadelpho...* Edimburgi, 1574.

Or, l'édition *latine* a été publiée *avant* l'édition *française*, comme l'indiquent les titres respectifs de chacune d'elles [1]; M. Strowski, d'ailleurs, ne le conteste pas : « Nous avons, » dit-il, « trois versions : une première en *latin*, car le *Réveille-Matin* a paru d'abord en latin ! » Donc l'édition française n'a pu paraître que dans les premiers mois de 1574, ce qui concorde pleinement avec la date de la délibération du Conseil de Genève (22 mars 1574). De Thou est mal informé sur ce point, et l'argument que M. Strowski tirait de l'affirmation de notre grand historien tombe de lui-même, emportant le *salisfecit* que mon contradicteur s'était un peu prématurément décerné.

* * *

Y a-t-il des allusions à Henri III dans les *Essais?*

Ayant été amené à reconnaître le personnage d'Henri III dans le tyran du *Contr'un*, et à attribuer à Montaigne la publication de ce *Discours* avec des remaniements qui en font un pamphlet contre ce roi, je devais tout naturellement rechercher si, dans les *Essais*, Montaigne, qui a fait de nombreuses allusions aux hommes et aux événements contemporains, en avait fait une ou plusieurs à la personne d'Henri III. Ces allusions, je les ai trouvées, et elles viennent à l'appui de ma thèse. M. Strowski, croyant au contraire avoir prouvé que le tyran du *Contr'un*, dans les fragments du *Réveille-Matin*, est Charles IX,

1. Le titre de l'édition latine (2e dialogue) porte ces mots : « Nunc primum in lucem..., » et l'édition française ceux-ci : « Mis de nouveau en lumière. »

conteste en ces termes l'existence de ces allusions : « M. Armaingaud, par des interprétations qui me paraissent trop subtiles, a cherché dans les *Essais* des allusions à Henri III et s'est efforcé de prouver que le portrait du *tyran* de la *Servitude volontaire* s'accordait avec ces allusions. Ces hypothèses tombent du moment que le tyran est Charles IX [1]. »

Je pense avoir établi que M. Strowski s'est mépris ; que le portrait du *tyran* tracé dans les dernières pages du *Réveille-Matin* n'est pas celui de Charles IX. Il reste à savoir si les allusions à Henri III dans les *Essais* sont bien réelles, ou si mon interprétation est simplement « subtile » comme le pense mon contradicteur.

L'auteur des *Essais* flétrit (en 1580) un roi efféminé, en des termes tels qu'on y reconnaît à la fois le roi qui occupe le trône et le tyran du *Contr'un*.

Au moment où Henri refuse de monter à cheval pour défendre en personne son pouvoir contre les rebelles protestants et contre la Ligue, laisse ce soin à ses lieutenants et se renferme dans son palais pour y vivre mollement avec ses favoris, pendant que ses sujets se font tuer pour défendre son trône, Montaigne écrit cette page des *Essais*, qu'il me faut encore citer : « L'empereur Vespasien estant malade de la maladie dont il mourut ne laissoit pas de vouloir entendre l'estat de l'Empire, et dans son lict mesme, despeschoit sans cesse plusieurs affaires de conséquence, et son médecin l'en tançant comme de chose nuisible à sa santé : « Il faut, disoit-il, qu'un empe-

1. *Revue philomathique*, février 1907, p. 64, note.

»reur meure debout; » voilà un beau mot à mon gré, et digne d'un grand Prince, et le devroit-on souvent ramentevoir aux Princes et aux Roys pour leur faire sentir que cette grande charge qu'on leur donne du commandement de tant d'hommes, n'est pas une charge oisive; et qu'il n'est rien qui puisse si justement desgoûter un subject de se mettre en peine et en hazard pour le service de son Prince, que de le voir appoltronny cependant luy-mesme, à des occupations lasches et vaines, et d'avoir soin de sa conservation, le voyant si nonchalant de la nôtre [1]. »

Avez-vous un doute sur l'intention de ce passage et sur son application à Henri III? Voici qui va le dissiper. Montaigne, comme pour compléter et mieux préciser encore sa pensée, ajoute à ce même passage, plusieurs années après (1588 à 1592), les lignes suivantes: « Nul prince vertueux et courageux ne saurait souffrir qu'on l'entretienne de si honteuses instructions (consistant à lui dire qu'il vaut mieux qu'il conduise ses guerres par d'autres que par soi). Sous couleur de conserver sa tête comme la statue d'un saint à la bonne fortune de son état, ils le dégradent de son office, qui est tout en action militaire, et l'en déclarent incapable. *J'en sais un qui* aimerait bien mieux être battu que de dormir pendant qu'on se battrait pour lui, et qui ne vit jamais sans jalousie ses gens faire quelque chose de grand en son absence [2].» Il s'agit ici d'Henri de Navarre.

1. Les *Essais*, livre II, chap. XXI intitulé : « Contre la fainéantise. »

2. Ce passage, en effet, ne figure pas dans l'édition de 1580. Il a été ajouté de la main même de Montaigne sur les marges

Presque chaque fois que Montaigne parle d'Henri de Navarre dans les *Essais*, c'est pour le comparer à Henri III; il emploie alors la locution que je viens de citer : « J'en sçais un qui... » Ainsi, au chapitre XXIII du livre Ier : « J'en sais un de qui tous les jours on corrompt la bonne fortune par de telles persuasions...» (il s'agit d'Henri III). « J'en sais un autre (Henri de Navarre) qui a inespérément advancé sa fortune pour avoir pris conseil tout contraire. » Ainsi encore au chapitre XXIX, livre II : « Je connais un grand prince (Henri de Navarre), qui en fait heureusement son profit... » Montaigne fut jusqu'à la fin de sa vie très attaché à la personne d'Henri de Navarre; il avait pour sa vaillance une grande admiration, pour sa personne beaucoup d'estime et d'affection, et avait servi de médiateur entre lui et les Guises entre 1574 et 1576.

Je n'ai donc fait aucune conjecture hasardée et ne me suis livré à aucune « interprétation subtile » lorsque j'ai avancé que Montaigne, dans les *Essais*, blâme avec force, sous le voile d'allusions transparentes, la conduite d'Henri III; de plus, il le fait en des termes tout à fait semblables à ceux qui, dans le *Contr'un*, flétrissent le tyran. En un mot, au moment où paraît le *Discours de la Servitude volontaire*, Montaigne pense et ne craint pas de dire sur Henri III ce qu'en disent chaque jour les protestants dans leurs libelles, et ce que dit aussi contre son tyran l'auteur du *Discours*.

Qui croira qu'il ne faut voir qu'un simple effet du

de l'exemplaire de 1588, conservé à la Bibliothèque de Bordeaux, et il a été incorporé au texte des éditions suivantes.

hasard dans la frappante correspondance qui existe entre les reproches que les contemporains font à Henri III sur le gaspillage des finances publiques, ceux dont l'auteur du *Contr'un*, d'autre part, flétrit son tyran, et ceux enfin que, dans les *Essais*, Montaigne adresse aux gouvernants?

De Thou blâme vivement la prodigalité de Henri III, ses profusions qui « épuisent l'épargne et le royaume » au profit de ses indignes favoris.

Le *Contr'un* raille les sujets « lourdaults » qui ne s'apercevaient pas que les largesses qui les asservissaient aux tyrans sont faites de leurs propres deniers et « ne s'advisaient pas qu'ils ne faisaient que recouvrer partie du leur, et que cela même qu'ils recouvraient, le tyran ne leur eût pu donner si, devant, il ne l'avait osté à eux-mêmes ».

Montaigne, faisant allusion à Henri III, dit semblablement : « Il est trop aisé d'imprimer la libéralité à celuy qui a de quoy y fournir autant qu'il veut aux dépens d'autruy. Une pareille largesse se comporte bien avec la tyrannie, et il semble au sujet spectateur de ces triomphes qu'on ne lui fait montre que de sa propre richesse et qu'on le festoie à ses dépens... L'exemple de Cyrus ne duira pas mal en ce lieu pour *servir aux rois de ce temps*... et leur faire voir combien il les assénait (les plaçait) plus heureusement qu'ils ne font. »

Ne serait-il pas déjà évident que ces paroles de Montaigne visent Henri III, alors même que les mots « pour servir aux rois de ce temps » ne rendraient pas le doute impossible? Et peut-on, dès lors, contester que le personnage que blâme de Thou,

celui auquel l'auteur du *Contr'un*, en 1577, fait honte aux sujets de s'asservir, et celui que flétrit l'auteur des *Essais* après 1580 sont un seul et même personnage, un seul et même tyran, celui qui a régné de 1574 à 1589?

*
* *

M. Strowski pense que le manuscrit du *Discours de la Servitude volontaire*, ou une copie de ce manuscrit, dont Montaigne était l'héritier et le détenteur, ont pu lui être dérobés par un serviteur indélicat, dont il parle au chapitre IX du livre II, ce qui expliquerait, sans l'intervention de Montaigne, la publication du *Discours* par les protestants [1].

La phrase visée est celle-ci : « Mais ce lopin de mes brouillarts (ce lopin qui contenait le brouillon de mon travail sur nos armes comparées à celles des Romains) m'ayant été desrobé, avec plusieurs autres, par un homme qui me servait, je ne le priverai point du profit qu'il en espère faire [2]. »

Il est peu vraisemblable que Montaigne ait laissé traîner négligemment sur sa table le manuscrit que son ami lui avait confié, et qu'il ait pu être compris dans les pièces dérobées par son valet. Il est plus invraisemblable encore qu'il veuille désigner

1. Ce chapitre est intitulé : *Des Armes des Parthes.*

2. Les *Essais*, livre II, ch. IX, p. 338 de l'édition Dezeimeris et Barckhausen (texte de 1580). Dans l'édition de 1588 ce passage se retrouve encore; mais Montaigne l'a supprimé dans ses corrections manuscrites de 1588 à 1592 (exemplaire de Bordeaux), en sorte qu'on ne le retrouve plus dans l'édition de 1595 ni dans aucune des éditions courantes.

l'œuvre de La Boétie quand il parle de ses propres « brouillarts ». Montaigne a d'ailleurs parlé deux fois de ce larcin, et la seconde version de cette anecdote, version inaperçue par M. Strowski, est plus explicite encore.

C'est au chapitre XXXVII du livre II (*De la Ressemblance des enfants aux pères*) qu'elle se trouve : « *Un valet qui me servait à les écrire* (*mes humeurs, mes* Essais) *sous moi, pensa faire un grand butin de m'en desrober plusieurs pièces choisies à sa poste. Cela me console qu'il n'y fera pas plus de guein que je n'y ai fait de perte*[1]. » Si le manuscrit ou même une copie du *Discours* de son « inthime frère et inviolable ami » lui eût été dérobé, en même temps que quelques pièces des *Essais*, Montaigne n'eût certainement pas dit qu'il s'en *consolait* et qu'il n'y faisait *aucune perte*. Il n'eût pas dit non plus, au sujet d'un document si précieux pour ceux qui devaient le publier, et qui en ont obtenu un si grand effet, que le voleur ne pouvait en tirer aucun profit. Et l'on voit ici, une fois de plus, combien, quand on veut interpréter avec exactitude la pensée de Montaigne, il importe, sur chaque point, de compléter un chapitre par l'autre et de tenir un compte très soigné des modifications et corrections apportées par l'auteur des *Essais* soit à sa pensée, soit à ses récits, au cours des éditions successives.

1. Les *Essais*, t. II, p. 237; et édition Courbet, t. III, p. 198.

CHAPITRE TROISIÈME

Où il est prouvé, en réponse à M. Dezeimeris, que le tyran du *Contr'un* n'est pas Charles VI.

Un des plus autorisés parmi les montaignistes, M. Paul Stapfer, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux, auteur de *Montaigne* et de *Montaigne, sa famille et ses amis*, m'écrit : « De plus en plus votre thèse me paraît : 1° plausible en soi; 2° intéressante par le caractère nouveau et singulièrement honorable — quoi qu'en aient dit certains de vos contradicteurs — qu'elle donne à la physionomie de Montaigne. »

M. Reinhold Dezeimeris est bien loin de partager cette opinion. Il pense que la « proposition très inattendue » que j'ai formulée, non seulement « bouleverserait de fond en comble les opinions reçues jusqu'ici », — ce que je lui accorde sans difficulté, — mais « ferait planer les doutes les plus graves sur la sincérité de Montaigne, quant à la nature des sentiments exprimés par lui, des actes accomplis par lui au point de vue politique, et mettrait en doute sa bonne foi et sa droiture ».

Pour défendre l'auteur des *Essais* contre le tort que j'aurais fait à sa mémoire, mon très savant contradicteur a communiqué à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux un Mémoire où toutes

les ressources d'une savante stratégie ont été déployées par un esprit des plus déliés. Il a pour titre : *Sur l'objectif réel du Discours d'Etienne de La Boétie : De la Servitude volontaire*[1].

* * *

En attribuant à Montaigne une entente secrète avec les protestants pour la publication du *Contr'un* et une part notable dans sa composition, je pense avoir servi sa mémoire. M. Dezeimeris, qui s'indigne contre cette proposition, n'a pas essayé de la réfuter, comme l'ont tenté mes précédents contradicteurs. Il ne met en discussion que la première partie de ma thèse, et encore n'argumente-t-il pas directement contre elle. Il veut simplement prouver que le *Discours* « ne vise nullement Henri III ». Se dispensant[2] d'examiner les raisons que j'ai données pour établir les allusions qui visent ce roi, il espère faire cette preuve par le procédé que nous appelons en médecine la *méthode substitutive :* le tyran du *Contr'un* ne peut pas être Henri III parce que c'est *Charles VI.*

M. Dezeimeris est d'avis — ici son opinion ne diffère pas de la mienne — que le *Contr'un* n'est pas une déclamation, un exercice de rhétorique (comme l'a prétendu Montaigne); il l'a reconnu dans son

1. *In* Comptes rendus de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux, et brochure tirée à part, année 1907, par M. Reinhold Dezeimeris, membre correspondant de l'Institut. J'ai publié ma réponse à M. Dezeimeris dans la *Revue philomathique de Bordeaux*, numéro de décembre 1907.

2. Sauf sur un seul point : la question des tournois, qu'il vise indirectement dans une note que je discuterai plus loin.

discours *sur la Renaissance des lettres à Bordeaux au XVI^e siècle*[1], auquel il renvoie le lecteur, et il le confirme aujourd'hui. Ce qui ne l'empêche pas d'y voir une « dissertation philosophique dans le sens abstrait », bien qu'il soit en même temps « une philippique contre le peuple qui oublie ses devoirs en abdiquant ses droits », « une provinciale contre l'abandon des droits de tous au profit d'un seul », étant bien entendu que cette nation qui oublie ses droits, c'est la France; car c'est bien à ses contemporains que La Boétie conseille, « non de s'élever furieux pour renverser un trône, » mais de se rendre digne d'en monter les degrés pour demander des lois, au lieu de subir les volontés qu'on lui dicte. Je n'entreprends pas de concilier deux interprétations évidemment contradictoires du *Contr'un*.

* * *

Voici, exactement résumée, la pensée de M. Dezeimeris :

Voulant convaincre ses contemporains du danger qu'il y a pour un peuple à ne participer que par inertie ou par un aveugle acquiescement à ce qui se fait en son nom, l'auteur du *Contr'un* s'est gardé de prendre ses arguments dans les faits contemporains. Il a cherché « un exemple déterminé dans le passé », et il n'a pas eu de peine à le rencontrer dans

1. Reinhold Dezeimeris, *La Renaissance des lettres à Bordeaux au XVI^e siècle*, Discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, brochure in-8°, 1864.

l'histoire du règne de Charles VI. Les événements de ce règne, tels que La Boétie a pu les connaître par les chroniqueurs, tels aussi qu'il a pu les recueillir de ses « grands-pères » (d'ailleurs décédés depuis longtemps quand il est né) présenteraient, avec ceux qu'il avait sous les yeux, une saisissante concordance, qui se retrouverait aussi entre la physionomie morale de Charles VI et le portrait du tyran du *Contr'un*.

Je ne sais quelles traditions orales La Boétie a pu recueillir ainsi, sans sortir de Sarlat, où il a fait probablement, de l'avis de ses biographes et de M. Dezeimeris lui-même, toute son éducation. Mais si, à défaut de ces entretiens de famille, dont aucun écho n'est parvenu jusqu'à nous, nous consultons les chroniqueurs et les historiens qui depuis cinq cents ans ont étudié le XIV^e^ et le XV^e^ siècles, nous ne trouvons rien dans le portrait qu'ils donnent de Charles VI qui ressemble au tyran du *Contr'un;* nous n'y rencontrons rien non plus qui ressemble aux événements qu'avaient sous les yeux, soit La Boétie en 1546, quand il composa le *Discours*, soit les publicistes qui, en 1574 et 1577, le firent paraître pour la première fois.

M. Dezeimeris a laissé échapper presque autant de méprises, ou présenté autant de « conjectures paradoxales » qu'il a avancé de propositions : pas une ne résiste à un examen attentif. Il me sera facile de montrer : 1° que Charles VI n'était pas un tyran; 2° que son gouvernement ne ressemble en rien à celui décrit dans le *Contr'un;* 3° que sa personne ne ressemble en rien au portrait du *Contr'un*.

I. Charles VI était-il un tyran?

C'est une singulière idée de supposer qu'un écrivain, voulant représenter le type du tyran, ait pu, je ne dis pas fixer son choix sur Charles VI, mais même penser à lui, roi deux fois mineur, par l'âge au début de son règne et plus tard par la démence, roi surnommé *le Bien-Aimé*, et qui, de l'aveu des auteurs du temps, a réellement mérité ce surnom. N'est-ce pas hasarder un paradoxe insoutenable, et se heurter comme à plaisir à une impossibilité, que de désigner comme le type du tyran un pauvre souverain qui, en quarante-deux ans de règne, fut en proie à la folie, par conséquent irresponsable, pendant trente-deux ans; dont le premier acte, quand il prit réellement possession du pouvoir, quatre ans avant sa folie, avait été de renvoyer ses oncles, de vrais tyrans ceux-là, et de les remplacer comme conseillers par les amis de son père Charles V, chargés de réparer le mal qu'avaient fait ses indignes tuteurs? Ces quatre années, les seules où il put diriger lui-même le gouvernement, autant que le lui permettait sa jeune expérience, furent aussi les seules années de son long règne où de réels efforts furent faits pour soulager la misère du peuple. Après ces quatre ans de collaboration avec les seuls conseillers de son choix, ses oncles profitèrent de sa démence pour reprendre le pouvoir qu'ils ne quittèrent plus jusqu'à la fin du règne, traînant avec eux, et exploitant au profit de leur ambition « cette ombre auguste, malheureuse et plaintive, autour de laquelle s'agitait un

monde réel de sang et de fête »[1]. « Il ne gouvernoit pas son dict royaume, mais il étoit gouverné et mis comme à néant[2]. »

La folie du roi comportant quelques rémissions à périodicité irrégulière, il a toujours profité de ces lueurs de raison, quand elles étaient assez prolongées pour qu'il pût se retrouver un peu, pour remédier aux exactions commises en son nom par les grands ducs et soulager autant qu'il le pouvait les maux du peuple. Il fit dans son royaume des voyages signalés par des mesures utiles.

Il n'y a pas, parmi les chroniqueurs du temps, une note discordante sur le compte de l'infortuné monarque. « Il était bon et affectueux pour son peuple. » A sa mort, tous pleuraient et sanglotaient : « Oncque ne fut plus aimé de son peuple qu'il l'étoit » (*Chronique de Perceval de Clagny*, p. 127).

Aurait-on, pendant les cinq cents ans qui nous séparent de cette époque, mis au jour quelque pièce nouvelle qui démente cette affirmation de la bonté du roi et de l'affection de son peuple pour lui? Loin de là, tous les documents n'ont fait que les confirmer, et tous les historiens modernes nous présentent Charles VI comme un roi très aimé et justement aimé de son peuple.

Ici quelques citations :

Guizot (que M. Dezeimeris aime tant à citer à propos de Charles VI) : « Ce roi était populaire, avait des manières courtoises et douces; il était

1. Chateaubriand, *Études historiques*, t. IV, p. 200.
2. Monstrelet, dans *Recueil des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, t. II, p. 685.

fidèle à ses amis et accueillant pour tous. Le peuple aimait à le voir passer dans les rues, et s'était toujours dit que les maux publics provenaient de l'état de maladie où était tombé le roi Charles; la bonté qu'il laissait voir dans ses intervalles lucides avait fait de lui un objet de tendre pitié. Quelques semaines avant sa mort quand il était rentré dans Paris, les habitants, au milieu de leurs souffrances, avaient vu avec joie le pauvre roi fou revenir parmi eux, et ils l'avaient accueilli de mille cris de Noëls[1] ! »

Henri Martin (*Histoire de France*, t. V, p. 442) : « A partir de cette époque (1392-1393), la vie de Charles VI n'est plus qu'une succession de longs accès de frénésie et d'idiotie entrecoupés d'intervalles où il retrouvait assez d'intelligence pour comprendre son malheur et celui de son peuple, et parfois assez de volonté pour essayer d'y porter remède. Mais à peine avait-il commencé d'agir que le mal impitoyable ressaisissait sa proie. Plusieurs fois, des instants lucides furent signalés par des ordonnances utiles et populaires, mais les détenteurs habituels de son autorité attendaient que son esprit recommençât à s'obscurcir pour lui arracher la révocation de ses mandements, ou rendre en son nom des édits funestes au pays. »

Michelet (*Histoire de France*, Bourguignons et Armagnacs, p. 149-150) : « Hélas ! s'écriaient les bonnes gens !..... Ah ! s'il avait sa tête, la ville et le royaume s'en seraient bien mieux trouvés. Chaque fois qu'il revenait à lui, il tâchait de remédier à

1. Guizot, *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, p. 283-84.

quelque mal. Il avait essayé de mettre de l'ordre dans les finances, de révoquer les dons qu'on lui surprenait dans ses absences d'esprit. Visiblement, il aimait le peuple; il aimait, mot immense ! Le peuple le lui rendait bien. »

Charles VI n'a donc jamais été un tyran ni pour ses contemporains, ni dans l'opinion de personne. Ce sont les oncles qui furent des tyrans. Or, dans la thèse de M. Dezeimeris, c'est bien Charles VI qui est le tyran; il soutient, nous allons le voir, que les traits du tyran du *Contr'un* s'adaptent un par un à ceux de Charles VI. Nous ferons voir qu'il n'en est rien; mais montrons d'abord que le gouvernement des oncles, si tyrannique fût-il, ne ressemble en rien à celui qui soulevait l'indignation du *Contr'un*.

II. Le Gouvernement sous Charles VI ressemble-t-il a celui du tyran décrit dans le *Contr'un* ?

Il suffit de lire le texte du *Contr'un* pour reconnaître que les procédés de gouvernement qui y sont si vigoureusement et si éloquemment représentés, ne sont à aucun degré ceux du règne de Charles VI.

Dans le *Contr'un*, le tyran gouverne par ses favoris qui sont ses dociles instruments. Ils sont « cinq », « six », qu'il a appelés auprès de lui, pour être communs aux biens de ses pilleries et « pour être, sous le grand tyran, tyranneaux eux-mêmes ». Il est impossible d'assimiler à ces complices de la tyrannie les oncles de Charles VI, princes du sang, frères de son père ou de sa mère, ayant chacun son royaume,

de Bourgogne, d'Anjou, de Berry. Ils ne gouvernent pas, ne tyrannisent pas pour le compte du roi et pour partager avec lui; ils gouvernent pour eux-mêmes, en dehors de lui et contre lui; ils le gouvernent, ils le tyrannisent. Ils ne sont pas, comme dans le *Contr'un*, des favoris, « compagnons de ses plaisirs, pourvoyeurs de ses voluptés ». On ne peut dire d'eux qu'il « faut pour la société » (c'est-à-dire pour leur intérêt commun) « que le roi soit non seulement méchant de ses méchancetés, mais des leurs ».

Tous les caractères que le *Contr'un* attribue au règne du tyran, et qui s'adaptent avec une parfaite précision à Henri III et à ses mignons, sont des non-sens si on les applique à Charles VI et à ses oncles. « Cette interposition du nom du roi, dit Étienne Pasquier [1], n'était qu'un masque qui, non seulement ne profite au public, mais y nuit davantage, parce que les princes (d'Anjou, Bourgogne, Berry, Orléans) se donnent la main l'un à l'autre, s'en faisant croire comme ils voulaient pour ne pouvoir être contrôlés du roi; et néanmoins donnaient ainsi plus de voie et franchise (facilités) à leurs actions, y employant l'autorité de son nom. »

Les grands ducs qui tyrannisent sous le couvert du nom du roi n'ont rien de commun, non plus, avec « ces perdus », ces « abandonnés de Dieu » qui sont les complices du tyran du *Contr'un*, lesquels finissent eux-mêmes « par tant souffrir de sa tyrannie », qu'en les voyant ainsi « naquettant » le tyran (le flattant, lui faisant servilement la cour), l'auteur

1. Pasquier, *Les Recherches de la France*, édition in-folio des *Œuvres*, t. I, p. 516.

prend en pitié leur grande sottise et les engage « à se regarder eux-mêmes, pour voir clairement que les villageois, les paysans qu'ils foulent aux pieds tant qu'ils peuvent, sont au prix d'eux fortunés et aucunement libres ». A qui fera-t-on croire qu'en parlant ainsi, c'est aux oncles du roi, beaucoup plus rois que le roi lui-même, que pensait l'auteur du *Contr'un?*

Je pourrais entrer dans les détails du règne des Bourguignons, des Orléans et des Armagnacs; je montrerais facilement que l'auteur du *Discours de la Servitude,* ayant voulu, comme le dit avec raison mon contradicteur, « faire honte au peuple qui oublie ses devoirs et ses droits, » qui supporte passivement la servitude, n'a pas pu prendre pour exemple un règne souvent troublé par des mouvements populaires et des révoltes.

En 1380, révolte des Parisiens assemblés, réclamant le rétablissement des libertés nationales. En 1381, révolte du Languedoc. En 1382, grande insurrection des *Maillotins,* — le peuple refuse l'impôt et force l'hôtel de ville au cri de « Liberté ». Insurrections dans la plupart des provinces. En 1382-83-84, nouvelle sédition en Auvergne et dans le Midi; révolte des *Tuchins.* En 1411-1413, grande révolte des *Cabochiens.* « Le duc de Bourgogne croit mener le peuple, dit Michelet, il verra bientôt qu'il le suivait. » La responsabilité des princes et des rois est proclamée; la Commune de Paris s'organise; la Bastille est assiégée par les bouchers qui, alliés à l'Université, obtiennent la grande Ordonnance de réforme de 1413, monument remarquable d'admi-

nistration qui pouvait changer la face de la France. Cette ordonnance fut cassée par la victoire des Armagnacs, mais n'en resta pas moins le fonds où la législation viendra puiser sans cesse, et un remarquable témoignage des revendications du peuple contre les procédés tyranniques du gouvernement.

M. Dezeimeris cite un passage d'Étienne Pasquier et un fragment de la *Satyre Ménippée*, où les événements dont il est contemporain sont comparés à certains événements du règne de Charles VI. Mais encore ici il fait fausse route ; Pasquier[1] et les auteurs de la *Ménippée* parlent des troubles de la Ligue ; il n'y a aucun doute sur ce point. Et il n'y a non plus aucune ressemblance entre ces troubles (années 1580-1584 et suivantes) et les faits qui, en 1574-77, avaient inspiré les éditeurs du *Contr'un*.

M. Dezeimeris cite aussi comme caractérisant par des détails précis le misérable état du peuple sous Charles VI, et comme un touchant écho de ses doléances, quelques vers d'une *Complainte du pauvre commun et pauvres laboureurs*, qu'il extrait de la *Chronique de Monstrelet* (p. 525 et suiv. de l'édition Buchon). Cela est sans doute fort intéressant, mais nous n'arrivons pas à comprendre quel rapport a cette citation avec la discussion actuelle. M. Dezeimeris, avec son flair d'érudit, a justement apprécié que cette complainte ne fait pas partie de l'œuvre de Monstrelet ; et, en effet, dans l'édition de cette *Chronique* qu'a publiée la Société de l'histoire de France, la complainte n'est plus imprimée dans le

1. Pasquier, *Les Recherches de la France*, édition in-folio des *Œuvres*, t. I, pp. 516-529.

corps du livre, mais en appendice dans les pièces additionnelles au dernier volume. De quelle époque est-elle? On n'en sait rien. Il plaît à M. Dezeimeris de la dater du règne de Charles VI. Mais Michelet la place au règne de Charles VII, en 1438 (voir la dernière page de son volume sur *Jeanne d'Arc*). Fût-elle du règne de Charles VI, que nous apprendrait-elle? Que le peuple souffrit sous le despotisme des oncles de ce malheureux roi? Qui en doute? Et quel argument tirer de là pour établir que c'est aux souffrances du peuple d'alors que fait allusion le *Contr'un?*

III. Les traits du tyran décrit dans le *Contr'un* sont-ils ceux de Charles VI ?

« Il s'est rencontré un homme, » dit M. Dezeimeris, « un roi, auquel s'adaptent avec précision les traits constituant le portrait du tyran tracé par La Boétie. Ce roi, c'est Charles VI. »

Passons donc en revue chacun de ces traits :

a) *Charles VI est-il « un hommeau » ?*

Oui, dans le sens d'enfant, petit homme, si on le prend dans les deux ou trois premières années de son règne, de douze à quatorze ou quinze ans. Mais puisqu'il s'agit d'un roi qui a régné quarante-deux ans et en a vécu cinquante-six, il faut, pour que la qualification ait un sens, qu'il ait continué, malgré l'âge, à être un hommeau dans un autre sens, un homme chétif, mal développé, malingre. C'est,

d'ailleurs ce dernier sens qui s'impose à tous points de vue. Dans cette phrase : « Quel malheur... de voir un nombre infini souffrir les pilleries, les cruautés non pas d'un Hercule, ni d'un Samson... mais d'un hommeau », il s'agit évidemment d'un homme physiquement inférieur, sans vigueur, sans force.

Ce premier trait, lequel — je crois l'avoir démontré — s'applique fort bien à Henri III, est inapplicable à Charles VI, que tous les auteurs du temps dépeignent comme un beau jeune homme, doué de toutes les grâces du corps et de tous les avantages physiques d'une vigoureuse jeunesse. Voici en quels termes la *Chronique du religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 565) s'exprime sur son compte : Sa taille, à ce moment (il a vingt ans), « surpasse la taille moyenne ; il a les membres sains et robustes, la poitrine large, le teint clair, les joues couvertes d'une barbe naissante, les yeux vifs ; son nez n'est ni trop long, ni trop court ; l'ensemble de la figure est embelli par une chevelure blonde. Aux grâces de sa personne se joint une grande force de corps, et la nature semble lui avoir prodigué ses dons d'une main généreuse. Il est fort adroit à tirer de l'arc et à lancer le javelot... »

La *Chronique de Perceval de Clagny* (p. 127) : « En son jeune âge, n'avoit en son royaume chevalier, escuyer ou homme de quelque état qu'il fût mieux formé de beau corps gent, beaux bras et jambes de grande force et de grande légiéreté en ses esbastements... »

Ces deux citations suffisent. Non, Charles VI n'était pas un « hommeau ».

b) *Pouvait-on dire de lui qu'il fût « le plus lasche (mou, sans énergie) et femelin de la nation? »*

Autant ce trait s'adapte à Henri III, un des hommes les plus efféminés et les plus féminins qui aient existé, autant il est impossible de l'adapter à Charles VI. Quand Michelet, cité par M. Dezeimeris dit de lui : « Jamais plus faible roi...,» il ne l'entend, pas dans le sens de mou, efféminé; il fait allusion à sa faiblesse d'esprit et de volonté, conséquence de sa folie, car il parle, dans ce passage, de l'ensemble du règne. S'il l'eût entendu autrement, il se fût mis en pleine contradiction avec tous les auteurs, soit contemporains de Charles, soit modernes. Henri Martin [1], qui nous parle de la mâle « beauté » du roi, de « l'impétuosité de son caractère », résume l'opinion des chroniqueurs du temps. On verra plus tard Henri III, ridiculement passionné pour les ornements et les colifichets, s'habiller en femme; mais les vieux chroniqueurs nous apprennent qu'on reprochait à Charles VI de ne pas aimer le luxe des vêtements ni les parures, « de n'avoir pris que rarement et avec répugnance les ornements royaux, c'est-à-dire le manteau et la robe traînante » (*Chronique du religieux de Saint-Denis*) [2]. Henri III n'aura aucun goût, aucune force pour les exercices physiques; Charles VI les aimait avec passion, s'y adonnait avec turbulence, remportait le prix dans l'exercice du javelot et dans tous les sports. Non, non, Charles VI ne pouvait être représenté comme le «plus lasche et le plus feminin de la nation».

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 416 et 418.
2. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 567.

c) *Pouvait-on dire que Charles VI était « non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encore à grand peine au sable des tournois »?*

Il semble qu'il ait fallu à M. Dezeimeris, pour le soutenir, oublier son histoire, et tenir pour non avenus les faits les plus avérés. Examinons d'abord ce qui concerne les tournois; c'est sur ce point qu'il s'étend le plus. Sous aucun règne, il n'y a eu autant de tournois que sous celui de Charles VI; les *Chroniques* sont remplies de leurs descriptions. Aucun roi de France — Henri II excepté — n'a autant aimé les joutes et les passes d'armes que Charles VI, et n'y a plus souvent pris une part personnelle et active. Si active, si passionnée, qu'on le lui reprochait souvent. Dès 1385, il se fit admirer par sa force et son adresse en descendant dans la lice, et en fournissant neuf courses contre Collard d'Espinoy, chevalier du Hainaut[1]. Bien qu'il n'eût encore que dix-sept ans, « les plus sages trouvèrent à redire à la part qu'il prit au tournoi de cette année comme une chose peu convenable pour la dignité royale et contraire aux usages des anciens rois; ils étaient charmés néanmoins que, dans ce premier essai des forces de sa jeunesse, le roi eût obtenu un si glorieux succès, et qu'il se fût attiré par là l'affection et l'estime des étrangers[2]. » Les mêmes remontrances, naturellement, lui furent adressées quand il fut un peu plus âgé. « Le roi Charles VI se mêlait trop souvent aux tournois et autres jeux militaires

1. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 353. Tournoi de Cambrai.
2. *Ibid.*, t. I, p. 353-54.

dont ses prédécesseurs s'abstenaient dès qu'ils avaient reçu l'onction sainte [1]. » Il est le seul roi, à cette date, qui ait fait exception à cette dernière règle.

Il est donc impossible de s'expliquer que M. Dezeimeris ait cru pouvoir appliquer à Charles VI le passage où le tyran est représenté comme « étant à grand peine accoustumé au sable des tournois ».

Le seul tournoi dont mon critique ait fait mention est celui de Saint-Pol, en 1389. Il y eut dans la seule année de 1389 deux grands tournois. Celui de Saint-Denis, tenu à l'occasion de la chevalerie des deux fils du roi, fut l'un des plus beaux du Moyen-Age; Henri Martin dit même « le plus magnifique tournoi qu'il y ait jamais eu » [2]. « Les fêtes de Saint-Denis, dit Michelet, d'après les *Chroniques*, eurent lieu avec une magnificence extraordinaire et un concours de monde incroyable, toute la noblesse de France, d'Allemagne était invitée [3]. » Le roi y figure brillamment et remporte le prix.

Pourquoi M. Dezeimeris passe-t-il sous silence ce tournoi, plus célèbre que celui de Saint-Pol? C'est qu'il en ignore jusqu'à l'existence. Ce tournoi, cependant, est non seulement mentionné, mais décrit avec un soin particulier par les historiens de l'époque et par les historiens modernes. Je crains que, parmi les chroniqueurs, M. Dezeimeris n'ait lu que Froissart, lequel ne parle pas de cette fête militaire. Lire Froissart, tout en jetant un coup d'œil distrait sur une page de Juvénal des Ursins, c'est insuffisant, quand

1. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 567.
2. Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 124.
3. Voir la description de ce tournoi dans la *Chronique... de Saint-Denis*, t. I, p. 589 et suiv., et dans Juvénal des Ursins.

on s'est aventuré à soutenir sur la personnalité de Charles VI une thèse aussi nouvelle que celle de M. Dezeimeris. Je crains encore qu'il ait mal lu même Froissart, car il n'a pas vu que celui-ci explique que dans les premiers mois de 1389 il était absent de Paris et accompagnait le duc de Berry aux fêtes de son mariage avec la fille du comte de Boulogne [1]. Induit en erreur par cette lacune de plusieurs mois, M. Dezeimeris a confondu en un seul deux tournois : celui de Saint-Denis qui eut lieu au mois de mai, et celui de Saint-Pol qui eut lieu au mois d'août [2].

Comment s'y prend-il pour soutenir qu'au tournoi de Saint-Pol, Charles VI, auquel les dames décernèrent un des prix, se montra « peu accoustumé à la poudre des tournois »? M. Dezeimeris prétend prouver que le tournoi de Saint-Pol était une joute « à l'eau de rose », faite par pur apparat. Charles, prétend-il, n'y fut pas un jouteur sérieux; et comme,

1. Froissart, *Chronique*, éd. du *Panthéon littéraire*, t. II, pp. 759-61, et t. III, pp. 1, 2, 3.

2. Ce qui s'explique moins, c'est que M. Dezeimeris, qui cite, pour ce tournoi de Saint-Pol, Juvénal des Ursins (p. 367, édition du *Panthéon littéraire*), n'ait pas vu que dans cette même page le chroniqueur donne aussi une description du tournoi de Saint-Denis. Bien plus, l'inadvertance de mon critique est telle, qu'il cite (p. 19 de son *Mémoire*, en note) une remarque importante de Juvénal, dans cette page 367, comme se rapportant au tournoi de Saint-Pol, alors que c'est encore de celui de Saint-Denis que parle le chroniqueur; et que, de plus, ce passage sur le tournoi de Saint-Denis est cité par M. Dezeimeris en faveur de la thèse qu'il soutient sur le caractère du tournoi de Saint-Pol. Voici cette remarque de Juvénal : « Et estoit commune renommée que des dites joutes (de Saint-Denis) étoient provenues des choses déshonnestes en matière d'amourettes, et dont, depuis, beaucoup de maux sont venus. » Et, dit un chroniqueur, que de ces dites joutes « *lubrica facta sunt* ».

pour lui, le tournoi de Saint-Pol seul existe, la conclusion est simple : Charles VI n'a jamais jouté que dans un tournoi pour rire. Froissart, je l'ai dit plus haut, ne parle pas du tournoi de Saint-Denis, mais il parle beaucoup de celui de Saint-Pol, étant rentré à Paris quelques jours auparavant. C'est dans les Mémoires de Froissart, et peut-être aussi dans ceux de Juvénal des Ursins, que M. Dezeimeris en a lu la description. Dans ces récits où les auteurs célèbrent la vaillance et l'adresse du jeune roi, deux observations seulement l'ont frappé. « Plusieurs gens de bien furent très mal contents qu'on fît jouter le roi, » dit Juvénal, « car en telles choses peut avoir des dangers beaucoup et disaient qué c'était là mal fait. » De cette observation « des gens de bien », mon critique conclut que le cas n'était pas ordinaire (c'est-à-dire qu'il n'était pas ordinaire que le roi joutât). Cette induction ne pouvait être hasardée que par qui veut ignorer, comme M. Dezeimeris, les nombreux tournois auxquels le roi a participé. J'ai donné l'explication de ce passage de Juvénal : on reprochait au roi de prendre part aux tournois et d'y exposer sa personne royale, contrairement aux usages suivis par ses prédécesseurs. Cette première erreur de M. Dezeimeris l'a conduit à une seconde. Si l'on redoutait les tournois pour le roi, « c'est sans doute, pense-t-il, parce que le jeune roi, livré dès l'enfance à l'abus de tous les plaisirs physiques, commençait à fournir des indices de défaillance précurseurs de l'affaissement cérébral qui le guettait, et devenait déjà un piètre homme d'armes. » Hypothèse laborieusement imaginée, mais pas heureuse.

C'est précisément à cette date que les chroniqueurs contemporains nous représentent le roi dans toute sa force, dans sa beauté mâle, dans sa vigueur et sa puissance physiques, son ardeur et son habileté dans l'exercice des armes. C'est au cours des années suivantes qu'il eut trois enfants; c'est à cette même date qu'il faisait effort pour régner par lui-même, ayant sa volonté propre, assez d'énergie pour renvoyer ses oncles, et, peu de temps après, pour décider la guerre malgré eux. En cette même année 1389, enfin, il entreprend et exécute son grand voyage dans le midi de la France.

Il y a mieux. Pour prouver que la phrase « à peine accoustumé au sable des tournois » a bien été inspirée par l'attitude de Charles VI au tournoi de Saint-Pol, M. Dezeimeris cite cette phrase de Froissart : « Le premier jour de ces joutes, il y avoit trop de poussière; le roi ordonna qu'on y pourveust; si furent pris deux cents porteurs d'eau qui arrosèrent la place et amoindrirent grandement la poudrière. Mais nonobstant les porteurs d'eau, encore y en eust-il assez. » (Froissart, tome III, page 10, édition du *Panthéon littéraire*.) Et M. Dezeimeris ajoute (pages 18-19) : « l'arrosage de la lice de l'hôtel des joyeux esbattements montre que cela s'arrangeait à l'eau de rose, pour le plaisir de la reine et des femmelettes de la cour. » Très ingénieux ! Seulement, il y a un malheur, c'est que les joutes durèrent quatre jours, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi; or, c'est à partir du second jour, du mercredi, que l'on arrosa la lice, pour satisfaire aux réclamations des jouteurs des jours suivants, et c'est *le mardi* que le

roi avait jouté; *le mardi*, en pleine poussière (poussière si forte que les concurrents ne voulurent plus s'y exposer): c'est *le mardi*, veille de l'arrosage, que le roi s'était comporté si brillamment et avait obtenu le prix. Qui nous apprend cela? Mais c'est Froissart, dans cette page même où se lit la phrase citée par M. Dezeimeris. Celui-ci a bien lu les dix dernières lignes de cette page; elles lui ont permis d'observer que le sable des tournois gênait les jouteurs, que ceux-ci ont demandé à en être débarrassés, ce qui préparait admirablement la conclusion sur les tournois « à l'eau de rose »; mais il n'a pas lu le commencement de la même page, où Froissart explique que « le roi de France, tout appareillé pour jouter, lequel métier il faisait moult volontiers, entra dans le champ..... et commencèrent les joutes et esbattements grands et roides ». Il n'a pas lu la page immédiatement précédente où le chroniqueur marque très nettement encore que c'est bien ce jour, mardi, « que jouta le roi, comme les autres forains pour conquérir le prix par armes ».

* * *

Sur les tournois au XVI^e^ siècle, écoutons une leçon d'histoire que veut bien me donner M. Dezeimeris.

« Il est absolument naturel, dit-il, que La Boétie ait pu parler des tournois en faisant allusion au XV^e^ siècle; mais après la mort d'Henri II, en admettant même qu'on eût essayé encore un ou deux tournois ou simulacres de tournois (comme je crois l'avoir lu quelque part), ce n'étaient plus choses du temps,

l'heure était passée, et un contemporain de Montaigne ne se serait plus avisé de reprocher sérieusement à un tyran du jour de n'être pas accoutumé au sable des tournois. Ce détail seul, ajoute-t-il, s'il n'y en avait beaucoup d'autres, suffirait à rendre évidente la discordance d'application à Henri III de la phrase du *Contr'un* où se trouve l'allusion aux joutes d'armes : c'est comme un anachronisme dénonciateur de la non-justesse de la conjecture paradoxale. »

Brantôme [1] nous apprend qu'au tournoi de Fontainebleau, en 1564, le jeune Charles IX brilla par sa belle allure de combattant ; que son frère, le futur Henri III, se montra faible, et que « du depuis on jugea toujours les armes belles entre les mains de Charles, et non tant entre celles de Monsieur, qui de son naturel n'aimait point les exercices violents que le roi. » Donc, en 1564, un tournoi, et un tournoi où l'on remarque que le duc d'Anjou ne brille pas. Autre tournoi encore en 1573-1574 ; Agrippa d'Aubigné, dans la partie de ses *Mémoires* qui a trait à cette période, s'exprime ainsi : « En un tournoi où le roi de Navarre, les deux Guisards et l'escuyer du roy (d'Aubigné) parurent, Diane de Talcy assista, lors promise à Limeux, les premiers accords étant rompus à cause de la religion [2]. » En 1575, l'ambassadeur vénitien Jean Correro, — M. Dezeimeris m'oblige à le répéter, — traçant, dans le Rapport qu'il adresse à son gouvernement, la physionomie d'Henri III, constate que le peuple lui reproche de n'avoir aucun goût pour les exercices fatigants

1. Brantôme, *Œuvres*, édition Lalanne, t. V, pp. 277-78.
2. *Mémoires de d'Aubigné*, édition Lalanne, 1854, p. 32.

tels que « la chasse, le manège, les *joutes*, les *tournois* et autres choses semblables, étant, en cela, l'opposé de son père et des princes ses frères »[1]. Il y avait donc des tournois au temps de Charles IX et de son frère Henri. Henri III a pu très naturellement être visé par l'auteur du *Contr'un* comme ne prenant pas part à ces tournois, ou comme n'y brillant pas, puisque le même reproche lui était fait par son entourage au moment de la publication du *Contr'un*[2]. L'anachronisme dénoncé par M. Dezeimeris d'une manière un peu tranchante n'existe pas. Son argument tombe, et, du même coup, « la conjecture paradoxale » change de bord.

En somme, l'opinion de mon contradicteur sur la question des tournois se résume ainsi : L'auteur du *Contr'un* ayant fait allusion à un tyran qui n'aime pas les tournois, M. Dezeimeris refuse d'appliquer cette allusion à Henri III auquel son peuple reprochait effectivement, à la même date, son éloignement pour ces fêtes militaires, mais il s'empresse de l'appliquer à Charles VI, à qui son peuple reproche de trop les aimer !

En voilà sans doute trop long sur le dernier terme de notre question *c* : les tournois; je serai plus bref

1. *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, traduct. Tommaseo. Imprimerie royale, 1838, t. II, p. 237.

2. Je n'oublie pas que si le texte entier du *Contr'un* a paru en 1577, le portrait qui contient le passage relatif au tournoi avait déjà paru en 1574 dans le *Réveille-Matin* (texte français), le seul dont nous ayons à tenir compte; mais il est évident que l'ambassadeur vénitien, écrivant en 1575 sur Henri III et faisant allusion aux traits de sa vie et aux habitudes caractérisant sa personnalité, ne veut pas parler des tournois de 1575, mais de ceux des années précédentes.

sur le premier : la poudre des batailles... La méthode de M. Dezeimeris est ici la même. Il ne tient aucun compte des documents historiques, il passe simplement sous silence les récits des chroniqueurs du temps et de tous nos historiens qui, unanimes à vanter l'impétuosité, la fougue du jeune roi, le représentent comme aimant à l'excès les armes et la guerre.

Charles, dit la *Chronique du religieux de Saint-Denis* [1], est « passionné pour la guerre, bon cavalier et témoignant une impatiente ardeur toutes les fois que les ennemis le provoquent ». Froissart et Juvénal des Ursins le montrent toujours prêt à monter à cheval, impatient de signaler sa vaillance et de commander son armée. En 1382, à douze ans, il assiste à la première guerre de Flandre ; à la reprise de cette guerre, en 1385, il prend la tête de l'armée et fait le siège de Dam. En 1386, il manifeste ses premières velléités de gouverner par lui-même ; il décide, malgré ses oncles, l'expédition contre l'Angleterre ; il construit une flotte immense, s'embarque, obligeant ses oncles à le suivre, et n'est arrêté que par une tempête extraordinaire qui détruit la flotte. En 1392, pour venger l'assassinat de Clisson, il déclare la guerre au duc de Bretagne malgré la vive opposition de ses oncles ; il met sur pied une armée, une crise de folie coupe court à son élan. Tel est l'homme que l'auteur du *Contr'un*, à en croire M. Dezeimeris, aurait choisi comme le type d'un tyran, lâche, efféminé, sans inclination pour l'action militaire ! L'auteur du portrait se serait proposé de flétrir un pauvre

1. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 565.

roi dément pour le punir de n'avoir pu, pendant les trente dernières années de sa vie, et par la faute seule de sa démence, reprendre la tête de son armée ! Est-ce une opinion soutenable?

Pour la soutenir, M. Dezeimeris s'appuie sur le fait qu'à la bataille de Rosbecq, Charles VI, âgé de quatorze ans, fut mis par son Conseil à l'abri du danger, au milieu d'une bonne garde. Ce n'était pas ainsi, dit-il, que Philippe le Hardi s'était comporté au même âge à la bataille de Poitiers, à côté de son père, le roi Jean. Est-ce là un argument sérieux? De ce que le roi Jean avait eu jadis la fantaisie de garder à ses côtés pendant le combat son plus jeune fils, qui s'y montra, dit-on, courageux, s'ensuivait-il que les hommes sages n'avaient pas raison de blâmer les oncles de Charles VI d'avoir conduit à la guerre de Flandre et sur le champ de bataille de Rosbecq, non pas un fils de roi, mais le roi lui-même, encore enfant? S'ensuivait-il qu'une fois cette faute commise ils n'avaient pas le strict devoir de le mettre à l'abri du danger? Et de cette simple mesure de prudence [1], prise lorsqu'il avait quatorze ans, en faveur d'un roi qui, entre ses deux minorités, celle de l'âge et celle de la folie, s'est toujours montré vaillant et belli-

1. Près de deux cents ans plus tard, Coligny, à la fin de la troisième guerre civile, fit venir à l'armée le jeune Henri de Navarre et le donna à garder au prince Ludovic de Nassau, qui le tenait un peu écarté de la colline avec quatre mille chevaux, ne permettant pas au prince, qui avait non pas quatorze ans comme Charles VI à Rosbecq, mais seize ans, de hasarder sa personne. M. Dezeimeris admettrait-il qu'on fît reproche à Henri IV d'avoir été mis, à cause de son jeune âge, à l'abri du danger, sous prétexte que Philippe le Hardi, à quinze ans, était à côté de son père?

queux, l'auteur du *Contr'un* se serait autorisé au XVI^e^ siècle, et M. Dezeimeris s'autoriserait aujourd'hui, pour faire de ce roi un parangon de lâcheté ! C'est une erreur historique; c'est une erreur morale, dans laquelle le *Contr'un* n'est pas tombé, et que l'on s'étonne de voir commettre par un homme tel que M. Dezeimeris, dont le grand savoir et la fine érudition sont tenus à très juste titre en si haute estime.

Non, Charles VI, que nous avons montré n'être ni un « hommeau » ni un « efféminé », n'était pas non plus un prince peu « accoustumé à la poudre des batailles et au sable des tournois »; il était tout l'opposé.

d) *Pourrait-on dire, enfin, de lui, qu'il était, non seulement incapable de commander aux hommes, mais « tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette »?*

Je pourrais ne pas discuter ce dernier trait, car si aucun des trois premiers ne peut s'appliquer à lui, il ne saurait être le tyran représenté par l'auteur du *Contr'un;* continuer à discuter, c'est vraiment du luxe. Mais M. Dezeimeris a laissé échapper, par surcroît, une erreur philologique que l'autorité dont il jouit m'oblige à relever, et un paradoxe historique qu'on ne peut laisser passer sans protestation, car il tend à transformer injustement ce pauvre fou qu'était Charles VI en un homme vil et dégradé.

L'erreur philologique, la voici : j'ai déjà montré que l'on peut donner à cette phrase : « tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette, » deux sens très différents : *tout incapable* (ou embarrassé) *de...* ou *tout occupé à, tout absorbé par le soin de...* J'ai fait voir que l'imputation est appli-

cable à Henri III, quelle que soit l'interprétation qu'on adopte. Par contre, dans aucun des deux sens elle n'est applicable à Charles VI. Mais M. Dezeimeris, ne pouvant soutenir que Charles VI soit *incapable de,...* et espérant prouver au contraire qu'il est *tout occupé à...*, se refuse à reconnaître que le sens *incapable de...* soit conforme à la langue. Il tranche la question dans une courte note, au bas de la page, par deux affirmations catégoriques :

Première affirmation. L'auteur de la version latine d'un fragment du *Discours* dans la première édition du *Réveille-Matin* a rendu ainsi le passage qui nous occupe ici : « (Hommuncio) qui *impudicæ* mulierculæ servitio totus addictus sit, » ce qui, se traduisant par « *un hommeau tout asservi à une femme impudique* » ne nous laisse pas le choix entre les deux sens et impose le second.

J'ai déjà répondu à cette objection [1].

Deuxième affirmation. Entendre la phrase du *Contr'un* dans le sens *incapable de...* est une interprétation « étrange » et à laquelle on ne peut s'arrêter, car « elle est contraire à la langue d'une façon générale, et, en particulier, contraire au parallélisme évidemment calculé de la phrase du *Contr'un* » [2].

M. Dezeimeris me décoche, à ce propos, ce trait

1. Page 95.

2. Il ne nous paraît pas aussi évident qu'à M. Dezeimeris qu'il y ait un parallélisme calculé dans cette phrase. Mais si l'auteur a voulu l'y mettre, ce parallélisme existe aussi bien, et mieux encore, en acceptant le premier sens qu'en préférant le second. *Incapable* de servir à une femmelette s'oppose très bien à : *incapable* de commander aux hommes. Cette considération n'a d'ailleurs qu'un faible intérêt.

peu flatteur : « L'interprétation de M. Armaingaud est étrange, et c'est à coup sûr un chapitre malencontreusement imaginé de la subtile dissertation. » Je n'ai que l'embarras du choix pour opposer à M. Dezeimeris des citations qui me permettent de lui retourner, à mon grand regret, le trait peu flatteur. J'en choisirai deux dans les auteurs qui ont formé notre langue :

1. « Le bon Père (jésuite) se trouvant aussi *empesché* (dans l'impossibilité de... embarrassé de...) *de* soutenir son opinion au regard des justes, qu'au regard des pécheurs, ne perdit pourtant pas courage... » C'est du Pascal (*Provinciales*, IVe lettre, édit. Havet, p. 72).

2. « Ils étaient assez *empêchés* de se défendre d'une pareille vision... » C'est du Bossuet (*Variations*, IV, § 18). Littré, qui cite cette phrase au mot *empêché*, indique qu'« *empêché de* » est pris ici dans le sens de « *qui éprouve de la difficulté à* ou *pour* ».

3. « Si je n'en faisais tout tant que j'en dis, au moins il me coustait à *m'empescher de le faire.* » C'est du Montaigne (*Essais*, I, ch. XL). Le sens du passage entier donne nécessairement à « *m'empescher de...* » le sens de : *faire obstacle à...*

4. Rapportant une des dernières paroles de La Boétie avant sa mort, Montaigne lui fait dire : « Mais si je la leur ay (à sa femme et à son frère) une fois toute ostée (l'espérance que je vais survivre), vous serez bien *empesché à* les contenir (à contenir leur grande douleur dans les bornes de la raison)[1]. »

1. Lettre de Montaigne à son père sur la mort de La Boétie (Les *Essais*, t. IV).

Mon interprétation n'est donc pas contraire à la langue en général [1]. L'affirmation tranchante de M. Dezeimeris ne peut se maintenir, son erreur philologique est évidente, « l'étrangeté » n'est pas de mon côté, et la phrase du *Contr'un* peut être prise, soit dans le premier sens, soit dans le second.

Nous allons voir à quelle étrange conséquence, à quelle injustice historique a été conduit M. Dezeimeris par son parti pris de n'accepter comme correctement français que le second sens, et d'en faire l'application à Charles VI. Charles VI, dit-il, était, comme le tyran du *Contr'un*, asservi, et asservi vilement à une femme. Cette femme, c'est la reine Isabeau; il lui a été plus qu'asservi, il a été son « complaisant résolu, bien qu'averti ». M. Dezeimeris n'est vraiment pas généreux pour ce pauvre roi. Ce n'était pas assez d'avoir perdu la raison à vingt-quatre ans, d'avoir été l'innocent instrument de l'ambition de ses oncles; il fallait qu'il devînt, non seulement le type historique du tyran, mais encore un mari complaisant.

Heureusement pour la mémoire de l'infortuné monarque, cette extraordinaire imputation ne peut supporter l'examen. Le fait de l'asservissement à Isabeau n'est pas plus réel que la complaisance pour sa conduite. Ce n'est pas à un fou, fût-il en même temps un tyran — ce qui n'est pas ici le cas — qu'on peut avoir voulu reprocher d'être dominé par une femme. Or, avant la folie du roi, parler d'asservissement serait un non-sens; l'affection d'Isa-

1. Au chapitre suivant, en répondant à M. Pierre Villey, j'ajoute plusieurs exemples pris dans les auteurs du XVI^e^ siècle (pages 200-201 du présent volume).

beau pour son mari, même son endurante résignation à l'égard de ses infidélités étaient bien connues. Pas d'asservissement non plus pendant les dix ou douze premières années de la folie du roi : tendre pitié, soumission patiente opposée aux brutalités de Charles, qui, dans son délire, ne la reconnaît plus et la repousse. Un moment survient où ces brutalités deviennent plus violentes; il la frappe dangereusement, la déchéance du roi est irrémédiable, la vie commune devient impossible (vers 1403-1404-1405). Isabeau abandonne son mari à des serviteurs sans dévouement. Pendant les dix dernières années du règne, la conduite personnelle de la reine est au moins très légère, et sa politique déplorable [1]. Mais a-t-elle asservi Charles VI dans le sens où peut l'entendre

1. La conduite d'Isabeau, comme épouse, doit être envisagée successivement : du jour de son mariage (1385) à l'explosion de la folie du roi (1392); de la date de la folie à celle de la rupture de la vie commune; enfin, de cette dernière date (1405 environ) jusqu'à la fin du règne. Dans la première période, l'attitude d'Isabeau, d'après les chroniqueurs et les historiens, est irréprochable. Elle aime son mari. Charles, « assez enclin à blesser l'honnêteté du mariage » (*Chronique du religieux de Saint-Denis*), s'abandonne à de nombreuses fantaisies extra-matrimoniales, notamment dans son voyage dans le Midi, et jusque dans le Palais des papes à Avignon, mais l'épouse reste vertueuse. Dans la seconde période, Isabeau, devenue pourtant un objet d'horreur pour le pauvre aliéné, l'entoure de soins et de sollicitude, reprend la vie commune dans les intervalles lucides, lui donne trois enfants de 1395 à 1398. Son zèle pour la guérison de son mari ne se ralentit pas. Elle ne se résigne à rompre la vie conjugale qu'à partir du moment où les fureurs du roi la rendent tout à fait dangereuse. Ceci se passe dans les environs de 1405, car c'est à cette date que, du consentement de la reine, on donne au roi une maîtresse, la gracieuse Odette de Champdivers qui, par sa seule présence, calmait habituellement sa fureur. Isabeau sort ostensiblement de son rôle passif; elle s'intéresse

l'auteur du *Contr'un* (dans l'interprétation de M. Dezeimeris), lorsqu'il reproche au peuple d'obéir à un homme assez vil pour être l'esclave d'une femme méprisable ? Il est impossible de le soutenir. La situation de Charles VI, dans les dernières années de son règne, vis-à-vis de sa femme, est celle d'un abandonné, non celle d'un asservi ; et un La Boétie, un Montaigne ne sauraient avoir eu la pensée enfantine de reprocher cet abandon à cette pauvre victime, comme une tare morale personnelle, digne de servir au signalement du tyran en général [1]. A plus forte raison est-il impossible qu'on puisse avoir raisonnablement l'idée de reprocher à ce malheureux fou une « complaisance résolue » pour la conduite de sa femme.

aux affaires du royaume et continue à s'en occuper jusqu'à la fin du règne, mais sans maîtrise réelle, et presque toujours subordonnée elle-même aux véritables gouvernants ; n'ayant de volonté propre, persistante et suivie que pour la satisfaction de son avarice, et n'étant guère, pour le reste, qu'un instrument entre les mains des chefs successifs ou alternants (le duc d'Orléans, les Armagnacs, le duc de Bourgogne). Quant au roi, il n'intervient que par intervalles, pendant quelques moments lucides. Pendant les dix-sept dernières années du règne, la conduite d'Isabeau et sa politique (ou celle de ses beaux-frères et oncles) sont très reprochables, odieuses même à certains moments. Elle passe pour avoir un ou plusieurs amants, et ne s'occupe plus de son mari tombé dans le gâtisme.

1. On ne dira jamais d'un aliéné laissé sans soins par une indigne épouse qui profite de sa démence pour abuser de son nom, pour disposer de ses biens, et même pour violer la foi conjugale, que ce mari est asservi à cette femme. On dira simplement qu'il est délaissé et trompé. Et si même cette indigne femme lui extorque une signature, une procuration qui lui permettra de ruiner ou de déshonorer sa famille, il ne viendra pas davantage à l'esprit de flétrir ce pauvre fou comme asservi vilement à une méchante femme, ni de traiter de mari complaisant un malheureux qui ignore son infortune, ou qui, s'il l'a vaguement soupçonnée, en certains moments de confuse conscience, est hors d'état de la faire cesser. C'est pourtant ce que vient de faire M. Dezeimeris pour Charles VI.

Quelque mauvaise que fût la réputation de la reine, on n'a jamais donné aucune preuve décisive de ses relations coupables soit avec le duc d'Orléans, soit avec d'autres seigneurs de la Cour; et on a encore moins la preuve que le roi ait jamais eu le sentiment d'être un mari trompé. C'est sur une lecture inattentive de la *Chronique* de Monstrelet que M. Dezeimeris affirme qu'Isabeau a eu plusieurs amants : « Isabeau, maîtresse probable du frère du roi (le duc Louis d'Orléans), et sûrement, ajoute-t-il, de plusieurs autres (voir Monstrelet, p. 401). » Monstrelet ne dit rien de pareil. M. Dezeimeris confond ici, dans sa conclusion hâtive, une note de l'éditeur avec le texte même du chroniqueur. Ce n'est pas Monstrelet, écrivant en 1417, qui parle des amants de la reine, c'est M. Buchon, éditeur de Monstrelet en 1836. Or, M. Buchon n'en savait pas plus que nous sur ce point : il n'a eu entre les mains aucun autre document que ceux que nous possédons; c'est une opinion personnelle, émise sans critique, légèrement affirmée. Aussi, le nouvel éditeur de Monstrelet (la Société d'histoire de France) n'a-t-il pas reproduit cette note, — laquelle n'a aucune autorité.

Les paroles de Monstrelet par conséquent ne peuvent prouver et ne prouvent pas que Charles VI fût « averti » et qu'il eût conscience de son infortune maritale. Le chroniqueur raconte seulement (d'après la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, qu'il résume ici) que le roi, dans le bois de Vincennes, en revenant de chez la reine, rencontra Louis Bourdon allant au dit bois, qui, en le saluant, « passa outre un peu légèrement »; qu'il le fit appréhender par le prévôt

de Paris, puis, plus tard, jeter à la Seine [1]. Mais personne n'a jamais prouvé, personne même n'a jamais dit que cette exécution ait été une vengeance personnelle; et la connaissance des faits autorise une interprétation toute différente [2].

C'est donc par une double erreur de critique que M. Dezeimeris en est arrivé à affirmer que Charles VI

1. Voici le texte même de Monstrelet (à la date de 1417), auquel se réfère M. Dezeimeris : « En ce même temps, la reine de France étant au bois de Vincennes où elle tenait son État, fut visitée par le roi son seigneur et mari, et ainsi qu'il retournait à Paris vers le vêpre, il encontra Messire Louis Bourdon, chevalier, allant de Paris au dit bois de Vincennes, lequel en trépassant par assez près du roi, s'inclina en chevauchant *et passa outre assez légèrement.* Mais bientôt le roi envoya après lui le prévôt de Paris et lui demanda qu'il le prît et gardât bien tant qu'il lui en sût rendre bon compte. Lequel prévôt, en accomplissant le commandement des desseins du roi, fit son devoir et prit le chevalier, et après le mena au Châtelet au dit lieu de Paris, où il fut, par le commandement du roi, très fort questionné, et depuis noyé dans la Seine... » (Chronique de Monstrelet, édition du *Panthéon littéraire*, Paris, 1836, p. 401.)

2. Les mœurs de la Cour étaient scandaleuses à cette date, c'est certain; elles l'étaient depuis longtemps. Mais M. Dezeimeris peut chercher dans toutes les chroniques du temps, fouiller toutes les archives, il constatera que, dans l'opinion du peuple et d'une partie au moins de l'entourage du roi, Isabeau, repoussée elle-même par son mari, n'avait pas des mœurs irréprochables; mais il ne trouvera nulle part une preuve décisive de sa culpabilité, et il trouvera encore moins la preuve que Charles ait jamais eu réellement connaissance de son malheur conjugal. Et lorsque, à deux reprises, le roi, pendant une accalmie de son mal, paraît résolu, sur les conseils de quelques rares honnêtes gens, à débarrasser la Cour des principaux fauteurs de cette licence (résolution dont la noyade de Bourdon paraît être un commencement d'exécution), il n'existe aucun témoignage qui autorise à affirmer que, dans la pensée du roi, la reine ait eu sa part dans la corruption générale. La confusion mentale qui persistait toujours plus ou moins, même pendant les courtes rémissions de son mal, rend très probable qu'il ignorait son malheur personnel, s'il existait réellement.

a été « averti ». Mais, acceptons-le pour l'instant. Qu'en résulte-t-il? C'est que Charles VI, averti, n'a pu être « le complaisant résolu » de sa femme, ni même simplement « complaisant », comme l'affirme mon contradicteur avec une magistrale assurance, puisque, dans un des rares moments où sa confusion mentale se dissipait, il a condamné à mort le coupable qu'on lui avait signalé. Et voilà ce pauvre roi déchargé de l'imputation infamante qui, depuis quelques mois, grâce à M. Dezeimeris, cornait à ses oreilles.

Je conclus :

I. Le portrait du tyran tracé par le *Contr'un* ne peut pas être celui de Charles VI.

II. Le gouvernement de Charles VI et les événements de son règne ne sont pas ceux que l'auteur du *Contr'un* avait en vue et qui lui ont servi « d'exemple déterminé » pour avertir le peuple des abus du pouvoir personnel, et le mettre en garde contre la tyrannie.

CHAPITRE QUATRIÈME

OU IL EST EXPLIQUÉ A M. PIERRE VILLEY QUE SI, COMME IL LE RECONNAIT, DES INTERPOLATIONS PROUVÉES DANS LE *CONTR'UN* SUPPOSENT L'INTERVENTION DE MONTAIGNE, IL EST INVINCIBLEMENT CONDUIT A ADMETTRE CETTE INTERVENTION.

M. Villey est d'accord avec moi pour penser que « si des additions importantes ont été faites au texte de La Boétie, de manière à en faire un pamphlet d'actualité, Montaigne en est l'auteur, ou tout au moins cela ne s'est pas fait sans sa complicité »[1]. Une seule raison lui suffit : « Si les premiers éditeurs avaient, sans l'assentiment de Montaigne, inséré dans le texte du *Discours de la Servitude volontaire* de longs passages séditieux, Montaigne aurait protesté, il aurait publié le véritable discours[2]. »

Mais M. Villey s'efforce de montrer que nous n'avons pas de raison décisive de croire à des interpolations, et il pense pouvoir établir que le portrait n'est pas celui d'Henri III. Vous reconnaissez Henri III dans ce portrait, dit M. Villey, parce que vous appliquez à ce roi, peu vaillant auprès des femmes, l'expression : « tout empesché de servir à la moindre femmelette »; mais cette expression signifie

1. L'article de M. Villey, auquel je réponds ici, a été publié dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, octobre-décembre 1906 (parue en février 1907), p. 727 et suiv. Librairie Armand Colin.

2. *Ibid.*, p. 729.

le contraire de ce que vous comprenez : « Empesché à », ou « empesché de... » dans la langue du XVI^e siècle, veut dire : tout occupé à...; le sens de la phrase est : le moindre jupon le détourne et l'absorbe; et si l'on conçoit qu'on s'exprime ainsi sur le compte du tyran en général, il est peu admissible qu'on ait songé à qualifier ainsi Henri III, « l'avarié » de Venise. Le traducteur latin ne s'y est pas trompé; il a forcé encore les couleurs : *impudicæ mulierculæ servitio totus addictus.*

J'ai déjà répondu à ce dernier argument dans ma réponse à M. Bonnefon [1], et montré que la traduction latine ne saurait être invoquée comme autorité pour établir le sens du texte [2]. Il vaut mieux chercher cette

1. Page 95 du présent volume.

2. Pourquoi ne pas égayer cette discussion d'un petit intermède anecdotique? Le cardinal de Guise ayant dit assez publiquement et à diverses reprises qu'il comptait tenir bientôt entre ses genoux la tête d'Henri III pour lui faire une couronne de moine, et quelque humaniste ayan donné à cette pensée la forme poétique par ce distique latin :

Qui dedit ante duas, unam abstulit altera nutat.
Tertia tonsoris est facienda manu,

on fit du distique une traduction française, qui fut attribuée au président de Mesmes (l'ami de Montaigne), qu'en tout cas on trouva dans sa bibliothèque :

Valois, qui les dames n'aime,
Deux couronnes posséda.
Bientôt sa prudence extrême
Des deux l'une lui ôta.
L'autre va tombant de mesme
Grâce à ses heureux travaux;
Une paire de ciseaux
Lui baillera la troisième.

Je rends M. Villey attentif au premier vers : *Valois qui les dames n'aime.* L'auteur de l'épigramme n'aurait pas compris l'*empesché de...* comme le traducteur latin du *Réveille-Matin*.

autorité dans les écrivains du XVI^e siècle et dans Montaigne lui-même. C'est ce que j'ai fait dans ma réponse à M. Dezeimeris [1], auquel j'ai cité plusieurs exemples. J'en ajoute d'autres, dont l'un m'est fourni par une note de M. Villey, qui n'a certainement pas été donnée par lui avec l'intention de venir à l'appui de ma thèse : « Ceux qui s'exercent à contrôler les actions humaines ne se trouvent en aucune part si *empeschés* qu'à les rapiesser et mettre en mesme lustre... » (Les *Essais*, livre II, quinzième phrase du chapitre II [2].)

Voici un exemple tiré des *Mémoires de Marguerite de Navarre :* « Il y eust beaucoup de peine à l'y faire consentir (à faire consentir Charles IX aux massacres du 24 août)... La reyne ma mère ne se vit jamais tant *empeschée* qu'à faire entendre au roy Charles que cela (l'attentat contre Coligny) avait été fait pour le bien de son Estat. » (*Mémoires de Marguerite de Navarre*, femme de Henri IV, édition Petitot, pages 49-50.)

Autre exemple, pris encore dans Montaigne. Parlant de La Boétie mourant : « Il dicta si vite son testament qu'on était bien *empesché de* le suivre. » (Lettre de Montaigne à son père, *in* Bonnefon, *Montaigne et ses amis*, t. I, page 142.)

Au XVI^e siècle, la phrase en litige peut donc être prise dans un des deux sens ou dans l'autre, et s'il

1. Pages 191 et suiv.

2. J'avais cru que, pris dans le sens « qui éprouve de la difficulté à ou pour...», *empesché* prenait toujours la proposition *de*. Je reconnais, après examen, qu'au XVI^e siècle on dit aussi bien *empesché à* qu'« empesché de », sans que le sens soit changé. Il n'y a donc plus de débat sur ce point entre M. Villey et moi.

n'y avait dans l'image du tyran que ce trait, le lecteur serait libre d'interpréter la phrase à sa guise.

Mais que dire, si les autres traits de cette image ne s'appliquent pas au tyran classique, au tyran cruel et violent? Que penserons-nous si tous ces autres traits, si différents du type, s'appliquent au contraire à un tyran déterminé, et si ce dernier trait s'applique encore à lui, à la condition d'être interprété comme nous l'interprétons? Il ne s'agit pas, je le répète puisque M. Villey renouvelle ici l'objection déjà faite par M. Bonnefon, de l'avarie contractée par Henri à Venise au moment où il se sauvait de Pologne pour venir régner en France. J'avais expliqué dans mon premier mémoire[1] que « tout empesché de... » devait faire allusion, non pas aux conséquences de ce mal vénitien, mais à la quasi-impuissance qui était antérieure, que toute la Cour connaissait, et à laquelle fait allusion une lettre du nonce au Saint-Siège. Dès 1573, plus d'un an avant la publication du portrait dans le *Réveille-Matin*, l'ambassadeur vénitien Morosini, écrivant sa relation annuelle, s'était fait l'écho des bruits de la Cour sur cette faiblesse spéciale; il peint Henri d'Anjou comme peu résistant aux fatigues de l'amour, ayant besoin de repos quand il s'y est livré, ce qui, remarque-t-il, se traduit visiblement sur son visage et dans ses yeux par une langueur caractéristique[2].

C'est dans ces conditions que j'ai été amené à

1. *Revue politique et parlementaire*, 1906, n° de mars, et ma brochure : *La Boétie, Montaigne et le Contr'un*, p. 9 et 10. Et ci-dessus, pages 8, 9, 10.

2. *Relazione di Morosini*, anno 1753, dans *Collection Alberi*, série II, vol. VI, p. 262.

comprendre la phrase : « tout empesché de servir... » dans le sens où elle dénonçait cette particularité de la complexion amoureuse du roi.

Si, comme le déclare M. Villey, le nœud de la question est là, il devrait donc me donner gain de cause. Et il devrait le faire, même dans le cas où l'interprétation du traducteur latin en 1574 et de M. Villey en 1907 serait adoptée. Le portrait du tyran, en effet, n'en serait pas moins celui de Henri III. La phrase comprise telle que la comprend M. Villey s'applique à lui, aussi exactement, peut-être avec plus de précision, si, adoptant le second sens, le seul que M. Villey avait cru acceptable, l'on traduit par : « tout occupé à servir vilement la moindre femelette ». Pendant qu'il était encore duc d'Anjou et lieutenant général du royaume, il passait en effet une partie de ses journées dans l'intimité des filles d'honneur de sa mère, véritables filles de joie, choyé par l'escadron volant dont cette reine avait grand soin de s'entourer, Henri aimait, nous l'avons vu, à habiller, à attifer les dames. Ceci correspond bien à l'expression : « servir vilement... » Par contre, si ce trait ainsi compris s'applique à merveille à Henri III, on est surpris d'entendre dire par M. Villey qu'il est très applicable au *tyran en général*, au tyran traditionnel. Parmi les nombreux tyrans de l'Orient, de la Grèce et de Rome, dont le jeune La Boétie, à l'âge de seize ans, aurait dû avoir les faits et gestes assez fidèlement représentés dans sa mémoire d'écolier pour y puiser les traits d'un despote idéal, M. Villey aurait sans doute quelque peine à en citer beaucoup qui fussent tout occupés à prodiguer aux femmes

des soins vils, c'est-à-dire d'ordre inférieur; tandis qu'il ne peut méconnaître que, visant Henri III, la censure est d'une parfaite justesse.

Mais reprenons avec lui le signalement du tyran :

Henri III, comme le tyran du *Contr'un*, était un « hommeau » dans tous les sens : il l'était dans le sens d'homme chétif et atteint d'infirmités précoces; il l'était parce qu'il était, suivant l'expression du *Contr'un*, mou et « femmelin ». M. Villey pense que cela n'a rien de caractéristique, qu'on en peut dire autant de la plupart des tyrans. Il me semble qu'il se trompe. Je ne crois pas que les tyrans aient été, aussi souvent qu'il l'imagine, « issus de races usées par les débauches et les excès, » ce qui en ferait des « homeaux », ni que « à peu près tous les tyrans soient représentés comme efféminés ». D'ailleurs, ma prétention n'est pas que les traits du tyran du *Contr'un*, pris séparément, appartiennent exclusivement à Henri III. Je dis simplement que les cinq traits du tyran décrits par le pamphlet publié sous le règne tyrannique d'Henri III, s'adaptant fidèlement à sa physionomie et ne se trouvant *réunis* chez aucun tyran antérieur, il est beaucoup plus naturel et plus raisonnable d'y voir le portrait de ce roi que celui d'un tyran idéal, tracé par un jeune écolier. En y réfléchissant, M. Villey ne pensera-t-il pas avec moi qu'il est tout à fait invraisemblable que ce publiciste inexpérimenté, faisant un choix parmi les attributs si divers des tyrans anciens, en ait composé, en 1546, un type conventionnel, un portrait anonyme qui se trouvera correspondre exactement à celui du tyran effectif qui régnera vingt-huit ans plus tard; surtout lorsque

parmi ces cinq traits, il y en a un qui, non seulement comme les quatre autres, s'adapte à Henri III, mais ne peut convenir qu'à lui? Est-ce à un tyran de l'antiquité que peut s'appliquer le reproche de n'être pas même « accoutumé au sable des tournois », alors que les tournois n'ont existé qu'à partir du Moyen-Age? D'autre part, chez quel prince français, antérieurement à Henri III, et ayant pu mériter la qualification de tyran, l'auteur aurait-il puisé cette idée d'un tyran n'aimant pas le tournoi? Il est de toute évidence qu'ici est visé un prince contemporain, soit de la composition du *Discours* par La Boétie, soit de sa publication par les protestants. Or le prince contemporain de la composition du *Discours* par La Boétie, c'est Henri II, lequel ne pouvait, en 1546 ou 1548, passer pour un tyran, mais qui, par contre, était déjà, alors qu'il n'était que le Dauphin de France, le plus infatigable jouteur du royaume qui fut, toute sa vie, passionné pour ces exercices, et trouva la mort dans un tournoi. L'invective ne peut donc s'appliquer qu'au prince qui règne ou va régner, en 1574, au moment de la publication du *Contr'un*. Ceci est confirmé par les documents de l'époque : le peuple a toujours reproché à Henri III, nous l'avons vu [1], de n'avoir aucun goût pour les « joutes et tournois ».

Le *Discours* de La Boétie a, par conséquent, été remanié par une main étrangère, pour en faire un pamphlet d'actualité contre Henri III. M. Villey en aurait peut-être été convaincu comme moi si le trait

1. Voir au chapitre précédent, pages 186-187.

de la physionomie du tyran relatif au sable des tournois ne lui était pas resté inaperçu (il lui a certainement échappé puisqu'il l'a passé sous silence), et il ne m'opposerait probablement plus comme inapplicable à Henri III le trait : « non pas accoutumé à la poudre des batailles ». Comment, m'objecte-t-il, l'auteur du *Contr'un* aurait-il pu reprocher au chef de l'armée victorieuse de Jarnac sa faible valeur militaire? et, par contre, n'est-ce pas un trait commun aux tyrans de l'antiquité que de n'avoir rien de martial et d'être sans courage à la guerre? N'est-il donc pas très naturel de retrouver ce trait dans l'image anonyme du despote?

Voyons d'abord ce dernier point. Parmi les tyrans, il y en a certainement qui se sont montrés sans courage et sans goût pour les armes; mais il me semble que les princes belliqueux et courageux sont au moins aussi nombreux parmi eux que parmi les chefs d'État qui n'ont ni reçu ni mérité la qualification de tyrans.

Quant à l'objection tirée de la réputation de grand capitaine acquise par Henri de Valois dans les victoires qui mirent fin à la troisième guerre civile, j'ai déjà répondu à M. Bonnefon en rappelant les témoignages de Tavannes, de Simon du Bois et de de Thou. Ils suffisent à expliquer qu'un écrit publié par les protestants, par ceux qui, dans cette guerre, avaient été témoins de l'incapacité militaire du duc d'Anjou, et remanié pour en faire un pamphlet, fasse mention de son peu de goût pour la poudre des batailles, et s'empresse de réagir contre la réputation imméritée d'un prince qu'ils

considéraient avec raison, à cette date de 1574, comme le plus dangereux et le plus cruel de leurs ennemis? M. Villey oppose, il est vrai, que l'auteur d'un libelle inspiré par l'intérêt de la cause protestante n'aurait pas perdu son temps à crier dans le désert, en lançant contre son ennemi une invective dont le sens ne pouvait être compris par les lecteurs. « Tavannes, écrit-il, témoin de la conduite du jeune prince, et quelques autres initiés, pouvaient bien savoir à quoi s'en tenir sur sa valeur, mais dans le public sa réputation était restée très grande, encore intacte; *un pamphlet qui prétend souffler un vent de révolte contre un tyran s'adresse, non à quelques initiés, mais à la masse; lorsqu'il désigne l'ennemi, il faut que l'allusion soit intelligible;* en 1574, au début de l'année, le nom d'Henri III est le dernier qu'on eût mis sous ce portrait : *un tyran non accoustumé à la poudre des batailles* ». Deux mots me semblent suffire pour renverser cette objection : 1° plus l'illusion était générale (si vraiment cette illusion existait), sur la vaillance d'Henri de Valois, plus il était nécessaire, de la part de ses ennemis, de réagir contre l'erreur et de détruire la légende; 2° le pamphlet auquel le *Contr'un* servait de véhicule n'était pas destiné à la masse du public, pour laquelle cette allusion aurait été moins facilement intelligible, mais à un public plus limité, déjà très averti et apte à comprendre, à cette masse de lecteurs protestants intermédiaires entre les chefs du parti et le peuple huguenot. L'ensemble de la peinture du tyran devait rendre, pour eux, très intelligible l'allusion; les assemblées où les réformés se réunissaient pour lire en commun les libelles et

les manifestes étaient fréquentes. Dans ces réunions, tous les mots d'ordre étaient lancés, et il est naturel de penser que l'accusation de lâcheté, même militaire, contre le plus acharné et le plus coupable, à leurs yeux, des auteurs de la Saint-Barthélemy, signalé comme un « tigre » dans leur *Epître aux Polonais*, comme « un lièvre » dans leur narration des *Négociations de Pologne en 1574*[1], était un de ces mots d'ordre.

D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, la conduite du duc d'Anjou au siège de La Rochelle (1573), où il montra, aux yeux de tous, sa paresse et son incapacité, suffisait, en dehors des raisons que je viens de présenter, pour qu'un *pamphlet* composé contre lui quelques mois après, lui refusât toute valeur militaire et pour que l'allusion fût comprise.

Disons aussi que si Montaigne a tracé l'image du prince visé par le *Contr'un*, s'il a remanié le *Discours*, il est naturel, il est inévitable qu'il ne parle qu'indirectement à la masse populaire et ne s'adresse directement qu'à une certaine élite, nous dirions aujourd'hui à un public de suffrage restreint : Montaigne, nous le savons, n'écrit pas pour les « apprentifs », ni pour les simples. Et nous avons déjà vu[2] qu'il fait plusieurs allusions, dans les *Essais*, à la bassesse de caractère d'Henri III, à sa coupable et honteuse inertie, à ses profusions scandaleuses, et qu'il leur oppose les vertus militaires et le caractère chevaleresque d'Henri de Navarre.

1. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme.* Édition de 1578, t. II, p. 196 verso.
2. Pages 159-162 du présent volume.

Je poursuis avec M. Villey la critique des actes du tyran. Mon contradicteur remarque que les méfaits des despotes de tous les temps se ressemblent : « Violer les propriétés et violenter les personnes ont toujours été les attributs les plus constants des tyrans. Il n'est donc pas surprenant, il était même inévitable que, dans une dissertation quelconque contre la tyrannie, à quelque époque qu'elle ait été écrite, nous trouvions cette idée exprimée sous une forme ou sous une autre; M. Armaingaud, pourtant, y voit une preuve qu'une partie du *Contr'un* a été écrite au plus tôt en 1573. C'est que, persuadé que le portrait d'Henri III était dans les premières pages du *Discours*, M. Armaingaud était porté naturellement à rattacher toutes les idées à des événements contemporains et à les expliquer par eux[1]. »

M. Villey ne suit pas ici fidèlement mon argumentation. Il est bien vrai qu'une fois convaincu par l'examen des faits que le portrait est d'Henri III, j'ai dû tenir compte de cette première donnée. Mais bien d'autres motifs m'ont amené à reconnaître dans les actes reprochés au tyran du *Discours* et dans les invectives lancées contre lui, des allusions aux exactions d'Henri III et à certains événements des deux ou trois premières années de son règne et des deux dernières de celui de Charles IX.

Ici encore, les actes et les événements n'ont pas tous, assurément, un tel caractère, qu'ils ne puissent se rencontrer à d'autres époques et sous le règne de certains tyrans anciens. Mais si on retrouve ailleurs

1. *Revue d'Histoire littéraire*, 1906, p. 733.

des actes et des faits analogues, c'est seulement sous le pouvoir occulte mais réel d'Henri quand il n'était encore que duc d'Anjou et dans les premiers temps de son règne, que de pareils actes et de pareils faits se rencontrent tous réunis.

Quelques-uns des actes et des moyens de gouvernement reprochés au tyran du *Contr'un* ont d'ailleurs en eux-mêmes quelque chose de spécial qui les rend reconnaissables. Certes, ce n'est pas seulement sous le règne d'Henri III qu'on a vu, comme dans le *Contr'un*, la religion servir d'instrument et de couverture à la tyrannie, et s'associer à des crimes révoltants. Mais M. Villey reconnaîtra peut-être que jamais il n'y eut en France un lien aussi étroit entre les pratiques tyranniques du gouvernement et la religion, une solidarité aussi évidente entre le trône et l'autel, qu'à la fin du règne de Charles IX et sous Henri III. N'est-ce pas le pape Pie V qui, par un ingénieux coup concerté avec Catherine de Médicis, contribua à établir la légende de la vaillance que le jeune prince aurait déployée à Jarnac et à Moncontour? Ne savons-nous pas qu'Henri III recevait du chef suprême de l'Église une forte subvention pécuniaire annuelle, en récompense de son zèle et de son fanatisme religieux? Sous quel règne vit-on autant de parades mystiques, de démonstrations dévotes de la part d'un roi, de neuvaines aux « paradis » des églises, de visites aux couvents, que dans les premières années du règne? Et ces pieuses pratiques (presque toujours assaisonnées d'orgies intimes) ne firent-elles pas dire par les fanatiques aveugles que « le roi était si attaché au crucifix que ce n'était plus lui-même,

mais le Christ qui vivait en lui »[1]? Il serait, je crois, impossible, dans l'antiquité ou en France avant Henri III, de signaler un gouvernement où se trouvent réunis à ces traits déjà uniques par leurs caractères si spéciaux tous ceux qui se rencontrent à la fois dans les invectives du *Discours* contre son tyran et dans les faits du règne d'Henri III à son début. J'ai encore signalé l'exacte correspondance qui existe entre le gouvernement des « cinq », des « six » complices du tyran du *Contr'un* et le règne des favoris sous Henri de Valois en 1573, date où il était déjà tout-puissant en France, et en 1574-75 où il fut successivement roi de Pologne et roi de France. Les raisons que m'oppose ici M. Villey sont vraiment bien faibles. Il pense me barrer la route par une affirmation catégorique : « Jamais, déclare-t-il sans hésiter, les mignons d'Henri III n'ont fait donner le gouvernement des provinces. » M. Villey est dans une profonde erreur. Les faits qu'il nie ici sont formellement attestés par les historiens contemporains. Voici ce que dit de Thou[2] : « Eux seuls (les favoris du roi)

1. Dom Bernard, de l'Ordre des Feuillants, cité par d'Aubigné, col. 969. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 470.

2. *Histoire de de Thou*, t. VII, p. 729. De Thou avait déjà écrit, page 134 : « L'entrée du Roy de France (Henri III, en octobre 1574) causa une étrange révolution dans les esprits : du vivant de Charles IX, personne ne paraissait plus digne du trône qu'Henri, et tout le monde souhaitait l'avoir pour maître; à peine fut-il arrivé qu'on s'en dégoûta jusqu'à augurer fort mal de son règne. On ne le voyait qu'enfermé *avec quelques favoris* dans un petit bateau peint qui se promenait sur la Saône. La plus grande partie du jour, il se renfermait avec *quelques jeunes gens qui seuls* avaient l'oreille du prince, sans qu'on sût par où ils étaient parvenus à cette distinction, tandis que les grands et ceux dont les services étaient connus

disposent des honneurs ou des emplois, des charges et des gouvernements, gardant pour eux les plus considérables, faisant des autres un trafic honteux. » Davila en dit autant.

Pour d'autres raisons encore, M. Villey n'a pas voulu reconnaître les favoris d'Henri III dans les « quatre », les « cinq », les « six » qui « toujours maintiennent le tyran ». Il est d'avis qu'on y peut voir aussi bien « les affranchis de Claude et les compagnons de Néron ». Devant les complices du tyran que le *Contr'un* nous montre sacrifiés tour à tour et précipités de leur grandeur éphémère par un caprice du maître, et qui évoquent, pour moi, les Lignerolle, les La Molle et les du Guast, M. Villey, tout rempli des souvenirs de l'histoire romaine, suppose que l'auteur a tout aussi bien pu penser à la chute de Séjan. Qu'il me permette de lui dire nettement qu'aucune de ces hypothèses ne résiste à l'examen.

Les affranchis de Claude? Non seulement on ne peut découvrir aucune ressemblance entre ceux-ci et les « cinq », les « six » favoris du *Contr'un*, mais il y a entre eux une formelle et frappante opposition. Dans le *Contr'un*, comme sous Henri III, le gouvernement des favoris, ou mieux par les favoris, est une organisation *sui generis* et systématique du gouvernement; ils sont les instruments, le ressort de la

pouvaient à peine lui parler. *Les gouvernements et les premières charges de l'Etat* avaient été mises à un prix excessif dans la vue de les retirer des mains de ceux qui en étaient capables et de les donner par ce moyen à des gens indignes de les porter. Aussi, la Cour devint en un moment déserte, et c'est ce que souhaitaient les nouveaux favoris, parce qu'ils veulent être les seuls maîtres du gouvernement. »

tyrannie, mais le roi gouverne par eux et pour lui bien plus encore que pour eux. Sous Claude, ce sont les favoris, les affranchis qui règnent par le prince et même contre lui : Calliste, Polybe, Narcisse et Pallas le dominent et le gouvernent. Quelle ressemblance, je le répète, y a-t-il entre ce règne des affranchis et les actes attribués par le *Contr'un* aux favoris?

Les *compagnons* de Néron? C'étaient de simples camarades de plaisir que l'empereur n'a jamais associés à son pouvoir; ils n'ont jamais été ses collaborateurs, comme l'ont été pour le tyran du *Contr'un* les « cinq », les « six » favoris.

Séjan? La disgrâce de Séjan rapprochée de celle des favoris du prince dans le *Contr'un !* Ceci est encore plus extraordinaire. Dans le *Discours*, comme d'ailleurs sous Henri III, les favoris sont sacrifiés par l'inconstance, le caprice, la lâche ingratitude du prince et sans qu'ils aient rien fait pour mériter sa colère. Séjan est un favori qui tyrannise la famille de son maître, qui se révolte contre le pouvoir de son souverain, complote pour le renverser du trône et se mettre à sa place. Jamais disgrâce ne fut mieux expliquée ni plus justifiée.

On voit combien ces objections de M. Villey à l'un des arguments qui, dans ma thèse, m'avaient paru les plus convaincants, résistent peu au contact des faits, et combien est peu réelle cette multiplicité d'allusions possibles, qui, à l'en croire, prouverait qu'il n'y en a aucune réelle et précise à chercher.

En résumé, il me semble qu'il ne reste rien des objections de M. Villey contre l'attribution à Henri III du portrait et des actes du tyran du

Contr'un, et mon savant adversaire m'ayant accordé que s'il y a eu des remaniements dans le texte du *Discours*, c'est Montaigne qui en est l'auteur, et ayant aussi reconnu que le portrait, s'il vise Henri III, est un remaniement important; j'espère de plus en plus qu'il conclura avec moi que Montaigne est intervenu dans la rédaction et la publication du *Contr'un*.

Je l'espère d'autant plus qu'une autre concession qu'il a été amené à me faire, m'apporte, par une conséquence inattendue de lui, un autre argument non moins décisif. Le texte du *Discours* dans le fragment publié dans le *Réveille-Matin*, en 1574, diffère sur plusieurs points, j'en ai déjà fait la remarque, du texte intégral publié par les *Mémoires de l'Etat de France*, en 1576. Or M. Villey est amené à constater que ces variantes du *Réveille-Matin* n'ont pas d'autre but que d'actualiser le pamphlet. Ainsi, on lit dans le *Discours*[1] : « Ce qui se fait en tous païs, par tous les hommes, tous les jours, qu'un homme mastine cent mille et les prive de leur liberté... » Le *Réveille-Matin* substitue : « Mais ce qui se fait tous les jours *devant nos yeux, dans notre France*, qu'un homme... » Dans l'addition des mots que je souligne, M. Villey voit avec raison une altération grave du texte destinée à substituer à une critique toute générale une application précise à la monarchie française. Si donc il se trouve dans le texte intégral du *Discours* publié par les *Mémoires de l'Etat de France* des passages qui marquent le souci de l'actualité, et où l'on reconnaisse

1. Page 292 du présent volume.

une application à la monarchie française, M. Villey devra y voir avec moi une altération, un remaniement grave de la composition de La Boétie, un de ces remaniements profonds qui, comme l'interpolation du portrait, l'obligeront à conclure conformément à ses prémisses, que Montaigne a passé par là. Eh bien ! de tels passages s'y trouvent, les allusions aux faits contemporains sont indéniables dans la page même dont M. Villey vient de transcrire un extrait, que dis-je ! dans la suite même de la phrase qu'il cite, mais dont il n'a donné qu'une partie, et que voici en entier : « Ce qui se fait en tous païs, par tous les hommes, tous les jours, qu'un homme mastine cent mille et les prive de leur liberté, *qui le croiroit s'il ne faisoit que l'ouïr dire et non le voir? et s'il ne se faisoit qu'en pays estranges et qu'on le dit, qui ne penseroit que cela fut plustôt feinct et trouvé que non pas véritable?* [1] »

Un peu plus loin (toujours dans le texte complet), l'auteur, après avoir rappelé les ruses, les moyens de séduction, les promesses et les impostures employés par les tyrans anciens pour capter la confiance du peuple et mieux l'asservir, l'auteur du discours, voulant exprimer qu'il n'y a rien de changé et que les tyrans du jour emploient les mêmes procédés, ajoute : « Au contraire, *aujourd'hui ne font pas mieux ceux qui ne font mal aucun qu'ils ne fassent* passer devant, quelque joly propos du bien public et soulagement commun. Car vous savez bien, ô Longa, le formulaire duquel, en quelques endroits, ils pourraient user assez finement, s'il peut y avoir assez de finesse, là où il y

1. Page 292 du présent volume.

a tant d'impudence[1]. » Aucun doute ne peut subsister : il y a dans le *Discours de la Servitude volontaire* des allusions, des applications directes, non seulement à la monarchie française, mais au tyran contemporain de l'auteur qui a composé les passages qu'on vient de lire. Pour que ces allusions ne fussent pas des interpolations et des altérations, il faudrait qu'elles aient été faites par La Boétie et qu'elles aient visé, soit François Ier si le *Discours* a été composé en 1546 ou 1547, soit Henri II s'il a été composé en 1548. Mais les traits de la peinture du tyran et la mention des faits de son règne, dans le *Contr'un*, excluent, sans conteste, aussi bien pour M. Villey que pour moi, toute possibilité d'application à l'un de ces deux rois. L'auteur de la publication parle donc des faits qu'il a sous les yeux ; le tyran visé est donc celui qui occupe le trône dans les années qui correspondent à la publication successive du *Discours* dans le *Réveille-Matin* partiellement, et dans les *Mémoires de l'Etat de France* intégralement ; le texte de La Boétie a été altéré, et les altérations sont profondes puisqu'elles font dire à l'auteur ce qu'il n'a jamais pu dire, et transforment une innocente amplification d'écolier en un dangereux pamphlet contre le pouvoir régnant.

L'auteur enfin de ces altérations, M. Villey dira avec moi que c'est Montaigne, s'il veut rester conséquent avec ses prémisses.

1. Page 311 du présent volume.

POST-SCRIPTUM

M. Villey remarque que, dans le *Contr'un*, les emprunts à Plutarque ne sont pas présentés sous formes de citations textuelles, alors que Montaigne cite textuellement; il remarque aussi que Montaigne, dans les *Essais*, conserve aux noms propres anciens leur forme latine : Pyrrhus, Tacitus, Darius, alors que l'auteur du *Contr'un* écrit : Pyrrhe, Tacite, Dare; il conclut que c'est la main de La Boétie qu'il faut voir ici, non celle de Montaigne. Sur le premier point, je réponds à M. Villey que s'il avait voulu dire que Montaigne cite toujours textuellement les emprunts qu'il fait à Plutarque, il aurait fait erreur, car, souvent, très souvent, il les résume et les condense. Il a donc simplement voulu dire qu'il lui arrive plus souvent de les citer textuellement que de les résumer. Mais de cela, il ne peut tirer aucun argument contre les apports de Montaigne dans le texte du Discours.

Sur le second point, je rappelle que je n'ai pas attribué le texte entier du *Contr'un* à Montaigne; qu'une part en revient à son ami; que les passages où M. Villey rencontre les noms propres latins avec la forme française peuvent donc être de la main de La Boétie, dont on retrouve ici la manière habituelle, mais qu'ils peuvent tout aussi bien être de la main de Montaigne, car voulant faire attribuer le texte tout entier à La Boétie et ne voulant pas que son intervention personnelle fût reconnue avec évidence,

il était naturel que Montaigne donnât à ces noms les formes que La Boétie emploie dans ses œuvres.

J'ajoute enfin que M. Villey, qui avait d'abord cru incertaine la date de publication de la première édition des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, où fut publié pour la première fois le texte intégral du *Discours de la Servitude*[1], s'est aperçu de son erreur et de celle plus complète encore de M. Bonnefon, et reconnaît que l'édition de 1576 est bien la première. Il dit, en effet, en mai 1908[2] et dans les mêmes termes, ce que je disais en 1907, répondant à M. Bonnefon[3] : « On a supposé à tort, sur la foi de l'Estoile, que cette première édition avait paru en octobre 1574, mais les indications chronologiques de l'Estoile sont parfois erronées, aucune trace ne semble subsister d'une édition de 1574; enfin, j'ai actuellement entre les mains deux éditions, l'une de 1576, l'autre de 1578, l'édition de 1578 porte au titre la mention : « deuxième édition ». Nous devons donc conclure que la première édition est celle de 1576. »

1. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, n° de décembre 1906, paru en février 1907, p. 728.

2. Pierre Villey, *Les sources et l'évolution des « Essais » de Montaigne*. Chez Hachette, 1908, t. I, p. 346.

3. *Revue politique et parlementaire*, n° d'avril 1907, et *La Boétie, Montaigne et le Contr'un*, brochure in-8°, chez Davy, à Paris, rue Madame, 52, p. 15; enfin, ici même, pp. 110-111.

RÉPONSE DE M. PIERRE VILLEY

Les pages qui précèdent ont paru, en réponse aux objections de M. Villey, dans le numéro de la *Revue d'Histoire littéraire de France* d'avril-juin 1909, publié en juillet 1909. Dans le même numéro, mon contradicteur a inséré la réplique suivante :

« UN DERNIER MOT

» Je ne veux pas prolonger une discussion qui est devenue inutile. Quatre critiques ont dit à M. Armaingaud les motifs pour lesquels sa thèse ne leur semblait pas fondée. A tous les quatre M. Armaingaud a répliqué longuement. Le procès semble instruit désormais. Ne le surchargeons pas de pièces superflues. Je ne veux que marquer nos positions respectives.

» J'ai dit que l'auteur du *Contr'un* s'était proposé de peindre non un tyran déterminé, mais une image idéale du tyran. Dans cette image idéale devaient se retrouver naturellement les traits ordinaires de la tyrannie : la violation des propriétés et des droits individuels, l'appui demandé aux croyances religieuses, le concours d'un petit nombre de favoris. Mais je n'ai pas dit que ceux-là seuls devaient s'y rencontrer. Je n'ai pas dit que l'auteur se livrait à une étude psychologique, que, retiré dans son cabinet, froidement, il analysait, comme pourrait le faire un philosophe moderne, les caractères communs à tous les tyrans de l'histoire, afin de construire un

tyran-type qui les contînt tous et qui ne présentât que ceux-là. Il fait œuvre de satirique. Il veut exprimer sa haine pour la tyrannie, en montrer toute l'horreur, et surtout (car c'est le point essentiel) la veulerie des peuples qui s'y assujettissent. Il admet donc des traits qui ne se rencontrent qu'accidentellement chez les tyrans, mais qui rendent leur pouvoir plus odieux encore et plus inexplicable : l'obéissance du peuple. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'il parle d'un hommeau et d'un lâche. Ce n'est pas à dire que les tyrans soient nécessairement d'un caractère efféminé et couard, mais il leur est arrivé souvent d'être de cette sorte, et alors leur tyrannie est d'autant plus odieuse. Elle subsiste néanmoins dans ces conditions, et le peuple la tolère : voilà le prodige. J'ai dit encore que l'auteur, tout imbu de souvenirs classiques, avait eu dans l'esprit surtout les tyrans de l'antiquité, mais je n'ai jamais prétendu qu'il se fût interdit tout trait de couleur moderne. Pourquoi l'eût-il fait? Il n'y a donc aucunement lieu de s'étonner si la lâcheté de son tyran s'exprime par une formule qui évidemment n'a rien d'antique : « à grand'peine accoustumé au sable des tournois ». Je crois qu'il n'est aucun mot du discours tel que nous le lisons dans le texte expurgé des interpolations du *Réveille-Matin* qui ne puisse s'expliquer en ce sens. M. Armaingaud prétend au contraire qu'il y faut reconnaître le portrait d'Henri III.

» Ne laissons pas le débat s'égarer sur des points de détail. Quand on déclare que tout le monde s'est trompé pendant plus de trois siècles sur l'auteur et sur le sens d'une œuvre comme le *Contr'un*, que

Montaigne nous a sciemment induits en erreur, que le *Contr'un* n'est pas de La Boétie mais de Montaigne, et qu'il est un pamphlet violent contre Henri III, il n'est pas superflu d'apporter une preuve. Y a-t-il dans le discours un trait, un seul, qui désigne exclusivement Henri III, et qui ne puisse pas s'appliquer, je ne dis pas à tel tyran déterminé, mais à la peinture du tyran en général, moderne ou ancien? Tout le problème est là. A mon avis, il y en avait un dans le premier article de M. Armaingaud; on ne peut pas dire du tyran en général qu'il est incapable de servir vilement à la moindre femmelette, tandis qu'on pouvait le dire d'Henri III. Mais je crois avoir montré que ce trait n'est pas dans le portrait du tyran, que M. Armaingaud l'y a introduit à la faveur d'un contresens. « Qu'importe, répond M. Armaingaud, prenons »le sens que vous voudrez, la phrase sera toujours pour » moi et ne pourra jamais désigner qu'Henri III...» Pamphlet merveilleux qui atteint son but non seulement par son sens véritable, mais encore par les faux sens que le lecteur peut lui prêter. Henri III aimait à attifer les filles d'honneur de sa mère, à les coiffer de ses mains : voilà les soins vils dont parle le *Contr'un* quand il dit que le tyran est « empesché de servir vilement à la moindre femmelette ». On ne dira pas que ce soit un attribut du tyran en général que de s'acquitter de ces « soins vils » envers les femmes ! Il est bien vrai; mais aussi choisissez dix arbitres autour de vous, lisez-leur la phrase incriminée et demandez-leur comment ils l'entendent : je suis surpris qu'il ne vous arrive pas ce qui m'est arrivé à moi-même; pas un, je crois, ne comprendra « servir

» vilement » au sens de « rendre des services vils, » des services inférieurs, des services de femme de » chambre », tous probablement entendront « être » assujetti à », et ne verront dans l'adverbe vilement que l'indignation de l'auteur qui souligne ce qu'il y a d'abject dans cette sujétion. Dirons-nous que les initiés, les protestants qui se tenaient à l'affût des scandales de la Cour, comprenaient le mot servir au sens de M. Armaingaud, tandis que le gros du public se contentait du sens général? Et c'est sur la foi de ces subtilités aventureuses autant qu'ingénieuses que nous attribuerions le *Contre'un* à Montaigne. Personne, je pense, ne trouvera une preuve dans la nouvelle allusion que voit ici M. Armaingaud; mais M. Armaingaud a l'esprit si plein de son sujet qu'il découvre partout des allusions transparentes. J'ai le regret d'avouer qu'elles me sont invisibles.

» Elles étaient, nous assure M. Armaingaud, « très » intelligibles » pour beaucoup de protestants d'alors; et, en effet, qu'eût signifié un pamphlet incompréhensible? Soit : mais comment donc ne s'est-il pas trouvé un de ces protestants qui ait pris la peine de nous les éclaircir? « Quand Montaigne, dans ses » *Essais* si rapidement devenus populaires, affirmait » que le discours était de La Boétie, mort onze années » avant l'avènement d'Henri III, comment ne s'est-il » trouvé personne pour crier au mensonge et à l'absur- » dité? » « Quand il enlevait le bénéfice de ce pamphlet » aux huguenots exaspérés pour en faire une simple » déclamation d'école, comment n'en est-il pas un » seul qui ait protesté? » Quand il se posait en défenseur de la réputation de son ami, quand il écrivait :

« Si à toute force je n'eusse maintenu un amy que » j'ay perdu, on me l'eust déchiré en mille contraires » visages. Je sçay bien que je ne lairray après moy » aucun correspondant si affectionné de bien loing » et entendu en mon faict comme j'ai esté au sien, » ny personne à qui je voulusse pleinement compro- » mettre ma peinture..., » n'était-il donc personne que dût émouvoir une pareille impudence chez un homme qui faisait expressément profession d'amitié et de sincérité ? Ce n'était certes pas la timidité qui retenait les protestants. Et qui croira que le prudent Montaigne se fût engagé dans ce mauvais pas et se fût exposé à un pareil démenti? Si le tyran du *Contr'un* est Henri III, il est au moins bien probable que ses contemporains ne l'ont pas reconnu et qu'ils ne pouvaient guère le reconnaître.

» Pour rester conséquent avec « mes prémisses » je ne puis donc pas acepter la conclusion de M. Armaingaud.

» P. Villey. »

RÉPLIQUE A M. PIERRE VILLEY

M. Villey tient à « ne pas prolonger la discussion ». Après ce qu'on vient de lire, la raison en est aisée à comprendre. Il est facile de rester silencieux quand on n'a rien à dire, et prudent d'être discret quand une parole de trop pourrait compromettre la cause. Se borner en effet, pour toute réponse, et sous prétexte de maintenir ses positions, à résumer son pre-

mier article sans tenir aucun compte des réponses faites à l'objection principale, c'est faire moins encore que de ne rien dire du tout.

Il me faut, pour montrer que j'ai le droit de parler ainsi, rappeler quel était le nœud du débat ouvert entre nous deux et citer de nouveau quelques phrases caractéristiques de mon contradicteur.

M. Villey, après avoir accordé qu'il n'y a dans l'acte que j'attribue à Montaigne « rien d'inconciliable avec les idées et les sentiments que nous trouvons exprimés dans les *Essais* », déclarait qu'il n'avait non plus aucune objection de fond à opposer à l'analyse que j'ai présentée sur « l'état d'esprit probable de l'auteur des *Essais* au moment de la Saint-Barthélemy ». Aussi, reconnaissait-il que « si vraiment des additions importantes ont été faites au texte de La Boétie, de manière à en faire un pamphlet d'actualité, Montaigne en est l'auteur, ou tout au moins cela ne s'est pas fait sans sa complicité, parce que, ajoute M. Villey, si les premiers éditeurs avaient, sans l'assentiment de Montaigne, inséré dans le texte de longs passages séditieux, Montaigne aurait protesté, il aurait publié le véritable discours de son ami : à tout le moins, il aurait dénoncé cette falsification. »

La question essentielle pour M. Villey est donc celle-ci : Y a-t-il, oui ou non, dans le texte du *Discours*, de notables développements dirigés contre Henri III ; et, avant tout, le portrait du tyran est-il celui d'Henri III? Si oui, M. Armaingaud a raison, « c'est Montaigne qui en est responsable ». Dans ce portrait lui-même, c'est le dernier trait de la peinture du tyran qui « est le nœud de la question ». Pour

M. Villey, enfin, le point de savoir si ce trait s'applique à Henri III est suspendu à la solution de la question philologique que voici : Dans la phrase « tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette... », « tout empesché de » veut-il dire *incapable de, éprouvant de la difficulté à...*, ou bien veut-il dire *tout occupé à, tout absorbé par le soin de...* ?

Dans le premier cas, M. Villey convient qu'il s'agit d'Henri III et non d'un tyran anonyme : « Un pareil trait n'a rien à voir dans le portrait du tyran en général. » Dans le second cas, au contraire, il peut s'agir du tyran abstrait.

Or, j'ai prouvé à M. Villey[1], comme à M. Strowski et à M. Dezeimeris, qui m'avaient fait la même objection : 1° que la traduction latine du portrait, qu'il invoque comme « la preuve » certaine que le second sens est bien celui de l'auteur du *Discours*, n'a aucune autorité en la matière, que c'est un texte altéré par le traducteur; que, par conséquent, il ne peut servir à déterminer le sens que l'auteur a voulu donner à l'expression qui fait l'objet du litige; 2° que l'expression « empesché de... » ou « empesché à... », contrairement à l'opinion de mon contradicteur, était au XVI^e^ siècle, et en particulier dans les écrits de Montaigne, employée aussi bien dans le sens d'*incapable de...* que dans celui d'*occupé à...*

Et c'est après que je lui ai fourni cette « preuve » que M. Villey ne craint pas de maintenir avec une

1. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, chez Armand Colin, fascicule d'avril-juin 1909. Les pages 199-218 du présent chapitre sont la reproduction de ma réponse dans la *Revue;* j'ai seulement ajouté deux nouveaux exemples.

belle assurance « que ce trait n'est pas dans le portrait du tyran, que M. Armaingaud l'y a introduit à la faveur d'un *non-sens* » !

Je ne suis pas surpris, après cela, que dans son livre sur les *Sources et l'Evolution des Essais*, la critique de M. Villey (sauf en ce qui concerne les sources de Montaigne) ne soit pas à la hauteur de son érudition ; et la façon un peu cavalière dont il traite ses devanciers dans l'étude des idées de Montaigne (du moins ceux qui n'ont pas eu l'honneur d'être ses maîtres) explique en particulier les choses étonnantes qu'il a écrites sur le stoïcisme de Montaigne, et qu'il n'ait à peu près rien dit de l'épicurisme du moraliste français le plus vraiment et intelligemment épicurien qui ait existé ; qu'enfin, il n'ait prêté aucune attention au dilettantisme en partie affecté de Montaigne, et par conséquent au sens caché, mais cependant facile à déterminer, de ce dilettantisme.

La question philologique dont M. Villey lui-même avait fait le point décisif du débat, étant donc, si je ne me trompe, résolue en ma faveur, j'aurais pu, à son égard, m'en tenir là. Mais j'ai voulu montrer à mon contradicteur qu'on trouve dans le *Discours* bien d'autres interpolations que celle du portrait, et lui ai cité comme exemples deux autres passages appartenant au texte intégral de ce *Discours*, et non au texte fragmenté et altéré du *Réveille-Matin des Français*. J'ai établi que s'il avait pu y méconnaître une application précise à la monarchie française et des allusions aux événements du jour, c'est qu'il ne les avait lus et cités qu'incomplètement [1].

1. Voir ci-dessus, pages 214-216.

Sur d'autres passages séditieux, sur d'autres remaniements importants, tels que ceux où je reconnais des allusions au gouvernement des favoris sous Henri III, et où M. Villey ne voulait voir que de simples souvenirs de l'histoire romaine, de simples allusions aux compagnons de Néron, à la chute de Séjan, aux affranchis de Claude, il n'oppose rien non plus à la démonstration que j'ai faite de l'impossibilité de cette explication. Tout argument auquel il ne peut répondre devient désormais pour lui, dans « le procès », une « pièce superflue ».

M. Villey, dans sa réplique, pose cette question : « Y a-t-il dans le Discours un trait, *un seul* qui désigne exclusivement Henri III et qui ne puisse s'appliquer, je ne dis pas à tel ou tel tyran déterminé, mais à la peinture du tyran en général, *moderne ou ancien?* »

Ainsi, mon contradicteur n'hésite pas à penser qu'on puisse dire d'un tyran de la Grèce ou de Rome, qu'il était peu accoutumé au *sable des tournois!* Il pense aussi qu'en général, les tyrans modernes (modernes à l'époque de La Boétie, qui pour lui est l'auteur du portrait) n'aimaient pas les tournois? Et il ne veut pas voir qu'il n'y en a au contraire qu'un seul, non seulement à qui ce trait puisse s'appliquer, mais à qui on l'ait reproché, et que ce seul tyran, c'est Henri III! Quel poids, après cela, peut avoir la supposition émise par M. Villey, que l'auteur du portrait ait pu vouloir mêler à la peinture d'un tyran ancien « un trait de couleur moderne »?

M. Dezeimeris et M. Barckhausen ont mieux senti la portée de l'argument relatif au sable des tournois,

et ils ont bien vu qu'ils ne pouvaient s'en défaire qu'en soutenant qu'au temps de la jeunesse d'Henri de Valois, il n'y avait plus de tournois en France. Je leur ai montré par des textes précis qu'il y en a eu plusieurs, et qu'Henri y fit triste figure.

M. Villey s'amuse beaucoup de la remarque que j'ai faite que le reproche d'« être empesché de servir vilement la moindre femmelette », puisse désigner Henri III, quel que soit le sens où l'on prenne l'expression « empesché de ...».

Est-il donc impossible qu'un prince, qu'un homme quelconque ait été à la fois faible au point de vue génital et se plaisant à l'excès dans la société des femmes, à vivre de leur vie, à être ridiculement empressé auprès d'elles, et cela, soit au même moment de sa vie, soit à des époques successives? N'est-ce pas précisément le cas d'Henri III lui-même et n'est-il pas certain que ces deux reproches lui ont été faits? Et puisqu'il les a encourus tous les deux, y a-t-il lieu de trouver étrange qu'on se demande lequel de ces deux reproches a voulu viser l'auteur du portrait? Serait-il même surprenant, si c'est Montaigne qui a écrit le portrait, qu'il ait voulu qu'on prît l'expression « *empesché de...* » dans les deux sens à la fois? N'est-il pas coutumier de l'emploi de phrases et même de mots à double entente? Et n'est-il pas puéril de parler d'arbitrage, de venir me proposer de choisir autour de moi dix arbitres qui décideraient dans quel sens il faut entendre la fameuse phrase, et en particulier celui du mot *vilement!* Pour un peu, M. Villey me convierait à une sorte de conférence de La Haye!

Pour mon critique, les allusions que je signale dans le *Discours* sont « invisibles »; « ce n'est qu'au moyen de subtilités aventureuses autant qu'ingénieuses » que j'ai pu les y voir, et surtout que j'ai pu assurer qu'elles avaient été « très intelligibles pour beaucoup de protestants d'alors »; « et en effet, ajoute-t-il, qu'aurait signifié un pamphlet incompréhensible?»

Ce qui est aventureux, mais pas ingénieux, c'est de se prononcer avec tant de confiance, avant d'avoir pris ses informations. Si M. Villey ne s'était pas borné à parcourir le *Réveille-Matin des Français*, s'il avait lu aussi la réponse qui fut faite à ce pamphlet au nom du roi et des catholiques dans le *Vrai Réveille-Matin des Calvinistes et des publicains français* (1576), M. Villey aurait pu s'assurer que les invectives dont est rempli le *Discours* à l'adresse d'Henri III ne sont pas restées incomprises, et que les allusions ont paru très intelligibles aux contemporains, tant catholiques que protestants. Au chapitre suivant, il pourra lire dans ma réponse à M. Barckhausen, le texte qui l'établit.

M. Villey demande aussi comment, si le *Discours*, dans certaines de ses parties, a été une arme forgée contre Henri III, et si par conséquent on voulait que ce monarque fût reconnu, les huguenots n'ont pas protesté quand Montaigne, dans les *Essais*, est venu leur enlever « le bénéfice de ce pamphlet en le présentant comme une simple déclamation d'école ».

Il est très vraisemblable, en effet, s'il n'y avait pas eu entente pour la publication du *Discours*, entre Montaigne et les huguenots, que ceux-ci auraient démenti sa déclaration, et peut-être aussi auraient

protesté, comme le voudrait M. Villey, contre la conduite de l'auteur des *Essais* vis-à-vis de son ami dont il feignait de déprécier l'œuvre. Mais si au contraire l'entente a existé, il est non moins vraisemblable que cette déclaration était une de ses conditions ; d'autant qu'ayant été faite plusieurs années après la publication du libelle, cette déclaration ne pouvait plus enlever aux huguenots le bénéfice du pamphlet. Et cette apparition si tardive du désaveu de Montaigne est elle-même un nouvel argument en faveur de l'entente. Toutes les questions posées par M. Villey se réduisent donc à celle-ci : l'entente a-t-elle existé? Ce qui nous ramène purement et simplement au point de départ et à la solution déjà donnée, laquelle serait affirmative pour M. Villey comme elle l'est pour moi, s'il était resté conséquent avec ses prémisses.

M. Villey termine ainsi sa réplique : « En soulevant cette discussion, M. Armaingaud a, je crois, plus servi ses adversaires qu'il ne l'aurait souhaité. Mon interprétation, qui est aussi celle de M. Bonnefon, n'y a rien perdu. Bientôt, à force de batailler, on aura reconnu dans le *Contr'un* tous les tyrans de l'histoire. On y a déjà vu Charles VI, Henri II, François II. On a nommé même Charles IX. M. Armaingaud tient qu'il s'agit d'Henri III. Ne désespérons pas d'entendre citer d'autres noms encore. Et quel meilleur argument pourrais-je invoquer pour montrer que l'auteur n'a eu en vue aucun tyran déterminé, mais que tous peuvent se reconnaître dans sa peinture, parce qu'il a tracé l'image idéale du tyran? »

M. Villey n'aperçoit donc pas que cet argument,

son « meilleur argument » comme il dit, peut être retourné? Si dans le portrait du *Contr'un*, M. Lenient[1] a cru reconnaître Henri II, si M. Combes a désigné François II, et M. Dezeimeris, Charles VI; si un quatrième, enfin, a désigné Charles IX, c'est donc qu'aucun de ces auteurs n'a consenti à n'y voir que l'image idéale du tyran. S'ils n'ont pas réussi à trouver « le tyran déterminé » qu'ils cherchaient, est-ce une raison pour qu'en cherchant mieux on ne puisse enfin le trouver? Parce que le tyran n'est ni Charles VI, ni Henri II, ni François II, ni Charles IX, est-ce une preuve que ce tyran n'est pas Henri III? Il faut donc, pour en juger, revenir aux raisons apportées à l'appui de cette dernière attribution, ce qui ramène encore au point de départ et à la solution déjà formulée.

Donnant complaisamment audience à ses propres pensées et ne voulant rien entendre du dehors, M. Villey tourne dans un cercle et en arrive insensiblement à un raisonnement tautologique qui revient à celui-ci :

Le portrait vise le tyran en général puisqu'il ne vise aucun tyran particulier; et ce qui prouve bien qu'il ne vise aucun tyran particulier, c'est qu'il vise le tyran en général.

1. Dans *La Satire en France au XVI^e^ siècle.*

CHAPITRE CINQUIÈME

Ou l'auteur en appelle de la condamnation par trop sommaire de M. Henri Barckhausen.

« Quand on écrit contre un auteur et qu'on s'irrite contre lui, il faut prouver les qualifications par les choses et non pas les choses par les qualifications.

» Montesquieu. »

En quatre pages, M. H. Barckhausen, correspondant de l'Institut, a bien voulu faire la critique de mon mémoire sur *La Boétie, Montaigne et le Contr'un*[1]. M. Barckhausen m'a parlé comme du haut d'une chaire. Je n'éprouve aucune hésitation, puisqu'il s'agit de Montaigne, à m'élever jusqu'à la hauteur de ce siège magistral; ainsi mis de niveau, comme il convient, nous pourrons causer à l'aise[2].

Il est vrai que mon savant contradicteur ne se met point au rang des « esprits judicieux » « séduits » par ma thèse, ni même des « érudits de premier ordre » qui l'ont combattue. Il se bornera à l'examiner « en bonhomme sans grande lecture ». Mais cette bonhomie ne l'empêche pas de me décocher, dès les premières lignes et ensuite presque à chaque page, des

1. *Revue historique de Bordeaux*, 2e année, numéro de mars-avril 1909. Bordeaux, chez Feret, libraire, cours de l'Intendance, 13, et chez Mounastre-Picamilh, rue Porte-Dijeaux, 45.

2. La présente réponse a été publiée dans le numéro suivant de la même Revue (mai-juin 1909).

traits qu'il voudrait être acérés ; mon étude « est pour le moins paradoxale » ; si j'ai « séduit » des esprits judicieux, c'est « grâce à une puissance d'affirmation exceptionnelle » ; j'ai fait du *Contr'un* un « logogriphe » ; j'ai fait de Montaigne « un niais » ; je me suis deux fois mépris « sur le temps d'un verbe qui pourrait gêner mon argumentation » ; j'ai « de fâcheuses distractions » ; mes « affirmations sont hasardées » et « tranchantes » ; j'ai commis « un péché irrémissible aux yeux d'un éditeur de Montaigne ». En résumé, M. Barckhausen estime que j'aurais « dû laisser La Boétie jouir paisiblement de sa réputation littéraire » et que « Montaigne repousserait même avec indignation un don qu'on prétendrait lui offrir aux dépens de cet « inthime frère et inviolable amy ».

Ces critiques fussent-elles justifiées, que je serais peut-être excusable de ne pas accepter sans regimber un peu ce bouquet de qualifications, et l'air de persiflage sur lequel il m'est présenté. Que sera-ce si je fais voir que les erreurs sont imputables, non à moi, mais à mon contradicteur? C'est lui qui s'est permis des affirmations hasardées ; c'est lui qui eût mieux fait de s'abstenir.

Je l'établirai d'une manière complète. Je n'ai aucune disposition à imiter la brièveté un peu dédaigneuse d'un critique qui a cru détruire en quatre pages le produit de longues et minutieuses recherches, et clore par sa seule intervention une polémique qui, depuis trois ans, divise des hommes de bonne foi qui ne sont pas totalement dépourvus de lettres. Il est facile d'être bref quand on se borne à affirmer. J'entends prouver.

M. Barckhausen résume exactement mes conclusions : 1° le portrait du tyran, dans les premières pages du *Contr'un*, est celui d'Henri III, et n'a pas pu être écrit par La Boétie, mort en 1563; 2° l'enquête à laquelle je me suis livré aboutit à ce résultat que Montaigne est l'auteur probable de cette interpolation et de plusieurs autres, et, par voie de conséquence, de la communication du document aux protestants qui l'ont publié.

Je me suis efforcé de conduire cette enquête avec prudence, m'informant successivement, avant d'interroger Montaigne lui-même, de ses amitiés, de ses affinités sociales, de ses fréquentations habituelles; je l'ai interrogé en confrontant certaines de ses paroles avec certaines autres, ses paroles avec ses actes, les uns et les autres avec les événements et les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi la publication.

Pour discuter efficacement ma thèse, comment M. Barckhausen aurait-il dû procéder?

Il lui eût fallu établir que les allusions aux événements du règne d'Henri III et de la fin de celui de Charles IX, et par conséquent les remaniements dénoncés par moi sont le produit de mon imagination; il lui eût fallu encore montrer la non-valeur ou l'insuffisance des multiples raisons qui m'ont conduit à soupçonner Montaigne d'en être l'auteur, et d'avoir transmis aux protestants le manuscrit ainsi remanié. Il lui eût fallu enfin me suivre dans les détails de mon enquête, montrer qu'elle a été mal conduite ou qu'elle ne justifie pas mes conclusions.

M. Barckhausen n'a touché aucun de ces sujets

fondamentaux. Il s'attache à trois ou quatre points secondaires, tellement accessoires, qu'eût-il eu raison sur toute la ligne, il n'aurait encore rien fait; mon argumentation n'en serait pas même effleurée. Mais, même sur ces points secondaires, aucune des critiques que m'adresse mon contradicteur ne résiste à l'examen.

I

M. Barckhausen tient pour acquis que les contemporains n'ont pas reconnu dans le *Contr'un* les allusions à Henri III et à son règne. Il emploie, pour m'inviter à lui expliquer ce fait, le mode ironique, et son esprit, comme l'électricité, s'écoulant par les pointes, il vante la discrétion du pamphlétaire qui ne diffame celui qu'il vise qu'« en logogriphes ».

Avant de tenter l'explication d'un fait, il faut s'assurer que ce fait existe, et je m'étonne d'avoir à rappeler ce principe à un « éditeur de Montaigne », qui n'a pas manqué de lire le chapitre des *Essais* sur les *Boiteux*[1]. Mon contradicteur est-il bien sûr que les contemporains n'ont pas reconnu les allusions du *Contr'un* et l'adaptation du texte aux événements du jour?

M. Barckhausen ne semble pas avoir étudié avec beaucoup de soin quels sont les publicistes qui, au temps d'Henri III, ont mentionné le *Contr'un*. Ils ne sont pas nombreux. En dehors de Montaigne, je n'en connais que deux; mais, comme on va le voir,

1. Les *Essais*, livre III, chap. XI.

leur autorité n'est pas petite. L'un est Arnault Sorbin, prédicateur de la Cour ; l'autre est l'historien de Thou. Or, que disent ces contemporains? Ils attestent tous les deux la grande influence qu'a eue le *Contr'un* sur les événements de l'époque. De Thou, j'en ai déjà fait la remarque, nous apprend que « ce qui anima les esprits déjà aigris » contre la politique des Valois, « ce furent certains écrits qui coururent en ce temps-là, entre autres le *Discours de la Servitude volontaire* de La Boétie, qu'on affecta de répandre pour disposer les esprits à la révolte [1]. » Et comment ce discours disposa-t-il ainsi les esprits? « Ceux qui le publièrent, » dit encore de Thou, « le détournèrent de sa première signification, lui donnant « un sens » bien différent » [2], et même « tout à fait contraire à l'intention que son sage et savant auteur avait eue en le composant » [3]. Sorbin confirme et surtout complète de Thou. Dans la dernière édition de son pamphlet contre les protestants, *Le Vrai Réveille-Matin des Calvinistes et des publicains français* [4], dédié à « l'Éternelle mémoire de l'âme de très hault et très chrestien Roy de France, feu Charles IX, propugnateur de la Foy catholique », il montre à quel degré d'audace en sont venus les révoltés qui, « dans leurs

1. De Thou, *Histoire de France,* t. I, p. 345-46.
2. *Ibid.*, t. VII, p. 18.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 599.
4. *Le Vrai Réveille-Matin des Calvinistes,* par Arnault Sorbin, prédicateur du roi, 1576, p. 9, verso. Voici les paroles de Sorbin s'adressant aux huguenots : « C'est certes le chemin qu'avez tenu jusqu'êtes à présent parvenu à dire tout haut dans *vos* libelles de la *Servitude volontaire* et du *Réveille-Matin des Français,* que ceux qui s'asservissent au Roi se font grand tort de ne se retirer de son obéissance et de l'affection qu'ils lui portent. »

libelles de la *Servitude volontaire* et du *Réveille-Matin des Français* », ne craignent pas de dire tout haut « que ceux qui s'asservissent au roi se font grand tort de ne se retirer de son obéissance et de l'affection qu'ils lui portent ». De quel roi? Nous sommes en 1576, Henri III est roi depuis dix-sept mois; n'est-il pas évident que Sorbin parle d'Henri III? Il ne porte pas ici un jugement général; il ne parle pas des « *rois* », il parle « *du roi* ». Il s'agit donc bien du prince régnant. La lecture du *Contr'un* ne permet d'ailleurs aucun doute sur l'application aux événements contemporains; les passages que j'en ai cités au précédent chapitre ne laissaient aucune possibilité au lecteur de 1574-1578 de ne pas faire cette application. Puisque mes contradicteurs s'obstinent à ne pas vouloir les entendre, obstinons-nous à leur en remettre au moins un sous les yeux : « Ce qui se fait en tous pays, tous les jours »; dit le libelliste, « qu'un homme seul mastine cent mille et les prive de leur liberté, qui le croirait *s'il ne faisait que l'ouïr dire et non le veoir? Et s'il ne se voyait qu'en pays étranger et lointaines terres et qu'on le dit*, qui ne penserait que cela fût plutôt feint et trouvé, que non pas véritable[1]? »

M. Barckhausen, s'il avait eu connaissance de ces textes, n'aurait pas pu soutenir que le *Contr'un* ne diffamait le roi qu'en « logogriphes »; c'est peut-être un des points où, suivant sa propre expression, il est « sans grande lecture ».

Mais comment expliquer, ajoute-t-il, « que depuis

1. Page 292 du présent volume.

le XVI^e siècle, pendant trois cents ans et plus, nul ne se soit douté que le discours était un pamphlet contre le dernier des Valois? » Je réponds d'abord que pendant cent cinquante ans, personne n'a lu le *Contr'un* qui, publié en 1574-1576 dans le *Réveille-Matin des Français*, et dans les *Mémoires de l'Etat de France*, n'a été réimprimé qu'en 1727 par Coste, dans une édition des *Essais*. Je réponds ensuite que dans les deux siècles suivants, et à part quelques auteurs qui l'ont seulement étudié au point de vue littéraire, le *Contr'un* n'a guère été lu et commenté qu'en temps de révolution et par des esprits agités, peu préoccupés de soulever le voile d'allusions aussi anciennes. Enfin et surtout, Montaigne avait, s'il a fait ce que je lui attribue, le plus grand intérêt à ne pas dire sur ce point la vérité; une fois l'effet produit par la publication du texte remanié, il s'est attaché à dépister le public. On lit depuis plus de trois cents ans, dans les *Essais*, que le discours est un simple exercice de rhétoricien; on le croit parce que c'est Montaigne qui le dit, et, à part les incitateurs de révolution, qui y trouvent un thème facile pour leurs commentaires enflammés, personne n'a la velléité de perdre son temps à lire ce qu'on croit être une innocente amplification d'écolier.

D'ailleurs, est-ce donc chose impossible ou interdite à un lecteur attentif de trouver dans un texte ancien ce que l'on n'avait pas encore su y voir? Depuis trois siècles qu'on lit et qu'on commente les *Essais*, qui donc s'était avisé de comprendre, comme j'ai montré qu'il devait être compris, le passage où Montaigne dit que la cause vaincue l'a « concilié à

soy » quand il l'a vue si accablée? Et cependant, qui, aujourd'hui, n'admet l'interprétation que j'ai donnée de ce passage? Même des Montaignistes qui combattent ma thèse se plaisent à reconnaître que ce morceau, dont j'ai donné le vrai sens, révèle le plus beau trait du caractère de Montaigne, car il le montre obéissant au plus noble des sentiments et se penchant d'un geste de généreuse pitié vers les faibles et vers les victimes des troubles civils, dont pourtant il ne partage ni les tendances ni les idées [1].

Un de mes arguments est dans la ressemblance que je prétends exister entre Henri III et le portrait donné par le *Contr'un*. Sur ce point, M. Barckhausen se borne à déclarer, sans démonstration, que le tyran « ne peut être autre chose qu'un bon tyran de rhétoricien maniant avec habileté l'antithèse ». Il ne dit qu'un mot sur un des cinq traits caractéristiques du portrait, celui qui dénonce chez le tyran son peu de goût pour les tournois, et c'est pour s'en rapporter à l'opinion de M. Dezeimeris, sans tenir aucun compte des documents et des faits précis que j'ai opposés à cette opinion. Telle est la force du parti pris.

J'avais fait remarquer dans mon premier mémoire que la *Franciade* de Ronsard n'ayant paru qu'en 1572, la mention de ce poème dans le *Discours de la Servitude volontaire*, composé en 1546, par un homme mort en 1563, ne pouvait être qu'une interpolation.

1. Armaingaud, *La Boétie, Montaigne et le Contr'un* (*Revue politique et parlementaire*, numéro de mai 1907, et brochure du tirage à part, pages 32-33), enfin dans le présent volume, pages 57-58.

« Combien à son aise s'y essayera la veine de nostre Ronsard en sa *Franciade*, » est-il dit dans le *Contr'un*. M. Barckhausen m'accuse d'avoir cru que l'auteur parlait au passé et veut bien me pardonner cette prétendue distraction. Où a-t-il vu cela? Je reproduis textuellement ma phrase, mon unique phrase, ayant trait au poème de Ronsard : « Dans ce même passage, il est question de la *Franciade* de Ronsard, qui a paru en 1572; ce qui empêche, on en conviendra, qu'il ait été écrit par un homme mort en 1563[1]. » Je n'ai donc pas pris un futur pour un passé, et l'affirmation de M. Barckhausen n'est pas seulement hasardée, elle est tout à fait contraire à la réalité. Voilà un premier point. Pourquoi m'étais-je borné à cette courte remarque? C'était pour ne pas embarrasser mon travail d'une discussion sur la date réelle de la conception de la *Franciade*, ou sur la connaissance que La Boétie, entre cette date et celle de sa mort, aurait pu avoir des intentions de Ronsard. Cette controverse était pour moi sans intérêt, puisque Montaigne dès les premières pages du chapitre *de l'Amitié* déclarait que son ami n'avait vraisemblablement pas retouché son discours depuis qu'il le composa, c'est-à-dire depuis 1546 : « Et croy qu'il ne le veit oncques depuis qu'il lui eschappa [2]. » Parole que M. Barckhausen connaît bien, puisqu'il l'a citée, et dont nous n'avons aucune raison de suspecter la

1. Armaingaud, *La Boétie, Montaigne et le Contr'un*. Paris, 1906. A Bordeaux, chez Feret et fils; à Paris, chez Durel, libraire, passage du Commerce. Et, dans le présent volume, première partie, pages 57-58.

2. Les *Essais*, livre I, chap. « de l'Amitié ». Édit. Dezeimeris et Barckhausen, t. I, p. 136.

véracité. D'autres motifs, à mon avis, s'opposent à ce que La Boétie ait pu parler de la *Franciade :* pour l'instant, la phrase de Montaigne me paraît suffire.

Je reviens aux accusations, vraiment plaisantes, de changer le temps des verbes pour les besoins de ma cause ! Je dis *aux accusations*, car il y en a deux. J'ai montré ce que vaut la première. La seconde n'est pas plus sérieuse.

Dans ma réponse à M. P. Bonnefon, j'ai écrit : « Si le texte primitif du *Contr'un* a couru, comme nous le dit Montaigne, « ès mains des gens d'entendement » à l'époque où lui Montaigne s'est lié d'amitié avec le jeune Sarladais... » Or, dit M. Barckhausen, le texte de Montaigne porte : *court* et non *a couru*. Il conclut que « mis au présent, le membre de phrase cité[1] affirme que les hommes de goût se passaient, alors, et depuis longtemps le *Discours de la Servitude volontaire*, qu'ils devaient par conséquent avoir entre les mains », et que moi j'ai substitué le passé au présent afin de faire croire que, seul, Montaigne a pu remettre le manuscrit aux protestants en 1574. C'est subtil, c'est désobligeant, et c'est inexact. Non : le membre de phrase cité ne signifie pas que les gens de goût se passaient *alors* (en 1580) le *Discours*. Lorsque Montaigne, en effet, écrit que telle chose se passe, il ne faut pas en conclure qu'elle se passe au moment où il imprime. L'impression peut être séparée de l'événement par un long intervalle, puisque nous savons que Montaigne a consacré au moins huit

1. « Court piéça ès mains des gens d'entendement. »

années (1572-1580) à la composition des *Essais*. Par exemple, lorsque, en 1580, Montaigne imprime, au commencement du chapitre XX du livre I[1] : « Il y a justement quinze jours que j'ai franchi 39 ans, » cela ne veut pas dire, bien qu'il parle au présent, qu'il a trente-neuf ans en 1580, puisque, étant né en 1533, il en a quarante-sept. Cela veut dire simplement qu'il avait trente-neuf ans quand il écrivait ce passage du chapitre XX. De même, quand Montaigne dit, en 1580, que le *Contr'un court* ès mains de gens d'entendement, cela ne signifie pas nécessairement qu'il court encore en 1580, mais veut dire qu'il a couru, qu'il courait au moment où il écrivait ce passage du chapitre *de l'Amitié*, c'est-à-dire plusieurs années auparavant; l'on sait que ce chapitre a été composé bien avant 1580. C'est ainsi que Montaigne procède généralement, et je pourrais citer bien d'autres exemples à mon contradicteur, s'il le désire. Je ne devais pas nécessairement dire, en rappelant ce qui a été écrit par Montaigne à propos du Discours: Montaigne dit qu'il *court*, je devais plutôt dire : Montaigne dit qu'il *a couru* à une époque antérieure. Je n'ai donc commis aucune confusion sur le temps d'un verbe; c'est M. Barckhausen qui, en l'affirmant, s'est mépris. Ajoutez que même à cette époque incertaine, mais assez éloignée, Montaigne disait que le discours courait « *piéça* »[2], c'est-à-dire *depuis longtemps*, « longue espace » avant qu'il eût fait la con-

1. Les *Essais* de Montaigne, texte de 1580, édition Dezeimeris et Barckhausen, t. I, p. 55. Dans les éditions courantes, ce chapitre est devenu le chapitre XIX.
2. Chapitre *de l'Amitié*, à la fin de la 2e page.

naissance de La Boétie[1]. Quel est donc le reproche que me fait M. Barckhausen? N'étais-je pas de toutes façons en droit de dire que ce discours *avait couru?*

Mais il y a plus. Une autre raison bien simple s'oppose à ce que Montaigne ait voulu indiquer que les manuscrits du *Contr'un* couraient encore en 1580 : c'est la publication du *Contr'un* en 1576. Ce qui court en 1580, ce n'est plus le manuscrit, ce ne sont plus des copies, c'est, depuis quatre ans, le texte imprimé. Il est donc, de ce fait encore, infiniment probable que la phrase : « Court piéça ès mains des gens d'entendement » a été écrite avant 1576.

Un autre tort que m'attribue M. Barckhausen, et auquel nous allons venir, eût été véniel, même s'il eût existé ailleurs que dans l'imagination de mon critique. Il ne pouvait se transformer en « péché irrémissible » qu'aux yeux d'un « éditeur » des *Essais* de Montaigne. Ah! si M. Barckhausen n'était, comme moi, qu'un disciple, un admirateur de Montaigne, il pourrait fermer les yeux. Mais il est l'« éditeur », et cette qualité lui interdit toute indulgence !

Il m'oblige à lui dire qu'il y a éditeur et éditeur, édition et édition. Il y a les éditions critiques, avec commentaires, éclaircissements et interprétations des passages obscurs. Celles-ci comportent la connaissance réelle de l'œuvre et de l'auteur. Il y a les éditions qui ne sont qu'une simple réimpression, exigeant surtout de ceux qui s'en chargent de bons yeux et de

1. Chapitre *de l'Amitié*, quelques lignes plus loin : « car elle me fut montrée (cette pièce : le discours) *longue espace* avant que je l'eusse vu (La Boétie) et me donna la première connaissance de son nom. » (Et c'est en 1557 qu'il avait fait effectivement la connaissance de La Boétie.)

bons ciseaux. C'est le cas de l'édition à laquelle MM. Barckhausen et Dezeimeris ont attaché leurs noms; elle n'est que la reproduction de la première édition des *Essais*, avec réimpression de quelques passages que Montaigne avait ajoutés dans les éditions de 1582 et 1587, et indication, par des astérisques, de la place occupée dans les éditions suivantes par les additions successives. Ce travail de transcription est assurément méritoire, et tous les amis de Montaigne sont justement reconnaissants aux deux érudits bordelais de l'avoir fait, car il est d'une utilité première. Mais quelques soins et quelque conscience qu'ils y aient apportés, ils auraient dû prévoir l'utilité d'un *errata*. Égayons à ce sujet notre discussion par une historiette.

Il y a quelque temps, à l'entrée d'un des admirables bains-douches qui, grâce à M. Charles Cazalet, font des habitants de Bordeaux le peuple le plus propre de France, on lisait une inscription singulière. D'après une maxime attribuée à Montaigne, le défaut de propreté serait la cause de « nos légères » indispositions, ce qui n'était pas, on l'avouera, pour impressionner beaucoup le public. Or, Montaigne avait dit exactement le contraire. Il avait dit : « Je crois que nous encourons *non légères incommoditez* en nostre santé, pour avoir perdu cette coustume (de nous baigner). » (Sur mes indications, le texte a été rectifié.)

D'où provenait une aussi totale erreur? A quelle édition les auteurs de l'inscription avaient-ils emprunté la citation traîtresse? Eh ! mais tout uniment à l'édition de MM. Dezeimeris et Barckhausen, les-

quels avaient copié : « *nos* légères » (tome II de leur édition, page 349), là où Montaigne avait écrit : « *non* légères » (édition de 1582, page 790). *Errare humanum est!* L'erreur, d'ailleurs, n'est pas bien grave, et je souhaite qu'elle n'apparaisse pas, aux yeux de « l'éditeur de Montaigne », comme un « péché irrémissible ».

Le vrai « péché irrémissible », ce n'est pas d'avoir donné à penser que Montaigne était un hygiéniste médiocre, c'est de l'avoir présenté comme « un niais ». Tel est mon crime. Dire, en effet, que c'est Montaigne qui a introduit dans le *Contr'un* le passage sur la *Franciade*, c'est, suivant M. Barckhausen, lui attribuer cette niaiserie d'avoir voulu faire croire que le *Discours* était l'œuvre de La Boétie, et d'y avoir en même temps inséré « la mention d'un livre que La Boétie n'aurait pu connaître ».

Pardon ! trop rigoureux censeur. Si cet anachronisme était une niaiserie, la faute serait vôtre non moins que mienne. Ne citez-vous pas la remarque de Montaigne, que La Boétie ne revit pas son œuvre depuis qu'il la composa (le texte ne peut pas être interprété autrement)? Et vous n'avez pas la prétention de soutenir que La Boétie peut parler de la *Franciade* en 1546?

Heureusement, il n'y a là aucun péché irrémissible, il n'y a même pas de faute, ni pour vous ni pour moi, parce qu'il n'y a aucune niaiserie à imputer à Montaigne. La mention de la *Franciade* est un habile artifice, une finesse qui est tout à fait dans le goût de Montaigne. J'ai eu plus d'une fois l'occasion, depuis les débuts de cette controverse, de montrer

le procédé qu'il emploie quand il veut lancer quelque idée hardie et dangereuse. Il fragmente sa pensée au cours d'un long morceau où sauront la retrouver et la reconstituer les lecteurs habitués à « rencontrer son air ». Cet artifice est employé dans le *Contr'un*, et, comme on le voit aussi très souvent, dans les *Essais*, il est même à double effet. La mention de la *Franciade* sert à encadrer et à faire passer un des morceaux du pamphlet les plus outrageants pour le pouvoir. Mais en outre, elle est, je pense, un anachronisme prémédité.

Je suis surpris que mon savant contradicteur ait pu penser que Montaigne, s'il a lui-même remanié et fait publier le *Discours*, a supposé que les esprits attentifs l'accepteraient comme étant l'œuvre sortie des mains de La Boétie en 1546, sans aucun changement, et qu'il désirait qu'ils l'acceptassent comme tel. Si, dans ce texte, des allusions à Henri III et à son règne ont été interpolées, c'était pour qu'elles produisissent leur effet, pour que l'on comprît que le Discours était une adaptation de celui de La Boétie, un cadre permettant d'intercaler les traits du tyran du jour et d'introduire des allusions à ses actes. L'anachronisme de la *Franciade*, loin d'être une naïveté, avait pour objet d'attirer l'attention sur ces additions. Il est un exemple de plus de ces finesses, de ces savants calculs qui furent souvent remarqués en Montaigne par ses contemporains et dont non seulement il ne s'est que mollement défendu au chapitre Ier du livre III[1], mais qu'il a ouvertement

1. Les *Essais*, liv. III, ch. I, édition Courbet, t. III, p. 249.

avoués, sur lesquels même il a appelé l'attention, au chapitre IX du même livre III[1].

Ce que voulait Montaigne, je le crois de plus en plus, c'est qu'à ceux qui le soupçonnaient d'une entente avec les protestants et la lui reprochaient (il a encouru de tels reproches, il l'a déclaré plus d'une fois), il ne donnât pas prise par les remaniements du *Contr'un;* il voulait qu'on pût, pour ceux-là, attribuer les interpolations aux protestants. Mais j'imagine que, tout en se prémunissant ainsi contre ses adversaires, il n'était pas fâché de laisser la porte ouverte aux vrais amis qui sauraient le deviner. De là ce qui apparaît comme inconciliable dans le chapitre XXVII. Au même lieu, au même temps que, par un blâme peut-être concerté, il décline toute solidarité avec ceux qui ont logé le « Discours » parmi leurs pamphlets, il développe le plus magnifique éloge du même discours. En se donnant l'air de condamner l'usage qui en a été fait, il recrute des lecteurs et les conduit soigneusement au recueil où ils le trouveront. Ce discours, dit-il, « court piéça ès mains des gens d'entendement ». Ne comprenez-vous pas la portée d'une telle parole? Vous en étonnez-vous? Ne faut-il pas qu'il y ait eu des copies conservées, puisque, s'il n'y en a pas eu, reste seulement le texte dont Montaigne est le possesseur reconnu et authentique; que lui seul, dès lors, devient irrécusablement responsable de la publication et des adaptations? C'est un péril très grave, c'est un péril de mort, auquel il entend se soustraire.

1. Les *Essais*, édition Courbet, liv. III, ch. IX, t. IV, p. 113. « Joinct qu'à l'adventure, ai-je quelque obligation à ne dire qu'à demy, à dire confusément, à dire discordamment. »

Pour la même raison, les prétendues preuves présentées dans les deux dernières pages de son article par mon critique, comme établissant qu'il y a eu des copies, n'ébranlent en rien mon argumentation. M. Barckhausen s'en est rendu compte, puisqu'il termine en disant : « M. Armaingaud répondra sans doute que Montaigne, en rédigeant les *Essais*, s'est exprimé de manière à ce qu'on ne soupçonnât point qu'il eût fait remettre le *Contr'un* aux protestants. » Répondra... C'est mon contradicteur, maintenant, qui prend le passé d'un verbe pour le futur. La réponse qu'il prévoit que fera M. Armaingaud, il y a beau temps que M. Armaingaud l'a faite. M. Barckhausen voudra bien me pardonner de me répéter, car il m'y oblige.

Si Montaigne est l'auteur de la communication et des interpolations, il est évident que pour que son intervention ne pût être prouvée, il n'aura épargné aucun effort, aucune habileté de langage; que ses affirmations, en cette affaire, sont trop intéressées pour qu'on puisse en tenir compte, et que c'est en dehors de ses allégations qu'il faut diriger nos recherches pour trouver l'auteur du texte et celui qui l'a divulgué. Or, les arguments présentés par M. Barckhausen pour établir l'existence de copies autres que le manuscrit possédé par Montaigne ont pour unique fondement le témoignage de celui-ci : je n'excepte même pas l'argument tiré de la double interpellation à Longa, ces interpellations pouvant fort bien être des artifices de Montaigne [1].

1. Cette obligation d'écarter le témoignage de Montaigne au sujet des copies du manuscrit du Discours s'applique

J'aurais terminé si je n'avais à me plaindre d'un procédé de discussion que M. Barckhausen sera le premier à regretter. En interrompant trop tôt une citation, mon contradicteur me fait tenir un raisonnement très différent de celui que j'ai tenu. Comme je ne veux pas mettre en doute sa bonne foi, je suis réduit à croire qu'emporté par son impatience de réfuter ma thèse, il n'a pas pris le temps de lire très attentivement le texte auquel il avait entrepris de répondre.

A la troisième page de son article, il donne l'impression très nette que, de l'absence probable de copies autres que celle que possédait Montaigne, j'ai conclu que ce ne pouvait être que lui qui avait remanié et communiqué le document. Mon argumentation a été tout autre. Voici le passage auquel M. Barckhausen se réfère (la partie qu'il a citée est en caractères romains; celle qu'il a omise est en caractères italiques) : « Nous n'avons aucune preuve, aucun commencement de preuve, que le texte primitif du Discours ait été conservé depuis 1557 jusqu'à la Saint-Barthélemy par d'autres mains que par celles de l'auteur des *Essais. Qu'ai-je conclu de là? Que Montaigne était certainement celui qui avait communiqué*

d'ailleurs aussi bien au passage de « l'Advertissement » publié en 1571. Il y a des raisons sérieuses de croire que Montaigne entrevoyait, dès cette date, sinon la grande tuerie de 1572, du moins l'assassinat des principaux chefs huguenots, et qu'il pouvait songer à utiliser plus tard le *Contr'un* en faveur de la cause opprimée. J'ai essayé de mettre en lumière les causes probables de la résolution assez subitement prise par Montaigne de se retirer dans son château du Périgord : ce qu'il a vu de la Cour pendant son séjour de sept mois à Paris, sa visite à l'Hospital, sa prévision de graves événements prochains me semblent avoir dicté sa détermination.

le texte aux Réformés? NULLEMENT. Je me suis borné à constater que le fait de la possession du manuscrit par Montaigne dirigeait inévitablement le soupçon sur lui; qu'il en résultait une présomption, une simple indication si l'on veut; mais que l'examen des circonstances qui ont précédé la publication pouvait seul fournir les motifs de décision[1]. »

Je n'accuse pas mon contradicteur d'avoir fait une citation inexacte. Je regrette qu'il l'ait faite incomplète. S'il l'avait faite complète, s'il avait transcrit les trois phrases que je viens de souligner, son lecteur aurait été averti que le soupçon une fois amené sur Montaigne par l'absence probable de copies, ce soupçon m'avait conduit à diriger vers lui l'enquête, et que dès lors j'avais porté l'information sur des faits étrangers à la question des copies. Ce même lecteur aurait compris qu'il était impossible

1. Armaingaud, Réponse à M. Bonnefon, *Revue politique et parlementaire*, avril 1907, page 18, et page 115 du présent volume.

Pour la clarté de la discussion, je transcris dans son entier le passage de l'article de M. Barckhausen que je vise ici : « Dans l'article où M. Armaingaud a lancé sa découverte, il s'est efforcé d'établir que Montaigne, légataire des livres et des papiers de La Boétie, devait être le seul possesseur du *Contr'un* après la mort de l'auteur, et que ce ne pouvait être que lui, par suite, qui, outré des massacres de la Saint-Barthélemy, aurait transmis le célèbre discours (refondu) aux protestants qui le publièrent. A l'appui de cette hypothèse, qu'il reconnaît n'être rien de plus, il avance dans un deuxième travail (Réponse à M. Bonnefon, *Revue politique et parlementaire*, avril 1907, page 18) que « nous n'avons... aucune preuve, aucun commencement de preuve » que le texte primitif ait été conservé, depuis 1557 jusqu'en 1572, par d'autres mains que celles de l'auteur des *Essais* ». Le savant docteur est difficile sur les commencements de preuve..... » (Article de M. Barckhausen, page 79 de la *Revue historique de Bordeaux*, numéro de mars-avril 1909.)

d'apprécier le bien-fondé de ma thèse sans me suivre dans cette information et sans connaître les motifs réels de ma conviction. Ces motifs constituent le fond même de mon mémoire initial et de mes réponses aux contradicteurs. En interrompant la citation, mon critique s'est trouvé dispensé de discuter les points essentiels de ma thèse [1].

M. Barckhausen voudra bien, j'espère, reconnaître qu'en me défendant contre ses attaques, je n'ai pas excédé les bornes permises. La hauteur de ses critiques justifie à mes yeux la vivacité de mes réponses, mais j'aurais trahi mes intentions si, dans aucune de ces réponses, quelque vives qu'elles puissent paraître à mon contradicteur, j'avais oublié le respect dû à son âge et aux services qu'il a rendus. Il faudrait n'être ni lettré ni Bordelais pour méconnaître l'intérêt et la valeur de ses patientes recherches sur Montesquieu et de plusieurs autres travaux qui honorent l'Université de Bordeaux.

1. L'article de M. H. Barckhausen n'ayant que quatre pages, j'aurais voulu le transcrire en entier et le placer face à face avec le mien sous les yeux du lecteur dans le tirage à part que j'avais fait de la présente réponse. M. Barckhausen m'en a refusé l'autorisation.

CHAPITRE SIXIÈME

Ou est discutée l'opinion, malheureusement mal étayée, de M. Barrère, que le *Contr'un* serait une protestation contre le « Prince » de Machiavel.

M. Barrère, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, a récemment publié un fort joli travail sur le mobile qui a déterminé l'auteur du *Discours de la Servitude volontaire* à écrire contre les tyrans. Nous allons trouver dans ce Mémoire, l'auteur en est convaincu, « la solution jusqu'ici vainement poursuivie de ce problème historique si controversé, » la vérité ayant bien voulu renoncer, cette fois, « à se dérober plus longtemps ».

Voici en substance la thèse de M. Barrère, qui nous apporte, c'est du moins l'opinion de M. Dezeimeris, auquel il le dédie, « une précieuse découverte », « un trésor », dont la fortune lui a réservé d'être l'« inventeur », et dont il fait obligation à l'éminent érudit bordelais, en invoquant l'article 716 du Code civil, « d'accepter la moitié ».

Dans le livre du *Prince*, publié à Rome en 1532, cinq ans après sa mort, Machiavel organisait « la théorie du despotisme ». Quatorze ans après, en 1546, un jeune écolier de Sarlat y répondait en écrivant le sien « à l'honneur de la liberté contre les tyrans ».

En 1546, le *Prince* a déjà pénétré en France. Le jeune La Boétie, dans son ardent désir de s'instruire,

a pris connaissance de ce traité audacieux. Cette lecture fait bouillonner d'ardentes protestations dans son généreux esprit; il a frémi en découvrant le cynisme de cet enseignement, qui apprend au prince que la dissimulation, le parjure et la cruauté sont les conditions nécessaires du succès politique, et qui élève César Borgia à la dignité de modèle. L'indignation lui a dicté des pages impérissables où il oppose « l'antidote au poison ». Pour le prouver, M. Barrère oppose directement et page par page, pour ainsi dire, l'ouvrage de Machiavel à celui de La Boétie, et plaçant en regard les passages correspondants il pense faire saisir sur le vif, dans la *Servitude volontaire*, la volonté constante de répondre au *Prince*. L'auteur du *Discours* modèle son œuvre sur celle qu'il combat; Machiavel exclut la morale de la politique, La Boétie proteste et montre éloquemment qu'il n'y a pas de gouvernement durable sans la morale. Au coquin triomphant, heureux, glorifié et puissant s'il sait manier fermement l'art de tromper et de tuer à propos, il oppose la fin presque toujours misérable du tyran et de ses complices.

Machiavel parle avec dédain de l'amitié, La Boétie l'exalte en termes magnifiques; Machiavel ne voit dans la religion qu'un instrument de règne, et conseille à son prince de se couvrir de son manteau hypocrite; La Boétie promet au despote qui abuse de la religion pour être méchant un sort plus dur que celui de la Salomné de Virgile.

Les phrases de La Boétie, à en croire M. Barrère, font un exact contrepoids à celles de Machiavel. A

chaque formule codifiant la tyrannie du *Prince*, le *Contr'un* oppose la revendication libérale ; en face de la violence, il dresse le droit et la justice.

Telle est dans ses grandes lignes l'ingénieuse thèse de M. Barrère ; telle est sa réponse à la question qu'il s'est posée : quel est l'objectif du *Contr'un?*

Voyons d'abord comment il écarte les solutions présentées avant lui.

Le premier commentateur que M. Barrère a rencontré, c'est Montaigne, Montaigne qu'il est en effet bien naturel de consulter ici le premier.

Or Montaigne a ainsi expliqué l'origine du *Contr'un :* « Ce qui donna peut-être *la matière et l'occasion* à La Boétie de sa *Servitude volontaire*, c'est ce mot de Plutarque « que les habitants de l'Asie servent à un seul pour ne savoir prononcer une syllabe : *Non* ».

Cette origine du Discours de La Boétie est en opposition formelle avec la thèse de M. Barrère. Aussi n'hésite-t-il pas à récuser ici le témoignage de Montaigne « qui se heurte, remarque-t-il, à des déclarations antérieures d'une précision absolue et intégralement maintenues depuis ». Montaigne, en effet, a dit aussi que son ami avait écrit ce discours « en manière d'exercitation seulement et comme subject tracassé en mille endroits des livres ». Il veut nous convaincre que le discours de son ami n'est qu'une composition d'écolier, sans portée et sans intention politique. Cette allégation n'est pas moins contraire à la thèse de M. Barrère. Mais voulant concilier le second témoignage de l'auteur des *Essais* avec sa propre manière d'interpréter l'objet du Discours, il se livre à une discussion subtile dont il suffit de dire,

pour en marquer toute la faiblesse, qu'après nous avoir montré Montaigne, dans le deuxième témoignage, intentionnellement inexact et contradictoire, employant des mots « à double entente », usant de réticences et de restrictions mentales, s'efforçant par des feintes et des artifices de dérouter le lecteur pour lui cacher la véritable intention de La Boétie, il maintient néanmoins que, sur ce point, « Montaigne est de bonne foi ».

M. Barrère n'avait nul besoin de cette discussion tourmentée pour se débarrasser du témoignage de Montaigne.

C'est avec raison qu'il ne s'arrête pas davantage à l'opinion de de Thou et qu'il néglige la version, de tout temps reconnue insoutenable, de d'Aubigné donnant aux nobles accents du Discours un prétexte futile et un mobile enfantin.

M. Barrère passe rapidement sur l'hypothèse proposée par M. Paul Bonnefon, qui verrait volontiers dans la *Servitude volontaire* l'écho de l'enseignement d'Anne Dubourg, et il aborde l'interprétation que j'en ai donnée moi-même. Cette thèse, M. Barrère l'exécute en trois points, avec une assurance ingénue. Il reste convaincu, avec son maître M. Dezeimeris, que Charles VI est le tyran visé par l'auteur du *Contr'un*. Il a découvert « sans grande difficulté le vice des conclusions de M. Armaingaud et leur faiblesse *irrémissible* ».

Irrémissible ! Aux siècles passés, au pays d'Espagne, toucher le pied de la reine était un crime digne de mort. Or, la reine étant tombée de cheval, le pied dans l'étrier, et don Alonso Manrique ayant dégagé

le pied de la souveraine, il fut solennellement condamné à périr; mais la rémission lui fut accordée. Je suis moins heureux. Pour avoir touché aux pieds de la statue de La Boétie, M. Barrère me condamne sans *rémission*.

Il me permettra de penser que l'adhésion à ma thèse, encore pourtant toute récente, de plusieurs des Montaignistes de marque (j'entends par là les écrivains qui sont connus par leurs travaux spéciaux sur la pensée de Montaigne) peut être considérée comme une compensation.

Peut-être mon critique serait-il moins sévère, qui sait? peut-être changerait-il d'avis, s'il prenait la peine de lire les pièces du procès. Il a reconnu ne pas avoir lu mes réponses à mes adversaires, MM. Bonnefon et Strowski. Jusqu'à plus ample informé, je suis en droit de le récuser.

Je reviens au livre de M. Barrère et à son argumentation. Son hypothèse que *l'auteur du Contr'un a voulu réfuter Machiavel*, venant — sans qu'il s'en soit douté, assurément — à l'appui de la mienne, je crois utile de signaler à son attention les points les plus faibles de son travail, et les arguments auxquels il fera bien de renoncer.

Machiavel avertit son lecteur que dans le livre du *Prince* il ne traitera pas de la forme républicaine, et il en donne la raison. Pour montrer l'analogie du plan du *Contr'un* avec celui du *Prince* et la concordance avec laquelle les deux auteurs abordent le débat, M. Barrère n'hésite pas à soutenir que La Boétie annonce dès la première page la même intention: il ne veut pas se prononcer en faveur de la

forme républicaine de gouvernement et contre la monarchie, et renvoie cette question à un autre ouvrage. Si l'on s'en tient, en effet, au texte du *Contr'un* cité par M. Barrère et placé en regard de celui de Machiavel, c'est bien à cette conclusion qu'on aboutit :

MACHIAVEL	LE *Contr'un*
Tous les États, toutes les dominations qui ont tenu et tiennent encore les hommes sous leur empire, ont été et sont ou des républiques ou des principautés...	Si ne veux pas pour ceste heure débattre ceste question tant pourmenée si les autres façons de république sont meilleures que la monarchie... Mais cette question est réservée pour un autre temps et demanderait bien son traité à part, ou plustot amenerait quant et soy toutes les disputes politiques...[1].
Et je ne traiterai point ici des *républiques*, car j'en ai parlé amplement ailleurs...	

Si l'on restitue à ce passage du *Contr'un* les parties coupées, on s'aperçoit que le sens est tout autre. L'auteur emploie un artifice de langage pour ne pas embarrasser son discours par une discussion des différentes formes de gouvernement, mais il n'en exprime pas moins son opinion : « Encore voudrais-je savoir, avant que mettre en doute quel rang la monarchie doit avoir entre les républiques, si elle y en doit avoir aucun ; pour ce qu'il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public en ce gouvernement, où tout est à *un.* » Ce qui confirme d'ailleurs ce qu'il vient de dire quelques lignes plus haut, « qu'à parler à bon escient, c'est un extrême malheur d'être subject à un maître. »

Le Discours tout entier n'est-il pas un manifeste

1. Voir page 288 du présent volume.

républicain, et n'est-il pas extraordinaire que M. Barrère n'en convienne pas? De ce Discours, toutes les pages sont remplies de l'idée républicaine. Montaigne ne s'y trompait pas lorsqu'il écrivait que si son ami avait eu à choisir « il eût mieux aimé être nay à Venise qu'à Sarlat ». (« Et avec raison, » ajoute-t-il.) Relisez la deuxième page déjà citée du Discours : tout doute sera dissipé, si vous la rapprochez du passage que j'ai mentionné plus haut, *qu'il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public en ce gouvernement* (*monarchique*) *où tout est à un :* « Pour ce coup, je ne voudrais sinon entendre comm' il se peut faire que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations, endurent quelquefois un tyran seul, qui n'a puissance que celle qu'ils lui donnent; qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon tant qu'ils ont vouloir de l'endurer; qui ne sçauroit leur faire mal aucun, sinon lors qu'ils aiment mieulx le souffrir que lui contredire. Grand'chose, certes, et toutesfois si commune, qu'il s'en faut de tant plus douloir, et moins s'esbahir veoir un million d'hommes servir miserablement, aiant le col sous le ioug, non pas contrains par une plus grande force, mais aucunement (ce semble) enchantés et charmés par le nom seul d'*un*, duquel ils ne doivent ni craindre la puissance, puis qu'il est seul, ny aymer les qualités, puis qu'il est, en leur endroit, inhumain et sauvage. »

Qui ne voit que cet « *un* », dont le nom charme et enchante le pauvre peuple n'est pas seulement le tyran, mais le roi, quel qu'il soit, c'est-à-dire « le maître duquel on ne peut jamais être assuré qu'il

sera bon puisqu'il est toujours en sa puissance d'être mauvais quand il voudra »?

L'auteur du Discours, ou celui qui l'a publié (car n'oublions pas que nous avons un texte imprimé, pour la première fois, quatorze ans après la mort de La Boétie), usant toujours d'habileté, fait semblant de distinguer le roi du tyran, mais en maints endroits du livre il laisse échapper, comme par mégarde, sa vraie pensée ; par exemple, dans ce passage, où après avoir longuement parlé des tyrans du temps passé « qui se mettent la religion devant pour garde-corps et empruntent quelque échantillon de la divinité pour soutien de leur méchante vie » et après s'être moqué « des autres bourdes » qu'ils emploient pour tromper le peuple, il continue ainsi : « Les nostres semèrent en France, je ne sçai quoi de tel, des crapaus, des fleurs de lis, l'ampoule, l'oriflamme... » ce qui veut dire que nos tyrans, nos rois, se sont servis et se servent des mêmes « *bourdes* » et des mêmes hypocrisies religieuses que les tyrans anciens, pour duper et dominer le peuple. Et de crainte que le lecteur perde de vue sa vraie pensée sur l'identité qu'il établit entre le roi et le tyran, l'auteur, à une autre page, prémunit le peuple contre la tentation de donner le pouvoir à un seul, serait-il l'homme le plus vertueux et aurait-il rendu à son pays les plus signalés services : « il est raisonnable d'aimer la vertu, d'estimer les beaus faicts, de reconnoistre le bien d'où l'on l'a receu, et diminuer souvent de nostre ayse, pour augmenter l'honneur et avantage de celui qu'on ayme, et qui le merite : ainsy doncques, si les habitans d'un païs ont trouvé quelque grand per-

sonnage qui leur ait montré par espreuve une grande prevoyance pour les garder, une grande hardiesse pour les defendre, un grand soing pour les gouverner ; si, de là en avant, ils s'apprivoisent de lui obeïr et s'en fier tant que de lui donner quelques avantages, ie ne sçay si ce seroit sagesse, de tant qu'on l'oste de là où il faisoit bien, pour l'advancer en lieu où il pourra mal faire. »

Ces passages, s'il les avait bien pénétrés, auraient épargné à M. Barrère l'agréable paradoxe qu'il se plaît à soutenir à propos du titre : « Le Contr'un ». Montaigne nous apprend que La Boétie donna à son discours « le nom : *La Servitude volontaire*, mais que ceux qui l'ont ignoré l'ont bien proprement « rebaptisé » : « Le Contr'un ». M. Barrère ne s'est-il pas imaginé que dans la pensée de l'auteur des *Essais*, *Contr'un* veut dire *Contre un seul livre*, c'est-à-dire contre le livre de Machiavel, le *Prince!* Lorsque Montaigne ajoute que La Boétie a traité de la servitude comme « d'un sujet vulgaire et tracassé en maints endroits des livres », il aurait remplacé mentalement les mots : « en mille endroits des livres » par ceux-ci : « en mille endroits d'*un* livre » ou même *tracassé* en *mille endroits d'un livre autour duquel on menait grand bruit lorsque La Boétie se décida à composer son Prince.* Cette singulière et subtile supposition est déjà réfutée par ce qui précède.

Voici, ce me semble, un autre argument que M. Barrère ne saurait conserver sans nuire à sa thèse : Pour illustrer la concordance qu'il pense exister entre un passage de Machiavel et une page du *Contr'un* où le souvenir du temps passé est invoqué, il

rappelle que M. Dezeimeris a récemment démontré « comment la souvenance des malheurs du règne de *Charles VI* s'est répercutée en un patriotique et douloureux écho dans la *Servitude volontaire*, et par quels traits saisissants s'y reflète la *complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs* ». Dans ma réponse à M. Dezeimeris [1], M. Barrère l'a sans doute oublié, j'ai établi que ladite complainte ne peut être invoquée comme exemple d'une allusion au règne de Charles VI. La date n'est pas connue; elle avait été faussement incorporée à la Chronique de Monstrelet, et Michelet la place au règne de Charles VII, en 1438.

M. Barrère tient beaucoup à établir que malgré sa haine des tyrans, l'auteur du *Contr'un* n'a jamais préconisé le régicide. Si le Discours rappelle que les tyrans ne sont pas à l'abri du poignard des patriotes exaltés, nulle part, affirme-t-il, il ne conseille aux sujets du tyran de s'en servir.

Quand un nombreux convoi chemine sur la route, si l'attelage de tête s'écarte de la voie, tout le reste dévie à la suite. De même, quand un écrivain de marque laisse échapper une méprise, on le copie souvent sans y regarder de près, et l'erreur, de plus en plus accréditée, court de livre en livre. C'est ce qui est arrivé pour Rabelais, qu'on a pris longtemps, à la suite de Montaigne et de Voltaire — pour un auteur « simplement plaisant ». C'est aussi ce qui arrive pour le *Contr'un*. M. Payen, grand admirateur de Montaigne et éditeur de La Boétie, déclara, il y a

1. Voir pages 176-177 du présent volume.

soixante ans, que l'auteur, après avoir tracé avec indignation les horreurs de la tyrannie, n'avait pas conclu au tyrannicide. Emboîtant le pas, les commentateurs, et parmi eux M. Bonnefon et M. Barrère, répètent : « La Boétie n'a pas préconisé le régicide. » Ils voient dans ce fait une preuve que nous avons affaire à un jeune publiciste inexpérimenté. J'ai déjà montré, en répondant à M. Bonnefon [1], que le tyrannicide est conseillé par deux fois dans le Discours, J'y reviens, parce que M. Barrère insiste et qu'il cite les pages mêmes du Discours où il s'obstine à ne pas voir ce qui est pourtant d'une incontestable évidence. J'y reviens surtout parce que j'y trouve une occasion de montrer l'identité du procédé employé ici par l'auteur du *Contr'un* et de ceux dont use communément Montaigne dans les *Essais*.

J'ai déjà fait remarquer que le Discours n'est pas destiné au peuple, à la masse, à ces millions d'hommes qui servent volontairement et passivement le tyran, mais à une élite préparée à le comprendre. Il ne faut pas s'étonner si l'on en trouve la conclusion pratique, non pas là où elle se rencontre habituellement, c'est-à-dire à la fin du morceau, mais dans la texture même de la philippique, et prudemment enveloppée. Si, surtout, comme je le crois, c'est Montaigne qui a introduit cette conclusion, il n'aura pas découvert au premier venu sa pensée ; il est pour cela trop habile et trop avisé, le moment est trop dangereux. Il l'aura soufflée avec discrétion, disséminée, glissée, insinuée, comme il a insinué ses idées

1. Pages 128-129 du présent volume.

les plus hardies dans les *Essais*, au milieu de digressions et sous des formules générales qui feront diversion et qui ne tromperont pas ceux qui prendront la peine de le bien comprendre. Quand Montaigne, par exemple, épicurien impénitent jusqu'aux dernières pages de son livre, veut se moquer des rigoristes qui tiennent le plaisir physique pour « qualité brutale, indigne que le sage le gouste », et pour qui les plaisirs mêmes de l'esprit (qu'il place, d'ailleurs, bien au-dessus) sont dangereux et voisins du péché ; quand il veut ironiquement exprimer que « ces humeurs transcendantes l'effraient », croyez-vous qu'il va déployer sa pensée avec une telle précision et la poursuivre avec une telle rigueur, que ceux qu'il vise et qui savent punir cruellement les hardiesses soient forcés de s'y reconnaître? Il s'en gardera bien. Il a l'air de faire tout d'abord exception pour « ces âmes vénérables, élevées par ardeur de dévotion et de religion à une constante et consciencieuse méditation des choses divines... qui dédaignent de s'appliquer à nos nécessiteuses commodités et résignent facilement au corps l'usage de la pasture sensible et temporelle »[1] ; puis il interpose une digression sur Ésope, et revenant à ceux qui veulent « désassocier l'âme du corps », lesquels ne sont autres que « ces âmes vénérables » dont il a fait plus haut un éloge ironique, il leur déclare tout net « qu'au lieu de se transformer en anges ils se transforment en bêtes »[2].

1. Les *Essais* de Montaigne, livre III, chap. XIII : De l'expérience ; t. IV, pp. 281-282.

2. Cette pensée, comme tant d'autres réflexions de Montaigne, a été reproduite par Pascal.

Quelques années après, s'imaginant sans doute pouvoir sans danger être plus explicite, il ajoute à ce même passage cette simple réflexion : « Entre nous, ce sont choses que j'ai toujours vues d'un singulier accord, les opinions supercélestes et les mœurs souterraines[1]. »

Dans le *Discours de la Servitude* l'auteur emploie le même procédé de dissémination, d'habile et perfide balancement. Il sait fort bien que si sa chaude éloquence réussit à faire honte aux asservis volontaires de leur obéissance coupable au caprice d'un seul, ils ne se contenteront pas de s'éloigner de lui pour le voir tomber, faute de soutien, et qu'ils sauront s'approcher pour briser le joug et celui qui l'impose. A la date où paraît le *Contr'un*, la légitimité du tyrannicide est acceptée par tous les partis, aussi bien que par les tyrans eux-mêmes qui s'égorgent entre eux. L'auteur commence néanmoins par présenter une solution douce et même tout à fait enfantine, dont le contraste avec la violence de la philippique et avec le souffle d'indignation qui emporte tout le Discours, empêche qu'elle puisse être prise au sérieux : « et de tant d'indignités que les bestes mesmes ou ne les sentiroient point ou ne l'endureroient point, vous pouvez vous en délivrer, si vous l'essaiés, non pas de vous en délivrer, mais seulement de le vouloir faire. Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiés ni l'esbransliés, mais seulement ne le soustenés plus et vous le verrés comme un colosse à qui on a desrobé la base, de son pois mesme fondre en bas et se

1. Corrompues, infernales.

rompre.» C'est aussi bien dit que parfaitement puéril. Mais tournez la page et vous entendrez un tout autre langage. Au milieu d'un éloquent parallèle entre la mollesse, la triste endurance de ceux qui, faute d'avoir connu la liberté, souffrent la tyrannie, et ceux qui lorsqu'elle est menacée ont le courage de la défendre, « non pas avec la lance et l'escu, seulement, mais avec les dents et les ongles, » et, après qu'elle est perdue, savent la reconquérir au prix de leur sang, l'auteur s'interrompt pour rappeler l'exemple du jeune Caton : « Caton l'Utiquain, estant ancore enfant et sous la verge, alloit et venoit souvent chés Sylla le dictateur, tant pource qu'à raison du lieu et maison dont il estoit, on ne luy refusoit iamais la porte, qu'aussi ils estoient proches parens. Il avoit touiours son maistre quand il y alloit, comme ont accoustumé les enfants de bonne maison. Il s'apperçeut que dans l'hostel de Sylla, en sa presence et par son commandement, on emprisonnoit les uns, on condamnoit les autres ; l'un estoit banni, l'autre estranglé ; l'un demandoit la confiscation d'un citoyen, l'autre la teste : en somme, tout y alloit, non comme chés un officier de ville, mais comme chés un tiran de peuple ; et c'estoit non pas un parquet de iustice, mais un ouvroir de tyrannie. Le noble enfant dict à son maistre : « Que ne me donnés-vous un poignard? ie » le cacherai sous ma robe : ie entre souvent dans » la chambre de Sylla avant qu'il soit levé : j'ay le » bras assés fort pour en despescher la ville. » Voilà certes une parole vraiement appartenante à Caton ;

1. *Discours de la Servitude*, page 303 du présent volume.

c'estoit un commencement de ce personnage, digne de sa mort. »

Deux pages plus loin, l'auteur poursuit sa pensée. Il vient de dire comment on agit vis-à-vis du tyran, quand on regrette la liberté perdue; il veut maintenant arriver à faire comprendre ce que doivent faire, même au milieu d'un peuple qui n'a jamais connu que l'asservissement, « ceux qui, mieulx nés que les autres, comme il s'en trouve toujours quelques-uns », « qui sentent le pois du joug et ne se peuvent tenir de le secouer; qui ne s'apprivoisent jamais de la subjetion..., et aians la teste d'eus-mêmes bien faite, l'ont encore polie par l'estude et le sçavoir.» A ceux-là, quels conseils insinue-t-il, quels exemples donne-t-il pour les exciter à agir? Les voici : « Et toutefois, qui (à qui) voudra discourir les faits du temps passé et les annales anciennes, il s'en trouvera peu ou point de ceus qui, voians leur pays malmené et en mauvaises mains, aient entrepris d'une bonne intention de l'en délivrer, qui n'en soient venus à bout, et que la liberté, pour se faire paroistre, ne se soit elle-mesme fait espaule : Harmode, Aristogiton, Thrasybule, Brute, le vieus, Valère et Dion, comme ils l'ont vertueusement pensé, l'exécutèrent heureusement; » car « quasi jamais à bon vouloir ne défaut la fortune »[1].

M. Barrère se refuse à trouver autre chose dans ces deux morceaux, que la seule intention, le simple plaisir de troubler la quiétude du tyran. Je crois que tout lecteur non prévenu y verra avec moi l'intention

1. *Discours de la Servitude,* page 306 du présent volume.

bien marquée de troubler la quiétude des sujets volontairement asservis, de réveiller « les têtes bien faites », et de provoquer les « hommes mieux nés », mieux trempés que les autres, à prendre en main le poignard refusé au jeune Caton, et à frapper Sylla (Henri III) pour « en despescher la ville ».

Mantenere. — C'est ainsi que M. Barrère intitule un de ses chapitres les plus importants; il ne lui consacre pas moins de huit pages. On rencontre dans la *Servitude volontaire* un mot familier à Machiavel, si souvent répété dans le *Prince*, qu'il devient, suivant l'expression de M. Barrère, un véritable « leit motiv ». Et ce mot laisse sur les lecteurs de Machiavel une telle impression, produit une telle obsession, qu'on les retrouve dans les écrits de tous ceux qui ont pris la peine de le combattre ou de le défendre. Or, ce mot « mantenere », maintenir, se rencontre jusqu'à quatre fois dans le *Contr'un*. Celui qui a composé ce discours, conclut M. Barrère, est donc un lecteur de Machiavel, et un lecteur obsédé, qui, tout en le combattant, subit l'empreinte profonde du grand écrivain. La Boétie, même, à en croire M. Barrère, parle *mécaniquement* le langage de Machiavel, car il emploie ce mot « maintenir » avec la même signification que l'auteur du *Prince*. De quelle signification spéciale s'agit-il donc ici? Du moment qu'un auteur traite de la tyrannie et du pouvoir tyrannique, est-il besoin, quand il veut exprimer par quels moyens le tyran soutient, maintient ou maintiendra ce pouvoir, que cet auteur ait lu Machiavel? Quelle différence y a-t-il

entre la signification du mot « maintenir » pris dans Machiavel ou dans le *Contr'un*, et le sens où nous l'employons tous les jours? Dans tous les sens, le mot « maintenir » ne se retrouve-t-il pas chez des écrivains de toutes les époques, bien avant le XVI^e^ siècle? Mieux encore, on le rencontre dans les *Essais* de Montaigne à chaque feuille, et jusqu'à douze fois en dix pages au chapitre XII du livre II [1], il n'y a peut-être pas de chapitre un peu long où il ne saute aux yeux plusieurs fois. Si l'emploi fréquent du mot « maintenir » révélait nécessairement un lecteur assidu du *Prince*, l'usage si fréquemment répété de ce mot dans les *Essais* deviendrait un argument de plus en faveur de la collaboration de Montaigne à la composition du *Contr'un*. Mais je ne m'en prévaudrai pas, car l'emploi de ce mot n'a pas plus de valeur spécifique et révélatrice dans les *Essais* qu'il n'en a dans nos écrits et nos conversations de chaque jour, et il en a en tout cas infiniment moins pour prouver la thèse de M. Barrère, que n'en a pour prouver la faiblesse de cette thèse l'absence totale du nom de l'auteur du *Prince* dans un livre dont l'objectif serait la réfutation des doctrines de Machiavel.

Si le *Discours* a été remanié pour en faire, treize ans après la mort de La Boétie, un pamphlet contre Henri III, la forme allusive s'explique à merveille; dans ce cas, Machiavel a pu être également visé, et le silence gardé sur son nom s'explique. Comment s'explique-t-il, si, comme le pense M. Barrère, le *Discours*

1. Les *Essais*, livre II, chap. XII, t. II, pp. 227 et suiv. (Apologie de Raymond Sebond.)

a été composé par La Boétie dans l'unique intention de réfuter les doctrines de Machiavel?

Je demande encore : cette réfutation de Machiavel, pourquoi son auteur, qui a survécu dix-sept ans à sa composition, ne l'a-t-il pas publiée?

M. Barrère répond à ces deux questions, mais il leur fait deux réponses qui se contredisent l'une l'autre. Il répond à la seconde : « à peine le *Discours* de La Boétie est-il achevé ou sur le point de l'être, qu'Henri II succède à son père; et la nouvelle reine s'appelle Catherine de Médicis, c'est la fille même de ce Laurent duc d'Urbin, à qui Machiavel avait dédié le livre du *Prince*. Elle aimait ce livre, elle s'inspirait de son enseignement, elle aspirait peut-être à en appliquer les principes, elle en avait fait son *Evangile*. M. Barrère pense aussi que La Boétie n'a pas voulu « toucher à la reine », en combattant son auteur favori, et il a sacrifié son amour-propre d'auteur à la courtoisie chevaleresque de son caractère; peut-être aussi a-t-il craint de compromettre sa future carrière de magistrat. Mais, en réponse à la première question, M. Barrère ajoute un mot qui renverse cet échafaudage d'hypothèses ingénieuses. « C'est ce qui explique, dit-il, pourquoi la *Servitude volontaire* n'est qu'un tissu d'allusions plus ou moins transparentes à l'œuvre de Machiavel, sans contenir cependant une seule fois le nom du secrétaire Florentin. » Comment M. Barrère n'a-t-il pas aperçu la contradiction? Puisque La Boétie s'abstient de publier le livre, il n'avait pas besoin d'y supprimer le nom de Machiavel. Son *Discours*, d'après M. Barrère, a été composé *avant* que Catherine de Médicis

fût devenue reine; c'est son élévation au trône de France qui le décide... à quoi? A ne pas nommer Machiavel? à masquer son œuvre et son nom sous des allusions? Non pas. Elle le décide à ne pas publier l'ouvrage. Ne le publiant pas, pour quelle raison l'auteur se serait-il mis en peine de le remanier? Qui ne voit d'ailleurs que, si le texte du *Discours* eût été celui que nous connaissons, sa publication n'eût guère été moins dangereuse pour son auteur parce qu'il en eût fait disparaître le nom de Machiavel? La Boétie ou tout autre n'a jamais pu avoir la pensée de publier sous le gouvernement de Catherine de Médicis un « manifeste « à l'honneur de la liberté contre les tyrans ».

La version la plus vraisemblable — j'en ai donné les raisons dans les chapitres précédents, — c'est que La Boétie, comme l'affirme Montaigne, n'a composé qu'une déclamation de rhétoricien, que cette déclamation, sans application contemporaine, n'a pas été imprimée, parce qu'il n'y avait vraiment pas de raison suffisante pour l'imprimer, et qu'elle ne fut mise en valeur que lorsque, vingt-trois ans plus tard, refondue par un grand esprit, elle eut été, avec les précautions indispensables, adaptée aux circonstances politiques du jour.

Le Formulaire. — M. Barrère croit trouver dans le *Contr'un* une allusion directe au *Prince*. Il la découvre dans une phrase qu'il déclare « incompréhensible » si le mot « Formulaire » qui en fait partie n'est pas ici le pseudonyme du *Prince* qui est, lui aussi, un recueil de formules, « de préceptes promulgués

par l'auteur comme autant de lois véritables ». Voici cette phrase que nous avons déjà eu l'occasion de citer pour un autre objet : « Car tu sçais bien, ô Longa, *le Formulaire* duquel, en quelques endroits, ils pourraient user assez finement ; mais à la plus part, certes, il n'y peut avoir de finesse là où il y a tant d'impudence [1]. »

En substituant, par un savant artifice, aux mots « le livre » qu'il sous-entend, cette dénomination satirique et profonde de *Formulaire*, l'auteur du *Contr'un*, à en croire M. Barrère, masquait sa pensée, pour le gros des lecteurs, sous l'obscurité même de la phrase, mais se faisait parfaitement comprendre par l'ami Longa auquel il s'adressait, et aux lecteurs avertis comme lui. Ils comprenaient bien que cela voulait dire : « Car tu sais bien, ô Longa, ce recueil de formules sacramentelles, ce déplorable catéchisme (c'est-à-dire ce triste livre du *Prince* que je ne puis désigner autrement, pour ne pas m'exposer à des embarras) duquel, en quelques endroits, ils (les gouvernants auxquels je fais allusion et qui prennent la précaution de s'abriter derrière des prétextes de bien public pour mal faire) pourraient user assez finement (c'est-à-dire avec un peu d'habileté) ; mais, à la plus part, certes, il n'y peut avoir de finesse là où il y a tant d'impudence (c'est-à-dire : mais chez la plus part de ces gouvernants, certes, le manque de tact est tel qu'ils n'auraient pas l'esprit nécessaire pour savoir l'utiliser). »

Si vous vous étonnez cependant que La Boétie,

1. *La Servitude volontaire*, page 311 du présent volume.

jeune homme de seize ans, à peine sorti de l'école, ait pu être assez fort pour employer une dénomination satirique si profonde et si bien étudiée, si vous ajoutez qu'il est tout aussi surprenant que, si jeune, il ait pu être assez documenté pour pouvoir emprunter ce mot de « Formulaire » avec son sens spécial, « à une certaine catégorie de praticiens » (notaires, chancelleries et secrétaireries royales du XV^e^ et du XVI^e^ siècle), M. Barrère vous répondra que ce rhétoricien « deviendra *quelques années plus tard* conseiller au Parlement de Bordeaux ».

Mais le mot FORMULAIRE, à en croire M. Barrère, renferme une autre surprise. Il ne contient pas seulement une allusion au *Prince*, il en contient une autre au FORMULAIRE CATHOLIQUE, à la profession de foi qui fut rédigée par la Faculté de théologie en 1542, et imposée sous serment aux membres du Parlement. Et l'ami Longa, qui a déjà compris que le FORMULAIRE voulait dire : « Le livre du *Prince* de Machiavel, » comprend non moins facilement que cela veut dire aussi et en même temps : « La Profession de foi rédigée par l'Université de Paris en 1542. »

Ce n'est pas tout encore; il faut que l'ami Longa, sous ce mot de « FORMULAIRE », devine une troisième allusion et une allusion « mordante », car le jeune Sarladais vise encore le catéchisme ou FORMULAIRE de l'Église réformée, publié par Calvin à Genève en 1545. Ce n'est plus un artifice, c'est un feu d'artifices.

En sorte que le jeune écolier, d'une maturité extraordinairement précoce et d'une habileté littéraire vraiment prématurée, connaissait à fond tous les

procédés de style et possédait les plus secrètes ressources du métier d'écrivain ; il maniait l'ironie avec une finesse surprenante et trouvait le moyen, dans une seule phrase, dans un seul mot, de réunir trois allusions s'adressant à des objets tout à fait dissemblables. M. Barrère trouve cela tout naturel et même très clair, et il pense avoir donné, par ce copieux commentaire du mot « FORMULAIRE » à triple fond et à triple entente, la preuve « définitive » de la justesse de ses conclusions. Je serais surpris qu'un lecteur attentif partageât cette confiance.

Nous savons que Montaigne connaissait la langue italienne, et si l'idée lui est venue de réfuter Machiavel, il a pu le lire dans son texte même ; mais il aurait pu aussi, bien avant la date où le *Contr'un* a été publié (1574-1577), le lire dans une traduction. Le cas n'est pas le même pour La Boétie. Pour être, en 1546, et même en 1548, l'auteur d'une réfutation du *Prince*, il fallait qu'il connût l'italien. Le *Prince* n'a été traduit qu'en 1553. Aussi M. Barrère s'attache-t-il à établir que le jeune Sarladais était familier, dès l'âge de seize ans, avec la langue de Machiavel. Sur les trois raisons qu'il en donne, les deux premières ne supportent pas l'examen, et la troisième est d'une valeur assez faible. La Boétie, dit-il, avait pour livre de chevet *le Courtisan*, de Balthazar Castiglione ; « dans son enthousiasme pour ce splendide monument de la langue toscane, il écrivit son douzième sonnet. » M. Barrère oublie que la date de la composition de ce sonnet est inconnue, que rien n'indique qu'en 1546-1547 il fût déjà composé ; et d'autre part, à la page 69 de son Mémoire, il émet

l'opinion que La Boétie ne connaissait pas le livre de Castiglione lorsqu'il a composé son *Discours*. Il oublie aussi qu'il n'aurait pas eu besoin de savoir l'italien pour s'inspirer de ce livre, car *le Courtisan* avait été traduit en français dès 1537.

La Boétie, ajoute M. Barrère, a traduit en vers français de dix syllabes une partie du XXXIIe chant du poème de l'Arioste. Fort bien; mais nous connaissons la date de cette traduction, car Montaigne nous la donne. Les vers traduisant les plaintes de Bradamante ont été composés par La Boétie à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Carles [1], c'est-à-dire sept ou huit ans après la date adoptée par M. Barrère pour la composition du *Discours*. La traduction d'un poème italien faite en 1554, alors que La Boétie avait vingt-quatre ans, ne saurait prouver qu'en 1546, alors qu'il n'en avait que seize, il connaissait déjà la langue de l'Arioste.

Enfin, M. Barrère remarque qu'il y a dans la *Servitude volontaire* une réminiscence de Pétrarque : « Ainsi le papillon qui, espérant jouir de quelques plaisirs, se met au feu pour ce qui reluit; il esprouve l'autre vertu, celle qui brusle, ce dit le poète Toscan... » Cette image est en effet au dix-septième sonnet de Pétrarque. Or, les sonnets de Pétrarque ont été publiés dans leur ensemble en langue française, pour la première fois, en 1555, cela est vrai, mais il est certain aussi qu'un grand nombre de ces sonnets ont été traduits bien avant d'être imprimés et couraient de main en main depuis des années. Un jeune poète

1. Les *Essais*, livre I, chap. XXVIII, intitulé : *Vingt-neuf sonnets d'Etienne de La Boétie.*

a pu citer une métaphore poétique et originale employée par Pétrarque, sans que ce fait, à lui seul, permette d'affirmer qu'il connaissait assez à fond la langue italienne pour commenter et réfuter un ouvrage tel que le *Prince* de Machiavel.

J'ai dit en commençant que l'hypothèse de M. Barrère tendrait à ajouter en faveur de ma thèse un nouvel argument à ceux que j'ai déjà présentés.

Si, en effet, il y a dans le *Discours de la Servitude volontaire* des allusions au livre de Machiavel, ces allusions s'expliquent beaucoup mieux si c'est Montaigne qui les a faites que si c'était La Boétie. Il serait superflu de m'étendre beaucoup sur ce point avant que la thèse de M. Barrère ait pris une consistance qu'elle n'a pas encore. Je me bornerai donc à quelques réflexions que je développerai plus tard, si, comme je le désire, sans trop l'espérer, il réussit à la rendre acceptable.

Dans l'hypothèse de M. Barrère, qu'un discours composé *par La Boétie* en 1546 a pu avoir pour objectif réel de réfuter Machiavel, il faudrait passer outre à toute une série d'invraisemblances.

A cette date, qui est celle adoptée par M. Barrère pour la composition du *Discours*, personne en France ne se préoccupait du livre du *Prince*. En Italie, la publication du livre de Machiavel fut d'abord favorisée par les papes. Ceux-ci goûtaient fort ses maximes de gouvernement, et pendant de longues années n'ont pas paru s'apercevoir que Machiavel ne professait aucun respect pour la religion, qu'il malmenait les moines et le bas clergé, qu'il relevait les

scandales et les crimes du haut clergé et de la cour de Rome elle-même.

Les papes ne s'en émurent que lorsque le cardinal anglais Polus, dans son *Apologie de Charles-Quint*, en 1552, montra que le livre de Machiavel avait, sous l'influence de Thomas Cromwell, contribué à la révolte d'Henri VIII contre la papauté, et à la première phase du schisme anglais.

Le *Prince* ne fut même condamné à Rome qu'en 1559, et cette réprobation officielle n'empêcha pas les successeurs de Paul IV, notamment Sixte-Quint, de commenter l'ouvrage prohibé et surtout d'en pratiquer les maximes.

En *France*, après qu'il eut attiré l'attention, il fut accueilli avec éloge, et la traduction qu'en fit en 1553 Guillaume Cappel, fut célébrée en vers grecs par Dorat, poète de la Pléiade, par Ronsard, par Jodelle, par Belleau, enfin par Muret en ces termes :

> Cappel, jadis d'ardeur sainte incité
> Par un sentier au peuple inusité,
> Combla son nom d'une immortelle gloire.

Pendant plusieurs années encore, pas plus que le *Discours* sur les *Décades de Tite-Live*, le *Prince* ne scandalisa personne en France. Quelle part a pu avoir sa lecture dans l'éducation politique de Catherine de Médicis? Personne n'en sait rien. On répète dans beaucoup de livres modernes d'histoire que le *Prince* était sa lecture favorite, mais on ne donne aucune précision, on ne fournit aucune raison probante. On confond les dates. De ce que Catherine a lu Machiavel, quand elle fut devenue régente, c'est-à-

dire après 1560, on conclut et on affirme, sans aucun document à l'appui, qu'elle le lisait depuis longtemps. On oublie que Catherine, humble servante de Diane, l'altière et toute-puissante maîtresse de son mari, et très occupée aux soins de ses nombreux enfants, ne commença à montrer de l'ambition qu'après la défaite de Saint-Quentin en 1557. Elle dissimulait, dira-t-on, et, inspirée par la lecture du *Prince*, elle préparait en silence sa politique machiavélique. Ce sont de simples conjectures. A cette date, et bien avant cette date, toute politique était machiavélique. Le livre du *Prince* n'avait fait qu'exprimer en maximes écrites ce qui était pratiqué depuis longtemps, et par les Florentins compatriotes de Catherine avec plus de *maëstria* que par les autres princes. Machiavel a réuni, en les condensant et en les mettant au jour avec force et clarté, les formules des Sforza, des Marie Visconti, et de tant d'autres, dont son continuateur Guichardin va se faire l'historien.

Ni les ambassadeurs vénitiens en France, au XVI^e^ siècle, toujours si bien documentés, ni aucun des mémoires du temps ne nous montrent le livre de Machiavel entre les mains de Catherine avant le règne de son fils Charles IX.

M. Barrère, lui aussi, répète que Catherine aimait ce livre et s'inspirait de son enseignement, qu'elle en faisait son « Évangile », et il met cela à la date de 1546 et à celle de 1547, qui est l'année de son avènement au trône. Ici encore M. Barrère, comme les autres, confond les dates. Ce n'est pas en 1547, ce n'est pas même sous Charles IX, dont le règne ne commence qu'en 1560, c'est en 1577 que « *le Tocsain*

contre les Massacreurs », pamphlet protestant publié cinq ans après la Saint-Barthélemy, signale le *Prince* comme « l'Évangile de la Reine Mère »; et quand Louandre, éditeur de Machiavel, en 1865 [1], nomme le *Prince* « le Bréviaire de la Cour », il fait allusion à une date postérieure à 1564. Quant au fait de la lecture de Machiavel par les fils de Catherine, par Henri d'Anjou tout au moins, à qui, en effet, elle fit lire le *Prince*, je n'en ai trouvé aucune trace dans les documents de l'époque avant 1573.

« Henri III, dit le père Daniel [2], avait pris grand goût aux livres de Machiavel dont un gentilhomme nommé du Guast l'avait entêté, et sur lequel ce prince avait commencé à se faire un système politique, même avant d'aller prendre possession de la couronne de Pologne » (1574).

Davila [3] nous montre Henri III s'enfermant tous les jours après son dîner, avec d'Elbène et Jacques Corbinelli, tous les deux Florentins et ayant la confiance de Catherine, pour lire Polybe, Tacite, les *Discours* et le *Prince* de Machiavel, mais c'est après qu'il fut devenu roi, par conséquent après 1574.

En 1560, un publiciste, Louis Le Roy, dans une traduction d'Aristote, hasarda quelques lignes de critique contre le *Prince*. Mais jusqu'à la Saint-Barthélemy cette critique n'eut aucun écho, et c'est seulement après les massacres de 1572 que commen-

1. *Œuvres politiques de Machiavel*, traduction Périès, avec une étude par Ch. Louandre, p. 27.
2. Daniel, *Histoire de France*, Paris, 1756, t. XI, p. 53.
3. *Histoire des guerres civiles de France*, par Davila, éd. de MD.CCLVII, t. II, liv. VI, p. 80.

cèrent à paraître les réfutations de ses maximes et les *anti-Machiavels :*

Gentillet publie en 1576 son *Discours sur les moyens de bien gouverner contre Nicolas Machiavel;* Duplessis-Mornay en 1577 (et non Languet, paraît-il, comme on l'a cru longtemps) dans ses *Vindiciæ contra tyrannos*, Jean Bodin en 1581 dans la Préface de sa *République*, continuent la réfutation du *Prince.*

Il est donc tout à fait invraisemblable que La Boétie ait pu avoir en 1546 ou en 1548 les pensées que lui prête M. Barrère [1]. Qui croira que ce jeune écolier de Sarlat, sans contact avec le monde, sans expérience des hommes et de la vie, se soit avisé de signaler, pour la regretter et la blâmer, la présence du livre de Machiavel dans la bibliothèque de Catherine de Médicis, en « s'y prenant d'une façon adroite et tout en employant le passé »; que, « le premier de tous, il ait frémi en découvrant le danger de cet enseignement », qu'il ait ainsi devancé d'un si grand nombre d'années le mouvement de réaction et de répulsion contre le livre de Machiavel, mouvement qui ne s'explique que par des événements extraordinaires survenus lorsque depuis longtemps le Discours était composé, et que depuis plusieurs années son auteur était mort.

Au lendemain de la Saint-Barthélemy, quand les forfaits des Florentins qui occupent le trône de France soulèvent la réprobation de tous les cœurs honnêtes, quand chacun sait que Catherine et ses fils se nourrissent des maximes du *Prince*, rien — une fois admis

1. Mémoire de M. Barrère, p. 45.

que la réfutation de Machiavel soit un des objectifs du *Contr'un* — rien n'est plus conforme aux dispositions d'esprit de Montaigne à cette date, que de lui attribuer cette protestation qui, bientôt suivie de celles de Gentillet, de Duplessis-Mornay et de Jean Bodin, se trouverait ainsi placée à sa date naturelle et dans son milieu.

M. Barrère cite la phrase suivante du *Contr'un* pour montrer la précocité de La Boétie : « Et il n'est point d'héritier si prodigue et nonchalant que quelquefois ne passe les yeulx sur les registres de son père, pour voir s'il jouist de tous les droits de sa succession, ou si l'on n'a rien entrepris sur lui ou son prédécesseur [1]. »

« La connaissance parfaite du style juridique et judiciaire » dont M. Barrère reconnaît ici la marque, se conçoit infiniment mieux chez l'homme de quarante-trois ans qu'est Montaigne à la date de la publication du *Contr'un*, chez l'homme d'expérience qui fut pendant quatorze ans conseiller au Parlement de Bordeaux, que chez l'adolescent de seize ans qui ne deviendra magistrat que « dans quelques années ».

Une remarque analogue s'applique à la phrase précédemment citée, où M. Barrère attribue au mot « Formulaire » un sens si spécial. Pour ma part, je n'y vois pas tant de mystère ; elle ne me paraît pas si obscure qu'à lui-même, et encore moins « incompréhensible ». J'ai toujours pensé que « formulaire » voulait dire ici « recueil de maximes et de formules familières

1. *Discours de la Servitude volontaire*, page 300 du présent volume.

à nos gouvernants et que tu connais bien, ô Longa ». Mais si M. Barrère persistait à y voir une allusion au formulaire de 1542, cette allusion, qu'il est difficile, comme nous l'avons vu, d'attribuer à La Boétie, serait toute naturelle de la part de Montaigne qui, précisément, en juin 1562, eut, comme membre du Parlement à jurer fidélité à ce Formulaire de 1542, dont celui de juin 1562 est la reproduction textuelle[1].

A cette date, le futur auteur des *Essais*, âgé de vingt-neuf ans, étant encore dans sa phase de conser-

1. M. Barrère ne mentionne et n'avait à mentionner, au point de vue où il se place, que la profession de foi catholique que le Parlement, sous François Ier, en 1542, fit signer par ses membres et par tous les gens de justice. Mais cette déclaration en vingt-six articles, rédigée par la Faculté de théologie, puis promulguée dans les rues et publiée dans tout le royaume, fut reprise vingt ans après. Les Parlements n'ayant pu se refuser à l'enregistrement de l'édit de tolérance de Michel de l'Hospital, résolurent d'en entraver l'application et d'en restreindre les effets, en ordonnant que chacun de leurs membres prêterait serment aux articles de la profession de foi déjà jurée vingt ans auparavant. La Cour de Bordeaux ne prit et n'exécuta cette décision qu'en juillet 1562, mais celle de Paris l'ayant devancée d'un mois, et Montaigne se trouvant à Paris à cette date, fut admis à l'audience de cette Cour pour y faire sa déclaration de foi. J'ai sous les yeux le procès-verbal, imprimé en 1562, de cette séance et le libellé des vingt-six articles. C'est une petite brochure in-16 de 35 folios (70 pages), dont voici le titre exact : « Le procès-verbal faict par ordonnance du Parlement, de l'exécution de l'arrêt donné le sixième jour de juin dernier passé, contenant les articles et la profession de foi d'icelle court : *à Paris, MDLXII, chez Guillaume Morel, imprimeur du Roy nostre Sire par le privilège du dict Seigneur, et de la Court.* » — Ce procès-verbal porte au verso du folio 8 la mention suivante : « Le vendredy douzième du dict mois, au matin, à huy clos, un conseiller et l'un des receveurs et payeurs de la dicte court, *ensemble un Conseiller du Parlement de Bordeaux*, qui demandent l'entrée au plaidoyer, firent leur profession de foy ès-mains du dict sieur Premier-Président et la signèrent. » Dans un autre document, le nom du Conseiller du Parlement de Bordeaux est désigné, c'est celui de Michel Montaigne.

vatisme à outrance, se trouvait à Paris et mit de l'empressement à donner son adhésion à la politique intolérante du corps auquel il appartenait, et à une mesure qui avait le sens très net d'une protestation contre les édits libéraux de Michel de l'Hospital. Mais gagné peu à peu par la leçon des événements à la politique du Chancelier, il était naturel que quatorze ans plus tard, et au lendemain des massacres réprouvés par lui, il regrettât cette adhésion au *Formulaire* de l'intolérance et de la haine, dont un article proclame, au nom des bonnes mœurs, que « l'infaillibilité de l'Église doit être tenue pour intangible, sous peine de censures ecclésiastiques et de l'excommunication dont le droit divin lui a été octroyé par Jésus-Christ ». Il était naturel encore (si c'était, comme le croit M. Barrère, à ce formulaire que le *Contr'un* fait allusion) qu'il appelât l'attention de son lecteur sur le parti que les gouvernements tyranniques qu'il vise, ont déjà tiré d'un pareil catéchisme, et qu'ils vont en tirer encore « pour faire le mal », en s'abritant derrière « quelque joli propos de bien commun et de soulagement public ». Paroles en parfaite concordance avec de nombreux passages des *Essais* et en particulier avec celui où, après avoir rappelé [1] que, sous ses yeux, les hommes « se servent de la religion » au lieu de la servir, et que « ceux qui en disent le noir, ceux qui en disent le blanc l'emploient si pareillement à leurs violentes et ambitieuses entreprises, s'y conduisent d'un progrès si conforme en débordements et injustice, qu'ils rendent douteuse et malaisée à

1. Les *Essais*, livre II, chap. XII, aux premières pages.

croire la diversité qu'ils prétendent de leurs opinions », Montaigne ajoute : « Notre religion est faite pour extirper les vices, elle les couvre, les nourrit et les incite. »

Enfin, si Machiavel est visé par l'auteur du *Contr'un*, si, ce qui est tout à fait conforme à ma propre thèse sur le véritable objectif du Discours, la phrase qui nous occupe fait allusion aux faits contemporains de l'auteur du Discours ; si, comme M. Barrère le reconnaît, ces gouvernements chez qui le manque de tact est tel qu'ils n'ont pas l'esprit nécessaire pour savoir utiliser « ce formulaire » et pour manier à leur profit, suivant les occasions, les maximes de Machiavel, sont ceux qui tyrannisent la France au moment où ce passage est écrit, c'est encore un argument en faveur de la rédaction de ce morceau par Montaigne et contre sa rédaction par La Boétie. Les maximes politiques de Montaigne, dans les *Essais*, celles qu'il conseille aux princes, ne sont-elles pas l'exact contrepoids de celles de Machiavel? Celui-ci recommande au prince de toujours faire usage de la ruse, du mensonge, de la cruauté même s'il le faut. Montaigne, au contraire, lui montre que, même s'il n'a en vue que de réussir, il faut « qu'il reluise d'humanité, de vérité, de loyauté, de tempérance et surtout de justice ; marques rares, inconnues et exilées : c'est la seule volonté des peuples de quoy il peut faire ses affaires, et nulles autres qualités ne peuvent attirer leur volonté comme celles-là, leur estant les plus utiles : *Nihil est tam populare quam bonitas* »[1].

1. Les *Essais*, livre II, chap. XVII.

Ces allusions, en effet, s'appliquent bien mieux à ceux qui gouvernaient la France quand le *Contr'un* a été publié, en 1574-76, qu'à ceux qui régnaient en 1546. Vouloir utiliser les maximes de Machiavel, mais ne pas savoir les appliquer avec succès en les adaptant aux circonstances; au contraire, en user sans méthode, sans discernement et, ce faisant, au lieu d'aplanir les difficultés, en créer de nouvelles, c'est la politique de Catherine et de ses fils bien plus que celle d'Henri II. Cette politique est celle dont la Saint-Barthélemy a été l'aboutissant, et non pas celle qui précède les guerres de religion. M. Barrère, inconsciemment, conduit le lecteur à cette conclusion lorsqu'il dit : « S'il eût été donné à La Boétie de vivre jusqu'à un âge plus avancé, les événements dirigés par Catherine de Médicis auraient justifié ses appréhensions et ses craintes en lui montrant, suivant l'expression de Gentillet, la France gouvernée à la florentine. »

En résumé, si M. Barrère parvient jamais à établir que l'auteur du *Contr'un* a fait des allusions aux maximes de Machiavel, qu'il a nourri sa réprobation contre la tyrannie et contre le tyran qu'il a voulu flétrir, par la lecture indignée du *Prince*, il sera amené, semble-t-il, *ipso facto*, à reporter, comme je l'ai fait moi-même pour d'autres raisons, aux années 1574-77 la composition d'une partie du *Discours*. Si tel est le résultat de ses efforts, chacun de nous deux y trouvera son compte. M. Barrère aura le mérite de la précieuse trouvaille dont il a déjà gracieusement, et peut-être un peu prématurément, offert la moitié à M. Dezeimeris; et sa découverte, au lieu de contre-

dire ma propre thèse sur le *Contr'un*, viendra la fortifier. Il peut être assuré que je lui en saurai autant de gré que s'il l'avait fait exprès. Quant à Montaigne lui-même, il n'y perdra pas non plus ; et j'ose espérer que M. Barrère qui, depuis la publication de son travail, a certainement pris connaissance de ma réponse à M. Paul Bonnefon, n'est plus aussi convaincu qu'en attribuant à l'auteur des *Essais* une participation importante à la rédaction du *Discours*, j'ai desservi sa mémoire. Quoi qu'il arrive, d'ailleurs, je me plais à reconnaître que M. Barrère a déployé dans ce plaidoyer un incontestable talent, et sa séduisante parole est de celles qu'on aime à entendre plusieurs fois.

CONCLUSION

Je crois avoir défendu efficacement mes positions contre les vigoureuses attaques de mes contradicteurs. J'ai même quelque espoir que le lecteur pensera que, loin d'avoir été ébranlée, la thèse a été fortifiée par cette controverse.

Je maintiens donc avec une fermeté renouvelée mes deux propositions :

1° Le *Discours de la Servitude volontaire* a été, après la Saint-Barthélemy, l'objet de remaniements qui en ont fait un pamphlet contre Henri III.

2° L'auteur de ces remaniements et de la remise du document aux protestants qui l'ont publié, est très vraisemblablement Montaigne.

TROISIÈME PARTIE

Pièces documentaires.

I

DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

D'avoir plusieurs seigneurs aucun bien ie n'y voy;
Qu'vn, sans plus, soit le maistre, & qu'vn seul soit le roy,

ce disoit Vlisse en Homere, parlant en public. S'il n'eust rien plus dit, sinon

D'auoir plusieurs seigneurs aucun bien i n'y voy,

c'estoit autant bien dit que rien plus; mais, au lieu que, pour le raisonner, il falloit dire que la domination de plusieurs ne pouuoit estre bonne, puisque la puissance d'vn seul, deslors qu'il prend ce tiltre de maistre, est dure & desraisonnable, il est allé adiouster, tout au rebours,

Qu'vn, sans plus, soit le maistre, & qu'vn seul soit le roy.

1. Ce *Discours* a été publié pour la première fois, dans son texte intégral, comme nous l'avons déjà dit, dans le tome troisième des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme* (Meidlebourg, 1577). Un grand ami de Montaigne, Henri de Mesmes, mort en 1596, avait une copie de ce document qui est actuellement conservée au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, sous le n° 839 du fonds français. Cette copie, qui a pu être prise sur le texte

Il en faudroit, d'auenture, excuser Vlisse, auquel possible lors estoit besoin d'vser de ce langage pour appaiser la reuolte de l'armee; conformant, ie croy, son propos plus au temps qu'à la verité. Mais, à parler à bon escient, c'est vn extreme malheur d'estre subiect à vn maistre, duquel on ne se peut iamais asseurer qu'il soit bon, puisqu'il est tousiours en sa puissance d'estre mauuais quand il voudra; & d'auoir plusieurs maistres, c'est, autant qu'on en a, autant de fois estre extremement malheureux. *Si ne veux ie pas, pour ceste heure, debattre ceste question tant pourmenee, si les autres façons de republique sont meilleures que la monarchie, ancore voudrois ie sçauoir, auant que mettre en doute quel rang la monarchie doit auoir entre les republicques, si elle en y doit auoir aucun, pour ce qu'il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public en ce gouuernement, où tout est à vn. Mais ceste question est reseruee pour vn autre temps, & demanderoit bien son traité à part, ou plustost ameneroit quand & soy toutes les disputes politiques.*

Pour ce coup, ie ne voudrois sinon entendre comm' il se peut faire que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations endurent quelque fois vn tyran seul, qui n'a puissance que celle qu'ils lui donnent; qui n'a pouuoir de leur nuire, sinon tant qu'ils ont vouloir de l'endurer; qui ne sçauroit leur faire mal aucun, sinon lors qu'ils aiment mieulx le souffrir que lui contredire. Grand'chose certes, & toutesfois si commune qu'il s'en faut de tant plus douloir & moins s'esbahir voir vn million d'hommes

imprimé dans les *Mémoires de l'Estat de France*, est un peu moins incorrecte que ce texte imprimé. Les corrections ont vraisemblablement été faites par de Mesmes, aidé ou non de Montaigne qui, lui, avait probablement non une copie, mais le manuscrit lui-même.

C'est ce texte de Mesmes, qui ne diffère du texte des *Mémoires de l'Estat de France* sur aucun point essentiel, mais préféré par les éditeurs modernes, que nous reproduisons ici.

seruir miserablement, aiant le col sous le ioug, non pas contrains par vne plus grande force, mais aucunement (ce semble) enchantes & charmes par le nom seul d'vn, duquel ils ne doiuent ni craindre la puissance, puis qu'il est seul, ny aimer les qualites, puis qu'il est en leur endroit inhumain & sauuage. La foiblesse d'entre nous hommes est telle, qu'il faut souuent que nous obeissions à la force; il est besoin de temporiser, nous ne pouuons pas tousiours estre les plus forts. Doncques, si vne nation est contrainte par la force de la guerre de seruir à vn, comme la cité d'Athenes aus trente tirans, il ne se faut pas esbahir qu'elle serue, mais se plaindre de l'accident; ou bien plustost ne s'esbahir ni ne s'en plaindre, mais porter le mal patiemment & se reseruer à l'aduenir à meilleure fortune.

Nostre nature est ainsi, que les communs deuoirs de l'amitié emportent vne bonne partie du cours de nostre vie; il est raisonnable d'aimer la vertu, d'estimer les beaus faicts, de reconnoistre le bien d'où l'on l'a receu, & diminuer souuent de nostre aise pour augmenter l'honneur & auantage de celui qu'on aime & qui le merite. Ainsi doncques, si les habitans d'vn païs ont trouué quelque grand personnage qui leur ait monstré par espreuue vne grand' preueoiance pour les garder, vne grand' hardiesse pour les defendre, vn grand soing pour les gouuerner; si, de là en auant, ils s'appriuoisent de lui obeïr & s'en fier tant que de lui donner quelques auantages, ie ne sçay si ce seroit sagesse, de tant qu'on l'oste de là où il faisoit bien, pour l'auancer en lieu où il pourra mal faire; mais certes sy ne pourroit il faillir d'y auoir de la bonté, de ne craindre point mal de celui duquel on n'a receu que bien.

Mais, ô bon Dieu! que peut estre cela? comment dirons nous que cela s'appelle? quel malheur est celui là? quel vice, ou plustost quel malheureux vice? voir vn nombre infini de personnes non pas obeir, mais

seruir; non pas estre gouuernes, mais tirannises; n'aians ni biens, ni parens, femmes ny enfans, ni leur vie mesme qui soit à eux ! souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautes, non pas d'vne armee, non pas d'vn camp barbare contre lequel il faudroit despendre son sang & sa vie deuant, mais d'vn seul; non pas d'vn Hercule ny d'un Samson, mais d'vn seul hommeau, & le plus souuent le plus lasche & femelin de la nation; non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais ancore à grand peine au sable des tournois; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de seruir vilement à la moindre femmelette ! Appellerons nous cela lascheté? dirons nous que ceux qui seruent soient couards & recreus? Si deux, si trois, si quatre ne se defendent d'vn, cela est estrange, mais toutesfois possible; bien pourra l'on dire lors, à bon droict, que c'est faute de cœur. Mais si cent, si mille endurent d'vn seul, ne dira l'on pas qu'ils ne veulent point, non qu'ils n'osent pas se prendre à luy, & que c'est non couardise, mais plustost mespris ou desdain? Si l'on void, non pas cent, non pas mille hommes mais cent païs, mille villes, vn million d'hommes, n'aissaillir pas vn seul, duquel le mieulx traité de tous en reçoit ce mal d'estre serf & esclaue, comment pourrons nous nommer cela? est ce lascheté? Or, il y a en tous vices naturellement quelque borne, outre laquelle ils ne peuuent passer : deux peuuent craindre vn, & possible dix; mais mille, mais vn million, mais mille villes, si elles ne se deffendent d'vn, cela n'est pas couardise, elle ne va point iusques là; non plus que la vaillance ne s'estend pas qu'vn seul eschelle vne forteresse, qu'il assaille vne armee, qu'il conqueste vn roiaume. Doncques quel monstre de vice est cecy qui ne merite pas ancore le tiltre de couardise, qui ne trouue point de nom asses vilain, que la nature desaduoue auoir fait & la langue refuse de nommer?

Qu'on mette d'vn costé cinquante mil hommes en

armes, d'vn autre autant; qu'on les range en bataille; qu'ils viennent à se ioindre, les vns libres combattans pour leur franchise, les autres pour la leur oster : ausquels promettra l'on par coniecture la victoire? lesquels pensera l'on qui plus gaillardement iront au combat, ou ceux qui esperent pour guerdon de leurs peines l'entretenement de leur liberté, ou ceux qui ne peuuent attendre autre loyer des coups qu'ils donnent ou qu'ils reçoiuent que la seruitude d'autrui? Les vns ont tousiours deuant les yeulx le bon heur de la vie passee, l'attente de pareil aise à l'aduenir; il ne leur souuient pas tant de ce peu qu'ils endurent, le temps que dure vne bataille, comme de ce qu'il leur conuiendra à iamais endurer, à eux, à leurs enfans & à toute la posterité. Les autres n'ont rien qui les enhardie qu'vne petite pointe de conuoitise qui se rebousche soudain contre le danger & qui ne peut estre si ardante que elle ne se doiue, ce semble, esteindre de la moindre goutte de sang qui sorte de leurs plaies. Aus batailles tant renommees de Miltiade, de Leonide, de Themistocle, qui ont esté donnees deux mil ans y a & qui sont ancores auiourd'hui aussi fresches en la memoire des liures & des hommes comme si c'eust esté l'aultr' hier, qui furent donnees en Grece pour le bien des Grecs & pour l'exemple de tout le monde, qu'est ce qu'on pense qui donna à si petit nombre de gens, comme estoient les Grecs, non le pouuoir, mais le cœur de soustenir la force de tant de nauires que la mer mesme en estoit chargee, de defaire tant de nations, qui estoient en si grand nombre que l'escadron des Grecs n'eust pas fourni, s'il eust fallu, des cappitaines aus armees des ennemis, sinon qu'il semble qu'à ces glorieux iours là ce n'estoit pas tant la bataille des Grecs contre les Perses, comme la victoire de la liberté sur la domination, de la franchise sur la conuoitise?

C'est chose estrange d'ouïr parler de la vaillance que la liberté met dans le cœur de ceux qui la deffendent;

mais *ce qui se fait en tous païs, par tous les hommes, tous les iours, qu'vn homme mastine cent mille & les priue de leur liberté, qui le croiroit, s'il ne faisoit que l'ouïr dire & non le voir? &, s'il ne se faisoit qu'en païs estranges & lointaines terres, & qu'on le dit, qui ne penseroit que cela fut pluſtost feint & trouué que non pas veritable?* Encores ce seul tiran, il n'est pas besoin de le combattre, il n'est pas besoin de le defaire, il est de soymesme defait, mais que le païs ne consente à sa seruitude; il ne faut pas lui oster rien, mais ne lui donner rien; il n'est pas besoin que le païs se mette en peine de faire rien pour soy, pourueu qu'il ne face rien contre soy. Ce sont donc les peuples mesmes qui se laissent ou plustost se font gourmander, puis qu'en cessant de seruir ils en seroient quittes; c'est le peuple qui s'asseruit, qui se coupe la gorge, qui aiant le chois ou d'estre serf ou d'estre libre, quitte sa franchise & prend le ioug, qui consent à son mal, ou plustost le pourchasse. S'il lui coustoit quelque chose à recouurer sa liberté, ie ne l'en presserois point, combien qu'est ce que l'homme doit auoir plus cher que de se remettre en son droit naturel, &, par maniere de dire, de beste reuenir homme; mais ancore ie ne desire pas en lui si grande hardiesse; ie lui permets qu'il aime mieux vne ie ne sçay quelle seureté de viure miserablement qu'vne douteuse esperance de viure à son aise. Quoi? si pour auoir liberté il ne faut que la desirer, s'il n'est besoin que d'vn simple vouloir se trouuera il nation au monde qui l'estime ancore trop chere, la pouuant gaigner d'vn seul souhait, & qui pleigne sa volonté à recouurer le bien lequel il deuroit racheter au prix de son sang, & lequel perdu, tous les gens d'honneur doiuent estimer la vie desplaisante & la mort salutaire? Certes, comme le feu d'vne petite estincelle deuient grand & tousiours se renforce, & plus il trouue de bois, plus il est prest d'en brusler, &, sans qu'on y mette de l'eaue pour l'esteindre, seulement en n'y mettant plus de bois, n'aiant plus

que consommer, il se consomme soymesme & vient sans force aucune & non plus feu : pareillement les tirans, plus ils pillent, plus ils exigent, plus ils ruinent & destruisent, plus on leur baille, plus on les sert, de tant plus ils se fortifiient & deuiennent tousiours plus forts & plus frais pour aneantir & destruire tout ; & si on ne leur baille rien, si on ne leur obeït point, sans combattre, sans frapper, ils demeurent nuds & deffaits & ne font plus rien, sinon que comme la racine, n'aïans plus d'humeur ou aliment, la branche deuient seche & morte.

Les hardis, pour acquerir le bien qu'ils demandent, ne craignent point le dangier ; les aduises ne refusent point la peine : les lasches & engourdis ne sçauent ni endurer le mal, ni recouurer le bien ; ils s'arrestent en cela de les souhaitter, & la vertu d'y pretendre leur est ostée par leur lascheté ; le desir de l'auoir leur demeure par la nature. Ce desir, ceste volonté est commune aus sages & aus indiscrets, aus courageus & aus couars, pour souhaitter toutes choses qui, estant acquises, les rendroient heureus & contens : vne seule chose en est à dire, en laquelle ie ne sçay comment nature defaut aus hommes pour la desirer, c'est la liberté, qui est toutesfois vn bien si grand & si plaisant, qu'elle perdue, tous les maus viennent à la file, & et les biens mesme qui demeurent apres elle perdent entierement leur goust & sçaueur, corrompus par la seruitude : la seule liberté, les hommes ne la desirent point, non pour autre raison, ce semble, sinon que s'ils la desiroient, ils l'auroient, comme s'ils refusoient de faire ce bel acquest, seulement par ce qu'il est trop aisé.

Pauures et miserables peuples insenses, nations opiniastres en vostre mal & aueugles en vostre bien, vous vous laisses emporter deuant vous le plus beau & le plus clair de vostre reuenu, piller vós champs, voller vos maisons & les despouiller des meubles anciens & paternels ! vous viues de sorte que vous ne vous pouues vanter

que rien soit à vous; & sembleroit que meshui ce vous seroit grand heur de tenir à ferme vos biens, vos familles, & vos vies; & tout ce degast, ce malheur, ceste ruine vous vient, non pas des ennemis, mais certes oui bien de l'ennemy, & de celui que vous faites si grand qu'il est, pour lequel vous alles si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refuses point de presenter à la mort vos personnes. Celui qui vous maistrise tant n'a que deus yeulx, n'a que deus mains, n'a qu'vn corps, & n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand & infini nombre de vos villes, sinon que l'auantage que vous luy faites pour vous destruire. D'où a il pris tant d'yeulx, dont il vous espie, si vous ne les luy bailles? comment a il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous? Les pieds dont il foule vos cites, d'où les a il, s'ils ne sont des vostres? Comment a il aucun pouuoir sur vous, que par vous? Comment vous oseroit il courir sus, s'il n'auoit intelligence auec vous? Que vous pourroit il faire, si vous n'esties receleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue & traitres à vous mesmes? Vous semes vos fruicts, afin qu'il en face le degast; vous meubles & remplisses vos maisons, afin de fournir à ses pilleries; vous nourrisses vos filles, afin qu'il ait de quoy saouler sa luxure; vous nourrisses vos enfants, afin que, pour le mieulx qu'il leur sçauroit faire, il les mene en ses guerres, qu'il les conduise à la boucherie, qu'il les face les ministres de ses conuoitises & les executeurs de ses vengeances; vous rompes à la peine vos personnes, afin qu'il se puisse mignarder en ses delices & se veautrer dans les sales & vilains plaisirs; vous vous affoiblisses, afin de le rendre plus fort & roide à vous tenir plus courte la bride; & de tant d'indignites, que les bestes mesmes ou ne les sentiroient point, ou ne l'endureroient point, vous pouues vous en deliurer, si vous l'essaies, non pas de vous en deliurer, mais seulement de le vouloir faire. Soies resolus de ne seruir plus, & vous voilà libres. Ie ne veux pas que vous le poussies ou l'esbranslies,

mais seulement ne le soustenes plus, & vous le verres comme vn grand colosse à qui on a desrobé la base, de son pois mesme fondre en bas & se rompre.

Mais certes les medecins conseillent bien de ne mettre pas la main aux plaies incurables, & ie ne fais pas sagement de vouloir prescher en cecy le peuple qui a perdu, long temps a, toute congnoissance, & duquel, puis qu'il ne sent plus son mal, cela monstre asses que sa maladie est mortelle. Cherchons donc par coniecture, si nous en pouuons trouuer, comment s'est ainsi si auant enracinee ceste opiniastre volonté de seruir, qu'il semble maintenant que l'amour mesme de la liberté ne soit pas si naturelle.

Premierement, cela est, comme ie croy, hors de doute que, si nous viuions auec les droits que la nature nous a donné & auec les enseignemens qu'elle nous apprend, nous serions naturellement obeïssans aus parens, subiets à la raison, & serfs de personne. De l'obeïssance que chacun, sans autre aduertissement que de son naturel, porte à ses pere & mere, tous les hommes s'en sont tesmoins, chacun pour soy; de la raison, si elle nait auec nous, ou non, qui est vne question debattue à fons par les academiques & touchee par toute l'escole des philosophes. Pour ceste heure ie ne penserai point faillir en disant cela, qu'il y a en nostre ame quelque naturelle semence de raison, laquelle, entretenue par bon conseil & coustume, florit en vertu, &, au contraire, souuent ne pouuant durer contre les vices suruenus, estouffee, s'auorte. Mais certes, s'il n'y a rien de clair ni d'apparent en la nature & où il ne soit pas permis de faire l'aueugle, c'est cela que la nature, la ministre de Dieu, la gouuernante des hommes, nous a tous faits de mesme forme &, comme il semble, à mesme moule, afin de nous entreconnoistre tous pour compaignons ou plustost pour freres; & si, faisant les partages des presens qu'elle nous faisoit, elle a fait quelque auantage de son bien, soit au corps ou en l'esprit, aus

vns plus qu'aus autres, si n'a elle pourtant entendu nous mettre en ce monde comme dans vn camp clos, & n'a pas enuoié icy bas les plus forts ny les plus auisez, comme des brigans armes dans vne forest, pour y gourmander les plus foibles; mais plustost faut il croire que, faisant ainsi les parts aus vns plus grandes, aus autres plus petites, elle vouloit faire place à la fraternelle affection, afin qu'elle eut où s'emploier, aians les vns puissance de donner aide, les autres besoin d'en receuoir. Puis doncques que ceste bonne mere nous a donné à tous toute la terre pour demeure, nous a tous loges aucunement en mesme maison, nous a tous figures à mesme patron, afin que chacun se peust mirer & quasi reconnoistre l'vn dans l'autre; si elle nous a donné à tous ce grand present de la voix & de la parolle pour nous accointer et fraterniser dauantage, & faire, par la commune et mutuelle declaration de nos pensees, vne communion de nos volontes; & si elle a tasché par tous moiens de serrer & estreindre si fort le nœud de nostre alliance & societé; si elle a monstré, en toutes choses, qu'elle ne vouloit pas tant nous faire tous vnis que tous vns, il ne faut pas faire doute que nous ne soions tous naturellement libres, puis que nous sommes tous compaignons, & ne peut tomber en l'entendement de personne que nature ait mis aucun en seruitude, nous aiant tous mis en compaignie.

Mais, à la verité, c'est bien pour neant de debattre si la liberté est naturelle, puis qu'on ne peut tenir aucun en seruitude sans lui faire tort, & qu'il n'i a rien si contraire au monde à la nature, estant toute raisonnable, que l'iniure. Reste doncques la liberté estre naturelle, & par mesme moien, à mon aduis, que nous ne sommes pas nez seulement en possession de nostre franchise, mais aussi auec affection de la deffendre. Or, si d'auenture nous faisons quelque doute en cela, & sommes tant abastardis que ne puissions

reconnoistre nos biens ni semblablement nos naïfues affections, il faudra que ie vous face l'honneur qui vous appartient, & que ie monte, par maniere de dire, les bestes brutes en chaire, pour vous enseigner vostre nature & condition. Les bestes, ce maid' Dieu ! si les hommes ne font trop les sourds, leur crient : VIVE LIBERTÉ ! Plusieurs en y a d'entre elles qui meurent aussy tost qu'elles sont prises : comme le poisson quitte la vie aussy tost que l'eaue, pareillement celles là quittent la lumiere & ne veulent point suruiure à leur naturelle franchise. Si les animaus auoient entre eulx quelques preeminences, ils feroient de celles là leur noblesse. Les autres, des plus grandes iusques aus plus petites, lors qu'on les prend, font si grand' resistence d'ongles, de cornes, de bec & de pieds, qu'elles declarent asses combien elles tiennent cher ce qu'elles perdent; puis, estans prises, elles nous donnent tant de signes apparens de la congnoissance qu'elles ont de leur malheur, qu'il est bel à voir que dores en là ce leur est plus languir que viure, & qu'elles continuent leur vie plus pour plaindre leur aise perdu que pour se plaire en seruitude. Que veut dire autre chose l'elephant qui, s'estant defendu iusques à n'en pouuoir plus, n'i voiant plus d'ordre, estant sur le point d'estre pris, il enfonce ses machoires & casse ses dents contre les arbres, sinon que le grand desir qu'il a de demourer libre, ainsi qu'il est, luy fait de l'esprit & l'aduise de marchander auec les chasseurs si, pour le pris de ses dens, il en sera quitte, et s'il sera receu à bailler son iuoire & paier ceste rançon pour sa liberté? Nous apastons le cheual deslors qu'il est né pour l'appriuoiser à seruir; & si ne le sçauons nous si bien flatter que, quand ce vient à le domter, il ne morde le frein, qu'il ne rue contre l'esperon, comme (ce semble) pour monstrer à la nature & tesmoigner au moins par là que, s'il sert, ce n'est pas de son gré, ains par nostre contrainte. Que faut il donc dire?

Mesmes les bœufs soubs le pois du ioug geignent,
Et les oiseaus dans la caige se pleignent,

comme i'ai dit autresfois, passant le temps à nos rimes françoises : car ie ne craindray point, escriuant à toi, ô Longa, mesler de mes vers, desquels ie ne te lis iamais que, pour le semblant que tu fais de t'en contenter, tu ne m'en faces tout glorieus. Ainsi donc, puisque toutes choses qui ont sentiment, deslors qu'elles l'ont, sentent le mal de la suietion & courent apres la liberté; puisque les bestes, qui ancore sont faites pour le seruice de l'homme, ne se peuuent accoustumer à seruir qu'auec protestation d'vn desir contraire, quel mal encontre a esté cela qui a peu tant denaturer l'homme, seul né, de vrai, pour viure franchement, & lui faire perdre la souuenance de son premier estre & le desir de le reprendre?

Il y a trois sortes de tirans : les vns ont le roiaume par election du peuple, les autres par la force des armes, les autres par succession de leur race. Ceus qui les ont acquis par le droit de la guerre, ils s'y portent ainsi qu'on connoit bien qu'ils sont (comme l'on dit) en terre de conqueste. Ceus là qui naissent rois ne sont pas communement gueres meilleurs, ains estans nes & nourris dans le sein de la tirannie, tirent auec le lait la nature du tiran, & font estat des peuples qui sont soubs eus comme de leurs serfs hereditaires; &, selon la complexion à laquelle ils sont plus enclins, auares ou prodigues, tels qu'ils sont, ils font du royaume comme de leur heritage. Celui à qui le peuple a donné l'estat deuroit estre, ce me semble, plus supportable, et le seroit, comme ie croy, n'estoit que deslors qu'il se voit esleué par dessus les autres, flatté par ie ne fçay quoy qu'on appelle la grandeur, il delibere de n'en bouger point : communement celui là fait estat de rendre à ses enfans la puissance que le peuple lui a baillé; & deslors que ceus là ont pris ceste opinion, c'est chose estrange de combien ils passent, en toutes sortes de vices & mesmes en la cruauté, les

autres tirans, ne voians autre moien pour asseurer la nouuelle tirannie que d'estreindre si fort la seruitude & estranger tant leurs subiects de la liberté, qu'ancore que la memoire en soit fresche, ils la leur puissent faire perdre. Ainsi, pour en dire la verité, ie voi bien qu'il y a entr'eus quelque difference, mais de chois, ie n'i en vois point; & estant les moiens de venir aus regnes diuers, tousiours la façon de regner est quasi semblable : les esleus, comme s'ils auoient pris des toreaus à domter, ainsi les traictent ils; les conquerans en font comme de leur proie; les successeurs pensent d'en faire ainsi que de leurs naturels esclaues.

Mais à propos, si d'auanture il naissoit auiourd'huy quelques gens tous neufs, ni accoustumes à la subiection, ni affriandes à la liberté, & qu'ils ne sçeussent que c'est ni de l'vn ni de l'autre, ni à grand' peine des noms; si on leur presentoit ou d'estre serfs, ou viure francs, selon les loix desquelles ils ne s'accorderoient : il ne faut pas faire doute qu'ils n'aimassent trop mieulx obeïr à la raison seulement que feruir à vn homme; sinon possible que ce fussent ceux d'Israël, qui, sans contrainte ni aucun besoin, se firent vn tiran : duquel peuple ie ne lis iamais l'histoire que ie n'en aye trop grand despit, & quasi iusques à en deuenir inhumain pour me resiouïr de tant de maus qui lui en aduindrent. Mais certes tous les hommes, tant qu'ils ont quelque chose d'homme, deuant qu'ils se laissent assuietir, il faut l'vn des deus, qu'ils soient contrains ou deceus : contrains par les armes estrangeres, comme Sparthe ou Athenes par les forces d'Alexandre, ou par les factions, ainsi que la seigneurie d'Athenes estoit deuant venue entre les mains de Pisistrat. Par tromperie perdent ils souuent la liberté, &, en ce, ils ne sont pas si souuent seduits par autrui comme ils sont trompes par eus mesmes : ainsi le peuple de Siracuse, la maistresse ville de Sicile (on me dit qu'elle s'appelle aujourd'hui Sarragousse), estant pressé par les guerres, inconsiderement ne mettant

ordre qu'au danger present, esleua Denis, le premier tiran, & lui donna la charge de la conduite de l'armee, & ne se donna garde qu'il l'eut fait si grand que ceste bonne piece là, reuenant victorieus, comme s'il n'eust pas vaincu ses ennemis mais ses citoiens, se feit de cappitaine roy, & de roy tiran. Il n'est pas croiable comme le peuple, deslors qu'il est assuietti, tombe si soudain en vn tel & si profond oubly de la franchise, qu'il n'est pas possible qu'il se resueille pour la rauoir, seruant si franchement & tant volontiers qu'on diroit, à le voir, qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gaigné sa seruitude. Il est vrai qu'au commencement on sert contraint & vaincu par la force; mais ceus qui viennent apres seruent sans regret & font volontiers ce que leurs deuanciers auoient fait par contrainte. C'est cela, que les hommes naissans soubs le ioug, & puis nourris & esleues dans le seruage, sans regarder plus auant, se contentent de viure comme ils sont nes, & ne pensans point auoit autre bien ni autre droict que ce qu'ils ont trouué, ils prennent pour leur naturel l'estat de leur naissance. *Et toutesfois il n'est point d'heritier si prodigue & nonchalant que quelque fois ne passe les yeulx sur les registres de son pere, pour voir s'il iouïst de tous les droicts de sa succession, ou si l'on a rien entrepris sur lui ou son predecesseur.* Mais certes la coustume, qui a en toutes choses grand pouuoir sur nous, n'a en aucun endroit si grand' vertu qu'en cecy, de nous enseigner à seruir &, comme l'on dit de Mitridate qui se fit ordinaire à boire le poison, pour nous apprendre à aualer & ne trouuer point amer le venin de la seruitude. L'on ne peut pas nier que la nature n'ait en nous bonne part, pour nous tirer là où elle veut & nous faire dire bien ou mal nez; mais si faut il confesser qu'elle a en nous moins de pouuoir que la coustume : pource que le naturel, pour bon qu'il soit, se perd s'il n'est entretenu; & la nourriture nous fait tousiours de sa façon, comment que ce soit, maugré la nature. Les semences de bien

que la nature met en nous sont si menues & glissantes qu'elles ne peuuent endurer le moindre heurt de la nourriture contraire; elles ne s'entretiennent pas si aisement comme elles s'abatardissent, se fondent & viennent à rien : ne plus ne moins que les arbres fruictiers, qui ont bien tous quelque naturel à part, lequel ils gardent bien si on les laisse venir, mais ils le laissent aussi tost pour porter d'autres fruicts estrangiers & non les leurs, selon qu'on les ente. Les herbes ont chacune leur proprieté, leur naturel & singularité: mais toutesfois le gel, le temps, le terroir ou la main du iardinier y adioustent ou diminuent beaucoup de leur vertu : la plante qu'on a veu en vn endroit, on est ailleurs empesché de la reconnoistre. Qui verroit les Venitiens, vne poignee de gens viuans si librement que le plus meschant d'entr'eulx ne voudroit pas estre le roy de tous, ainsi nes & nourris qu'ils ne reconnoissent point d'autre ambition sinon à qui mieulx aduisera & plus soigneusement prendra garde à entretenir la liberté, ainsi appris & faits des le berceau qu'ils ne prendroient point tout le reste des felicites de la terre pour perdre le moindre point de leur franchise; qui aura veu, dis-ie, ces personnages là, & au partir de là s'en ira aus terres de celui que nous appellons Grand Seigneur, voiant là les gens qui ne veulent estre nez que pour le seruir, & qui pour maintenir sa puissance abandonnent leur vie, penseroit il que ceus là & les autres eussent vn mesme naturel, ou plustost s'il n'estimeroit pas que, sortant d'vne cité d'hommes, il estoit entré dans vn parc de bestes? Licurge, le policeur de Sparte, auoit nourri, ce dit on, deux chiens, tous deux freres, tous deux allaites de mesme laict, l'vn engraissé en la cuisine, l'autre accoustumé par les champs au son de la trompe & du huchet, voulant monstrer au peuple lacedemonien que les hommes sont tels que la nourriture les fait, mit les deus chiens en plain marché, & entr'eus vne soupe & vn lieure : l'vn courut au plat & l'autre

au lieure. Toutesfois, dit-il, si sont ils freres. Doncques celui là, auec ses loix & sa police, nourrit & feit si bien les Lacedemoniens, que chacun d'eux eut plus cher de mourir de mille morts que de reconnoistre autre seigneur que la loy & la raison.

Ie prens plaisir de ramenteuoir vn propos que tindrent iadis vn des fauoris de Xerxes, le grand roy des Persans, & deux Lacedemoniens. Quand Xerxe faisoit les appareils de sa grande armee pour conquerir la Grece, il enuoia ses ambassadeurs par les cites gregeoises demander de l'eau et de la terre : c'estoit la façon que les Persans auoient de sommer les villes de se rendre à eus. A Athenes ni à Sparte n'enuoia il point, pource que ceus que Daire, son pere, y auoit enuoié, les Atheniens & les Spartains en auoient ietté les vns dedans les fosses, les autres dans les puits, leur disants qu'ils prinsent hardiment de là de l'eaue & de la terre pour porter à leur prince : ces gens ne pouuoient soufrir que, de la moindre parole seulement, on touchast à leur liberté. Pour en auoir ainsi vsé, les Spartains congneurent qu'ils auoient encouru la haine des dieus, mesme de Talthybie, le dieu des herauds : ils s'aduiserent d'enuoyer à Xerxe, pour les appaiser, deus de leurs citoiens, pour se presenter à lui, qu'il feit d'eulx à sa guise & se paiat de là pour les ambassadeurs qu'ils auoient tué à son pere. Deux Spartains, l'vn nommé Sperte & l'autre Bulis, s'offrirent de leur gré pour aller faire ce paiement. De fait ils y allerent, & en chemin ils arriuerent au palais d'vn Persan qu'on nommoit Indarne, qui estoit lieutenant du roy en toutes les villes d'Asie qui sont sur les costes de la mer. Il les recueillit fort honnorablement & leur fit grand chere &, apres plusieurs propos tombans de l'vn en l'autre, il leur demanda pourquoy ils refusoient tant l'amitié du roy. Voies, dit il, Spartains, & connoisses par moy comment le roy sçait honorer ceulx qui le valent, & perses que si vous estiez à lui, il vous feroit de mesme :

si vous esties à lui & qu'il vous eust connu, il n'i a celui d'entre vous qui ne fut seigneur d'vne ville de Grece. — En cecy, Indarne, tu ne nous sçaurois donner bon conseil, dirent les Lacedemoniens, pource que le bien que tu nous promets, tu l'as essaié, mais celui dont nous iouissons, tu ne sçais que c'est : tu as esprouué la faueur du roy; mais de la liberté, quel goust elle a, combien elle est douce, tu n'en sçais rien. Or, si tu en auois tasté, toymesme nous conseillerois de la defendre, non pas auec la lance & l'escu, mais auec les dens & les ongles. Le seul Spartain disoit ce qu'il falloit dire, mais certes & l'vn & l'autre parloit comme il auoit esté nourry; car il ne se pouuoit faire que le Persan eut regret à la liberté, ne l'aiant iamais eue, ni que le Lacedemonien endurast la suietion, aiant gousté de la franchise.

Caton l'Vtiquain, estant ancore enfant & sous la verge, alloit & venoit souuent ches Sylla le dictateur, tant pource qu'à raison du lieu & maison dont il estoit, on ne lui refusoit iamais la porte, qu'aussi ils estoient proches parens. Il auoit tousiours son maistre quand il y alloit, comme ont accoustumé les enfans de bonne maison. Il s'apperceut que, dans l'hostel de Sylla, en sa presence ou par son commandement, on emprisonnoit les vns, on condamnoit les autres; l'vn estoit banni, l'austre estranglé; l'vn demandoit la confiscation d'vn citoien, l'autre la teste : en somme, tout y alloit non comme ches vn officier de ville, mais comme ches vn tiran de peuple, & c'estoit non pas vn parquet de iustice, mais vn ouuroir de tirannie. Si dit lors à son maistre ce ieune gars : Que ne me donnes vous vn poignard? Ie le cacherai sous ma robe : ie entre souuent dans la chambre de Sylla auant qu'il soit leué, i'ay le bras asses fort pour en despescher la ville. Voilà certes vne parolle vraiement appartenante à Caton ; c'estoit vn commencement de ce personnage, digne de sa mort. Et neantmoins qu'on ne die ni son nom ni son pais, qu'on conte seulement le fait tel qu'il est, la chose

mesme parlera & iugera l'on, à belle auenture, qu'il estoit Romain & né dedans Romme, & lors qu'elle estoit libre. A quel propos tout ceci? Non pas certes que i'estime que le pais ni le terroir y facent rien, car en toutes contrees, en tout air est amere la suietion & plaisant d'estre libre; mais par ce que ie suis d'aduis qu'on ait pitié de ceux qui, en naissant, se sont trouues le ioug au col, ou bien que on les excuse, ou bien qu'on leur pardonne, si, n'aians veu seulement l'ombre de la liberté & en n'estant point auertis, ils ne s'apperçoiuent point du mal que ce leur est d'estre esclaues. S'il y auoit quelque païs, comme dit Homere des Cimmeriens, où le soleil se monstre autrement qu'à nous, & apres leur auoir esclairé six mois continuels, il les laisse sommeillans dans l'obscurité sans les venir reuoir de l'autre demie annee, ceux qui naistroient pendant ceste longue nuit, s'ils n'auoient pas oui parler de la clarté, s'esbaïroit on si, n'aians point veu de iours, ils s'accoustumoient aus tenebres où ils sont nez, sans desirer la lumiere? On ne plaint iamais ce que l'on n'a iamais eu, & le regret ne vient point sinon qu'apres le plaisir, & tousiours est, auec la congnoissance du mal, la souuenance de la ioie passee. La nature de l'homme est bien d'estre franc & de le vouloir estre, mais aussi sa nature est telle que naturellement il tient le pli que la nourriture lui donne.

Disons donc ainsi, qu'à l'homme toutes choses lui sont comme naturelles, à quoy il se nourrit & accoustume; mais cela seulement lui est naïf, à quoi sa nature simple & non alteree l'appelle : ainsi la première raison de la seruitude volontaire, c'est la coustume : comme des plus braues courtaus, qui au commencement mordent le frein & puis s'en iouent, & là où n'a gueres ruoient contre la selle, ils se parent maintenant dans les harnois & tous fiers se gorgiasent soubs la barde. Ils disent qu'ils ont esté tousiours subiects, que leurs peres ont ainsi vescu; ils pensent qu'ils sont

tenus d'endurer le mal & se font acroire par exemples. & fondent eus mesmes soubs la longueur du tems la possession de ceux qui les tirannisent; mais, pour vrai, les ans ne donnent iamais droit de mal faire; ains agrandissent l'iniure. *Tousiours s'en trouue il quelques vns, mieulx nes que les autres, qui sentent le pois du ioug & ne se peuuent tenir de le secouer; qui ne s'appriuoisent iamais de la subiection*, & qui tousiours, comme Vlisse, qui par mer & par terre cherchoit tousiours de voir de la fumee de sa case, ne se peuuent tenir d'auiser à leurs naturels priuileges & de se souuenir de leurs predecesseurs & de leur premier estre; ce sont volontiers ceus là qui, aians l'entendement net & l'esprit clairuoiant, ne se contentent pas, comme le gros populas, de regarder ce qui est deuant leurs pieds s'ils n'aduisent & derriere & deuant & ne rememorent ancore les choses passees pour iuger de celles du temps aduenir & pour mesurer les presentes; ce sont ceus qui, aians la teste d'eus mesmes bien faite, l'ont ancore polie par l'estude & le sçauoir. Ceus là, quand la liberté seroit entierement perdue & toute hors du monde, l'imaginent & la sentent en leur esprit, & ancore la savourent, & la seruitude ne leur est de goust, pour tant bien qu'on l'accoustre.

Le grand Turc s'est bien auisé de cela, que les liures & la doctrine donnent, plus que toute autre chose, aus hommes le sens & l'entendement de se reconnoistre & d'haïr la tirannie; i'entens qu'il n'a en ses terres gueres de gens sçauans ni n'en demande. Or, communement, le bon zele & affection de ceux qui ont gardé maugré le temps la deuotion à la franchise, pour si grand nombre qu'il y en ait, demeure sans effect pour ne s'entrecongnoistre point : la liberté leur est toute ostee, sous le tiran, de faire, de parler & quasi de penser; ils deuiennent tous singuliers en leurs fantasies. Doncques Mome, le Dieu moqueur, ne se moqua pas trop quand il trouua cela à redire en l'homme que Vulcan auoit fait, dequoi il ne lui

auoit mis vne petite fenestre au cœur, afin que par là on peut voir ses pensees. L'on voulsist bien dire que Brute, Casse & Casque, lors qu'ils entreprindrent la deliurance de Romme, ou plustost de tout le monde, ne voulurent pas que Ciceron, ce grand zelateur du bien public s'il en fut iamais, fust de la partie, & estimerent son cœur trop foible pour un fait si haut : ils se fioient bien de sa volonté, mais ils ne s'asseuroient point de son courage. *Et toutesfois, qui voudra discourir les faits du temps passé & les annales anciennes, il s'en trouuera peu ou point de ceus qui, voians leur pais mal mené & en mauuaises mains, aient entrepris d'vne intention bonne, entiere & non feinte, de le deliurer, qui n'en soient venus à bout, & que la liberté, pour se faire paroistre, ne se soit elle mesme fait espaule. Harmode, Aristogiton, Thrasybule, Brute, le vieus, Valere & Dion, comme ils l'ont vertueusement pensé, l'executerent heureusement : en tel cas, quasi iamais à bon vouloir ne défaut la fortune.* Brute le ieune & Casse osterent bien heureusement la seruitude, mais en ramenant la liberté ils moururent : non pas miserablement (car quel blasphesme seroit ce de dire qu'il y ait eu rien de miserable en ces gens là, ni en leur mort ni en leur vie?), mais certes au grand dommage, perpetuel malheur & entiere ruine de la republicque, laquelle fut, comme il semble, enterree auec eus. Les autres entreprises qui ont esté faites depuis contre les empereurs romains n'estoient que coniurations de gens ambitieus, lesquels ne sont pas à plaindre des inconueniens qui leur en sont aduenus, estant bel à voir qu'ils desiroient, non pas oster, mais remuer la couronne, pretendans chasser le tiran & retenir la tirannie. A ceux cy ie ne voudrois pas moymesme qu'il leur en fut bien succedé, & suis content qu'ils aient monstré, par leur exemple, qu'il ne faut pas abuser du saint nom de liberté pour faire mauuaise entreprise.

Mais pour reuenir à notre propos, duquel ie m'estois

quasi perdu, la premiere raison pourquoy les hommes seruent volontiers est pource qu'ils naissent serfs & sont nourris tels. De ceste cy en vient vn'autre, qu'aisement les gens deuiennent, soubs les tirans, lasches & effemines : dont ie sçay merueilleusement bon gré à Hyppocras, le grand pere de la medecine, qui s'en est pris garde, & l'a ainsi dit en l'vn de ses liures qu'il institue Des maladies. Ce personnage auoit certes en tout le cœur en bon lieu, & le monstra bien lors que le Grand Roy le voulut attirer pres de lui à force d'offres & grands presens, il luy respondit franchement qu'il feroit grand conscience de se mesler de guerir les Barbares qui vouloient tuer les Grecs, & de bien seruir par son art à lui qui entreprenoit d'asseruir la Grece. La lettre qu'il lui enuoia se void ancore auiourd'hui parmi ses autres œuures, & tesmoignera pour iamais de son bon cœur & de sa noble nature. Or, est il doncques certein qu'auec la liberté se perd tout en vn coup la vaillance. Les gens subiects n'ont point d'allegresse au combat ni d'aspreté : ils vont au danger quasi comme attaches & tous engourdis, par maniere d'acquit, & ne sentent point bouillir dans leur cœur l'ardeur de la franchise qui fait mespriser le peril & donne enuie d'achapter, par vne belle mort entre ses compagnons, l'honneur & la gloire. Entre les gens libres, c'est à l'enui à qui mieulx mieux, chacun pour le bien commun, chacun pour soi, ils s'attendent d'auoir tous leur part au mal de la defaite ou au bien de la victoire; mais les gens asseruis, outre ce courage guerrier, ils perdent aussi en toutes autres choses la viuacité, & ont le cœur bas & mol & incapable de toutes choses grandes. Les tirans connoissent bien cela, &, voians qu'ils prennent ce pli, pour les mieulx auachir, ancore ils aident ils.

Xenophon, historien graue & du premier rang entre les Grecs, a fait vn liure auquel il fait parler Simonide avec Hieron, tiran de Syracuse, des miseres du tiran. Ce liure est plein de bonnes & graues remonstrances.

& qui ont aussi bonne grace, à mon aduis, qu'il est possible. Que pleust à Dieu que les tirans qui ont iamais esté l'eussent mis deuant les yeux & s'en fussent seruis de miroir ! Ie ne puis pas croire qu'ils n'eussent reconnu leurs verrues & eu quelque honte de leurs taches. En ce traité il conte la peine enquoy font les tirans, qui sont contrains, faisans mal à tous, se craindre de tous. Entre autres choses, il dit cela, que les mauuais rois se seruent d'estrangers à la guerre & les souldoient, ne s'osans fier de mettre à leurs gens, à qui ils ont fait tort, les armes en main. (Il y a bien eu de bons rois qui ont eu à leur soulde des nations estrangeres, comme des François mesmes, & plus ancore d'autrefois qu'auiourd'huy, mais à vne autre intention, pour garder les leurs, n'estimant rien le dommage de l'argent pour espargner les hommes. C'est ce que disoit Scipion, ce croie ie, le grand Afriquain, qu'il aimeroit mieux auoir sauué vn citoien que defait cent ennemis.) Mais, certes, cela est bien asseuré, que le tiran ne pense iamais que sa puissance lui soit asseuree, sinon quand il est venu à ce point qu'il n'a sous lui homme qui vaille : donques à bon droit lui dira on cela, que Thrason en Terence se vante auoir reproché au maistre des elephans :

Pour cela si braue vous estes
Que vous aues charge des bestes.

Mais ceste ruse de tirans d'abestir leurs subiects ne se peut pas congnoistre plus clairement que par ce que Cyrus fit enuers les Lydiens, apres qu'il se fut emparé de Sardis, la maistresse ville de Lydie, & qu'il eust pris à merci Cresus, ce tant riche roy, & l'eut amené quand & soy : on lui apporta nouuelles que les Sardains s'estoient reuoltés; il les eut bien tost reduit sous sa main; mais, ne voulant pas ni mettre à sac vne tant belle ville, ni estre tousiours en peine d'y tenir vne armee pour la garder, il s'aduisa d'vn grand expedient pour s'en asseurer : il y establit des bor-

deaus, des tauernes & ieux publics, & feit publier vne ordonnance que les habitans eussent à en faire estat. Il se trouua si bien de ceste garnison que iamais depuis contre les Lydiens ne fallut tirer vn coup d'espee. Ces pauures & miserables gens s'amuserent à inuenter toutes sortes de ieus, si bien que les Latins en ont tiré leur mot, & ce que nous appellons *passe-temps*, ils l'appellent Lvdi, comme s'ils vouloient dire Lydi. Tous les tirans n'ont pas ainsi declaré expres qu'ils voulsissent effeminer leurs gens; mais, pour vrai, ce que celui ordonna formelement & en effect, sous main ils l'ont pourchassé la plus part. A la verité, c'est le naturel du menu populaire, duquel le nombre est tousiours plus grand dedans les villes qu'il est soubçonneus à l'endroit de celui qui l'aime, & simple enuers celui qui le trompe. Ne penses pas qu'il y ait nul oiseau qui se prenne mieulx à la pipee, ni poisson aucun qui, pour la friandise du ver, s'accroche plustost dans le haim que tous les peuples s'aleschent vistement à la seruitude, par la moindre plume qu'on leur passe, comme l'on dit, deuant la bouche; & c'est chose merueilleuse qu'ils se laissent aller ainsi tost, mais seulement qu'on les chatouille. Les theatres, les ieus, les farces, les spectacles, les gladiateurs, les bestes estranges, les medailles, les tableaus & autres telles drogueries, c'estoient aus peuples anciens les apasts de la seruitude, le pris de leur liberté, les outils de la tirannie. Ce moien, ceste pratique, ces allechemens auoient les anciens tirans, pour endormir leurs subiects sous le ioug. Ainsi les peuples, assotis, trouuans beaus ces passetemps, amuses d'vn vain plaisir, qui leur passoit deuant les yeulx, s'accoustumoient à seruir aussi niaisement, mais plus mal, que les petits enfans qui, pour voir les luisans images des liures enlumines, aprenent à lire. Les rommains tirans s'aduiserent ancore d'vn autre point : de festoier souuent les dizaines publiques, abusant ceste canaille comme il falloit, qui se laisse

aller, plus qu'à toute autre chose, au plaisir de la bouche : le plus auisé & entendu d'entr'eus n'eust pas quitté son esculee de soupe pour recouurer la liberté de la republique de Platon. *Les tirans faisoient largesse d'vn quart de blé, d'vn festier de vin & d'vn sesterce ; & lors c'estoit pitié d'ouir crier* VIVE LE ROI ! *Les lourdaus ne s'auisoient pas qu'ils ne faisoient que recouurer vne partie du leur, & que cela mesmes qu'ils recouuroient, le tiran ne le leur eust peu donner, si deuant il ne l'auoit osté à eus mesmes.* Tel eust amassé auiourd'hui le sesterce, & se fut gorgé au festin public, benissant Tibere & Neron & leur belle liberalité qui, le lendemain, estant contraint d'abandonner ses biens à leur auarice, ses enfans à la luxure, son sang mesmes à la cruauté de ces magnifiques empereurs, ne disoit mot, non plus qu'vne pierre, ne se remuoit non plus qu'vne souche. Tousiours le populaire a eu cela : il est, au plaisir qu'il ne peut honnestement receuoir, tout ouuert & dissolu, &, au tort & à la douleur qu'il ne peut honnestement souffrir, insensible. Ie ne vois pas maintenant personne qui, oiant parler de Neron, ne tremble mesmes au surnom de ce vilain monstre, de ceste orde & sale peste du monde; & toutesfois, de celui là, de ce boutefeu, de ce bourreau, de ceste beste sauuage, on peut bien dire qu'apres sa mort, aussi vilaine que sa vie, le noble peuple romain en receut tel desplaisir, se souuenant de ses ieus & de ses festins, qu'il fut sur le point d'en porter le dueil; ainsi l'a escrit Corneille Tacite, auteur bon & graue, & des plus certeins. Ce qu'on ne trouuera pas estrange, veu que ce peuple là mesmes auoit fait au parauant à la mort de Iules Cæsar, qui donna congé aus lois & à la liberté, auquel personnage il n'y eut, ce me semble, rien qui vaille, car son humanité mesmes, que l'on presche tant, fut plus dommageable que la cruauté du plus sauuage tiran qui fust onques, pource qu'à la verité ce fut ceste sienne venimeuse douceur qui, enuers le peuple romain, sucra la ser-

uitude; mais, apres sa mort, ce peuple là, qui auoit ancore en la bouche ses bancquets & en l'esprit la souuenance de ses prodigalites, pour lui faire ses honneurs & le mettre en cendre, amonceloit à l'enui les bancs de la place, & puis lui esleua vne colonne, comme au Pere du peuple (ainsi le portoit le chapiteau), & lui fit plus d'honneur, tout mort qu'il estoit, qu'il n'en debuoit faire par droit à homme du monde, si ce n'estoit par auenture à ceus qui l'auoient tué. Ils n'oublierent pas aussi cela, les empereurs romains, de prendre communement le tiltre de tribun du peuple, tant pource que cest office estoit tenu pour saint & sacré qu'aussi il estoit establi pour la defense & protection du peuple, & sous la faueur de l'estat. *Par ce moien, ils s'asseuroient que le peuple se fieroit plus d'eus, comme s'il deuoit en ouir le nom, & non pas sentir les effects au contraire. Auiourd'hui ne font pas beaucoup mieux ceus qui ne font gueres mal aucun, mesmes de consequence, qu'ils ne facent passer deuant quelque ioly propos du bien public & soulagement commun : car tu sçais bien, ô Longa, le formulaire, duquel en quelques endroits ils pourroient vser assez finement; mais à la plus part, certes, il n'y peut auoir de finesse là où il y a tant d'impudence. Les rois d'Assyrie, & ancore apres eus ceus de Mede, ne se presentoient en public que le plus tard qu'ils pouuoient, pour mettre en doute ce populas s'ils estoient en quelque chose plus qu'hommes, & laisser en ceste resuerie les gens qui font volontiers les imaginatifs aus choses desquelles ils ne peuuent iuger de veue. Ainsi tant de nations, qui furent asses long tems sous cest empire Assyrien, auec ce mistere s'accoustumoient à seruir & seruoient plus volontiers, pour ne sçauoir pas quel maistre ils auoient, ni à grand'peine s'ils en auoient, & craignoient tous à credit, vn que personne iamais n'auoit veu. Les premiers rois d'Egipte ne se monstroient gueres, qu'ils ne portassent tantost vn chat, tantost vne branche, tantost du feu sur la teste, & se masquoient ainsi & faisoient les bas-*

teleurs; &, en ce faisant, par l'estrangeté de la chose ils donnoient à leurs subiects quelque reuerence & admiration, où, aus gens qui n'eussent esté ou trop sots ou trop asseruis, ils n'eussent appresté, ce m'est aduis, sinon passetems & risee. C'est pitié d'ouïr parler de combien de choses les tirans du temps passé faisoient leur profit pour fonder leur tirannie; de combien de petits moiens ils se seruoient, aians de tout tems trouué ce populas fait à leur poste, auquel il ne sçauoient si mal tendre filet qu'ils ne s'y vinsent prendre; lequel ils ont tousiours trompé à si bon marché qu'ils ne s'assuiettissoient iamais tant que lors qu'ils s'en moquoient le plus.

Que dirai ie d'vne autre belle bourde que les peuples anciens prindrent pour argent content? Ils creurent fermement que le gros doigt de Pyrrhe, roy des Epirotes, faisoit miracles & guerissoit les malades de la rate; ils enrichirent ancore mieus le conte, que ce doigt, apres qu'on eut bruslé tout le corps mort, s'estoit trouué entre les cendres, s'estant sauué, maugré le feu. Tousiours ainsi le peuple sot fait lui mesmes les mensonges, pour puis apres les croire. Prou de gens l'ont ainsi escrit, mais de façon qu'il est bel à voir qu'ils ont amassé cela des bruits de ville & du vain parler du populas. Vespasian, reuenant d'Assyrie & passant à Alexandrie pour aller à Romme s'emparer de l'empire, feit merueilles : il addressoit les boiteus, il rendoit clair-voians les aueugles, & tout plein d'autres belles choses ausquelles qui ne pouuoit voir la faute qu'il y auoit, il estoit à mon aduis plus aueugle que ceus qu'il guerissoit. Les tirans mesmes trouuoient bien estrange que les hommes peussent endurer vn homme leur faisant mal; ils vouloient fort se mettre la religion deuant pour garde-corps, &, s'il estoit possible, emprunter quelque eschantillon de la diuinité pour le maintien de leur meschante vie. Donques Salmonee, si l'on croit à la sibyle de Virgile en son enfer, pour s'estre ainsi moqué des gens & auoir voulu faire du Iuppiter, en rend maintenant conte, & elle le veit en l'arrier-enfer,

Souffrant cruels tourmens, pour vouloir imiter
Les tonnerres du ciel, & feus de Iuppiter.
Dessus quatre coursiers celui alloit, brandant,
Haut monté, dans son poing vn grand flambeau brillant.
Par les peuples gregeois & dans le plein marché,
De la ville d'Elide haut il auoit marché
Et faisant sa brauade ainsi entreprenoit
Sur l'honneur qui, sans plus, aus dieus appartenoit.
L'insensé, qui l'orage & foudre inimitable
Contrefaisoit d'airain, & d'vn cours effroiable
De cheuaus cornepies le Pere tout puissant!
Lequel, bien tost apres, ce grand mal punissant,
Lança, non vn flambeau, non pas vne lumiere
D'vne torche de cire, auecques sa fumiere
Et de ce rude coup d'vne horrible tempeste,
Il le porta à bas, les pieds par dessus teste.

Si cestuy qui ne faisoit que le sot est à ceste heure si bien traité là bas, ie croi que ceus qui ont abusé de la religion, pour estre meschans, s'y trouueront ancore à meilleures enseignes.

Les nostres semerent en France ie ne sçai quoi de tel, des crapaus, des fleurdelis, l'ampoule & l'oriflamb. Ce que de ma part, comment qu'il en soit, ie ne veus pas mescroire, puis que nous ni nos ancestres n'auons eu iusques ici aucune occasion de l'auoir mescreu, aians tousiours eu des rois si bons en la paix & si vaillans en la guerre, qu'ancore qu'ils naissent rois, si semble il qu'ils ont esté non pas faits comme les autres par la nature, mais choisis par le Dieu tout puissant, auant que naistre, pour le gouuernement & la conseruation de ce roiaume; & ancore, quand cela n'y seroit pas, si ne voudrois ie pas pour cela entrer en lice pour debattre la verité de nos histoires, ni les esplucher si priuement, pour ne tollir ce bel esbat, où se pourra fort escrimer noire poesie françoise, maintenant non pas accoustree, mais, comme il semble, faite tout à neuf par nostre Ronsard, nostre Baïf, nostre du Bellay, qui en cela auancent bien tant nostre langue, que i'ose esperer que bien tost les Grecs ni les Latins n'auront gueres, pour ce regard, deuant nous, sinon, possible, le droit d'aisnesse. Et

certes ie ferois grand tort à nostre rime, car i'vse volontiers de ce mot, & il ne me desplait point pour ce qu'ancore que plusieurs l'eussent rendu meschanique, toutefois ie voy asses de gens qui sont à mesmes pour la ranoblir & lui rendre son premier honneur; mais ie lui ferois, di-ie, grand tort de lui oster maintenant ces beaus contes du roi Clouis, ausquels desià ie voy, ce me semble, combien plaisamment, combien à son aise s'y esgaiera la veine de nostre Ronsard, en sa Franciade. I'entens sa portee, ie connois l'esprit aigu, ie sçay la grace de l'homme: il fera ses besoignes de l'oriflamb aussi bien que les Romains de leurs ancilles

& des boucliers du ciel en bas iettes,

ce dit Virgile; il mesnagera nostre ampoule aussi bien que les Atheniens le panier d'Erictone; il fera parler de nos armes aussi bien qu'eux de leur oliue qu'ils maintiennent estre ancore en la tour de Minerue. Certes ie serois outrageus de vouloir dementir nos liures & de courir ainsi sur les erres de nos poetes. Mais pour retourner d'où, ie ne sçay comment, i'auois destournéle fil de mon propos, il n'a iamais esté que les tirans, pour s'asseurer, ne se soient efforces d'accoustumer le peuple enuers eus, non seulement à obeissance & seruitude, mais encore à deuotion. Donques ce que i'ay dit iusques icy, qui apprend les gens à seruir plus volontiers, ne sert guere aus tirans que pour le menu & grossier peuple.

Mais maintenant ie viens à vn point, lequel est à mon aduis le ressort & le secret de la domination, le soustien & fondement de la tirannie. Qui pense que les halebardes, les gardes & l'assiette du guet garde les tirans, à mon iugement se trompe fort; & s'en aident ils, comme ie croy, plus pour la formalité & espouuantail que pour fiance qu'ils y ayent. Les archers gardent d'entrer au palais les mal-habilles qui n'ont nul moyen, non pas les bien armes qui peuuent faire quelque entreprise. Certes, des empereurs romains il est aisé à conter qu'il n'en y a pas eu tant qui aient

eschappé quelque dangier par le secours de leurs gardes, comme de ceus qui ont esté tues par leurs archers mesmes. *Ce ne sont pas les bandes des gens à cheual, ce ne sont pas les compaignies des gens de pied, ce ne sont pas les armes qui defendent le tiran. On ne le croira pas du premier coup, mais certes il est vray : ce sont tousiours quatre ou cinq qui maintiennent le tiran, quatre ou cinq qui lui tiennent tout le païs en seruage. Tousiours il a esté que cinq ou six ont eu l'oreille du tiran, & s'y sont approché d'eus mesmes, ou bien ont esté appeles par lui, pour estre les complices de ses cruautes, les compaignons de ses plaisirs, les macquereaus de ses voluptes, & communs aus biens de ses pilleries. Ces six addressent si bien leur chef, qu'il faut, pour la société, qu'il soit meschant, non pas seulement de ses meschancetes, mais ancore des leurs. Ces six ont six cent qui proufitent sous eus, & font de leurs six cent ce que les six font au tiran. Ces six cent en tiennent sous eux six mille, qu'ils ont esleué en estat, ausquels ils font donner ou le gouuernement des prouinces, ou le maniement des deniers, afin qu'ils tiennent la main à leur auarice & cruauté & qu'ils l'executent quand il sera temps, & facent tant de maus d'allieurs qu'ils ne puissent durer que soubs leur ombre, ni s'exempter que par leur moien des loix & de la peine. Grande est la suitte qui vient apres cela, & qui voudra s'amuser à deuider ce filet, il verra que, non pas les six mille, mais les cent mille, mais les millions, par ceste corde, se tiennent au tiran, s'aidant d'icelle comme, en Homere, Iuppiter qui se vante, s'il tire la chesne, d'emmener vers soi tous les dieus.* De là venoit la creue du Senat sous Iules, l'establissement de nouueaus estats, erection d'offices; non pas certes, à le bien prendre, reformation de la iustice, mais nouueaus soustiens de la tirannie. En somme que l'on en vient là, par les faueurs ou soufaueurs, les guains ou reguains qu'on a auec les tirans, qu'il se trouue en fin quasi autant de gens ausquels la tirannie semble estre profitable,

comme de ceus à qui la liberté seroit aggreable. Tout ainsi que les medecins disent qu'en nostre corps, s'il y a quelque chose de gasté, deslors qu'en autre endroit il s'y bouge rien, il se vient aussi tost rendre vers ceste partie vereuse : pareillement, deslors qu'vn roi s'est declaré tiran, tout le mauuais, toute la lie du roiaume, ie ne dis pas vn tas de larronneaus & essorilles, qui ne peuuent gueres en vne republicque faire mal ne bien, mais ceus qui sont tasches d'vne ardente ambition & d'vne notable auarice, s'amassent autour de lui & le soustiennent pour auoir part au butin, & estre, sous le grand tiran, tiranneaus eus mesmes. Ainsi font les grands voleurs & les fameus corsaires : les vns discourent le païs, les autres cheualent les voiageurs; les vns sont en embusche, les autres au guet; les autres massacrent, les autres despouillent, & ancore qu'il y ait entr'eus des preeminences, & que les vns ne soient que vallets, les autres chefs de l'assemblee, si n'en y a il à la fin pas vn qui ne se sente sinon du principal butin, au moins de la recerche. On dit bien que les pirates ciliciens ne s'assemblerent pas seulement en si grand nombre, qu'il falut enuoier contr'eus Pompee le grand; mais ancore tirerent à leur alliance plusieurs belles villes & grandes cites aus haures desquelles ils se mettoient en seureté, reuenans des courses, & pour recompense leur bailloient quelque profit du recelement de leur pillage.

Ainsi le tiran asseruit les subiects les vns par le moien des autres, & est gardé par ceus desquels, s'ils valoient rien, il se deuroit garder; &, comme on dit, pour fendre du bois il fait les coings du bois mesme. Voilà ses archers, voilà ses gardes, voilà ses halebardiers; non pas qu'eus mesmes ne souffrent quelque fois de lui, mais ces perdus & abandonnes de Dieu & des hommes sont contens d'endurer du mal pour en faire, non pas à celui qui leur en faict, mais à ceus qui endurent comme eus, qui n'en peuuent mais. Toutesfois, voians ces gens là, qui nacquetent le tiran

pour faire leurs besongnes de sa tirannie & de la seruitude du peuple, il me prend souuent esbahissement de leur meschanceté, & quelque fois pitié de leur sottise : car, à dire vrai, qu'est ce autre chose de s'approcher du tiran que se tirer plus arriere de sa liberté, & par maniere de dire serrer à deus mains & ambrasser la seruitude? Qu'ils mettent vn petit a part leur ambition & qu'ils se deschargent vn peu de leur auarice, & puis qu'ils se regardent eus mesmes & qu'ils se reconnoissent, & ils verront clairement que les villageois, les païsans, lesquels tant qu'ils peuuent ils foulent aus pieds, & en font pis que de forsats ou esclaues, ils verront, dis ie, que ceus là, ainsi mal menes, sont toutesfois, aus pris d'eus, fortunes & aucunement libres. Le laboureur & l'artisan, pour tant qu'ils soient asseruis, en sont quittes en faisant ce qu'on leur dit; mais le tiran voit les autres qui sont pres de lui, coquinans & meñdians sa faueur: il ne faut pas seulement qu'ils facent ce qu'il dit, mais qu'ils pensent ce qu'il veut, & souuent, pour lui satisfaire, qu'ils preuiennent ancore ses pensees. Ce n'est pas tout à eus de lui obeïr, il faut ancore lui complaire; il faut qu'ils se rompent, qu'ils se toumentent, qu'ils se tuent à trauailler en ses affaires, & puis qu'ils se plaisent de son plaisir, qu'ils laissent leur goust pour le sien, qu'ils forcent leur complexion, qu'ils despouillent leur naturel; il faut qu'ils se prennent garde à ses parolles, à sa vois, à ses signes & à ses yeulx; qu'ils n'aient ny œil, ny pied, ny main, que tout ne soit au guet pour espier ses volontes et pour descouurir ses pensees. Cela est ce viure heureusement? cela s'appelle il viure? est il au monde rien moins supportable que cela, ie ne dis pas à vn homme de cœur, ie ne dis pas à vn bien né, mais seulement à vn qui ait le sens commun, ou, sans plus, la face d'homme? Quelle condition est plus miserable que de viure ainsi, qu'on n'aie rien à soy, tenant d'autrui son aise, sa liberté, son corps & sa vie?

Mais ils veulent seruir pour auoir des biens : comme s'ils pouuoient rien gaigner qui fust à eus, puis qu'ils ne peuuent pas dire de soy qu'ils soient à eus mesmes : & comme si aucun pouuoit auoir rien de propre sous vn tiran, ils veulent faire que les biens soient à eux, & ne se souuiennent pas que ce sont eus qui lui donnent la force pour oster tout à tous, & ne laisser rien qu'on puisse dire estre à personne. Ils voient que rien ne rend les hommes subiets à sa cruauté que les biens; qu'il n'y a aucun crime enuers lui digne de mort que le dequoy; qu'il n'aime que les richesses & ne defait que les riches, & ils se viennent presenter, comme deuant le boucher, pour s'y offrir ainsi plains & refaits & lui en faire enuie. Ces fauoris ne se doiuent pas tant souuenir de ceus qui ont gaigné au tour des tirans beaucoup de biens, comme de ceus qui, aians quelque temps amassé, puis apres y ont perdu & les biens & les vies; il ne leur doit pas tant venir en l'esprit combien d'autres y ont gaigné de richesses, mais combien peu ceus là les ont gardees. *Qu'on discoure toutes les anciennes histoires, qu'on regarde celles de nostre souuenance, & on verra tout à plein combien est grand le nombre de ceus qui, aians gaigné par mauuais moiens l'oreille des princes, aians ou emploié leur mauuaistié ou abusé de leur simplesse, à la fin par ceus-là mesmes ont esté aneantis, & autant qu'ils y auoient trouué de facilité pour les eleuer, autant y ont ils congneu puis apres d'inconstance pour les abattre. Certainement en si grand nombre de gens qui se sont trouué iamais près de tant de mauuais rois, il en a esté peu, ou comme point, qui n'aient essaié quelque fois en eus mesmes la cruauté* du tiran qu'ils auoient deuant attisee contre les autres : le plus souuent s'estant enrichis, sous ombre de sa faueur, des despouilles d'autrui, ils l'ont à la fin eus mesmes enrichi de leurs despouilles.

Les gens de bien mesmes, si quelque fois il s'en trouue quelqu'vn aimé du tiran, tant soient ils auant

en sa grace, tant reluise en eus la vertu & integrité, qui voire aus plus meschans donne quelque reuerence de soi quand on la voit de pres, mais les gens de bien, di-ie, n'y sçauroient durer, & faut qu'ils se sentent du mal commun, & qu'à leurs despens ils esprouuent la tirannie. Vn Seneque, vn Burre, vn Thrasee, ceste terne de gens de bien, lesquels mesmes les deus leur male fortune approcha du tiran & leur mit en main le maniement de ses affaires, tous deus estimes de lui, tous deus cheris, & ancore l'vn l'auoit nourri & auoit pour gages de son amitié la nourriture de son enfance; mais ces trois là sont suffisans tesmoins, par leur cruelle mort, combien il y a peu d'asseurance en la faueur d'vn mauuais maistre; &, à la verité, quelle amitié peut on esperer de celui qui a bien le cœur si dur que d'haïr son roiaume, qui ne fait que lui obeïr, & lequel, pour ne se sauoir pas ancore aimer, s'appauurit lui mesme & destruit son empire?

Or, si on veut dire que ceus là pour auoir bien vescu sont tombes en ces inconueniens, qu'on regarde hardiment autour de celui là mesme, & on verra que ceus qui vindrent en sa grace & s'y maintindrent par mauuais moiens ne furent pas de plus longue duree. Qui a ouï parler d'amour si abandonnee, d'affection si opiniastre? qui a iamais leu d'homme si obstinement acharné enuers femme que de celui là enuers Popee? or fut elle apres empoisonnee par lui mesme. Agrippine sa mere auoit tué son mari Claude pour lui faire place à l'empire; pour l'obliger, elle n'auoit iamais fait difficulté de rien faire ni de souffrir : donques son fils mesme, son nourrisson, son empereur fait de sa main, apres l'auoir souuent faillie, enfin lui osta la vie; & n'y eut lors personne qui ne dit qu'elle auoit trop bien merité ceste punition, si c'eust esté par les mains de tout autre que de celui à qui elle l'auoit baillee. Qui fut oncques plus aisé à manier, plus simple, pour le dire mieus, plus vrai niais que Claude l'empereur?

qui fut oncques plus coiffé de femme que lui de Messaline? Il la meit en fin entre les mains du bourreau. La simplesse demeure tousiours aus tirans, s'ils en ont, à ne sçauoir bien faire, mais ie ne sçay comment à la fin, pour vser de cruauté, mesmes enuers ceus qui leur sont pres, si peu qu'ils ont d'esprit, cela mesme s'esueille. Asses commun est le beau mot de cest autre là qui, voiant la gorge de sa femme descouuerte, laquelle il aimoit le plus, & sans laquelle il sembloit qu'il n'eust sceu viure, il la caressa de ceste belle parolle : Ce beau col sera tantost coupé, si ie le commande. Voilà pourquoi la plus part des tirans anciens estoient communement tues par leurs plus fauoris, qui, aians congneu la nature de la tirannie, ne se pouuoient tant asseurer de la volonté du tiran comme ils se deffioient de sa puissance. Ainsi fut tué Domitian par Estienne, Commode par vne de ses amies mesmes, Antonin par Macrin, & de mesme quasi tous les autres.

C'est cela que certainement le tiran n'est iamais aimé ni n'aime. L'amitié, c'est vn nom sacré, c'est vne chose sainte; elle ne se met iamais qu'entre gens de bien, & ne se prend que par vne mutuelle estime; elle s'entretient non tant par bienfaits que par la bonne vie. Ce qui rend vn ami asseuré de l'autre, c'est la connoissance qu'il a de son integrité : les respondens qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi & la constance. Il n'i peut auoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la desloiauté, là où est l'iniustice; & entre les meschans, quand ils s'assemblent, c'est vn complot, non pas vne compaignie; ils ne s'entr'aiment pas, mais ils s'entrecraignent; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices.

Or, quand bien cela n'empescheroit point, ancore seroit il mal aisé de trouuer en vn tiran vn' amour asseuree, par ce qu'estant au dessus de tous, & n'aiant point de compaignon, il est desià au delà des bornes de l'amitié, qui a son vrai gibier en l'equalité, qui ne

veut iamais clocher, ains est tousiours egale. Voilà pourquoi il y a bien entre les voleurs (ce dit on) quelque foi au partage du butin, pource qu'ils sont pairs & compaignons, & s'ils ne s'entr'aiment, au moins ils s'entrecraignent & ne veulent pas, en se desunissant, rendre leur force moindre; mais du tiran, ceus qui sont des fauoris n'en peuuent auoir iamais aucune asseurance, de tant qu'il a appris d'eus mesmes qu'il peut tout, & qu'il n'y a droit ni deuoir aucun qui l'oblige; faisant son estat de conter sa volonté pour raison, & n'auoir compaignon aucun, mais d'estre de tous maistre. Doncques n'est ce pas grand'pitié que, voiant tant d'exemples apparens, voiant le dangier si present, personne ne se vueille faire sage aus despens d'autrui, & que, de tant de gens s'approchans si volontiers des tirans, qu'il n'i ait pas vn qui ait l'auisement & la hardiesse de leur dire ce que dit, comme porte le conte, le renard au lyon qui faisoit le malade : Ie t'irois volontiers voir en ta tasniere; mais ie voi asses de traces de bestes qui vont en auant vers toi, mais qui reuiennent en arriere ie n'en vois pas vne.

Ces miserables voient reluire les tresors du tiran & regardent tous esbahis les raions de sa braueté; &, alleches, de ceste clarté, ils s'approchent, & ne voient pas qu'ils se mettent dans la flamme qui ne peut faillir de les consommer : ainsi le satire yndiscret (comme disent les fables anciennes), voiant esclairer le feu trouué par Promethé, le trouua si beau qu'il l'alla baiser & se brusla; ainsi le papillon qui, esperant iouïr de quelque plaisir, se met dans le feu pource qu'il reluit; il esprouue l'autre vertu, celle qui brusle, ce dit le poete toscan. *Mais ancore, meltons que ces mignons eschappent les mains de celui qu'ils seruent, ils ne se sauuent iamais du roi qui vient apres:* s'il est bon, il faut rendre conte & reconnoistre au moins lors la raison; s'il est mauuais & pareil à leur maistre, il ne sera pas qu'il n'ait aussi bien ses fauoris, lesquels communement ne sont pas contens d'auoir à leur tour

la place des autres, s'ils n'ont ancore le plus souuent & les biens & les vies. Se peut il donc faire qu'il se trouue aucun qui, en si grand peril & auec si peu d'asseurance, veuille prendre ceste malheureuse place, de seruir en si grand'peine vn si dangereus maistre? Quelle peine, quel martire est ce, vrai Dieu? estre nuit & iour apres pour songer de plaire à vn, & neantmoins se craindre de lui plus que d'homme du monde; auoir tousiours l'œil au guet, l'oreille aus escoutes, pour espier d'où viendra le coup, pour descouurir les embusches, pour sentir la mine de ses compaignons, pour auiser qui le trahit, rire à chacun & neantmoins se craindre de tous, n'auoir aucun ni ennemi ouuert ny ami asseuré; aiant tousiours le visage riant & le cœur transi, ne pouuoir estre ioieus, & n'oser estre triste!

Mais c'est plaisir de considerer qu'est ce qui leur reuient de ce grand tourment, & le bien qu'ils peuuent attendre de leur peine & de leur miserable vie. Volontiers le peuple, du mal qu'il souffre, n'en accuse point le tiran, mais ceus qui le gouuernent : ceus là, les peuples, les nations, tout le monde à l'enui, iusques aux païsans, iusques aus laboureurs, ils sçauent leurs noms, ils dechifrent leurs vices, ils amassent sur eus mille outrages, mille vilenies, mille maudissons; toutes leurs oraisons, tous leurs veus sont contre ceus là; tous leurs malheurs, toutes les pestes, toutes leurs famines, ils les leur reprochent; & si quelque fois ils leur font par apparence quelque honneur, lors mesmes ils les maugreent en leur cœur, & les ont en horreur plus estrange que les bestes sauuages. Voilà la gloire, voilà l'honneur qu'ils reçoiuent de leur seruice enuers les gens, desquels, quand chacun auroit vne pièce de leur corps, ils ne seroient pas ancore, ce leur semble, asses satisfaits ni à demi saoules de leur peine; mais certes, ancore apres qu'ils sont morts, ceus qui viennent apres ne sont iamais si paresseus que le nom de ces mange-peuples ne soit noirci de l'encre de

mille plumes, & leur reputation deschiree dans mille liures, & les os mesmes, par maniere de dire, traines par la posterité, les punissans, ancore apres leur mort, de leur meschante vie.

Aprenons donc quelque fois, aprenons à bien faire : leuons les yeulx vers le ciel, ou pour nostre honneur, ou pour l'amour mesmes de la vertu, ou certes, à parler à bon escient, pour l'amour & honneur de Dieu tout puissant, qui est asseuré tesmoin de nos faits & iuste iuge de nos fautes. De ma part, ie pense bien, & ne suis pas trompé, puis qu'il n'est rien si contraire à Dieu, tout liberal & debonnaire, que la tirannie, qu'il reserue là bas à part pour les tirans & leurs complices quelque peine particuliere.

II

Article publié par M. Edme Champion sur la présente thèse dans la *Revue Bleue* du 23 mars 1907 et Lettre ouverte de M. Edme Champion a M. Armaingaud.

« *MONTAIGNE ET LES HUGUENOTS*

En 1842, Sainte-Beuve écrivait : « On a tout dit sur Montaigne depuis plus de deux siècles qu'on en parle... Il est pourtant une chose qu'on n'a pas assez fait ressortir. » Tout récemment, nous avons vu qu'il restait à dire beaucoup plus que Sainte-Beuve ne le pensait, et, aujourd'hui même, il paraît que tout n'est pas encore dit. Voici un argument de plus pour établir que Montaigne n'est pas, comme de nombreux critiques s'obstinent à le répéter, un sceptique mollement endormi sur de doux oreillers, un égoïste insoucieux des affaires publiques; qu'au contraire, son inertie affectée cache une humeur militante, une

âme chaleureuse et passionnée; qu'il a fait retraite non par paresse ou indifférence, mais par probité, par dégoût de la barbarie et de la perfidie de ses contemporains.

M. le Dr Armaingaud montre la main de Montaigne en plusieurs endroits du discours *De la Servitude volontaire*, qui, jusqu'à présent, a toujours été sans conteste attribué tout entier à La Boétie [1]. Nous apprenons que ces pages « héroïques », que Michelet opposait aux *Essais*, « ce livre si froid, » évangile de l'indifférence, ont été écrites par Montaigne, et données par lui aux huguenots qui en furent les premiers éditeurs.

Cette thèse rencontre d'ardents adversaires; M. Armaingaud pouvait s'y attendre, mais il n'a pas dû prévoir l'explosion de mauvaise humeur à laquelle nous assistons.

On lui reproche d'avoir, d'une part, mal interprété le discours *De la Servitude volontaire;* d'autre part, imputé à Montaigne des manœuvres déshonorantes. Si vraiment Montaigne avait livré aux huguenots un essai inoffensif transformé par lui en un pamphlet, il serait convaincu de sournoiserie, d'hypocrisie, de fourberie; sa conduite serait « tout simplement odieuse »; en accablant la mémoire de son ami « du poids d'insinuations tendancieuses que son manque de courage l'empêchait de porter », il aurait fait preuve de vilenie, de perfidie, « mis le mensonge au service de la lâcheté ». On prend la peine de nous rassurer en affirmant d'un ton très pathétique que Montaigne aimait trop La Boétie pour commettre une telle « infamie », et qu'il est affreusement calomnié [2].

Je ne vois pas que M. Armaingaud ait rien dit qui puisse excuser une réplique si peu courtoise.

1. *Revue politique et parlementaire* de mars et mai 1906.
2. Ce sont les expressions de M. P. Bonnefon.

* * *

Il commence par exposer que les pages les plus remarquables, les plus hardies, du discours ne sauraient appartenir à La Boétie, attendu qu'elles font allusion à des faits arrivés après sa mort.

Certains détails semblent fournis en effet par l'histoire du règne de Henri III. Le portrait du tyran ressemble singulièrement à ce prince. Il y a là des paroles qui ne conviennent guère au règne de Henri II et qui s'expliquent bien mieux si on les reporte au temps des guerres de religion.

Mais, dans cette première partie, plusieurs points restent douteux, contestables; des dates sont à vérifier, des questions de langue à débattre, des textes à critiquer. Peut-être une étude plus ample apportera-t-elle des arguments nouveaux, décisifs. Nous sommes en présence d'une hypothèse séduisante, plausible; mais, comme M. Armaingaud le reconnaît, ce n'est encore qu'une hypothèse à vérifier par un examen laborieux et délicat. Il nous en coûte d'autant moins de ne pas l'adopter à la hâte et sans réserves, qu'elle ne nous est pas indispensable. Lors même que, contrairement à notre attente, elle serait réfutée, et que l'on parviendrait à prouver que le discours n'est pas dirigé contre Henri III, ce qu'il y a de capital dans la thèse nouvelle n'en subsisterait pas moins [1].

Je crois volontiers, sinon que Montaigne seul a pu donner connaissance aux huguenots d'un discours qui courait « pieça ès mains des gens d'entendement », du

1. On verra plus loin (pages 335-336), que mes réponses aux objections de mes critiques ont convaincu M. Edme Champion, et qu'il ne lui reste plus aucun doute sur ce point; il admet maintenant avec moi que les pages les plus caractéristiques du *Contr'un* n'ont pu être écrites par La Boétie, et qu'elles visent non un tyran abstrait, mais un tyran déterminé, Henri III.

moins que c'est bien lui qui, après l'avoir remanié, le leur a communiqué. Si La Boétie n'a pas retouché son essai, comme il s'y trouve, de l'aveu de presque tout le monde, des choses qu'il n'a pu écrire à l'époque qui nous est indiquée, il faut que ces additions viennent d'une autre main. Montaigne avait intérêt à s'en faire un argument contre les éditeurs, à s'en plaindre, à exagérer même l'importance de ces interpolations, de même qu'il exagérait la jeunesse de La Boétie. Il n'y eût pas manqué si tout autre que lui se les était permises. Il n'en dit pas un mot, parce qu'il ne se soucie pas d'attirer l'attention sur des additions dont il est l'auteur.

Nous avons, là aussi, de très grandes probabilités.

Mais il est un point sur lequel, dès à présent, nous sommes en mesure de prononcer sans hésitation, de conclure sans imprudence, et c'est précisément le point essentiel. Ce qui nous importe surtout, ce n'est pas de savoir si Montaigne a collaboré au Discours; c'est de savoir exactement ce qu'il a pensé, quelle attitude il a eue, quel parti il a adopté quand cette publication a été faite. A cet égard, nous sommes pleinement édifiés : Montaigne a pris une part active à la publicité; il a été, dans une mesure plus ou moins grande, mais en tout cas très considérable, le complice des huguenots.

Le fait est même si évident que je m'étonne beaucoup et me reproche un peu de ne l'avoir aperçu que quand il a été signalé par M. Armaingaud.

De ce que Montaigne a écrit sur ce sujet, j'avais seulement retenu que le discours n'était qu'un exercice d'école, une brillante amplification sur un lieu commun de rhétorique. Tout le reste, si propre à éclairer, pour peu qu'on y fasse attention, m'avait échappé. Non seulement je n'avais jamais étudié le discours (l'avais-je même lu tout entier?), mais j'avais très mal lu le début et la fin du chapitre des *Essais* dans lequel il en est question.

* * *

Pour entendre ces deux morceaux, rappelons-nous l'avis qui nous est donné au chapitre IX du livre III.

A qui y regarde bien, Montaigne fait toujours, autant que possible, sentir ses inclinations et affections. Il a tout dit, ou plutôt tout désigné, mais il s'expliquerait mieux de bouche que par écrit. Il y a des choses qu'il n'est pas libre d'exprimer et dont il se borne à montrer du doigt quelques traces, *vestigia parva*. Elles suffisent à un esprit sagace. Il a « quelque obligation à ne dire qu'à demi, à dire confusément, à dire discordamment ».

Si jamais il a cru devoir ne pas être trop explicite, trop clair, ne pas parler sans ambages, c'est sans doute dans le cas qui nous occupe. En l'écoutant, n'oublions pas qu'il veut être compris à demi-mot : ne prenons pas au pied de la lettre ce qu'il dit et tâchons de deviner ce qu'il ne dit pas.

Pour honorer sa propre besogne et lui donner un prix qu'elle n'a pas par elle-même, Montaigne se prépare à insérer dans le chapitre *de l'Amitié* l'œuvre de son ami, chef-d'œuvre admiré par les connaisseurs qui l'ont entre les mains. Malheureusement, il apprend au fond de sa retraite que les huguenots viennent de l'imprimer dans un recueil d'écrits révolutionnaires. Or, à la vérité, La Boétie, incapable d'écrire contre ses convictions, était un ferme républicain, mais en même temps il détestait les révolutions. En conséquence, Montaigne renonce à son projet.

Est-ce sérieux?

En 1570, deux jours après la paix de Saint-Germain, Montaigne avait, dans sa préface aux œuvres de La Boétie, déclaré que le moment de publier le Discours ne lui semblait pas venu. La saison était trop « mal plaisante ». De même, en 1580, il estimait

inopportun de donner dans ses *Essais* place au chef-d'œuvre qui les eût honorés. Et il veut nous faire croire qu'il se proposait de le faire au temps de la Saint-Barthélemy ! Lui semblait-il qu'à ce moment la saison fût devenue plaisante? Les circonstances étaient-elles plus favorables en 1572 que deux ans plus tôt ou cinq ou six ans plus tard? La gravité d'un tel écrit à une telle date ne lui apparaissait pas? Était-il vraiment assez borné pour ne pas se douter de la portée qu'avait le Discours, et pour ne l'apercevoir qu'à la suite des huguenots? Pour lui révéler le parti que les mécontents tireraient de cet appel aux armes, il a fallu qu'ils s'en fussent emparés ! Il trouvait bon d'imprimer l'œuvre alors qu'elle était inédite, et mauvais alors qu'elle ne l'était plus ! Singulière logique !

Il se joue de nous.

Nous nous y sommes prêtés aveuglément et avons pris le change. Nous avons cru qu'il blâmait une publication qu'en réalité il n'a pas cessé de souhaiter depuis le jour où il a parlé de s'en charger. Si nous savons bien lire, il dit seulement que La Boétie ne l'eût pas faite.

Il ne proteste pas et ne pouvait protester qu'à la condition de retrancher la page dans laquelle il annonçait le Discours. Il aurait eu trop mauvaise grâce à reprocher aux huguenots, qui ne devaient rien à La Boétie, une divulgation que lui, son ami, son exécuteur testamentaire, présentait comme un hommage à cette chère mémoire.

Vraiment contrarié par l'initiative des huguenots, il n'eût pas agi comme il l'a fait.

Ils avaient publié un écrit anonyme; était-ce à lui à crier au public le nom qu'ils n'avaient pas prononcé?

S'il estimait qu'ils abusaient du Discours, pourquoi ne pas supprimer un morceau fait pour attirer l'attention sur lui et lui recruter des lecteurs? On répond que cela eût été contraire à sa méthode, qu'il n'effaçait pas; qu'il ne pouvait se résoudre à sacrifier

les pages sur l'amitié, les meilleures de son livre, et que nous devons nous féliciter qu'il n'ait pas eu ce courage.

Ces explications sont pitoyables. Qui parle d'un pareil sacrifice? Il suffisait de retrancher quelques lignes dont la disparition n'eût fait aucun tort au chapitre.

D'ordinaire, il n'effaçait pas, mais à l'occasion il savait le faire. Le chapitre *de la Ressemblance des enfants* a, dans la première édition, cinquante-trois lignes (p. 349 du t. II de la réimpression Dezeimeris) qui, dans les éditions suivantes, ont été remplacées par un développement différent.

* * *

Au lieu d'effacer, il ajoute. Le début du chapitre n'est pas seulement maintenu; la conclusion le confirme et l'aggrave. A ses premières louanges, Montaigne en joint de nouvelles. Non content d'avoir dit : mon ami a fait un chef-d'œuvre, il atteste encore plus énergiquement, s'il est possible, le prix du discours.

C'est bien un essai d'écolier, mais c'est aussi une œuvre de bonne foi. Montaigne aurait pu mettre certaines violences sur le compte de la jeunesse, de l'inexpérience, d'un entraînement passager, de la déclamation. Point du tout. Il tient à ce que nous sachions qu'il ne s'y trouve rien d'exagéré, rien que La Boétie, relisant à l'âge d'homme l'œuvre de sa jeunesse, eût désavoué. Il affirme que la parole n'a pas trahi la pensée, que le discours n'est pas une amplification faite sans conviction, un vain morceau de rhétorique. L'auteur a mis dans cet essai toute son âme, exprimé fidèlement les sentiments dont il était animé. Après l'éloge du talent, nous avons celui du caractère. Montaigne nous interdit tout à la fois de croire à une connivence de La Boétie avec les hugue-

nots, et de douter de son indignation contre les tyrans. Pouvait-il faire plus et mieux pour exciter la curiosité et contribuer au succès de la publication? Et M. Armaingaud n'a-t-il pas raison de dire que c'est là une excellente « réclame »?

Le Discours risquait de n'avoir qu'une vogue éphémère; il doit à Montaigne une place glorieuse dans la moindre histoire de la littérature française.

J'avais pensé souvent que, tenant à conserver le début de son chapitre, Montaigne n'avait qu'à dire : malgré ma promesse, le discours dont j'ai parlé ne trouvera pas place ici, puisqu'il est inutile de réimprimer ce qui vient d'être imprimé.

Cela était simple, naturel, plausible. Mais cela ne l'excusait pas d'admirer un écrit séditieux et d'en recommander la lecture.

Songez qu'il vit en un temps où un professeur au Collège de France croit devoir écrire au roi pour s'excuser timidement de traduire le *De natura rerum*. Il est sans doute plus imprudent de faire de la propagande en faveur d'un pamphlet redoutable que de mettre en français le poème de Lucrèce. Comment louer le discours *De la Servitude volontaire* sans risquer de voir tout au moins interdire les *Essais?* Montaigne remédiera à l'éloge par l'abandon simulé d'un projet qu'il n'a jamais eu. Il commencera en annonçant, pour terminer en renonçant. Il ne parle d'insérer le Discours qu'afin d'arriver à bien faire remarquer qu'il ne l'insère pas, afin de se faire un mérite, une sauvegarde, de son prétendu sacrifice. La fin du chapitre n'est pas, comme elle en a l'air, une conclusion imprévue, suggérée par les événements; le début, au contraire, a été combiné pour la préparer.

Nous comprenons maintenant cet endroit des *Essais* qui nous a toujours embarrassé. La discordance que nous avions peine à expliquer, ou, pour parler plus exactement, que nous n'expliquions pas du tout, se trouve éclaircie de la façon la plus satisfaisante.

Cette feinte est conforme au procédé ordinaire de Montaigne. Ses contradictions semblent des preuves de mobilité, d'incertitude, de nonchalance; en bien des cas elles résultent d'un calcul. Les inconséquences des autres écrivains sont fortuites et inconscientes: les siennes sont voulues, préméditées, affichées à dessein. Non seulement il les voit à merveille, mais il tient à ce que ses lecteurs les remarquent, il s'applique à les rendre criantes. Abrité par elles, il a licence de dire des choses qui le compromettraient, s'il ne les atténuait en disant le contraire.

De même qu'il a su se permettre impunément des énormités en philosophie, il a su, sans cesser de passer pour hostile à toute agitation, coopérer au succès d'un pamphlet révolutionnaire. Personne ne s'est scandalisé d'un éloge qu'on n'eût pas toléré, s'il n'avait été atténué, compensé, réparé, par un simulacre de renonciation.

Pour détourner des soupçons vagues, Pascal osa dire dans sa 16e lettre et répéter dans sa 17e : Je ne suis pas de Port-Royal.

Diderot se déclara chrétien « parce qu'il est raisonnable de l'être »; il protesta de son « entière soumission à l'Église catholique, apostolique et romaine, de sa volonté de mourir dans la religion de ses pères » (47e et 48e *Pensées philosophiques*).

Sans s'écarter de la vérité, sans avancer rien d'inexact, sauf l'abandon d'un projet qu'il n'a jamais eu, Montaigne a semblé désavouer les huguenots, alors même qu'il leur venait en aide.

* * *

Sa complicité n'en est pas moins indéniable, et une fois avertis, nous n'en sommes pas embarrassés. Nous n'éprouvons aucune difficulté à la concilier avec ce que nous savions déjà, nous la trouvons même toute naturelle. Nous y étions préparés par les pages vibrantes,

ardentes, belliqueuses, frémissantes d'indignation ou d'enthousiasme, que nous savourons depuis longtemps.

Voyez en particulier celles sur César. L'éloge le plus magnifique s'achève par une condamnation dont la rigueur ne saurait être surpassée : c'est un « voleur public », un « brigand », dont « la mémoire est en abomination à tous les gens de bien ».

L'homme qui se passionnait pour la vieille Rome, qui avait « attaqué cent querelles pour la cause de Brutus », qui s'élevait avec tant d'animosité contre César, a pu écrire les pages qui transformèrent un essai inoffensif en un terrible pamphlet.

Il a pu aussi, sans scrupule, fournir cette arme aux opprimés. Lui qui, si indiscrètement, manifestait jadis contre l'édit de Janvier et la politique du chancelier de l'Hospital, il en était arrivé à recommander un écrit favorable aux protestants et adopté par eux, à parler de le publier; n'était-il pas fondé à croire que son ami eût fait comme lui? Pour La Boétie comme pour Montaigne, les résolutions pouvaient changer avec les circonstances. Il n'y a pas de contradiction à faire sous Henri III ce qu'on n'eût pas fait sous Henri II, à crier au fort d'une bataille ce qu'auparavant on aurait à peine murmuré tout bas. On a beau être le plus pacifique des hommes, si en même temps on a au cœur une haine violente contre la servitude, on risque d'être, un jour ou l'autre, entraîné à sortir de la neutralité, et la plus sincère aversion pour les guerres civiles ne saurait, à certaines heures, préserver de toute participation aux luttes que l'on déplore.

« Le bon citoyen est toujours désireux de la paix, » disait le brave La Noue; mais il ajoutait : « La raison nous admoneste de ne jamais venir aux armes, si une juste cause et une grande nécessité n'y contraint, car la guerre est un remède très violent et extraordinaire, lequel en guérissant une plaie en refait une autre; par cette raison, n'en doit-on user qu'extraordinairement. »

Caton disait de même :

Summum, Brute, nefas civilia bella fatemur,
Sed quo fata trahunt virtus secura sequetur.

D'ailleurs, l'autorisation de La Boétie était-elle indispensable? Ne suffisait-il pas que sa responsabilité fût dégagée de la façon la plus catégorique?

Virgile avait ordonné de brûler l'*Énéide*. Auguste s'y opposa, et si quelque chose pouvait nous réconcilier avec lui, ce serait l'usage qu'il fit de son pouvoir ce jour-là.

Montaigne serait répréhensible s'il avait attribué à son ami des opinions que cet ami n'avait pas ou qui pouvaient lui faire tort. Y a-t-il dans le Discours un mot que tout le monde n'ait, de tout temps, regardé comme l'expression, aussi exacte qu'honorable, des sentiments de La Boétie?

On est excusable de désobéir à un ami pour lui assurer l'estime et l'admiration des siècles à venir.

EDME CHAMPION. »

LETTRE DE M. EDME CHAMPION

« Paris, 10 août 1909.

Au Docteur Armaingaud.

MONSIEUR,

Je retrouverai avec plaisir dans le volume que vous préparez, l'article que j'ai publié dans la *Revue Bleue* du 23 mars 1907. Je voudrais seulement y joindre quelques réflexions qui m'ont été suggérées soit par vous, soit par mes études récentes.

J'ai dit, il y a deux ans, que dans la première et la dernière page du chapitre *de l'Amitié*, Montaigne se jouait de nous. Je ne parlerais plus de même aujourd'hui.

Bien loin de vouloir abuser les lecteurs intelligents et attentifs, les seuls auxquels les *Essais* fussent destinés, Montaigne a pris, pour les empêcher d'être dupes de certaines précautions indispensables, une peine qui justifie sa promesse de faire une œuvre de bonne foi.

Le *Discours de la Servitude volontaire* venait d'être publié par les huguenots. Sentant le danger de recommander un pareil appel à la révolte, Montaigne se prépare des moyens de défense, des excuses. Il présente le pamphlet comme l'essai d'un tout jeune garçon, un exercice d'écolier, d'enfant, sur un sujet banal, un lieu commun tracassé en mille endroits, un morceau de rhétorique « demeuré par rencontre ».

Mais en même temps il dit qu'il l'aurait inséré dans les *Essais*, si les réformés ne l'avaient pas mis en lumière à mauvaise fin; que c'eût été l'honneur et l'ornement de son livre; que les gens d'entendement qui en ont eu connaissance l'ont grandement approuvé; qu'il ne s'y trouve rien que de conforme aux opinions de La Boétie. Après en avoir loué l'éloquence, il en atteste la sincérité, il finit même par en approuver l'idée principale, la préférence donnée à la république sur la monarchie[1]. Bref, il s'applique, en réalité, à faire estimer, rechercher et lire, ce qu'en apparence il affecte de traiter comme une œuvre sans grande portée. Forcé de jouer une comédie, il la joue de façon à ce qu'elle ne puisse pas être prise au sérieux. Il ressemble à un homme qui, réduit à porter un masque, le soulèverait à chaque instant pour être reconnu. Afin de donner l'éveil, il accumule les exagérations, les invraisemblances, les contradictions. Ce n'est pas, comme

1. Il a ajouté que La Boétie avait raison.

on pourrait le croire et comme je l'ai dit autrefois, par excès de prudence, qu'il réitère certaines protestations d'une manière indiscrète et fastidieuse; c'est au contraire pour nous mettre en garde contre elles, pour les avilir comme des denrées que l'on discrédite à force de les offrir; c'est pour nous faire dire : assez, trop. Il veut nous faire sentir que ce ne sont que formalités vaines. Il nous croyait capables de discerner sa véritable pensée, de la démêler des simagrées dont il l'enveloppe.

L'événement a prouvé qu'il avait trop bonne opinion de nous. Il eut tort de compter sur notre sagacité. Mais nous sommes inexcusables de ne pas avoir compris ce qu'il donnait à entendre assez nettement pour nous préserver de la méprise grossière dans laquelle nous sommes tombés. Ne reprochons pas à Montaigne d'avoir dissimulé; il serait en droit de nous reprocher notre crédulité, notre étourderie, notre inintelligence.

Pouvait-il nous supposer assez aveugles pour admettre que le *Discours de la Servitude volontaire* fût une œuvre de première jeunesse, l'essai non retouché[1] d'un enfant; pour accepter comme un exercice de rhétorique sur un lieu commun, cet écrit qui vise non la servitude en général, non une tyrannie abstraite, un tyran imaginaire, mais un tyran réel, en chair et en os, montré du doigt, peint d'après nature avec une précision singulière et frappante? Pouvait-il supposer qu'un des plus violents appels à l'insurrection que le monde ait jamais entendus, passerait sans objection pour avoir été fait à la veille ou au lendemain de la mort de François Ier, par un ami du repos public, un ennemi des remuements, un homme qui, respectueux des institutions de son pays, travaillait à apaiser les discordes civiles et, sur le point de mourir, donnait à M. de Beauregard des avis si prudents, si modérés; un homme qui, s'il avait vécu dix ans de plus, aurait

1. « Il ne le vit oncques depuis qu'il lui échappa. »

probablement, au fort des guerres de religion et des persécutions, tenu le langage véhément qu'on lui a prêté, mais qui, de son vivant, ne prêchait que la tolérance et la paix? Ni sous Henri II, ni sous François II, ni aux premières années de Charles IX, certains passages du pamphlet n'ont pu être écrits par ce La Boétie que Montaigne nous montre dans les *Essais* et dans sa lettre à son père.

Pouvait-il supposer que nous ajouterions foi à son prétendu projet de publier, quelques mois après la Saint-Barthélemy, l'œuvre encore inédite qu'il n'osait réimprimer quelques années plus tard? L'initiative des huguenots, au lieu de le détourner de cette entreprise, lui permettrait de l'exécuter impunément. L'argument qu'il allègue pour y renoncer était de nature à l'y encourager. Au lieu de dire : je ne réimprimerai pas, comme je voulais le faire, parce qu'on a imprimé à mauvaise fin, il n'avait qu'à dire : parce que c'est désormais inutile. Alors qu'il a une bonne raison à donner, il en invente une qui est évidemment mauvaise. Comment ne nous en sommes-nous pas aperçus? Comment n'avons-nous pas vu clair dans son jeu?

Pouvait-il supposer que nous le croirions sérieusement hostile à une publication dont il se faisait complice, qu'il feignait de désapprouver, mais à laquelle il apportait un concours si efficace et si éclatant?

Non, Montaigne ne se jouait pas de nous. Il ne voulait pas nous faire prendre le *Discours de la Servitude volontaire* pour un exercice de rhétorique, pour une composition enfantine; il ne voulait pas davantage qu'il fût imputé par nous à un adversaire des remuements et nouveautés; il ne voulait pas que la page sur Ronsard et la pléiade parût écrite au début du règne de Henri II, encore moins à la fin de celui de François Ier; il voulait précisément le contraire. Ce n'est pas pour nous induire en erreur qu'il changea la date qu'il avait d'abord assignée au pamphlet. En disant dans la première édition des *Essais* que La Boétie avait

écrit à l'âge de dix-huit ans, il comptait qu'aucun lecteur sérieux ne trouverait possible qu'un si jeune garçon eût parlé si virilement. Comme personne ne se récria, il mit seize au lieu de dix-huit; il eût mis douze s'il avait osé. Il n'avait sans doute pas découvert, vingt ans après la mort de son ami, que le discours était plus ancien qu'il ne le pensait; son but était de nous donner l'éveil, de nous amener à deviner que la date indiquée était fictive. Ce n'est pas sa faute, si pendant trois siècles nous avons persisté à adopter au pied de la lettre quelques mots évidemment dictés par une circonspection légitime, et démentis par tout ce qui les accompagne.

Vous voyez, Monsieur, que j'ai fait un pas de plus dans la voie que vous nous avez ouverte. Peut-être même vais-je maintenant plus loin que vous, en disant que Montaigne bien compris, entendu comme il veut l'être, autorise non seulement à tenir pour très vraisemblable, comme vous le faites, mais à affirmer que le *Discours de la Servitude* n'est pas sorti des mains de La Boétie tel que nous le lisons. Sans être aussi nettement affirmatif sur la seconde partie de votre thèse, que c'est Montaigne lui-même, et non les protestants, qui a écrit les pages que La Boétie n'a pu écrire, je la crois très vraisemblable. Il me semble y reconnaître ses mains. Son silence complet sur les modifications apportées à l'œuvre est un argument très digne d'attention. Les interpolations que tout le monde paraît d'accord à reconnaître, celles mêmes que les *Essais* permettent de soupçonner, Montaigne ne les signale pas, n'en dit pas un mot. Il remarque qu'on a changé le titre de l'ouvrage, que La Boétie n'était pas un homme à publier un écrit subversif; à plus forte raison fallait-il noter que cet écrit avait été altéré; n'était-ce pas son intérêt bien évident? Quoi! on attribue à La Boétie des propos qui ne sont pas de lui, et son ami n'en profite pas pour protester avec éclat! N'eût-il pas été beaucoup

plus à son aise pour louer le discours, s'il avait d'abord déclaré que l'édition faite par les huguenots n'était pas conforme au texte primitif? Cela suffisait pour le mettre en sûreté, il se trouvait dès lors dispensé de toute comédie. Au lieu d'user de cette vérité qui l'eût protégé, il a recours à un stratagème regrettable. Pourquoi? Je ne vois à ce silence qu'une explication : si Montaigne est complice des interpolations, si, comme vous en êtes convaincu, et comme je suis tenté de le croire, les additions les plus importantes lui appartiennent, il dut redouter de les mettre en lumière. Attirant l'attention sur elles, il aurait risqué de l'attirer aussi sur leur origine, de faire rechercher d'où venaient ces pages terriblement éloquentes et d'en être reconnu l'auteur. Il ne lui convenait pas de provoquer une enquête, qui eût été périlleuse pour lui et surtout pour son livre.

Si vos contradicteurs n'ont pas d'objections plus solides que celles qui nous sont connues, ils feront bien d'abandonner la lutte. Comme pendant trois siècles personne n'a douté que le *Discours de la Servitude volontaire* fût tout entier de La Boétie, ils se persuadent que votre entreprise est présomptueuse et chimérique. Ils oublient que pendant bien plus longtemps on attribua le Pentateuque à Moïse et les Évangiles à Mathieu, Marc, Luc et Jean. On a pourtant fini par distinguer dans les premiers chapitres de la Genèse deux récits de la création très différents l'un de l'autre, et par trouver, non seulement dans le quatrième évangile, mais aussi dans les synoptiques, la preuve que ces écrits ne sont pas l'œuvre des personnages dont ils portent le nom [1].

EDME CHAMPION. »

1. Le texte de cette lettre qui, par suite d'erreurs typographiques, avait été inexactement reproduit dans la *Revue Bleue* du 14 août 1909, a été revu par l'auteur.

TABLE

Pages.

AVANT-PROPOS. — Comment l'auteur a été conduit à soupçonner l'existence d'interpolations et de remaniements dans le texte du *Discours de la Servitude volontaire* ou le *Contr'un*, et à les attribuer à Montaigne . . . VII à XVI

PREMIÈRE PARTIE. — Le *Discours de la Servitude volontaire* est un pamphlet contre Henri III. La Boétie ne peut être l'auteur des parties principales; cet auteur est vraisemblablement Montaigne . . . . . 1 à 90

I. — Le portrait du tyran, dans le *Contr'un*, est celui d'Henri III. On y reconnaît aussi des allusions à sa politique et aux événements de son règne . . . . . 1 à 41

II. — Par quelle voie le texte du *Discours de la Servitude volontaire* est-il parvenu à ceux qui l'ont publié pour la première fois? Quel est l'auteur des passages qui ne peuvent avoir été écrits par La Boétie et qui en constituent la partie la plus importante? . . . . . 41 à 87

CONCLUSION . . . . . 87 à 90

Pages.

DEUXIÈME PARTIE. — Controverse. — Réponse aux objections . . . . . 91 à 295

CHAPITRE PREMIER. — Où il est itérativement établi, en réponse aux objections de M. Paul Bonnefon, que des interpolations, très probablement imputables à Montaigne, ont été apportées au *Contr'un*, et, en outre, que Montaigne ne saurait être blâmé d'avoir fait de l'ouvrage de son ami un pamphlet contre Henri III . . . . . 91 à 135

Post-Scriptum . . . . . 135 à 139

CHAPITRE DEUXIÈME. — Où il est répondu aux objections de M. Fortunat Strowski. Charles IX n'est pas le modèle du portrait du tyran qu'on lit dans le *Contr'un*. Entente de Montaigne avec les réformés. 140 à 165

CHAPITRE TROISIÈME. — Où il est prouvé, en réponse à M. Dezeimeris, que le tyran du *Contr'un* n'est pas Charles VI. 166 à 198

I. — Charles VI était-il un tyran ? . . 170 à 173

II. — Le gouvernement sous Charles VI ressemble-t-il à celui du tyran décrit dans le *Contr'un* ? . . . 173 à 177

III. — Les traits du tyran décrit dans le *Contr'un* sont-ils ceux de Charles VI ? 177 à 198

CHAPITRE QUATRIÈME. — Où il est expliqué à M. Pierre Villey que si, comme il le reconnaît, des interpolations prouvées dans le *Contr'un* supposent l'intervention de Montaigne, il est invinciblement conduit à admettre cette intervention. . 199 à 216

Pages.

Post-Scriptum . . . . . 217 à 218

Réponse de M. Pierre Villey. — Un dernier mot . . . . . 219 à 223

Réplique a M. Pierre Villey . . . . . 223 à 231

Chapitre Cinquième. — Où l'auteur en appelle de la condamnation par trop sommaire de M. Henri Barckhausen . . 232 à 251

Chapitre Sixième. — Où est discutée l'opinion, malheureusement mal étayée, de M. Barrère, que le *Contr'un* serait une protestation contre le *Prince* de Machiavel. . . . . 252 à 285

Conclusion 285

TROISIÈME PARTIE. — Pièces documentaires 287 à 338

I. — *Discours de la Servitude volontaire*. . 287 à 323

II. — Article publié par M. Edme Champion sur la présente thèse dans la *Revue Bleue* du 24 mars 1907 et Lettre ouverte de M. Edme Champion à M. Armaingaud . . . . . 323 à 338

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

D^r ARMAINGAUD

MONTAIGNE AMPHITHÉATRE

L'ÉNIGME DU *CONTR'UN*

PARIS
LIBRAIRIE
HACHETTE ET C^ie
1910

p46
Ch. Chevallier
Bibliothèque Nationale
R26
3346

Paris 1923

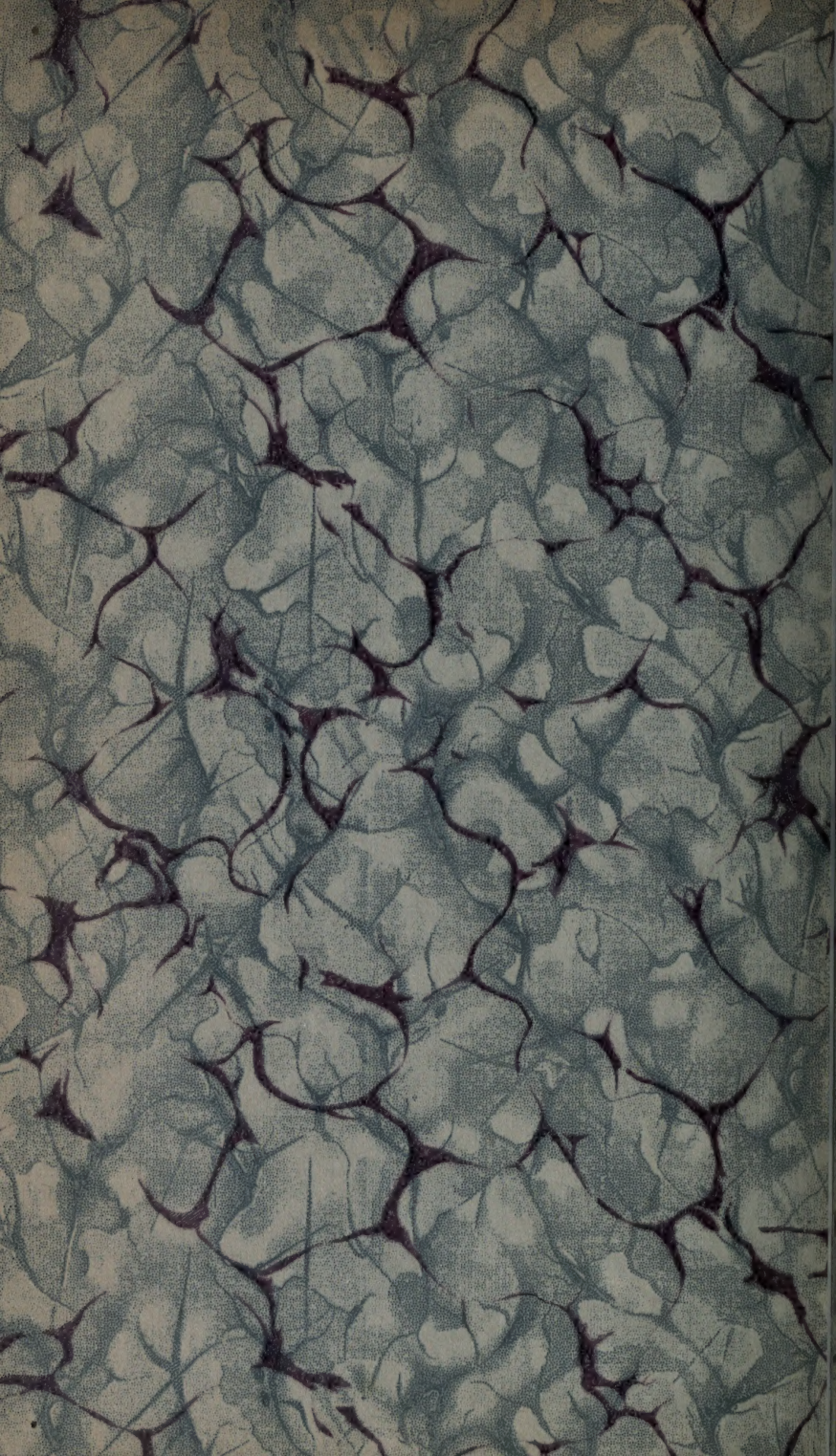

PQ
1645
A7
cop.2

Armaingaud, Arthur
Montaigne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY